TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 395 — DERNIÈRE ÉDITION — VENDREDI 18 SEPTEMBRE 1981

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,60 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 9

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

Nouvelle baisse du dollar : 5,51 F à Paris

LIRE PAGE 35

Durcissement dans la crise polonaise

Appel au peuple

Après une semaine de réflexion, le parti ouvrier unifié polonais a relevé le défi que lui avait lancé, à la fin de la première partie du congrès de Gdansk, le syndicat Solidarité. La déclaration qu'il a publiée le 16 septembre se caractérise par la fermeté du ton employé à l'égard des dirigeants syndicaux et le flou des mesures actuellement envisagées pour les mettre au pas.

Le diagnostic porté par la direction communiste n'appelle guère de discussion. Il est incontestable que Solidarité dépasse maintenant les frontières du domaine réservé à un syndicat professionnel. Qu'il se mêle d'affaires qui sont de la compétence du Parlement. Que le message adressé aux travailleurs de l'Europe de l'Est est ressenti comme une « provocation » à l'égard des alliés de la Pologne.

Comment en est-on arrivé à cette crise aiguë ? Le syndicat Solidarité présente maintenant des revendications politiques, c'est vrai. Il ne se contente pas de réclamer de *meilleurs salaires*. Il veut aussi, pour le moins, une amélioration du système, avec, par exemple, des élections libres à tous les échelons. Mais, s'il le fait, est-ce, comme l'indique le bureau politique, sous la pression *d'« aventuriers »* qui se seraient emparés de sa direction pour affaiblir puis détruire un pouvoir qu'ils exècrent ? Le syndicat ne reflète-t-il pas plutôt l'exaspération d'une bonne partie de la *société* ?

Le bureau politique parle d'or quand il dénonce « les structures et les méthodes d'action qui se fondent sur le diktat des groupes dirigeants et sur la terreur psychologique, et non pas sur la démocratie ». La formule vise évidemment Solidarité. Mais s'il y a une telle tension en Pologne n'est-ce pas précisément parce que le système établi après la guerre a été fondé sur le « diktat du groupe dirigeant » ?

Comment, d'autre part, ne pas être d'accord, en principe, avec la *direction du parti* quand elle affirme la nécessité de « maîtriser les fous politiques » ? Mais qui fixe le seuil de la démence ? Mieux vaudrait ne pas parler de folie dans une région de l'Europe où, *trop souvent*, l'opposition a été tenue pour une maladie mentale.

La direction suprême ne précise pas ce qu'elle fera si le syndicat continue de la narguer. Sa démarche consiste à attribuer aux chefs de Solidarité la responsabilité des maux dont souffre le pays et de la tragédie qui le menace. *C'est à cause de ces fauteurs* de troubles que les Polonais, dont les conditions de vie deviennent « de plus en plus difficiles », ne mangent pas à leur faim.

Le parti invite donc les ouvriers membres de Solidarité à se rendre compte qu'ils ont été « expropriés par les contre-révolutionnaires ». Il fait appel au peuple pour qu'on en finisse avec l'« aventurisme » et, le terrain nettoyé, se déclare toujours prêt à conclure une alliance « avec tous ceux qui ne sont pas contre le socialisme ». Tout en essayant de faire peur, la direction suprême essaye encore d'éviter l'irréparable. Sa démarche est fondée sur le pari que cette fois, enfin, le peuple entendra son langage. C'est un pari bien audacieux.

M. AHIDJO A PARIS

Le président du Cameroun, M. Ahidjo, est arrivé mardi 15 septembre à Paris pour une « visite d'amitié et de travail » de quatre jours en France.

(Lire page 5 les déclarations de M. Ahidjo à notre envoyé spécial Philippe DECRAENE.)

Le parti exige un changement d'orientation de Solidarité

Le bureau politique du parti ouvrier unifié polonais s'est déclaré, mercredi 16 septembre, résolu « à défendre le socialisme comme on défend l'indépendance de la Pologne ». *La direction suprême ne s'aligne pas sur les positions d'un de ses membres, M. Siwak, qui, lundi, demandait que soit mis fin à l'existence de Solidarité. Néanmoins, le bureau politique affirme que les accords conclus l'an dernier avec les grévistes — accords qui avaient abouti à la création de Solidarité — ont été* « unilatéralement » *détruits par le congrès de Gdansk. Il demande un changement complet d'orientation du syndicat indépendant, et fait comprendre qu'un tel redressement exige des changements à la direction.*

Les animateurs de Solidarité ont réagi avec calme. Ils remarquent que la déclaration du bureau politique manque de réalisme et affirment qu'ils n'entreront pas « dans le scénario de la provocation ».

De notre correspondant

Varsovie. — Les adversaires sont face à face. Qu'il se termine par un armistice ou une tragédie nationale, l'affrontement, moins de treize mois après la signature des accords de Gdansk, est ouvert.

Soudainement passée pour lecture au *présentateur du journal télévisé* du soir, en plein milieu d'émission, et avec une évidente volonté de dramatisation, la déclaration du bureau politique accuse d'abord Solidarité d'avoir opté à son congrès pour un « *programme d'opposition politique (...) qui signifie l'orientation vers une confrontation menaçant de faire couler le sang* ». Le bureau politique en veut pour preuve les « *arrogantes résolutions adoptées vis-à-vis du Parlement* » (c'est-à-dire la demande de référendum sur l'autogestion) et surtout la « *folle provocation à l'égard des alliés de la Pologne* » qu'aurait constituée l'adresse aux ouvriers des pays de l'Est.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

IMPEDIMENTA

Deux ministres ont fait sensation, mercredi à l'Elysée. M. Le Pensec, ministre de la mer, avait apporté un nodule sous-marin, qu'il a fait circuler autour de la table du conseil. Quant à M. Jobert, ministre du commerce extérieur, il était venu à bord d'une R-9, expliquant que cela faisait « partie de son boulot ».

De telles initiatives pourraient devenir dangereuses si chaque ministre devait venir avec ses impedimenta. Voit-on M. Hernu débarquant d'un Mirage dans la cour de l'Elysée, et M. Fiterman d'une rame du T.G.V. ? On a dissuadé M. Auroux, ministre du travail, de venir avec les chômeurs dont il a la charge, même corrigés des variations saisonnières.

BRUNO FRAPPAT.

Les dérives des nationalisations

par PIERRE DROUIN

La gauche a besoin de mythes. Comme tout rassemblement idéologique qui prétend exalter la volonté collective, mobiliser des énergies nouvelles, parler autant à l'affectivité des citoyens qu'à leur intelligence. Les nationalisations font depuis longtemps partie de cet arsenal.

Mais des mythes aux réalités, le chemin peut descendre plus vite qu'on ne l'imagine, avec des pièges nombreux. Il est possible de *les déceler à travers les nationalisations* existantes, plus importantes (11 % du P.N.B.) au reste que celles qui vont être décidées (6 % du P.N.B.) pour essayer de les éviter et de tirer parti du meilleur de l'histoire des entreprises nationalisées.

La première dérive à surveiller de près, tant elle est quasi naturelle à l'évolution des entreprises nationalisées, est celle qui conduit à l'étatisation. On part de l'idée que l'on ne veut pas entendre parler de capitalisme ou de socialisme d'Etat, qu'il faut garder à chaque entreprise publique une autonomie réelle, faute de quoi les buts assignés ne seront pas atteints. Puis les impératifs budgétaires, ceux du maintien des prix ou de l'aménagement du territoire, font que les pouvoirs publics, qui nomment les présidents des firmes nationalisées, pèsent sur leurs décisions d'un poids de plus en plus lourd.

(Lire la suite page 2.)

Le débat sur la peine de mort

M. Séguin (R.P.R.) s'oppose à la question préalable déposée par M. Clément (U.D.F.)

L'Assemblée nationale devait commencer d'examiner, ce jeudi 17 septembre, le projet de loi portant abolition de la peine de mort, présenté par M. Robert Badinter, ministre de la justice, *« au nom du gouvernement de la République »*.

Bien que le résultat du vote ne fasse pas de doute, une question préalable tendant à ne pas ouvrir le débat a été déposée, à titre personnel, par M. Pascal Clément, député de la Loire (U.D.F.). M. Philippe Séguin, député des Vosges (R.P.R.), devait lui répondre au nom de la commission des lois. Une quarantaine d'orateurs sont inscrits dans ce débat qui continue vendredi. (Lire notre dossier pages 10 et 12.)

La patience

par PHILIPPE BOUCHER

La peine de mort a perdu. Ses partisans sont défaits. Oh, bien sûr, pas aujourd'hui ni même demain ! Pas dans l'immédiat devant le front de l'Assemblée nationale, qui est acquise pourtant, et moins rapidement encore devant les rangs du Sénat, qui va renâcler.

Avant que la guillotine ne soit cachée dans quelque musée sans visiteurs, il va encore s'écouler de ces semaines où la procédure lancera les dernières flèches du mauvais combat. Mais, avec deux délibérations au Sénat, trois à l'Assemblée nationale, la Constitution aura donné tout le possible et, à moins que le Conseil constitutionnel ne soit convié à quelque banquet orné de reliefs moisis, le président de la République pourra enfin, selon son goût, apposer sa griffe sur le texte de loi admirable et secondaire cependant de son septennat : l'abolition de la peine de mort.

Un moment encore, un moment encore, monsieur le bourreau, *comme supplia jadis une dame* trop légère : par respect de cette procédure républicaine, et pour considérer les arguments délavés *de la mort qui répare, de la* guillotine *rétributrice, du* couteau rédempteur. La peine de mort est toujours présente dans les codes et rien n'interdirait, sans qu'il faille y voir plus qu'une lourde cocasserie, que des jurys réclament une ultime fois, *in extremis,* l'application de l'article 12 du code pénal : « *Tout condamné à mort aura la tête tranchée.* »

(Lire la suite page 12.)

POINT

La revanche du train

Le 22 septembre, le président de la République inaugurera le train à grande vitesse, le déjà célèbre T.G.V., qui desservira, de Paris, Lyon et, ultérieurement, tout le Sud-Est français.

L'ouverture du T.G.V. symbolisera cette priorité que M. Fiterman veut donner au rail dans la politique des transports. Priorité qui se manifeste aussi par le souci de maintenir en maillage serré la desserte ferroviaire traditionnelle du pays.

Ces grands programmes de transports sont aussi des grands travaux propres à relancer l'emploi tout en favorisant un meilleur aménagement du territoire. Depuis de longues années, des dossiers sont en attente et, pour ne parler que de ce qui intéresse la S.N.C.F., deux autres T.G.V. au moins et le tunnel sous la Manche. On en a déjà parlé, on en reparlera. Le premier ministre a lui-même relancé, cet été, l'idée du T.G.V. Paris-Sud-Ouest au T.G.V. Atlantique, qui, de Paris et à partir de Châteaudun, desservirait la Bretagne d'un côté, Tours, Bordeaux et l'Espagne de l'autre. Le creusement du tunnel sous la Manche, s'il était décidé, donnerait un regain d'intérêt au T.G.V. européen destiné à desservir, à partir de Londres, Paris, Strasbourg et Franclort mais aussi Bruxelles.

Quand on sait que la construction du tunnel sous la Manche donnerait au premier dire des experts, du travail à cent mille personnes, on comprend la place que de telles entreprises peuvent jouer dans la lutte contre le chômage. A condition de ne pas oublier que les grands chantiers demandent des années et des années de préparation et qu'ils doivent être... financés.

(Le Monde *publiera dans ses éditions datées du 20-21 septembre un supplément de dix pages sur le T.G.V.)*

UN ENTRETIEN AVEC Mme EDITH CRESSON

La solidarité nationale s'exercera avec équité et clarté

nous déclare le ministre de l'agriculture

M. Mauroy devait recevoir, jeudi 17 septembre, les délégations des organisations professionnelles agricoles. Le principal dossier abordé devait être celui du revenu *agricole, qui aurait baissé par* rapport à l'an dernier de 5 milliards de francs.

A cette occasion, le ministre, Mme Cresson, nous a déclaré, dans l'entretien qu'on lira ci-dessous, que la solidarité nationale *s'exercera* avec équité et clarté.

« *Les décisions que vous avez prises depuis votre arrivée dans ce ministère permettent de dessiner l'esquisse d'une politique. Il s'agit en fait d'une grande sélectivité dans l'attribution des crédits de l'Etat, afin de ne conforter que les seuls agriculteurs qui, selon vous, en ont besoin. Cette démarche est-elle compatible avec celle d'une plus grande compétitivité de l'agriculture française ?*

— Je pense que vous simplifiez un petit peu le sens des décisions que j'ai prises depuis mon arrivée au ministère. En effet, je vous rappelle que j'ai aussi montré, dans le cadre des discussions communautaires, notamment sur le problème du mouton, que le gouvernement français entendait mener une politique de plus grande fermeté à l'égard de ses partenaires et de la Commission lorsque les intérêts fondamentaux des producteurs paraissaient menacés. J'ai aussi été aux prises dans le domaine du vin et des fruits et légumes à des situations de marché difficiles, qui m'ont permis de jeter les bases de nouvelles organisations et de mettre en chantier la mise en place d'offices dans ces secteurs. J'ai certes comme objectif de poursuivre une politique caractérisée par une plus grande sélectivité dans l'attributions des crédits de l'Etat.

» Vous utilisez le mot de sélectivité ; je préfère celui d'équité, qui me paraît plus chargé de sens, et plus conforme à nos objectifs. Il va sans dire que la poursuite d'une politique agricole dont *les effets pour les* agriculteurs seraient plus justement répartis implique la mise en place de critères de sélectivité. *J'entends mener une politique* plus équitable dans ces effets dans plusieurs domaines : revenus, régimes de garantie de prix, aides versées..., *car c'est* le seul moyen de maintenir l'emploi agricole et de freiner la disparition des petites et moyennes exploitations.

» Pour éviter que le freinage de l'exode rural ne pèse sur la productivité du secteur agricole, je pense qu'il est nécessaire d'infléchir le développement de l'agriculture française ; c'est pourquoi des actions seront menées pour améliorer la situation des exploitations en allégeant la charge écrasante du foncier, en développant le potentiel de productivité des terres agricoles, en portant l'accent sur la recherche et l'introduction des nouvelles techniques et technologies. Cela signifie certainement aussi une révision complète de l'action de développement dans le domaine agricole. *Pour me résumer,* une politique agricole équitable et sélective doit être envisagée dans un ensemble.

— *Le revenu de 1981 sera-t-il maintenu ? Si oui, comment, puisque le déficit budgétaire ne doit pas être aggravé ?*

— Ce dont on s'occupait jusqu'à présent c'était du revenu de l'agriculture et non pas, comme j'entends le faire, des revenus des agriculteurs.

Propos recueillis par
JACQUES GRALL.

(Lire la suite page 33.)

ARISTIDE BRIAND ET Mme DE MAINTENON

Mémoires imaginaires

Aristide Briand, l'un des hommes *politiques français qui ont le plus* marqué l'entre-deux-guerres, par la volonté de paix qu'*il* n'a cessé de manifester, en particulier avec son homologue allemand Stresemann, et au sein de la Société des nations, est aussi le seul qui n'ait pas laissé *de Mémoires, au contraire de* Clemenceau, Poincaré, Caillaux, etc. Vercors a voulu combler cette lacune, en se servant de ses discours multiples, de ses quelques notes personnelles et des nombreux ouvrages et articles consacrés à celui qui fut *surnommé « le Pèlerin de la paix »*.

Au même moment paraît le livre de Françoise Chandernagor. Elle aussi *a écrit des Mémoires imaginaires,* mais ceux d'un personnage historique plus lointain, Mme de Maintenon.

Il arrive, à l'inverse, que des personnages non historiques scrutent éperdument leur nombril. Cela donne *des erreurs peu digestes* (*Biographie*, d'Yves Navarre, et *le Testament amoureux*, de Rezvani).

(Voir dans « le Monde des livres », page 15, les articles de Bertrand Poirot-Delpech, Henri Guillemin, Paul Morelle, et l'entretien de Gabrielle Rolin avec Françoise Chandernagor.)

Le Monde

NATIONALISATIONS

Le débat sur les nationalisations va s'ouvrir. Pierre Drouin espère que le pouvoir saura repérer les écueils qui l'attendent avant de lancer le mouvement. André Laignel répond aux *objections juridiques* que soulèvent les adversaires du projet, tandis que « Grenelle » ne veut y voir, en définitive, que l'assouvissement d'un « caprice coûteux ».

Un combat d'arrière-garde

par ANDRÉ LAIGNEL (*)

LE débat politique *sur les nationalisations* a été tranché par *le peuple lors des élections* de mai et juin derniers Qui pourrait, *en effet*, contester que le projet socialiste et les propositions présidentielles n'aient été limpides, tant en ce qui concerne le principe que la liste des groupes nationalisables ?

L'article 34 de la Constitution dispose que « *la loi fixe les règles concernant... les nationalisations d'entreprises...* » Contrairement à d'autres domaines pour lesquels la loi détermine seulement « *les principes fondamentaux, toutes les modalités importantes d'une nationalisation doivent être fixées par la loi* ».

Pour ce faire, le législateur n'est *certes pas affranchi de toute règle* juridique qui lui soit supérieure, mais *il n'apparaît pas que*, pour déterminer l'objet et l'étendue des nationalisations, la loi soit soumise à des restrictions, ni sur le plan constitutionnel ni dans le domaine international.

Le préambule de la Constitution de 1946 contient un texte portant justification des nationalisations, qui pourrait, *a contrario*, être interprété comme les limitant : « *Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.* »

L'interprétation de la droite consisterait *à tenir pour inconstitutionnelle* une nationalisation qui n'aurait pas *pour objet un* « *monopole de fait* » ou un « service public national ».

Deux raisons conduisent à repousser ce raisonnement :

— Le texte comporte *une invitation* faite aux législateurs de *nationaliser dans certaines conditions, non* le refus d'agir en d'autres cas ;

— D'autre part, et même *si cette* première objection était repoussée, le *législateur* gardarait *son pouvoir* d'appréciation. En effet, de l'avis *unanime de la doctrine, c'est l'Etat* qui juge librement de l'opportunité *de créer des services publics*

Ainsi, le pouvoir discrétionnaire du législateur pouvant déterminer le choix des nationalisations apparaît-il clairement et correspond au pouvoir d'appréciation laissé à chaque Etat en ce domaine par le droit international.

C'est vrai au plan européen, le traité de Rome précisant en son article 222 que « *le présent traité ne préjuge en rien le régime de la propriété dans les Etats membres* ».

En ce qui concerne le droit international public, les nombreuses nationalisations intervenues ces dernières années, souvent liées à la décolonisation, n'ont pas soulevé d'objections de principe et sont *reconnues* par la communauté internationale comme l'exercice d'un des attributs de la souveraineté.

L'Etat est donc entièrement juge de l'opportunité et de l'étendue *d'éventuelles nationalisations. Encore* faut-il que ni sur le plan intérieur *ni dans le domaine international* elles ne puissent être considérées comme discriminatoires ou confiscatoires, ce qui pose la question du mode d'indemnisation des actionnaires nationaux ou étrangers.

∴

La Déclaration des droits de l'homme de 1789, qui a présentement valeur constitutionnelle, dispose en son article 17 : « *La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige, évidemment, et sous la condition d'une* juste et *préalable indemnité.* »

En droit international, la formule la plus usitée est celle d'une indemnisation « immédiate », suffisante et réelle » (« *prompt, adequate and effective* »).

Le principe et les conditions de l'indemnisation sont donc établis et s'imposent en droit tant français qu'international.

Une loi qui ne répondrait pas aux critères ainsi énoncés serait, bien *entendu, menacée d'annulation* par le Conseil constitutionnel ou susceptible *de recours devant* la *Cour* européenne des droits de l'homme.

Il semble que le *premier* ministre ait voulu par avance répondre *aux éventuelles inquiétudes qui* auraient pu se faire jour ou aux *hypothétiques actions juridiques, en* indiquant dans sa déclaration de politique générale du 8 juillet 1981 : « *Il va de soi que (...) l'indemnisation des actionnaires, dont les modalités seront précisées dans les deux projets de loi (...) sera juridiquement incontestable et financièrement équitable.* »

Une seule condition semble laissée de côté, et donc pouvoir prêter le flanc à contestation : celle du caractère préalable de l'indemnité. Cette règle a été abandonnée, depuis une loi du 11 août 1939, en matière d'expropriation, la prise de possession des biens pouvant se faire sans versement préalable intégral de l'indemnité : ainsi en a-t-il été égale*ment lors des nationalisations* de 1945 en France.

Sur le plan international, aucun pays accédant à l'indépendance n'était en état de *régler* préalablement le coût des nationalisations, lui permettant la réappropriation de richesses essentielles souvent pour son *existence* même.

Pour sa part, la Cour de cassation a retenu la formulation suivante, dans une série d'arrêts du 23 avril 1969 rendus à propos d'affaires de nationalisation en Algérie : « *Nul ne peut être privé de ses droits de propriété sans une indemnité équitable préalablement fixée.* »

A la formule de « *juste et préalable indemnité* », ces arrêts, fixant la jurisprudence la plus *récente*, substituent donc celle d' « *indemnité équitable préalablement fixée* ». Il n'est plus, de ce fait, exigé que l'indemnité soit versée antérieurement à la nationalisation, seule sa fixation est requise préalablement à cette mesure.

∴

De cette étude, il ressort :

1) Que la loi peut apprécier souverainement l'objet et l'étendue des nationalisations ;

2) Que les seules conditions établies par les textes et la jurisprudence sont celles d'une juste indemnité, dont les modalités soient fixées au plus tard dans la loi de nationalisation.

Le peuple s'étant prononcé, il reste à la représentation nationale à veiller à ce que la volonté politique soit pleinement réalisée et les conditions juridiques scrupuleusement respectées.

(*) *Député de l'Indre, membre du* bureau exécutif national du P.S.

UN CAPRICE COUTEUX

par « GRENELLE » (*)

LE *nouveau pouvoir* s'est à plusieurs reprises déclaré res*pectueux de l'ordre* constitutionnel existant et nous n'avons pas, *a priori, de raison* de mettre en doute la sincérité de ses intentions. *Cela suppose* non seulement l'attachement aux institutions, mais aussi une attention scrupuleuse aux principes et aux règles établies dans le cadre du préambule de la Constitution de 1946 auquel celle de 1958 se réfère. Ainsi, le législateur doit tenir compte d'une double exigence. D'une part, chacune des nationalisations envisagées ne pourrait être mise en œuvre que si elle s'appliquait *vraiment à un bien*, à une entreprise « dont l'exploitation a ou acquiert *les caractères d'un service* public national ou d'un monopole *de fait* ». De l'autre, il se doit de respecter l'article 17 de la Décla*ration* des droits de l'homme et du citoyen, qui prévoit une « juste et préalable indemnité ».

Ces conditions ne s'avèrent pas si faciles à remplir. Ainsi, il apparaît de plus en plus difficile d'apprécier ce qu'est au juste un « monopole de fait » dans une économie largement ouverte à la concurrence internationale et on serait *bien en* peine de démontrer que cette notion s'applique *à l'une quelconque* des entreprises visées : les nationalisa*tions annoncées ne* détruisent pas de monopole, elles risquent d'en *créer. De même*, l'extension à l'infini de la notion de « service public » prête à la critique : pour être pleinement en accord avec elles-mêmes, les personnalités qui soutiennent cette thèse devraient admettre que l'on applique aux entreprises en cause les lois destinées *à assurer* la continuité de ce même service public, *notamment la loi de 1963* sur les préavis de grève. Il serait *étonnant que le personnel de ces* entreprises se déclare enthousiasmé *par de telles perspectives.*

Mais surtout on voit mal comment *le gouvernement pourrait concilier* le souci, qui doit rester le sien, de *ménager les finances publiques* avec la nécessité impérieuse d'assurer *le caractère* « *préalable* » de l'indemnisation. La remise de titres *amortissables en* quinze, vingt ans ou plus ne répond pas à une telle *exigence. On fera certes valoir* les précédents de 1936 et de 1945 Mais *à l'époque, le* Conseil constitutionnel n'était pas encore là pour veiller *au respect des principes fondamen*taux de la tradition républicaine et *assurer, le cas échéant*, leur *défense* face aux initiatives des gouvernants *ou des parlementaires.* Désormais, il suffirait que soixante députés ou sénateurs soulèvent ce type d'objection pour que le pouvoir se trouve placé devant ses responsabilités et conduit, soit à demander une révision de la Constitution au Congrès, soit à renoncer à tout ou partie de ses projets.

Devant ces obstacles, comment ne pas s'interroger quant aux motivations profondes des nationalisations ? Le gouvernement dispose de moyens puissants *d'orientation* de l'économie et il ne tient qu'à lui de *les mettre en œuvre : le Plan*, l'aménagement du territoire, les missions *de contrôle ou les commissaires* auprès des entreprises de crédit, *la* « *surveillance des prix* », *enserrent* les agents économiques dans un *réseau de contraintes déjà impres*sionnant. En Suède, l'ancien gouvernement social-démocrate n'avait pas jugé indispensable de nationaliser l'ensemble des banques ! La seule explication de la politique suivie en ce moment semble donc la volonté délibérée de créer des transformations irréversibles, notion bien peu en accord avec la philosophie même de l'alternance.

Ces *transformations*, le contribuable les paiera cher. Même si *l'indemnisation n'est pas pleinement* équitable, même si elle fait la part *trop belle aux intérêts étrangers*, on sait bien qu'elle représentera pour le budget de l'Etat une surcharge insoutenable. L'impôt, et l'impôt seul, devra financer au cours des dix ou quinze prochaines années cet accroissement massif des crédits affectés au service de la dette publique. Cela ne peut que peser directement sur la capacité d'investir, en diminuant d'autant la *possibilité pour l'Etat* d'emprunter sur le marché des capitaux, afin *d'accompagner des créations d'em*plois ou de réaliser des équipements *publics.*

Cela réduit également la marge de manœuvre dont disposera le gouvernement pour réaliser des réformes en matière, par exemple, de fiscalité locale. Nous voilà loin d'un transfert de propriété qu'une « nécessité publique, légalement constatée, exige évidemment », pour reprendre les termes de la Déclaration des droits. Veut-on sincèrement un nouveau démarrage de l'économie ou recherche-t-on uniquement des satisfactions idéologiques ? Dans ce dernier cas, les nationalisations proposées apparaissent alors, au regard des priorités nationales, comme un caprice coûteux.

(*) Signature collective des membres du Club de Grenelle.

Les dérives

(Suite de la première page.)

La confusion des pouvoirs et des responsabilités s'est fermement établie entre les directions des entreprises et les ministères d'une pa[rt] et *entre les ministres techniques* et celui des finances d'autre part, si bien que, en 1966, Georges Pompidou demande à M. Simon Nora de regarder cela de près et de chercher la parade. Les remèdes proposés sont connus : restaurer la politique contractuelle, la responsabilité de l'entreprise publique vis-à-vis de l'Etat (contrats de programme), et à l'égard des salariés (contrats de progrès négociés entre les directions et les syndicats en matière de rémunérations et de conditions de travail).

M. Simon Nora, entré dans le gouvernement de M. Chaban-Delmas en 1969, était bien placé pour tâcher de faire appliquer ses idées. Qu'a-t-on constaté ? Comme l'a bien analysé M. Philippe Brachet (1) : « *A mesure que la politique contractuelle entre dans les faits, elle se heurte à des difficultés croissantes qui sont à la fois de nature économique et politique* ».

L'inflation — qui a sévi à bonne cadence après 1968 — a *détraqué le système proposé* : la hausse des tarifs publics n'a pu suivre celle du coût de la vie, et la poussée des taux d'intérêt n'a pas permis le désendettement souhaité des entreprises publiques.

La politique contractuelle ne fut jamais vraiment poursuivie — sauf dans les mots — par les successeurs de M. Chaban-Delmas. L'expérience E.D.F. est à cet égard significative. Elle a fait l'objet du premier contrat de programme (et en fait le seul que l'on ait mis complètement au point). L'ébranlement des équilibres économiques en 1973 remit tout en question. On se contenta de piloter à vue au lieu de renégocier un contrat de programme intérimaire.

Sans doute, des « contrats d'entreprise » à ambitions plus limitées ont vu le jour. Mais si ceux d'Air France (1977 et 1980) ont prouvé que les rapports entre l'Etat et *l'entreprise publique* pouvaient être améliorés, celui de la S.N.C.F. signé en 1979 a vu, dès la deuxième année d'application, les pouvoirs publics se dérober à leurs obligations en matière de tarifs (2).

Il est clair que seule une décentralisation interne des entreprises nationalisées permettra de sauvegarder leur autonomie.

Le mot de décentralisation a été chargé de la plus riche substance pour faire naître le pouvoir régional. En *sera-t-il* de même dans les firmes nationalisées ? *L'expérience* E.D.F. de 1970 et de 1971 avait été très intéressante : la direction avait passé les contrats avec les chefs d'unité qui sont des entreprises départementales, dotées d'une comptabilité autonome. Comme le remarque M. Philippe Brachet : « *Quand l'Etat fixait à E.D.F. des missions et des objectifs de performance, elle pouvait négocier avec les unités décentralisées à l'intérieur de cette enveloppe globale des sous-contrats qui tiennent compte des situations locales et des exigences collectives. Il s'agissait donc là d'une amorce d'autogestion.* » Reviendra-t-on — et non plus seulement pour E.D.F. — à ces excellentes dispositions dont le déroulement fut pratiquement stoppé en 1973 ?

C'est au nom de l'efficacité industrielle que les entreprises nationalisées devraient également secouer la tutelle de l'Etat. Un homme comme M. Pierre Dreyfus l'avait fort bien compris, qui rappelle dans son livre, *la Liberté de réussir*, que le succès de la régie Renault tient au fait qu'il n'a *pas respecté* les objectifs trop modestes fixés par le Plan pour le début 1960, et que sa politique sociale n'a pas été concertée avec l'Etat.

L'excès contraire

Dans le secteur bancaire nationalisé, les dirigeants n'ont pas eu besoin de briser le carcan. C'est l'excès contraire qui a été constaté : une sorte de démission de l'Etat actionnaire. Le faible pouvoir du Plan, le libéralisme de la plupart des gouvernements qui se sont succédé, une gestion sans gros à-coups de *cette branche expliquent* cet état de fait.

L'instrument a *été utilisé certes* par l'Etat pour favoriser une action dans tel secteur ou dans telle entreprise, mais de manière très pragmatique. Aucune opération macro-économique d'envergure n'a été déclenchée par les pouvoirs publics à travers les banques nationalisées. Comme l'écrit M. François Bloch-Lainé (3) « *faute de règles du jeu, dûment concertées, la politique de chaque banque est celle d'une expansion sans frein, dans une concurrence débridée.* »

Entre ces deux maux caractéristiques de la vie des nationalisations de *1945*, la contrainte étatique et le laxisme généralisé. *Il faudra que les artisans de la* nouvelle vague sachent faire *passer leurs esquifs.* Tâche peu commode !

De même, l'histoire *des entreprises* nationalisées conduit à prendre garde dans le *domaine* social à deux autres dérives : celle qui porte vers un surplus d'avantages au personnel, aggravant le déséquilibre financier, et celle qui récupère la doctrine libérale en s'efforçant de jouer exactement le même jeu social que les concurrents.

Même si l'on n'a pas su toujours trouver le compromis entre les deux logiques, il est certain que la gestion publique a permis un nouveau rapport de pouvoir au sein de l'entreprise. Christian Stoffaës dans son livre *les Nationalisations* insiste sur l'émergence du pouvoir syndical qui devient l'animateur d'une véritable cogestion informelle. Celle-ci peut au reste conduire à un corporatisme et à l'accentuation du particularisme des entreprises publiques « *plus soucieuses de mesures catégorielles ou de hausses salariales que de répercussion sur le consommateur des gains de productivité obtenus* ». Autre constatation, qui correspond à certains traits profonds du modèle culturel français assez réticent à l'égard du secteur privé : l'image de l'entreprise du secteur public est fortement soutenue par ses salariés. Les gaziers, les électriciens, les cheminots l'ont maintes fois prouvé.

Cette dynamique sociale nouvelle peut conduire, si elle est bien canalisée, à une véritable démocratie économique. Le gouvernement en est-il conscient ? On dirait qu'il a lui-même un peu peur de cette mécanique qui va s'enclencher, qu'il ne sait trop par quel bout la prendre et la valoriser, qu'il s'empêtre dans les détails. Après tout, mieux vaut bien repérer les écueils avant de lancer le mouvement qui fera ses preuves en marchant.

PIERRE DROUIN.

(1) *Entreprises nationalisées et socialisme.* Editions du Cerf, 1978. *Préface de M. Laurent Fabius.*

(2) Lire les articles de James Sarazin dans *le Monde* daté 12-13 juillet et 25 juillet 1981.

(3) *Profession : fonctionnaire.* Editions du Seuil, 1976.

Le Monde

étranger

EUROPE

LA CRISE POLONAISE

LE COMMUNIQUÉ DU BUREAU POLITIQUE

« Nous défendrons le socialisme comme nous défendons l'indépendance du pays »

Voici l'essentiel du communiqué publié mercredi soir 16 septembre par le bureau politique du parti ouvrier unifié polonais :

La situation politique du pays évolue dans une direction dangereuse. L'état de l'économie ne cesse d'empirer et les conditions de vie de la population deviennent de plus en plus difficiles. Arrêter ce processus est une nécessité nationale.

Le neuvième congrès extraordinaire du parti ouvrier polonais a formulé, dans ses résolutions, un programme de sortie de la crise. Le parti maintient toujours le programme du renouveau socialiste. Une large plate-forme de coopération des forces sociales patriotiques a été créée. Nous avons créé les possibilités, pour toutes les forces sociales qui se fondent sur le socialisme, de participer de manière constructive à la vie du pays. Ces possibilités ont été également ouvertes à Solidarité, le nouveau syndicat. C'est pour cela que le premier congrès de Solidarité éveillait un tel intérêt et les espoirs de nombreux milieux de la société. Ces espoirs ont été détruits. Le déroulement et les résolutions de la première partie du congrès ont élevé au niveau de programme officiel de toute l'organisation, les tendances aventuristes et les phénomènes qui se manifestaient au sein de Solidarité, même s'ils avaient semblé être uniquement l'expression de courants extrêmes.

C'est ainsi que les accords conclus à Gdansk, Szczecin et Jastrzebie ont été rompus unilatéralement. On les a remplacés par un programme d'opposition politique qui vise les intérêts vitaux de la nation et de l'Etat et implique une orientation vers une confrontation menaçant de faire couler le sang.

Un programme d'opposition

On a annoncé la poursuite d'anciennes luttes et l'ouverture de nouvelles qui n'ont rien de commun avec le caractère et les buts d'un syndicat professionnel. On a adopté des résolutions arrogantes à l'égard du Parlement, à propos d'affaires qui ressortissent de sa compétence exclusive en tant que pouvoir suprême. On a pris des distances à l'égard du mouvement syndical des pays socialistes. On a adopté le soi-disant message aux travailleurs de l'Europe de l'Est. C'est une provocation folle à l'égard des alliés de la Pologne dont la coopération représente la garantie fondamentale du développement économique du pays, de l'intégrité territoriale, de la sécurité et de la paix de notre patrie. Cela constitue un encouragement au développement de la campagne antisoviétique et à tous les motifs de propagande et d'édition, particulièrement nocives et dangereuses pour la jeunesse désorientée. Cela éveille la préoccupation et l'inquiétude de toutes les forces politiques patriotiques et responsables. L'opposition ferme de pays amis et parmi eux de notre meilleure alliée, l'Union soviétique, est compréhensible.

« Maîtriser les fous politiques »

Notre parti a mis en garde à plusieurs reprises Solidarité contre les éléments de destruction et d'anarchie qui existent dans ses rangs et dans son activité. On est fondé à poser la question de savoir pourquoi justement le congrès de Solidarité a emprunté cette direction. Cela s'est passé ainsi parce que ce n'est pas la ligne de construction d'un nouveau syndicat autogéré sur la base des accords sociaux de Gdansk et Szczecin, sur la base de statuts enregistrés et de déclarations faites, qui a gagné.

La ligne qui a gagné est celle de la construction d'une organisation d'opposition politique qui s'est ouvertement donné comme but le changement du système socio-économique en Pologne. Ce n'est pas le programme des ouvriers qui font partie de Solidarité. Le congrès de Solidarité a exproprié les ouvriers de leur influence, de leur participation et de leur responsabilité pour leur organisation en faveur des intérêts, des plans et des buts que représentent les groupes oppositionnels aventuriers, contre-révolutionnaires — le soi-disant Comité de défense des ouvriers (KOR) et la soi-disant Confédération de la Pologne indépendante. Cela s'est passé ainsi à cause de ceux qui sont en contact avec les centres occidentaux de diversion contre la Pologne socialiste, et les courants de droite du mouvement syndical agissent sous leur influence et reçoivent de leur part une aide financière et technique.

Telle est la vérité. Elle devait parvenir à toute la classe ouvrière, à tous les travailleurs, à tous les milieux et surtout à la masse des membres de Solidarité au nom desquels on adopte une orientation menant à une nouvelle tragédie nationale. Que les travailleurs, dans tout le pays, demandent à la direction de Solidarité où il va et dans l'intérêt de qui ! Combien de temps peut-on maintenir l'état de tension et de conflit dans une situation où le devoir de tous, et pas seulement des autorités de l'Etat, est d'agir pour soulager les gens dans leurs difficultés quotidiennes et épuisantes. A quel but doivent servir des structures et des méthodes d'action qui *de facto* se fondent sur le diktat des groupes dirigeants et sur la terreur psychologique et non pas sur la démocratie ? Pour un tel programme et pour une telle action il n'y a pas de place en Pologne et il *ne peut y en avoir.*

Il est de l'intérêt de la nation et de la Pologne indépendante de maîtriser les fous politiques. Malgré la situation tendue, le bureau politique du comité central du POUP confirme la nécessité et se déclare prêt à construire une alliance entre tous et une entente avec tous ceux qui ne sont pas contre le socialisme et à qui est chère la cause de la patrie et son salut.

Le bureau politique appelle tous les membres du POUP et s'adresse aux membres du Z.S.L et du S.D (1), aux membres des unions socialistes de la jeunesse des syndicats de branches et des syndicats autonomes, aux simples membres de Solidarité, aux organisations catholiques, aux femmes polonaises, à toute la société, pour qu'ils se prononcent clairement contre l'aventurisme politique, contre l'impulsion de la lutte pour le pouvoir et les tentatives de détruire l'Etat socialiste. La situation est devenue menaçante, le danger contre-révolutionnaire augmente contre l'Etat qui est le bien commun des Polonaises et des Polonais.

Nous nous adressons à tous ceux dont le devoir et l'attitude constituent le fondement de la *sécurité et de la défense des* principes constitutionnels de l'Etat socialiste. Nous défendrons le socialisme comme on défend l'indépendance de la Pologne. L'Etat emploiera pour cette défense les moyens qu'exigera la situation.

(1) Il s'agit des partis paysan et démocrate, les deux partis satellites du POUP.

LA RÉPONSE DE SOLIDARITÉ

« Nous n'entrerons pas dans le scénario de la provocation »

Voici le texte de la déclaration publiée, dans la nuit de mercredi à jeudi, par le présidium de la commission nationale de coordination de Solidarité, après la diffusion du texte du bureau politique :

L'objet réel des conflits qui se développent depuis quelques semaines, c'est l'activité entreprise par notre syndicat face à la ruine progressive de notre économie. Ce qui est en cause ce sont les revendications sur le contrôle social de la production, du stockage et de la distribution des produits de première nécessité, ainsi que la réforme autogestionnaire du système. Dans les deux cas, il s'agit de repousser la menace de la faim et de créer les conditions garantissant que les privations et l'effort supplémentaire consentis par la société ne seront pas gaspillés à nouveau.

Cela exige qu'on assure aux entreprises une direction compétente et qu'on cesse de les diriger administrativement par le biais des ministères. Ces deux choses ne sont pas possibles si l'on maintient le principe actuel de nomination pour les postes de direction, c'est-à-dire de nomination par le pouvoir administratif et le parti, d'hommes qui leur sont étroitement liés. Le maintien de ce principe ferait de la réforme une fiction (...) Le syndicat ne peut pas l'admettre. Pour les mêmes raisons, nous ne pouvons pas non plus renoncer à la lutte pour l'autogestion régionale (1). Dans ce domaine, les positions de la commission nationale de coordination ont été confirmées par *les résolutions du congrès* national qui a demandé à la Diète d'organiser un référendum national sur le conflit au sujet de la réforme. C'est une voie légale, conforme à l'ordre constitutionnel. C'est une démarche conforme aux accords sociaux de Gdansk et dictée par les intérêts les plus élémentaires du monde du travail.

Les accords sociaux sont la base de l'ordre, de la paix sociale et de la sécurité de la nation. Personne ne doit détruire ces bases. La dernière déclaration du bureau politique du POUP témoigne d'un manque de réalisme. Solidarité demande au monde du travail, indépendamment des appartenances au parti ou au syndicat, l'unité et le calme. Nous n'entrerons pas dans le scénario de la provocation.

(1) *C'est-à-dire* pour des élections libres aux conseils municipaux et régionaux.

Durcissement

(Suite de la première page.)

Les accords de Gdansk ont donc été « *unilatéralement rompus* » et cela s'est fait parce que le congrès de Solidarité a privé les ouvriers de leur influence au profit des « *groupes contre-révolutionnaires* ». Autrement dit, le cadre politique dans lequel avait été inscrite la reconnaissance des syndicats libres n'existe plus et Solidarité n'est plus une organisation ouvrière.

Une fois dressé ce constat d'une « vérité qui devait parvenir à toute la classe ouvrière », le bureau politique appelle les « *simples membres* » de Solidarité à s'opposer à l'orientation de leur direction et toutes les forces soucieuses du « *salut de la patrie* » à se prononcer « *clairement contre l'aventurisme politique* ». Le POUP est prêt à construire une alliance — dont il confirme la « *nécessité* » — avec tous ceux qui ne sont pas « *contre le socialisme* ». Mais si cet appel, qu'on dirait adressé à l'instinct de survie *de la population, n'était pas entendu,* alors le pire arriverait : « *L'Etat emploiera pour cette défense* [du socialisme] *les moyens qu'exigera la situation.* »

Une nouvelle lettre de Moscou ?

Outre la pression des pays frères (des rumeurs circulent sur l'envoi par Moscou d'une nouvelle lettre à la direction du POUP), deux raisons semblent avoir déterminé les dirigeants polonais à précipiter ainsi l'affrontement. Premièrement la crainte que la seconde session du congrès de Solidarité qui doit s'ouvrir le 26 septembre n'adopte définitivement un programme de démocratisation complet de la vie publique qu'il serait difficile de combattre avec les seules armes de la politique. Une partie de la population peut s'inquiéter de la radicalisation du syndicat. L'immense majorité de ses membres est assez réaliste pour ne pas vouloir convertir en mot d'ordre de lutte immédiate toutes les revendications d'un programme, mais l'idée d'élections libres est tout sauf impopulaire. Il y avait à terme un danger grave pour le régime à laisser se développer de telles idées et le sentiment de liberté totale auquel la population s'habitue en perdant toute peur de s'exprimer.

Seconde raison, et peut-être déterminante, de *cette dramatisation brutale* : l'évolution de l'Eglise. Sous l'impulsion de son nouveau primat, Mgr Glemp, qui n'avait pas hésité à se rendre à Gdansk pour l'ouverture *du congrès de Solidarité, sous* la pression surtout des fidèles les plus actifs, l'Eglise abandonne petit à petit le rôle d'arbitre au-dessus de la mêlée que Mgr Wiszynski lui avait *assigné depuis août 1980.*

Elle reste évidemment une force de modération et de médiation éventuelle, mais elle est maintenant pleinement engagée au côté du syndicat. Elle participe à ce que le dernier communiqué de la conférence épiscopale publié mercredi aussi appelle « *cette volonté universelle de changer la vie sociale et économique qui unit toute la nation et fait naître un espoir* ».

Les propos du primat, les sermons, les communiqués des évêques (celui de mercredi dénonce « *L'information unilatérale qui est souvent éloignée de la vérité objective* ») ne sont plus allusifs, mais directs. Un front politique face auquel l'isolement *du POUP va grandissant est en train* de se dessiner. Le pouvoir en était conscient, et il est de ce point de vue significatif que l'appel à se *dresser* contre l' « *aventurisme* » ait été lancé entre autres aux « *organisations catholiques* », c'est-à-dire aux groupes reconnus par le parti, et non pas à l'Eglise, qui n'est mentionnée nulle part. Il fallait agir avant de ne plus avoir d'autre choix que faire couler le sang — sans sommation — ou se résigner à une négociation politique d'ensemble avec les institutions représentatives. En dehors de la menace qu'elle brandit, la déclaration du bureau politique n'annonce aucune mesure concrète. Il est possible que le parti n'aille pas plus loin en pratique qu'une grande campagne de dénonciation des « *fous politiques* » qui conduiraient le pays à une « *nouvelle tragédie nationale* », qu'il réaffirme ainsi sa présence sur l'échiquier politique et fasse très rapidement voter par la Diète, créant ainsi un fait accompli, son projet sur l'autogestion qu'il vient de faire adopter en commission au nez et à la barbe du syndicat. Cette démonstration de force réalisée, et fort du soutien populaire qu'il aurait suscité, il pourrait affronter en meilleure position le combat rude, mais à retardement que mènerait le syndicat.

Cette possibilité existe, mais, même si tel est simplement le calcul du parti, une dynamique très dangereuse vient de s'enclencher. Contrairement à ce que dit le bureau politique, ce n'est pas, on l'a encore vu la semaine dernière à Gdansk, la direction de Solidarité mais sa base qui est radicale. Quelques heures avant le coup de tonnerre du journal télévisé, le bulletin quotidien de l'organisation varsovienne de Solidarité publiait une déclaration de M. Kuron, l'animateur du KOR, appelant les syndicalistes à ne pas lancer dès maintenant le mot d'ordre d'élections libres à la Diète. Ce serait « *prématuré* », disait-il, et équivaudrait à une « *déclaration de guerre au pouvoir* ».

Il sera dur de continuer à contrôler les troupes alors que le syndicat est attaqué de front : que le KOR est vilipendé comme responsable de tous les maux ; qu'un homme aussi pondéré que M. Mazowiecki est poussé à hausser le ton : qu'une page entière de l'hebdomadaire national du syndicat, qu'il dirige, est censurée. Dans une telle situation, la direction de Solidarité ne dispose guère d'arguments pour plaider la modération.

Mercredi soir, la censure dont a été victime le journal du syndicat a justement failli déclencher une grève à l'imprimerie de *Trybuna Ludu*, l'organe du comité central. *D'autres débordements qu'il est aisé* de provoquer peuvent se produire à chaque instant. Les dirigeants de Solidarité ont pris les devants en se mettant aussitôt en première ligne. *Mais rien ne prouve qu'ils ne soient* pas confrontés très vite à une volonté d'en découdre coûte que coûte.

BERNARD GUETTA.

● *Expulsion de la compagne française de M. Baluka.* — Mme Françoise Breton, ressortissante française et compagne du *syndicaliste polonais* Edmund Baluka, ainsi que leur fil Michel, âgé de trois ans, ont été expulsés de Pologne mardi 15 septembre, a-t-on appris de source syndicale à Varsovie. Leader de la grève des chantiers navals de Szczecin en 1970, M. Baluka s'était réfugié en Belgique et en France avant de rentrer en mars dernier clandestinement en Pologne, où il se trouve toujours. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

Le congrès libéral approuve massivement le projet d'alliance avec le nouveau parti social-démocrate

De notre correspondant

Londres. — Dès la première journée de leur congrès, les mille sept cents délégués du parti libéral, réunis à Llandudno, station balnéaire du nord du Pays de *Galles, ont approuvé l'alliance* électorale avec les sociaux-démocrates du S.D.P., proposée par la direction, à une *écrasante* majorité. Cette décision n'est pas une surprise, mais elle pourrait avoir pour le système politique britannique la même importance historique que le déclin des libéraux et l'émergence des travaillistes comme deuxième grand parti au début des années 20.

Les sondages promettent, en effet, la victoire à l'alliance entre les libéraux et les sociaux-démocrates, si les élections générales avaient lieu prochainement. *Sans doute cette alliance* bénéficie-t-elle, d'une part, de l'impopularité de Mme Thatcher, et, d'autre part, des luttes internes du parti travailliste Le *Financial* du parti travailliste. Le *Financial Times* va jusqu'à qualifier Mme Thatcher et M. Foot d'« *agents recruteurs bénévoles* » du centre. Il n'en reste pas moins crates sont crédités de 41 % des *qu'unis, libéraux et sociaux-démo-* intentions de vote, alors que les premiers n'en auraient que 13 %, et les seconds 16 %, s'ils allaient à la bataille séparément.

De plus, leurs électorats respectifs apparaissent géographiquement et socialement complémentaires. Nul doute que l'effet euphorisant des sondages n'ait joué un rôle dans la décision du congrès libéral. M. David Steel, leader du parti, a déclaré qu'avec le S.D.P., les libéraux « *gagnent une crédibilité qu'ils n'auraient pas seuls si bonnes que soient leur politique et leur organisation* ».

Et il a plaidé pour un moratoire dans la désignation des candidats libéraux aux prochaines élections législatives, qui ne devraient normalement pas avoir lieu avant 1983, pour permettre des investitures concertées avec les sociaux-démocrates.

Les rares adversaires de *l'alliance avec le S.P.D. craignent*, de leur côté, d'être contraints de renoncer à des circonscriptions « gagnables ». En outre, ils rappellent l'expérience peu concluante du « pacte LIB-LAB », jadis conclu par leur parti avec les travaillistes, et ils se demandent si la formation libérale n'a pas plus à perdre qu'à gagner en faisant cause commune avec la « bande des quatre » (comme la presse britannique a baptisé Mme Shirley Williams et MM. Roy Jenkins, David Owen et William Rogers, qui ont fondé, il y a un an, le S.D.P.).

Des divergences

Ils sont soucieux que le parti libéral n'abdique pas sa personnalité dans cette alliance, en rappelant que si les démarches sont actuellement convergentes, les uns et les autres viennent de directions totalement opposées. Quelques « idéalistes » ajoutent que les libéraux *ne cherchent pas* le pouvoir pour le pouvoir, mais pour effectuer un travail en profondeur avec les administrés. Ils relèvent en outre que le succès foudroyant du S.D.P. depuis un an est surtout dû à des facteurs négatifs, et que cette formation n'a ni programme politique précis ni même leader incontesté.

Les divergences entre les deux partis portent sur le rôle de la croissance économique, dont les libéraux ne veulent pas faire un dogme, la protection de l'environnement, la méfiance par rapport à l'énergie nucléaire, la *défense des libertés individuelles.*

Il reste que, pour la première fois depuis les années 20, les libéraux entrevoient la possibilité d'accéder au pouvoir. Ils occupent une bonne place dans l'éventail politique, mais n'étaient pas assez forts par eux-mêmes pour attirer suffisamment de suffrages dans un système majoritaire qui lamine les petites formations. Avec le S.D.P., ils gagnent en poids, en audience et en expérience.

DANIEL VERNET.

Espagne

M. NICOLAS SARTORIUS DEVIENT LE NUMÉRO DEUX DU P.C.E.

(De notre correspondant.)

Madrid. — M. Nicolas Sartorius, en qui l'on voit de plus en plus le dauphin de M. Santiago Carrillo, a été élu, le lundi 14 septembre, par le comité central du parti communiste espagnol, au poste de premier vice-secrétaire général.

M. Sartorius est considéré, par son âge et ses positions, comme un élément de transition entre la vieille garde du parti et la génération montante, qui supporte mal, parfois, l'autorité de M. Carrillo et souhaiterait un rajeunissement de la direction.

Désormais numéro deux du parti, c'est lui qui remplacera le secrétaire général lors de ses absences. La création de deux vice-secrétariats généraux avait été prévue lors du dixième congrès du P.C.E., en juillet dernier. M. Jaime Ballesteros, personnalité proche de M. Carrillo, a été élu au second poste.

Né il y a quarante-trois ans dans une famille de la haute bourgeoisie de Santander, engagé très tôt dans l'action syndicale après des études de droit et de journalisme, il a été l'un des fondateurs des Commissions ouvrières, le syndicat proche du P.C., où il est devenu le principal dirigeant après M. Marcelino Camacho. Il a passé plusieurs années dans les *prisons franquistes.* *Membre* du comité central du P.C.E. depuis sept ans, il occupe aux Cortes le siège de député abandonné en 1980 par M. Camacho, un an après son élection. — (Intérim.)

QUAND M. GOLDSMITH PROPOSE UN SUJET D'ENQUÊTE...

M. Jimmy Goldsmith, propriétaire de « l'Express » et homme d'affaires, a décidé de créer prochainement un prix annuel de 50 000 livres (550 000 francs) destiné à récompenser la meilleure enquête journalistique sur « la subversion dans les medias ».

« Cela devrait encourager la presse à se nettoyer elle-même », écrit M. Goldsmith dans une lettre publiée par le « Times », mercredi 16 septembre.

Citant notamment un article *du « Sunday Telegraph » sur le* financement de mouvements d'extrême gauche par le colonel Kadhafi, M. Goldsmith écrit :

« En Grande-Bretagne, nous entendons beaucoup parler de l'ingérence des propriétaires de journaux dans leur contenu rédactionnel, mais nous n'entendons pratiquement jamais rien sur l'ingérence dans ce contenu *de gouvernements étrangers qui* peuvent payer des journalistes. »

Qu'en pensent nos confrères britanniques ?

PROCHE-ORIENT

L'expulsion d'Égypte de diplomates et de coopérants soviétiques

Moscou semble ne pas vouloir dramatiser la situation

L'ambassadeur soviétique au Caire, M. Poliakov, accusé par le président Sadate d'avoir trempé dans un « complot » contre le régime, et six de ses collaborateurs devaient quitter l'Egypte ce jeudi soir 17 septembre. Le nombre total des Soviétiques, notamment des coopérants techniques employés au barrage d'Assouan, frappés par les mesures d'expulsion serait, selon un porte-parole de l'ambassade d'U.R.S.S., cité par l'A.F.P., de « quelques centaines », et non de mille cinq cents comme l'ont annoncé des « informations exagérées ». A Moscou, l'agence Tass affirme que « les employés de l'ambassade d'U.R.S.S. et des autres établissements soviétiques n'avaient rien à voir dans les rapports entre communautés égyptiennes ». Elle dénonce « les inventions ineptes au sujet de la prétendue conspiration de Moscou » et « l'hystérie antisoviétique » du président Sadate.

Au Caire, le chef de l'Etat égyptien s'en est pris très violemment aux Frères musulmans, se promettant de « leur casser la tête ».

De notre correspondant

Moscou. — Alors qu'une importante délégation militaire syrienne vient d'arriver dans la capitale soviétique pour discuter, croit-on, de problèmes d'armement, le Kremlin réagit avec une relative modération aux expulsions annoncées par le président Sadate. La télévision a dénoncé mercredi soir la campagne « *anti-soviétique* » lancée par le chef de l'Etat égyptien pour « *détourner l'attention de l'opinion publique* ». « *Cela montre*, a dit le commentateur, *que Sadate cherche à sortir de l'impasse où il s'est mis en s'engageant dans la voie de la capitulation devant les Etats-Unis et Israël.* » Pour le moment, Moscou semble éviter de dramatiser la situation.

La presse soviétique avait toutefois commenté avec sévérité, en début de semaine, la « *vague de répression sans précédent* » qui « *a déferlé sur l'Egypte* » et dont le véritable objectif, selon Tass, est « *de réprimer par des mesures cruelles la montée de l'opposition, redoutable pour le régime au pouvoir et qui s'oppose à l'inféodation de l'Egypte au diktat américano-israélien* ». Pour l'agence soviétique, « *les développements tragiques actuels, dans ce grand pays arabe, sont le corollaire direct d'un alignement aveugle de Sadate sur les Etats-Unis et les sionistes israéliens, dans les domaines politique, économique et militaire* ».

Dans une autre dépêche, Tass qualifiait de « *mensonge flagrant* » l'accusation selon laquelle des Soviétiques pourraient être impliqués dans un complot.

On estime dans les milieux diplomatiques de la capitale soviétique que la dernière décision du président Sadate a mis dans l'embarras les dirigeants du Kremlin, dont le principal souci est toujours de n'être pas exclus d'un règlement de paix sur le Proche-Orient et qui se sont efforcés jusqu'à présent de ne pas s'enfermer dans une alliance exclusive avec les pays du Front de la fermeté. Il est vrai que, depuis les accords de Camp David qui l'ont précisément écartée des négociations, l'U.R.S.S. s'est trouvée plus étroitement liée aux adversaires de l'Egypte. Cependant, elle n'a pas manifesté un activisme excessif.

Une nouvelle étape a été franchie à l'automne dernier lorsque les Soviétiques ont signé un traité d'amitié et de coopération avec la Syrie. Cet accord traduisait un engagement plus net de Moscou auprès des pays « extrémistes ».

La visite de la délégation syrienne, venant après le projet de rapprochement avec la Libye, montre qu'un pas de plus est accompli dans cette direction.

THOMAS FERENCZI.

LE PLAN DE « COOPÉRATION STRATÉGIQUE » ENTRE ISRAËL ET LES ÉTATS-UNIS

Le scepticisme s'accroît à Jérusalem

De notre correspondant

Jérusalem. — Aussitôt après la première rencontre entre M. Begin et le président Reagan, les 9 et 10 septembre, les Israéliens, qui attachaient une très grande importance à ces entretiens, se sont montrés perplexes quant à leurs résultats, alors que, de sources officielles américaine et israélienne, on parlait de « *succès* ». L'annonce d'une « *coopération stratégique* » entre Washington et Jérusalem — terme vague que l'on s'est gardé de définir — avait provoqué *a priori* en Israël bien plus d'interrogations que de satisfaction (*le Monde* daté 13-14 septembre). Après le retour du premier ministre mercredi 16 septembre à Jérusalem, les questions demeurent et le scepticisme s'accroît et fait même place à l'inquétude.

M. Begin, admet-on, a apparemment réussi à faire oublier quelque peu la tension causée par l'attaque israélienne contre le centre nucléaire irakien Tamuz et par le bombardement de Beyrouth et a obtenu la réaffirmation des bonnes relations entre Jérusalem et Washington. Toutefois, les Américains semblent vouloir soumettre ces relations à des conditions : la plus grave et la plus immédiate tient à l'issue du débat au Congrès sur la vente d'avions radars Awacs à l'Arabie Saoudite. Pour la plupart des observateurs israéliens, il est clair désormais que, contrairement à ce qu'a déclaré M. Begin, l'avenir de l'alliance israélo-américaine est en grande partie lié à l'approbation par le Capitole de ce marché qui se heurte à l'hostilité de Jérusalem. L'administration Reagan y tient beaucoup, car il symbolise le rapprochement entre Washington et Ryad et représente l'une des bases du « *consensus stratégique* » que le département d'Etat entend créer au Proche-Orient entre les pays arabes modérés pour contenir l'expansion soviétique dans la région. Cela signifie que les dirigeants américains demandent au gouvernement israélien de mettre une sourdine à ces protestations et d'inviter les « amis d'Israël » au Congrès à ne pas y encourager l'opposition d'un nombre croissant de parlementaires au projet de la Maison-Blanche.

Une fois de retour, M. Begin a rappelé sa désapprobation alors que, durant son séjour à Washington et à New-York, il s'était montré moins virulent que prévu sur le sujet. Le premier ministre a déclaré qu'il n'y avait pas de « *confrontation* » entre Israël et les Etats-Unis sur ce point, mais il est resté muet sur ses entretiens, de dernière minute, avec le secrétaire d'Etat, M. Alexander Haig.

Ce tête-à-tête impromptu à New-York, qui a retardé le départ de M. Begin, a retenu l'attention des Israéliens : des fonctionnaires du département d'Etat ont admis, en effet, que M. Haig avait tenu à rappeler, de manière très insistante, quelles pourraient être les « conséquences » — de toute évidence néfastes pour Israël — d'un veto du Congrès au projet de vente des avions Awacs.

On avait déjà noté à Jérusalem que, pendant la visite, les Américains n'avaient pas précisé ce que devrait être cette « coopération stratégique » qui pourrait faire les frais de ce veto, et que la signature d'un protocole d'accord à ce sujet n'était envisagée que pour novembre. On est presque sûr, à présent, que l'administration Reagan attendra le 30 octobre — date limite pour que le Congrès puisse faire opposition — avant de donner un contenu à l'accord.

FRANCIS CORNU.

Violentes réactions dans les capitales arabes

Le cinquième sommet des pays du Front de la fermeté s'est ouvert mercredi 16 septembre, à Benghazi, en Libye. Cette réunion a été convoquée à la suite de la conclusion d'un accord de « coopération stratégique entre les Etats-Unis et Israël. Elle regroupe, outre le colonel Kadhafi, le président Assad de Syrie, le président Chadli d'Algérie, le chef de l'Etat sud-yéménite, M. Ali Nasser Mohamed, et le chef de l'O.L.P., M. Yasser Arafat. *Le ministre iranien des affaires étrangères, M. Moussavi, y assiste à titre d'observateur.*

On ignore pour l'instant si le *sommet pourra décider de mesures pratiques de rétorsion à l'encontre des Etats-Unis, mais les réactions enregistrées dans les différents pays arabes depuis le retour de M. Begin de Washington sont particulièrement violentes.

Ainsi, pour les Syriens, l'accord est « *une déclaration de guerre contre les Arabes* ».

Même dans les pays « modérés », les réactions sont extrêmement vives. Ainsi le quotidien saoudien *Okaz* estime que « *les relations des Etats-Unis avec le peuple arabe seront ruinées pour plusieurs générations si l'administration américaine ne se rend pas compte à temps des dangers de son attitude* ».

A Tunis, le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, a déclaré que « *l'évolution des rapports entre les Etats-Unis et l'entité sioniste est redoutable parce qu'elle débouche sur l'installation en territoire israélien d'un arsenal mis à la disposition du gouvernement sioniste* ».

A Djeddah, M. Habib Chatti, secrétaire général de l'organisation de la conférence islamique, a déclaré qu'une « coopération stratégique » israélo-américaine « *justifierait la création de bases soviétiques au Proche-Orient* ». — *(A.F.P., Reuter.)*

Liban

UNE VIOLENTE EXPLOSION RAVAGE LE SIÈGE DES FORCES PALESTINO-PROGRESSISTES

Beyrouth (Reuter, A.F.P., A.P.). — Une violente explosion a ravagé ce jeudi 17 septembre le quartier général des forces palestino-progressistes au Sud-Liban, dans la ville de Saïda. L'attentat a été provoqué par la mise à feu d'une voiture piégée contenant une charge de 120 kilos de T.N.T.

Selon des témoins, des dizaines de personnes ont été tuées ou blessées, plusieurs maisons ont été endommagées et une épaisse colonne de fumée s'élevait au-dessus des décombres. Cet attentat survient deux jours après l'intervention d'un détachement palestino-progressiste à Ansar, à 15 kilomètres au sud de Saïda, pour désarmer les milices pro-iranienne et pro-soviétique opposées par des combats qui, lundi et mardi, ont fait huit morts. D'après la police, la plupart des miliciens désarmés appartenaient au mouvement chiite pro-iranien Amal.

Iran

Téhéran revendique le « code Hammurapi »

Téhéran *(A.F.P.)*. — L'Iran réclame à la France la restitution du « code Hammurapi » et dénonce les « *fausses allégations* » de l'Irak concernant le *droit de propriété de ce pays* sur la stèle archéologique actuellement conservée au musée du Louvre. Radio-Téhéran, qui a annoncé la nouvelle mercredi 16 septembre, a précisé que le représentant permanent de l'Iran auprès de *l'UNESCO* a été chargé de « *défendre fermement* » les intérêts de son pays devant la commission chargée d'étudier le retour et la restitution des biens culturels.

Gravé sur une stèle de basalte noir, le code Hammurapi a été rédigé par ce souverain de la première dynastie de Babylone, capitale de la Mésopotamie, au dix-huitième siècle avant l'ère chrétienne. C'est un des plus anciens textes légaux actuellement connus et le plus célèbre.

[Le code d'Hammurapi, roi de Babylone de 1792 à 1750 avant Jésus-Christ, a été trouvé en plusieurs morceaux en décembre 1901 et janvier 1902, à Suse (Perse), où il avait été apporté comme butin de guerre au douzième siècle avant notre ère. Un premier accord diplomatique passé en 1895 a concédé à notre pays le monopole des recherches archéologiques en Perse. Un deuxième accord signé en 1900 stipule que la France et la Perse se partageront les objets découverts par les fouilles, sauf en Susiane où la France a la totalité des objets découverts sous la réserve de payer en numéraire la valeur du poids des objets d'or. Dès le 15 septembre 1902, le Père Vincent Scheil, assyriologue français, donnait la traduction du code.]

DIPLOMATIE

En attendant l'adoption d'une convention internationale

La France va se doter d'une législation provisoire sur l'exploitation des grands fonds marins

La loi française sur l'exploration *et l'exploitation des ressources minérales* des grands fonds marins peut être qualifiée de « conservatoire ». Comme le gouvernement Barre (*le Monde* du 20 mars), le gouvernement Mauroy veut doter la France d'une législation nationale sur l'exploita*tion des ressources minérales* (essentiellement les nodules polymétalliques) des grands fonds marins qui permette de conserver les droits éventuels des chercheurs et industriels *français* regroupés *dans le* consortium AFERNOD sur des sites potentiels reconnus par eux, de 1970 à la fin de 1980, dans un secteur du Pacifique oriental couvrant une superficie de 450 000 kilomètres carrés. AFERNOD (Association française pour *l'étude et la recherche des nodules* polymétalliques) réunit le Centre national pour l'exploitation des océans, le Commissariat à l'énergie atomique, le Bureau de recherches *géologiques et minières*, la société Le Nickel et les Chantiers France-Dunkerque.

Le vote de cette loi est urgent : depuis l'été de 1980, les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale se sont dotés de législations nationales qui leur permettent d'attribuer à leurs ressortissants à partir du 1er janvier 1982 *des permis exclusifs d'exploration* et, à partir du 1er janvier 1988, des permis exclusifs d'exploitation des nodules polymétalliques. La Grande-Bretagne en a fait autant au début d'août dernier. Le Japon, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie étudient des *projets analogues qui en sont à des* stades moins avancés.

Les lois — votées ou non — française, américaine, britannique et allemande sont compatibles les unes avec les autres. Et chacune d'entre elles prévoit, avec les Etats ayant *de telles législations*, les accords de *réciprocité* indispensables pour que les permis accordés dans un pays soient reconnus par les autres. Les quatre lois précisent qu'elles sont temporaires et qu'elles seront abrogées dès l'entrée en vigueur de la Convention *internationale qui conclura* — peut-être — la troisième confé*rence des Nations unies sur le droit* de la mer. Toutefois, la loi française met un accent tout particulier sur son caractère transitoire : le premier article commence par ces mots : « *Dans l'attente d'une convention internationale à laquelle la République française serait partie...* »

Les quatre lois reconnaissent que les richesses minérales des grands fonds marins constituent le « *patrimoine commun de l'humanité* » qui doit être exploité au profit de tous, en particulier au profit des pays en voie de développement. Elles *prévoient le paiement, par les sociétés* exploitantes, de redevances. Certes, les modes de calcul sont différents, mais les quatre lois parviennent cependant au même taux *de 3,75 % de la valeur marchande* de chaque tonne des métaux (nickel, cobalt, cuivre, manganèse) extraits des nodules exploités. Toutefois les lois française et allemande prévoient que, jusqu'à l'entrée en vigueur de la convention, le produit des rede*vances sera affecté à l'aide publique* au tiers-monde alors que, selon les lois américaine et britannique, le produit des redevances ira à un compte spécial. Il sera versé à l'*Autorité* (l'organisme international qui sera le gestionnaire du « *patrimoine commun de l'humanité* »), lorsque celle-ci sera créée, dans le cadre de la contribution — obligatoire — que tous les Etats parties à la convention devront payer à l'*Autorité*.

Dans la conférence de presse qu'il a donnée le 16 septembre, après le conseil des ministres, M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, a précisé que l'Assemblée nationale et le Sénat examineraient *le projet de loi le plus vite possible*. AFERNOD a déjà déposé une de*mande de permis d'exploration*. Il faut donc que la France puisse discuter d'égal à égal dès le 1er janvier 1982, comme cela est déjà prévu avec les Etats-Unis, l'Allemagne *fédérale et la Grande-Bretagne*, de façon à éviter tout litige dû à des *recouvrements éventuels* des permis demandés, et de façon que les quatre autres consortiums internationaux ne puissent bénéficier de droits d'antériorité préjudiciables à AFERNOD.

YVONNE REBEYROL.

LA VISITE DE M. CHEYSSON A COPENHAGUE

Le Danemark appuie le projet français d'« espace social européen »

Copenhague *(A.F.P.)*. — La France peut compter sur le Danemark pour appuyer ses positions dans les négociations communautaires de cet automne sur les *réformes de structure* de la Communauté européenne, estime-t-on dans l'entourage de M. Cheysson, à l'issue de la visite de travail qu'a effectuée mercredi 16 septembre à Copenhague le ministre des relations extérieures.

M. Cheysson, qui a eu plusieurs heures d'entretiens avec son homologue danois, M. Olesen, s'est déclaré frappé par la similitude de vues qui s'est dégagée entre les deux pays, qu'il s'agisse du *domaine communautaire* ou des questions internationales. « *En fait*, a ajouté M. Cheysson, *nous n'avons pas trouvé un seul point de désaccord.* »

Les deux ministres ont procédé à un examen approfondi des questions internationales (Est-Ouest, Proche-Orient, Afrique australe, Sahara, les problèmes de développement) ainsi que des questions communautaires.

M. Olesen s'est montré d'accord sur le principe de l'élargissement du champ d'action de la Communauté au domaine social et sur la nécessité de faire preuve d'imagination pour aborder les réformes structurelles de la Communauté en matière agricole et financière.

Evoquant les propositions françaises sur un « *espace social européen* », M. Cheysson a souligné que celui-ci ne se traduirait pas nécessairement par un alourdissement du budget communautaire. Il a suggéré, entre autres mesures possibles, que les Etats membres et la Commission de Bruxelles engagent des consultations avec les *organes représentatifs* des travailleurs et examinent les problèmes sociaux à l'échelon des entreprises multinationales.

Le ministre français a paru très satisfait de la caution donnée par M. Olesen à la récente déclaration franco-mexicaine sur le Salvador, qui a été condamnée par une douzaine de pays d'Amérique latine. Le ministre danois des affaires étrangères a expliqué la position de son pays et de ses voisins *scandinaves* sur la dénucléarisation de l'Europe du Nord. Il a indiqué qu'un éventuel accord devrait englober une partie du territoire soviétique et être négocié directement entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. « *Mais*, a-t-il ajouté, *les négociations sur les armes eurostratégiques ont pour nous actuellement la priorité.* »

ERRATUM. — C'est par erreur qu'il a été écrit, dans notre article sur la nouvelle candidature de M. Waldheim au poste de secrétaire général de l'ONU (*le Monde* du 12 septembre), que « *l'Assemblée générale recommande un candidat au Conseil de sécurité qui ne manque pas d'entériner le choix de l'Assemblée* ». En réalité, comme le prévoit l'article 97 de la Charte des Nations unies, « *le secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité* ».

LES PAYS OCCIDENTAUX RÉAGISSENT VIVEMENT AUX PROPOS DE M. CASTRO DEVANT L'UNION INTERPARLEMENTAIRE MONDIALE.

La Havane (A.F.P.). — **Le violent discours prononcé par le chef de l'Etat cubain, M. Fidel Castro, à l'ouverture, le mardi 15 septembre à La Havane, de la conférence de l'Union interparlementaire mondiale (U.I.M.) a été au centre, mercredi, des commentaires des députés ou des sénateurs d'une centaine de pays, qui assistent à la réunion.**

Dans les couloirs, comme à la tribune, l'allocution de M. Fidel Castro tenait largement la vedette, reléguant au second plan les grands thèmes à l'ordre du jour : le désarmement, la question *namibienne* ou le conflit du Proche-Orient. La première réaction — hostile — à l'intervention du président cubain a émané du chef de la délégation américaine à la conférence, le sénateur républicain Stafford, selon qui ce discours constitue une « *offense pour les Etats-Unis. Nous nous opposons à ces attaques*, a déclaré le parlementaire, *et nous ne les oublierons pas* ». M. Fidel Castro, rappelle-t-on, avait violemment pris à partie le « *noyau fondamental* » du gouvernement des Etats-Unis, qu'il avait qualifié de « *fasciste* ». « *Les remarques de M. Fidel Castro sont allées bien au-delà de la crédibilité et de la décence* », a poursuivi le parlementaire américain. Comme l'a fait le département d'Etat à Washington, M. Stafford a, d'autre part, formellement démenti que les Etats-Unis aient utilisé une arme biologique contre Cuba, ainsi que l'avait affirmé M. Fidel Castro.

Au contraire, a dit le sénateur, les *Etats-Unis ont fait parvenir* à Cuba, par l'intermédiaire de l'Organisation panaméricaine de la santé, un produit chimique pour aider à combattre l'épidémie de fièvre « dengue » qui, depuis juin dernier, a fait cent cinquante-six morts dans l'île.

Le chef de la délégation ouest-allemande, M. Ambrein, a également pris la parole, mercredi, pour s'« *étonner* » des paroles « *provocatrices* » du président cubain, qui « *insultant des amis* » de la République fédérale allemande ne font qu'« *augmenter les dangers de conflit* ».

La veille, c'est le chef de la délégation britannique, M. Page, député conservateur, qui avait élevé la voix contre les déclarations de M. Castro, accusant le gouvernement britannique de « *cruauté* » digne de l'Inquisition vis-à-vis des « *patriotes irlandais* ».

Un ancien président du Venezuela, enfin, M. Caldera, a qualifié mardi d'« *impropre* » le discours de M. Fidel Castro, qui avait condamné, sans les citer, les neuf pays latino-américains hostiles à la déclaration franco-mexicaine reconnaissant les révolutionnaires comme une « *force représentative* » au Salvador. Ces pays « *sont intervenus de façon grotesque* », avait déclaré M. Fidel Castro, ils ont invoqué « *le mot de démocratie et même le nom du Christ pour défendre l'un des crimes les plus monstrueux commis sur ce continent* ».

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU VA DÉBATTRE DE L'EMPLOI D'ARMES CHIMIQUES ET BACTÉRIOLOGIQUES

Les observateurs occidentaux à Islamabad ne possèdent pas de preuves récentes d'emploi de gaz de combat mortel « *mycotoxine* » en Afghanistan, comme il a été récemment affirmé à Washington. Ces accusations intéressent uniquement les pays du Sud-Est asiatique, estime-t-on dans les mêmes milieux, rapporte l'A.F.P. A Hanoï le quotidien de l'armée *Nhan Dan* note que les accusations américaines interviennent « *à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations unies* ». « *Les Etats-Unis*, ajoute-t-il, *veulent noircir l'image du Vietnam et approfondir le fossé entre les pays indochinois et ses voisins non communistes, alors que la Maison Blanche n'a pas caché ses intentions de dépenser plus de 10 millions de dollars pour la production d'armes chimiques et bactériologiques.* »

Les accusations américaines ont été formulées dans un document du département d'Etat rédigé à partir d'interviewes réalisées parmi des *réfugiés laotiens* et cambodgiens en Thaïlande, entre 1976 et mars 1981. Un porte-parole de l'armée thaïlandaise a déclaré, mardi 15 septembre, que celle-ci avait également la preuve que les forces vietnamiennes utilisaient des armes chimiques au Cambodge.

Mercredi 16 septembre, l'Union *soviétique* s'est opposée *sans succès* à ce que l'Assemblée générale inscrive à son ordre du jour l'examen du rapport d'un groupe d'experts chargés d'enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques et bactériologiques.





AFRIQUE

LA VISITE A PARIS DU CHEF DE L'ÉTAT CAMEROUNAIS

Les réalisations de l'économie et les rentrées pétrolières devraient favoriser le succès du cinquième plan

De notre envoyé spécial

Yaoundé. — Une production de pétrole évaluée à 4 millions de tonnes pour 1981 et des réserves *déjà estimées à 85 millions de tonnes*, des réserves de gaz estimées à plusieurs centaines de milliards de mètres cubes (la production n'a pas encore commencé), tels sont deux des atouts maîtres de l'économie camerounaise. Déjà doté de réserves hydroélectriques considérables et encore très partiellement mises en valeur, le Cameroun ignore, contrairement à la grande majorité des Etats d'Afrique noire, les problèmes énergétiques.

En dépit des retombées de la manne pétrolière (les besoins nationaux ne sont que de l'ordre de un million de tonnes par an), on refuse cependant non seulement de céder au triomphalisme mais simplement d'aborder publiquement la question. Les raisons invoquées à Yaoundé pour expliquer cette discrétion sont diverses : *« Le président Ahidjo veut éviter que, comme les Nigérians, les Camerounais désertent leurs champs et attendent le miracle. Au Nigéria, la production d'arachide et celle de cacao ont considérablement baissé au fur et à mesure que progressaient les exportations de pétrole »*, nous dit un jeune banquier de Douala.

Le ministre de l'économie et des finances, M. Youssouha Daouda, nous a indiqué : *« Nous sommes au terme de notre IVe Plan et nous entrons dans une période particulière. L'objectif que le gouvernement s'était initialement fixé de doubler en vingt ans le niveau du revenu par tête a été atteint quatre ans plus tôt que prévu. Pour préparer notre Ve Plan, nous avons réalisé un bilan des deux décennies écoulées et tiré quelques leçons de l'expérience ainsi menée. Nous entendons désormais à la fois stimuler une production agricole qui nous permet déjà d'exporter des vivres au Nigéria, au Gabon et au Tchad, développer les communautés villageoises pour plus efficacement restructurer le monde rural, tenir compte d'un taux d'expansion démographique élevé puisqu'il est de l'ordre de 2,4 %, encourager la création de petites et moyennes entreprises. »*

Les projets modestes n'excluent pas pour autant de beaucoup plus vastes desseins. C'est ainsi que, mettant à profit les récentes découvertes de pétrole et de gaz, les dirigeants camerounais envisagent de mettre en valeur tout le sud-ouest de leur pays, limitrophe de la Guinée-Equatoriale et du Gabon : usine de liquéfaction de gaz à Kribi, dont la construction nécessiterait 300 milliards de francs C.F.A. d'investissements, soit l'équivalent du budget national actuel, terminal méthanier, port en eau profonde destiné à *compléter le port d'estuaire de* Douala, tels sont quelques-uns des éléments actuellement à l'étude. Tout ceci devrait permettre à la fois la mise en exploitation d'une immense zone forestière, la mise en valeur de gisements de fer situés dans l'hinterland, l'implantation de petites industries le long d'un axe routier reliant Kribi à la capitale et, ultérieurement, le désenclavement de la République Centrafricaine par une voie ferrée reliant l'océan Atlantique à la ville de Nola, en territoire centrafricain.

Sans doute, la région de Kribi devra-t-elle attendre quelques années avant qu'experts et planificateurs aient mobilisé les investissements considérables que requiert son ouverture à la vie moderne. Mais, dans l'immédiat, M. Ahidjo a déjà quelques sérieux thèmes de satisfaction : les productions agricoles sont importantes : 120 000 tonnes de cacao et 120 000 tonnes de café ont été exportées en 1980 ; s'y ajoutent 300 000 tonnes de bois ; dans le nord du pays, les rendements en coton (1,5 tonne à l'hectare) sont plus élevés qu'aux Etats-Unis ou au Soudan ; la charge de la dette extérieure est dérisoire et demeure une des plus faibles de tout le continent puisqu'elle représente à peine 8 % du budget et 8,2 % des recettes d'exportation.

Cette situation explique que, depuis deux ans, les délégations étrangères se succèdent à un rythme accéléré à Douala, capitale économique du pays, et à Yaoundé. Officiels, banquiers, hommes d'affaires manifestent un intérêt sans cesse croissant pour le Cameroun. Les Français ne sont pas les derniers mais on voit désormais, en nombre de plus en plus grand, des Américains. Jusqu'en 1979, la France était le premier client et le premier fournisseur du Cameroun mais, depuis 1980, elle est passée au deuxième rang derrière les Etats-Unis, qui achètent l'essentiel de la production de pétrole camerounais. De 5 %, en 1978, la part des Américains dans les exportations camerounaises est passée à 26 % en 1980. A l'occasion de sa visite à Paris, M. Ahidjo devait expliquer notamment à ses interlocuteurs français, ne fût-ce que pour les intéresser au projet de mise en valeur des ressources en gaz de son pays, que la production camerounaise de gaz peut être utile à la France si elle cherche à se soustraire à sa trop étroite dépendance de l'Algérie et de l'Union soviétique dans ce domaine.

Ph. D.

Les premiers actes du gouvernement français ne sont pas de nature à affecter les rapports entre nos deux pays

nous déclare le président Ahidjo

De notre envoyé spécial

M. Ahidjo a reçu, il y a quelques jours à Yaoundé, notre envoyé spécial Philippe Decraene, et répondu à ses questions.

« L'élection de M. Mitterrand à la présidence de la République et le changement de majorité intervenu à Paris sont-ils de nature à modifier les rapports franco-camerounais ?

— Les déclarations, les démarches et les premiers actes observés jusqu'à présent de la part du nouveau gouvernement *ne sont* pas de nature à affecter les rapports entre nos deux pays. Ces rapports sont fondés essentiellement *sur* des liens d'Etat à Etat ainsi que sur des affinités culturelles et affectives issues d'une longue histoire commune. Enfin, il s'agit de rapports fondés sur des intérêts économiques mutuels et sur une coopération respectueuse de l'identité nationale de chaque pays, de son indépendance et de sa souveraineté.

— Que pensez-vous de la coopération franco-camerounaise ?

— La coopération franco-camerounaise répond à nos options. Il ne semble pas qu'il soit utile de la modifier. Cependant, dans certains cas, peut-être pourrait-elle être réadaptée et améliorée. Je pense, par exemple, à l'équilibre de nos échanges extérieurs qui traduit un important déficit à notre détriment. Je songe également à la participation des investisseurs français à une promotion accrue des petites et moyennes industries et à un financement plus important de certains de nos grands projets de développement.

— Comment rendre cette coopération plus efficace ?

— Si les mesures que je viens d'évoquer étaient mises en œuvre et menées à bonne fin, elles n'en contribueraient que davantage à cette efficacité.

— Les positions camerounaises sur les grandes questions politiques africaines (Tchad, Sahara occidental, Namibie, corne de l'Afrique) sont-elles généralement proches de celles défendues par la France ?

— Bien que les positions de la France et du Cameroun sur les questions que vous avez évoquées se déterminent en toute indépendance et en toute souveraineté, des convergences certaines ne s'en dégagent pas moins sur tel *ou tel de ces* problèmes. Je pourrais citer à cet égard la similitude de nos positions sur l'indépendance rapide de la Namibie en application du plan des Nations unies. (...) Enfin, en plus des questions que vous évoquez, il en existe d'autres qui révèlent de plus *larges convergences* : le respect de l'indépendance et de la *souveraineté* nationales, le développement autocentré et endogène notamment.

— Participez-vous personnellement au prochain sommet franco-africain de Paris ?

— Je n'ai jamais participé à aucun des sommets franco-africains qui se sont tenus jusqu'à présent. J'entends demeurer fidèle à une attitude qui est de principe. Lorsqu'en 1961 furent réunifiés le Cameroun ex-français et le Cameroun anciennement britannique, j'ai pris l'engagement solennel que mon pays ne ferait partie d'aucun ensemble politique ni francophone, ni anglophone. Je tiens parole.

— Où en est le différend entre le Cameroun et le Nigéria ?

— Ce différend, né de récents incidents frontaliers, est en voie *de règlement pacifique*. La solution est même acquise dans son principe. Après avoir présenté aux familles des victimes les condoléances du gouvernement et promis les indemnisations nécessaires, j'ai accepté, sur invitation du président Shehu Shagari, de me rendre au Nigéria pour consacrer la réconciliation entre nos deux pays et sceller nos relations de bon voisinage et de coopération.

— Quelle initiative serait, selon vous, de nature à résoudre la crise du Tchad ?

— Etant donnés la prolongation du conflit et l'échec de tous les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine, il faudrait, si l'impasse persiste, que l'ONU, qui dispose de moyens voulus en personnels et d'importantes ressources financières, prenne l'affaire en main et contraigne les antagonistes à s'asseoir autour d'une même table. (...) Je constate néanmoins que la situation de fait qui prévaut tend vers une stabilisation dont il faut souhaiter qu'elle consolide les voies de la pacification et de la reconstruction. (...)

— Où en est la coopération régionale en Afrique centrale ?

— A mon sens, elle se porte bien. L'Union douanière des Etats de l'Afrique centrale (UDEAC) se développe et se diversifie tout en consolidant ses activités. Les chances de cette coopération sont grandes puisqu'elles résultent des exigences de la géographie, de l'histoire et de réalités socio-culturelles vivantes. Elles résident également dans les aspirations de nos peuples respectifs à un développement rapide et harmonieux.

— La politique africaine de l'Union soviétique vous semble-t-elle inquiétante ?

— La politique pratiquée par toutes les superpuissances et celle des blocs hégémoniques ne saurait rassurer personne. Il en est ainsi parce que les superpuissances, avec leurs ambitions, menacent l'existence, l'indépendance, la sécurité et la stabilité des autres Etats. A ce titre, leurs rivalités d'idéologies et d'intérêts à des fins de domination et d'expansionnisme sont condamnables et doivent être combattues.

— Estimez-vous irréaliste la politique américaine en Afrique ?

— Les Etats-Unis sont présents en Afrique et y mènent, *comme* d'autres, une politique de grande puissance susceptible d'évoluer suivant les options du parti et du président au pouvoir. Il importe peu de savoir si cette politique est irréaliste ou non. C'est aux Américains eux-mêmes de juger. A mon sens, l'important est que, par une politique de coexistence pacifique des superpuissances et un minimum de coopération entre elles, les pays africains connaissent la paix et la stabilité et puissent ainsi assurer leur développement avec le concours de tous.

— On parle beaucoup des risques que l'islamisme militant ferait peser sur la stabilité du continent africain. Qu'en pensez-vous ?

— Le Cameroun condamne tout prosélytisme ou messianisme religieux utilisé à des fins politiques et notamment en vue de déstabiliser des Etats. Le Cameroun est un Etat laïque respectueux de la liberté de conscience et tolérant à l'égard des religions à condition qu'elles ne soient pas utilisées comme des armes de combat politique, qu'elles respectent elles-mêmes les droits de l'Etat, ses lois, ainsi que l'ordre et la sécurité publique. Toute déstabilisation est condamnable et il est inadmissible que les religions, quelles qu'elles soient, soient utilisées à des fins de déstabilisation. »

Propos recueillis par PHILIPPE DECRAENE.

AFRIQUE

Le Conseil œcuménique des Églises rompt avec trois banques en relations avec l'Afrique du Sud

De notre correspondant

Berne. — Tirant la conclusion d'un rapport présenté en avril dernier, à Zurich, à un colloque des Nations unies sur l'apartheid (*le Monde* du 22 avril), le Conseil œcuménique des Eglises (COE) a annoncé, mardi 15 septembre, à Genève, sa décision de mettre fin à ses relations avec deux banques helvétiques, l'Union des banques suisses (U.B.S.) et la Société de banque suisse (S.B.S.), ainsi qu'avec la banque ouest-allemande Dresdner Bank. Le COE entend exprimer sa désapprobation des liens financiers que ces banques entretiennent avec l'Afrique du Sud.

Selon le dernier rapport de la Banque des règlements internationaux, les créances des banques étrangères *d'emprunteurs* sud-africains s'élevaient à 7,3 milliards de dollars en 1980. Or, indique le COE, les banques suisses et ouest-allemande sont devenues depuis 1978 « *les pourvoyeurs de fonds les plus actifs de Pretoria* ». D'après le COE, l'U.B.S. a participé à au moins trente-huit prêts à l'Afrique du Sud de 1972 à 1981 pour un montant de 1,48 milliard de dollars et la S.B.S. à vingt-sept prêts pour 954 millions de dollars.

Dans un communiqué, les deux banques en cause contestent les reproches du COE. A leur avis *les relations d'affaires* avec des clients sud-africains n'impliquent pas nécessairement le soutien de *l'apartheid*. Au *contraire*, l'U.B.S. et la S.B.S. font valoir que « *les emprunts qu'elles accordent avec de nombreuses autres banques contribuent à développer l'économie de l'Afrique du Sud et, partant, à améliorer la situation de la population de couleur, ce qui pourrait déboucher sur une suppression de l'apartheid* ».

Répondant d'avance à ces *arguments*, le COE a fait valoir qu'une telle attitude revient « *à nier entièrement que toute relation avec Pretoria a des ramifications politiques profondes* ». D'ailleurs, poursuit le COE, l'Afrique du Sud elle-même est la première à reconnaître que le soutien qu'elle reçoit des principaux pays occidentaux sous forme d'investissements, de prêts bancaires et de transferts de technologie « *permet au régime d'apartheid de se maintenir* ».

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Tchad

UN AVION LIBYEN ABATTU A LA FRONTIÈRE SOUDANAISE

Un bombardier libyen a *été abattu* mercredi 16 septembre à Adre, ville tchadienne située à la frontière soudanaise, par les forces armées du Nord (FAN) tchadiennes de l'ancien ministre Hissène Habré, appuyées par l'armée du Soudan, rapporte l'agence Suna, qui indique que le pilote et son coéquipier ont été tués.

Le gouvernement de Khartoum a déposé une plainte auprès du Conseil *de sécurité* de l'ONU contre la violation de son espace aérien par la Libye.

Dans un *communiqué adressé* à l'ONU, à la Ligue arabe, à l'O.U.A., à l'Organisation de la conférence islamique et à l'Organisation des pays non-alignés, le ministère soudanais des affaires étrangères indique que des appareils militaires libyens ont, à trois reprises au cours des sept derniers jours, violé l'espace aérien soudanais et bombardé des villages situés à la frontière occidentale du Soudan.

D'autre part, dans une interview à l'agence Suna, M. Hissène Habré a *affirmé* que les FAN *contrôlent* entièrement une partie de la préfecture d'Ouaddaï, dans l'est du Tchad.

L'interrogatoire des « ennemis » faits prisonniers a révélé la présence lors des derniers combats de Cubains et d'Allemands de l'Est parmi les servants des pièces d'artillerie et les équipages des avions, a dit M. Hissène Habré.

Enfin, à Paris, M. Goukouni Oueddei, *président du gouvernement* d'union nationale de transition du Tchad (GUNT), devait s'entretenir ce jeudi *17 septembre dans l'après-midi* — et non au cours d'un déjeuner, comme nous l'avions indiqué — avec M. Mitterrand.

Algérie

LES COMMUNISTES MENACENT DE RETIRER LEUR SOUTIEN AU PRÉSIDENT CHADLI

Le parti de l'avant-garde socialiste algérien, formation communiste tolérée mais sans existence *légale*, a laissé entendre qu'il pourrait retirer le soutien politique qu'il accorde depuis deux ans et demi au président *Chadli* Bendjedid, si un « *coup d'arrêt* » n'était pas donné à ce qu'il qualifie de glissement de l'Algérie vers une « *déviation réformiste et opportuniste* ».

Dans un tract de quatre pages diffusé à Paris, notamment par des délégations de partis communistes arabes à la fête de *l'Humanité*, où les communistes algériens n'avaient pas de stand, le P.A.G.S. estime que « *les forces impérialistes (...) visent à couper le président Chadli des orientations progressistes qu'il a proclamées et des masses, en plaçant es patriotes et les progressistes les plus conséquents devant le dilemme suivant : cesser le soutien à Chadli ou laisser les mains libres à la droite pour poursuivre son escalade et ses provocations contre les acquis sociaux et démocratiques* ».

Le P.A.G.S. propose néanmoins de maintenir son soutien au président Chadli en le fondant sur une plate-forme en dix points comprenant notamment la « *défense du secteur d'Etat* », l'arrêt des « *menées antidémocratiques* », le « *renforcement de la coopération avec les pays socialistes* », le « *renforcement de la cohésion anti-impérialiste (...) et la mise en échec des tentatives multiformes pour la diviser et l'affaiblir, notamment par le biais du recours à un armement acquis dans des pays impérialistes* ».

Ce dernier point fait allusion à des rumeurs persistantes circulant à Alger et à Paris, selon lesquelles l'Algérie s'apprêterait à *lancer un plan* à long terme de diversification de son armement, qui dépend actuellement à plus de 90 % de l'Union soviétique.

ASIE

Chine

Le témoignage du dissident Liu Qing souligne les limites du « retour à la légalité »

De notre correspondant

Pékin. — Les autorités chinoises *n'ont pas encore réagi à la publication*, à l'étranger, d'extraits d'un document rédigé par le dissident Liu Qing, et qui porte un témoignage accusateur sur les conditions de détention dans les prisons et les camps de travail de la République *populaire. Mercredi* 16 septembre, le dernier numéro de *Time*, contenant quelques passages choisis de ce manuscrit, était vendu normalement au public étranger à l'Hôtel de Pékin, *le plus grand hôtel de* la capitale. Seul indice de nervosité jusqu'à présent du côté officiel : le correspondant de l'hebdomadaire américain aurait été soumis, samedi dernier, à *l'aéroport de Pékin, à une* fouille méticuleuse de la part des douaniers, alors qu'il s'apprêtait à prendre l'avion pour Hongkong.

Sans être le premier récit, venu *des camps, sur le système pénitentiaire* chinois, le manuscrit de Liu Qing n'en présente pas moins, d'après ce qui en est connu, un intérêt incontestable. Et cela pour *plusieurs raisons. Par rapport* à des témoignages plus anciens, comme celui publié en France par Jean Pasqualini sous le titre *Prisonnier de Mao*, il permet de faire des compa*raisons. Arrêté en novembre 1979*, Liu Qing, qui fut lors du « printemps de Pékin » l'un des animateurs de la revue contestataire (bien que marxisante), *la Tribune du 5 avril*, a passé cinq mois en isolement au *centre de* détention de Pékin avant d'être trans*féré*, le 21 juillet 1980, dans un camp de travail de la province de Shanxi répondant au nom charmant de Temple de la fleur de lotus. Il y est soumis depuis lors, sans jamais avoir *été jugé, à une peine* de rééducation de trois ans. Les conditions de détention, les méthodes policières que Liu Qing décrit sont donc celles qui règnent dans la Chine des successeurs de *Mao, une Chine débarrassée* de la « bande des quatre » et davantage soucieuse, en principe, de légalité. Un code pénal, élaboré pour la première fois en République populaire, n'est-il pas entré en vigueur le 1er janvier 1980 ?

Or, *à suivre le document* de Liu Qing, on s'aperçoit que ces changements dans l'ordre politique et juridique n'ont visiblement pas supprimé l'arbitraire policier ni changé *les mentalités de ceux qui sont* chargés de faire respecter la loi. Un des policiers qui l'interrogent au centre de détention n'hésite pas, par exemple, à lui dire : « *La légalité n'est pas une chose rigide. Il y a toujours et à tout moment des exceptions. Nous pouvons emprisonner quelqu'un sans procédure légale sur simple ordre du chef du bureau de la sécurité, du maire, du premier secrétaire du parti communiste de la ville ou des membres du comité permanent.* » Ou encore cette mise en garde : « *Selon notre règlement interne, nous pouvons nous débarrasser de toi. Nous pouvons t'emprisonner pour une durée illimitée. Garde bien ça en tête. Le nouveau code pénal n'entre en vigueur qu'en 1980 et nous sommes en 1979. Ainsi, nous pouvons agir comme nous l'avons fait dans le passé.* »

En fait, l'adoption du code pénal, *si elle a permis de fixer le droit* pour la sanction des délits de droit commun, n'a pas allégé le sort réservé aux auteurs de délits politiques « *contre-révolutionnaires* ». Il n'a, en outre, nullement supprimé les procédures parallèles de rééducation ou de réforme par le travail, lesquelles échappent complètement *au système* judiciaire proprement dit et qui ont été récemment rendues encore plus sévères. S'il s'est produit un changement dans le système par rapport au passé, ce serait dans *le sens d'une plus grande brutalité*, donne à penser le document de Liu Qing.

Mauvais traitements

La « *rééducation* » du prisonnier était fondée autrefois sur une mise en condition idéologique *qui finissait* pas le faire plier psychiquement et intellectuellement. Soit qu'elles aient en partie disparu, soit que Liu Qing n'y ait pas été sensible, toujours est-il qu'il ne mentionne pas de telles méthodes. En revanche, il *fait état de mauvais traitements répétés* dont lui et ses compagnons ont été l'objet : par exemple, les gardiens battent régulièrement les détenus et les forcent à apposer sur leur visage *des masques à gaz qui les asphyxient*. Liu Qing raconte encore qu'un de ses camarades, Zhang Wenhe, ancien *membre* de l'Alliance pour les droits de l'homme, a été *contraint de vivre pendant des mois* les mains enchaînées derrière le dos, pour avoir rédigé plusieurs pétitions et avoir tenu tête aux policiers.

Digne d'intérêt, le récit de Liu Qing l'est aussi par les rencontres qu'il a faites pendant les huit mois *qu'il a passés au centre de détention* de Pékin. Ainsi nous sont données des nouvelles de certains des contestataires les plus connus du « printemps de Pékin », voire de *personnages arrêtés longtemps auparavant*, tel Kuai Dafu, un célèbre garde rouge passé à la trappe durant l'été 1971. Outre Zhang Wenhe, déjà nommé et dont on sait, par ailleurs, qu'il a été depuis transféré dans un hôpital psychiatrique en raison de troubles mentaux déclenchés par ses conditions de détention, Liu Qing a aperçu Wei Jingsheng, le dissident condamné à quinze ans de prison, en octobre 1979, pour avoir prétendument livré des secrets militaires à un journaliste étranger. Pâle, amaigri, Wei Jingsheng, l'air sombre, n'aurait pas reconnu son ancien compagnon. Transféré ensuite dans une prison, Wei aurait été alors *détenu pendant* plusieurs semaines, contre tout règlement, dans une cellule de condamné à mort, d'où il n'aurait été sorti qu'après diffusion de l'information à l'extérieur. D'au*tres prisonniers* ont été vus par Liu Qing : Cheng Zu, membre de l'Alliance des droits de l'homme du Hunan, et Hong Tau, dont il partagea la cellule et dont l'état mental, *après de multiples épreuves*, semble particulièrement inquiétant. Arrêté au temps de la « bande des quatre », placé huit ans en isolement, il donnerait des signes évidents de schizophrénie. Il serait convaincu, raconte Liu Qing, que ses geôliers ont placé *un magnétophone dans son cerveau* pour enregistrer ses pensées.

Témoignage saisissant, le document de Liu Qing contient aussi de *longs développements* théoriques et *politiques. Le moindre des étonnements* n'est pas de constater que, malgré toutes les humiliations subies, l'auteur continue de croire à la « *supériorité du socialisme* ». Le *marxisme, écrit-il, est* « *proche de la vérité* ». Il ajoute néanmoins : « *Je conserve malgré tout certains doutes à ce sujet.* »

Mais, ce faisant, il reste fidèle à lui-même, *car, écrit-il,* « *un des principes fondamentaux du marxisme est que la vérité est une chose relative et que les choses changent et se développent. Cela doit inclure le marxisme lui-même. Un véritable marxiste ne doit pas être un marxiste inconditionnel. Il doit garder en lui-même le droit de douter et de critiquer* ». Un droit qui, aujourd'hui comme hier, se paie cher en Chine populaire.

MANUEL LUCBERT.

M. BELORGEY REMPLACE M. BEUCLER AU COMITÉ NATIONAL D'ENTRAIDE AUX RÉFUGIÉS D'INDOCHINE

Le conseil d'administration du Comité national d'entraide aux réfugiés d'Indochine, a élu à sa tête M. Belorgey, en remplacement de M. Jean-Jacques Beucler, démissionnaire.

Ce Comité avait été chargé par M. Giscard d'Estaing de faciliter l'insertion en France des réfugiés indochinois. Actuellement le quota de ces réfugiés est de mille cinq cents par mois.

[Né en 1944, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, M. Belorgey, entré au Conseil d'Etat en 1968, est maître des requêtes depuis 1975, et député de la quatrième circonscription de l'Allier depuis 1981.

Il s'est consacré aux questions sociales en qualité de chargé de mission auprès du secrétaire général de la formation professionnelle d'alors, M. Jacques Delors, puis auprès du directeur de l'action sociale du *ministère de la santé*. Il est président de l'Union nationale des foyers de jeunes travailleurs *depuis 1976*.]

AMÉRIQUES

El Salvador

Plus de dix mille morts en huit mois

Dix mille deux cent vingt-huit *personnes ont été assassinées pour* des raisons politiques entre janvier et août 1981, a affirmé le mercredi 16 septembre l'archevêché de San-Salvador. Près de deux mille d'entre elles l'ont été pour avoir enfreint le couvre-feu. D'autre part, selon les mêmes sources, soixante-six personnes ont été arrêtées au mois d'août pour des motifs politiques, et la *majorité d'entre elles ont* « *disparu* ». L'archevêché indique dans un document ne citer que le nombre des arrestations portées à sa connaissance. En fait, précise-t-il, il y en a eu bien davantage.

Les autorités ont annoncé mercredi que soixante-dix guérilleros et quatre soldats de l'armée régulière avaient été tués au cours d'une opération dans le *département d'Usulutan, à l'est du pays*. Elles ont indiqué également qu'une centaine de guérilleros s'étaient emparés pendant quelques heures, mardi, de la ville de San-Ignacio, à l'extrême nord, près de la frontière avec le Honduras. C'est la deuxième fois en un mois que la guérilla parvient à réaliser ce genre d'opération.

Le président du Salvador, M. *José* Napoleon Duarte, est attendu la semaine prochaine à Washington, où il sera reçu par le président *Reagan*. Il demandera un renforcement de l'aide militaire américaine, a indiqué mercredi le ministre salvadorien de la défense, le colonel José Guillermo Garcia. Le ministre a laissé entendre que la junte solliciterait une aide en matériel et non de nouveaux conseillers militaires américains, qui sont déjà au nombre de cinquante-six dans le pays.

L'assistance militaire américaine au Salvador se chiffre *actuellement* à 130 millions de dollars, selon le général Wallace Nutting, commandant de la zone sud de l'armée américaine, qui a donné cette précision au cours *d'une tournée au Chili. Mais, si* l'on en croit des officiers américains basés à Panama, et cités par l'agence United Press, un tel renfort n'empêche pas la junte de perdre progressivement du terrain face à la guérilla. — *(A.F.P., U.P.I.)*

● ERRATUM. — Dans une partie du tirage de notre édition datée 13-14 septembre, une erreur nous a fait mentionner El Salvador en titre d'une information qui *concernait* le Nicaragua.

A travers le monde

Brésil

● LE PERE ARISTIDE CAMIO, l'un des deux missionnaires français arrêtés le 31 août *dans le Bas-Araguaia*, au nord du Brésil, a pu être interrogé par des journalistes dans les *locaux de la police à Belem*, capitale de l'Etat de Para. Dans les interviews publiées, le mercredi 16 septembre, par la presse brésilienne, le prêtre indique avoir été détenu en vertu de la loi sur la sécurité nationale, mais il affirme n'être pour rien dans l'embuscade meurtrière tendue par des paysans à la police, en *août, à Sao-Geraldo-do-Araguaia*, pour laquelle il a été emprisonné. — *(A.F.P.)*

Inde

● LA CHAMBRE BASSE DU PARLEMENT, où le parti gouvernemental dispose de la majorité absolue, a voté, mercredi 16 septembre, la loi in*terdisant* les grèves dans les services essentiels (*le Monde* du 29 juillet), en l'absence des membres de l'opposition qui avaient quitté l'hémicycle.

Maroc

● M. M'HAMED BOUCETTA, ministre d'Etat marocain chargé des affaires étrangères et secrétaire général de l'Istiqlal, « *dément catégoriquement et formellement* » les rumeurs selon lesquelles son parti distribuerait sous le manteau le communiqué de l'*Union* socialiste des forces populaires critiquant l'acceptation par le Maroc de la résolution de l'O.U.A. sur le Sahara occidental (*le Monde* du 18 septembre). Il affirme que « *les bruits colportés sont sans fondement et ne servent qu'à créer la zizanie* ».

Le Monde

politique

L'ABROGATION DE LA « LOI SAUVAGE » A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés socialistes ont résisté à la tentation de modifier la loi d'orientation...

En rendant hommage, peu avant l'adoption du projet abrogeant la « loi Sauvage », à la « courtoisie » et à la « tolérance » de M. Savary, et en souhaitant que celui-ci soit imité par tous les membres du gouvernement, M. Briane — qui s'exprimait au nom du groupe U.D.F. — aurait pu aussi souligner l'habileté du ministre de l'éducation nationale... Faire admettre à de jeunes députés socialistes (souvent d'anciens enseignants) que le changement doit s'effectuer progressivement, y compris dans le domaine de l'enseignement, n'est pas chose aisée. D'autant que le bilan laissé par Mme Saunier-Seïté, en ce qui concerne la situation des universités, conduit naturellement des députés de gauche à vouloir réformer en profondeur.

La « loi Sauvage » (1), qui accordait la moitié des sièges dans les conseils d'université aux seuls professeurs de rang magistral, sera donc abrogée. Au-delà du symbole, c'est une première étape vers une remise en question de la loi d'orientation de 1968. A écouter les porte-parole de l'opposition, cette étape est déjà une véritable révolution : l'agitation et la politisation des universités va reprendre ; les enseignants vont fuir à l'étranger, les socialistes livrent l'Université aux militants communistes... Bigre !

De quoi s'agit-il ? Parce qu'il fallait d'abord rétablir la « démocratie » au sein des universités, le ministre de l'éducation nationale souhaitait supprimer — à titre expérimental — le « quorum étudiant » pour les élections estudiantines, règle qui lie le nombre de sièges effectivement attribués aux étudiants dans les conseils à la participation électorale de ceux-ci. Soutenue par le groupe communiste, cette proposition ne faisait pas l'unanimité des députés socialistes. Curieusement (pour un socialiste) M. Beix indiquait, mercredi, dans les couloirs du Palais-Bourbon : « On ne peut pas laisser dégénérer cela en assemblées générales comme en mai 1968, avec vote à 5 heures du matin ! » Pour caricatural qu'il soit, le propos est significatif.

La question de la suppression du quorum, qui a donné lieu à d'ultimes négociations entre M. Savary et le groupe socialiste, a été évoquée dans l'entourage du président de la République, lorsqu'on s'est aperçu que cette disposition pouvait entraîner une représentation plus importante des adhérents de l'UNEF (ex-Renouveau, animée par des militants proches du parti communiste) dans les conseils d'université. M. Savary a estimé, pour sa part, que le gouvernement n'avait pas à se mêler des luttes d'influence au sein de l'Université, et s'en est tenu à son projet.

Une suspension de séance, demandée par le groupe socialiste, a, d'autre part, été nécessaire pour achever de convaincre certains députés de renoncer à amender le texte gouvernemental en ce qui concerne les statuts des prsonnels, leur représentativité et leur mode d'élection au sein des conseils. Forte des assurances de M. Savary de procéder à une grande refonte du système universitaire et de définir ses objectifs dès l'automne 1982 pour réviser la loi d'orientation, la majorité a renoncé à modifier plus avant la loi de... M. Edgar Faure. Bon gré mal gré, les députés socialistes, qui, en commission, avaient déposé plusieurs amendements en ce sens, ont accepté de les retirer. Ce fut toute l'habileté du ministre de l'éducation nationale...

LAURENT ZECCHINI.

(1) M. Jean Sauvage avait été en 1980 le rapporteur de la proposition de loi qui avait été discutée en première lecture au Sénat. Il est sénateur centriste du Maine-et-Loire.

Mercredi 16 septembre, l'Assemblée nationale examine le projet de loi portant abrogation de la loi du 21 juillet 1980 modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968. La loi de juillet 1980, dite loi Sauvage, accordait la moitié des sièges, dans les conseils d'université, aux seuls professeurs de rang magistral. Le projet prévoit quatre sortes de dispositions : le retour à la loi de 1968 pour fixer les règles de composition des conseils d'université et les modalités de désignation des présidents et directeurs d'U.E.R. ; l'abrogation des modifications statutaires intervenues depuis 1980 pour la mise en place de la loi de juillet 1980 et le rétablissement des dispositions statutaires en vigueur avant cette date ; l'adaptation de la situation de certains présidents d'université aux dispositions du projet ; la suppression de la règle du quorum pour les élections estudiantines, règle qui lie le nombre de sièges effectivement attribués aux étudiants dans les conseils à la participation électorale de ceux-ci. (Lire dans *le Monde* du 17 septembre l'article de Serge Bolloch et la page « Idées ».)

Rapporteur de la commission des affaires culturelles, M. Hage (P.C.) déclare que la loi Sauvage *« autoritaire et antidémocratique porte gravement atteinte, sur la question fondamentale de la composition des conseils d'université, aux principes d'autonomie et de participation, piliers de la loi de 1968 »*. Il fait l'historique de la loi et indique que le projet constitue un point de départ indispensable à une modification ultérieure de la loi d'orientation.

Evoquant le problème du quorum, le rapporteur reconnaît que, si la participation des étudiants aux élections universitaires est faible, *« elle est cependant proche de celle enregistrée lors de certaines élections cantonales partielles ou lors d'élections professionnelles »*.

M. SAVARY : un texte de réaction brutal et stérile

M. Savary, ministre de l'éducation nationale, évoque la situation des universités. Il indique : *« Dans ce monde universitaire durement éprouvé, la victoire de la gauche a éveillé de grands espoirs auxquels il faut maintenant répondre. »*

Le ministre souligne que l'on assiste depuis quelques années à *« une évolution inquiétante, antidémocratique »* en ce qui concerne les relations internes à l'université. Il qualifie la loi Sauvage de *« texte de réaction à la fois brutal et stérile »*.

La suppression du quorum, précise-t-il, a un caractère expérimental.

Le ministre résume ensuite sa position : *« 1) Il est nécessaire de réformer l'enseignement supérieur et de modifier la loi d'orientation du 12 novembre 1968 ;*

» 2) Il n'est pas possible de le faire immédiatement car une large concertation est indispensable ;

» 3) Pour conduire cette concertation, il faut créer les conditions d'un dialogue confiant avec les universités, qui suppose l'abrogation de la loi dite loi Sauvage ;

» 4) Pour réaliser cette abrogation dans les meilleures conditions, il convient de faire vite et de se limiter au statu quo ante en ce qui concerne à la fois les textes législatifs et réglementaires et les statuts adoptés par les unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) et les universités ;

» 5) Ces décisions que le gouvernement vous demande de prendre conduiront à des élections au début de 1982 et à la mise en place de nouveaux conseils ainsi que de nouveaux présidents et directeurs. Parmi ces derniers, seuls ceux qui ont été élus en application des textes antérieurs à la loi Sauvage resteront en fonctions ;

» 6) Sur ce point important, le gouvernement vous propose de modifier dès maintenant la loi de 1968 ; le quorum étudiant n'est pas rétabli à 60 %, il est supprimé. »

« Question préalable » de M. Foyer (R.P.R.)

Défendant une question préalable (dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer), M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire), souligne que la loi de 1968 *« légitimait l'action politique partisane à l'intérieur des établissements universitaires »*, les *« éléments gauchistes »* y dominant, pour être ensuite remplacés par *« un organe dépendant du parti communiste »*. Hostile à la suppression du quorum, M. Foyer parle du cas d'un étudiant *« élu par 4 % des inscrits et qui, représentant à lui tout seul le collège étudiants de son U.E.R., a pu désigner ensuite cinq membres du Conseil d'université »*.

Assurant que l'*« agitation »* va être réintroduite dans l'université, il observe : *« Craignez que les plus brillants de nos jeunes maîtres n'aillent chercher à l'étranger un cadre plus convenable et plus vivable pour y poursuivre leurs travaux. »*

S'exprimant contre la question préalable, M. *Derosier* (P.S., Nord) souligne que, pour analyser le problème de la faiblesse de la participation des étudiants aux élections, *« on ne peut faire abstraction du contexte économique et social actuel »*. Parlant de *« la menace du parti communiste »* évoquée par M. Foyer, il observe : *« Nous ne redoutons pas ce danger : la concurrence fait partie du jeu démocratique, mais il est vrai que certains d'entre vous n'en connaissent peut-être pas les règles ! »*

La question préalable est ensuite repoussée par 331 voix contre 154 sur 486 votants et 486 suffrages exprimés.

Dans la discussion générale, M. *Gissinger* (R.P.R., Haut-Rhin) déclare : *« Affaiblir le rôle de ceux qui possèdent la compétence et l'expérience, de ceux qui sont aussi les éléments stables de l'institution, les professeurs, pour renforcer la présence des étudiants, n'est-ce pas là ouvrir la porte à la politisation et au désordre ? »*

(Lire la suite page 8.)



POLITIQUE

L'abrogation de la loi Sauvage à l'Assemblée nationale

(Suite de la page 7.)

M. Barthe (P.C., Pas-de-Calais) déclare que l'adoption du projet constituera un « *premier pas sur la voie du renouveau démocratique de l'Université* » et assure que, au-delà de la loi Sauvage, « *il s'agissait de plier le système universitaire aux choix économiques, politiques et idéologiques du grand capital.* » M. Barthe qualifie le quorum d'« *entorse exorbitante à la justice et au droit électoral français* ».

M. René Haby (U.D.F., Meurthe-et-Moselle), ancien ministre de l'éducation, souligne que, de 1969 à 1972, 5 à 25 % seulement des étudiants ont voté. Il déclare ensuite : « *Que diront les partis de gauche si le mécanisme qu'ils mettent en place se retourne contre eux et profite à des extrémistes qu'ils ne contrôleront plus, à des nihilistes qui veulent détruire un des organismes vitaux de notre pays ?* »

M. Delehedde (P.S., Pas-de-Calais) se félicite de ce qu'il considère comme « *une opération de salubrité publique* ». La suppression du quorum, indique-t-il, n'est pas dictée par des calculs relatifs au changement de rapports de force qu'elle pourrait entraîner. M. Delehedde rappelle que plusieurs amendements du groupe socialiste ont été retirés « *pour ne pas préjuger du contenu de la nouvelle politique universitaire qui nous sera ultérieurement proposée* ».

Répondant aux orateurs, le ministre de l'éducation nationale réfute les « *appréhensions excessives* » de l'opposition en ce qui concerne les conséquences du projet : « *A travers ce débat*, déclare-t-il, *on est en train de faire des étudiants un épouvantail* ». Après avoir souligné que si l'abrogation de la loi Sauvage n'intervenait pas « *il y aurait une rentrée* (universitaire) *très difficile* » et des « *risques de désordre* », M. Savary déclare que le gouvernement « *n'est pas concerné* » par les problèmes de lutte d'influence politique au sein des universités. A propos de la suppression du quorum, il indique : « *L'autonomie a pour conséquence la responsabilité : il n'y aura pas de laxisme de la part du gouvernement.* »

Dans la discussion des articles, l'Assemblée repousse un amendement de M. Gantier (U.D.F.), tendant à prévoir la rééligibilité des présidents d'université, puis un amendement de M. Gissinger (R.P.R.), tendant à instituer dans les universités des « *assemblées consultatives des enseignants* ». Elle adopte un amendement de M. Gissinger ayant pour objet de permettre aux maîtres de conférences et aux directeurs de recherches d'accéder sans dérogation à la présidence du conseil. Avec l'accord des intéressés, un amendement du rapporteur et du groupe socialiste prévoyant l'élection au conseil d'université au scrutin secret « *et direct, par collèges distincts, à la représentation proportionnelle* », est repoussé, après que M. Savary eut indiqué que ce problème devra être examiné dans le cadre du débat parlementaire sur « *une grande refonte du système universitaire* », étant donné qu'il intéresse le statut des universités. « Personnellement », le ministre ne se déclare pas opposé au scrutin direct.

Les députés repoussent ensuite, par trois cent vingt-neuf voix contre cent cinquante-cinq, un amendement présenté par plusieurs députés U.D.F. tendant à prévoir un quorum de 25 % pour l'élection dans les conseils des différentes catégories de personnel et d'usagers, puis un amendement du rapporteur et du groupe socialiste destiné à autoriser le vote par correspondance.

L'Assemblée examine un amendement des mêmes auteurs prévoyant que les étudiants étrangers régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ont, outre le droit de vote, celui d'être « *éligibles dans les mêmes conditions* ». M. Savary insiste sur la nécessité de ne pas faire de discrimination à l'intérieur des universités et les représentants des groupes R.P.R. et U.D.F. se déclarent hostiles à cet amendement, qui est adopté par trois cent trente et une voix contre cent cinquante-six.

Avec l'accord du gouvernement, les députés adoptent enfin un amendement du rapporteur stipulant que le gouvernement devra déposer, avant le 1er octobre 1982, devant le Parlement, un rapport sur la situation des enseignements supérieurs à la suite de la loi de 1968 et de ses modifications successives. Ce rapport devra faire état notamment « *des principales orientations définies préalablement par le gouvernement pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique universitaire* ».

L'ensemble du projet est ensuite adopté à main levée, l'opposition votant contre. La séance est levée, jeudi 17 septembre, à 0 h. 45. — L. Z.

M. MAUROY ANNONCE UNE RÉVISION DU RÉGIME DE RETRAITE DES MILITAIRES

M. Mauroy, invité du journal de la mi-journée sur Antenne 2, jeudi 17 septembre, a souligné que le gouvernement « *ne pourra pas permettre le cumul* » d'une retraite et d'une activité rémunérée. Au sujet des militaires, il a indiqué que la retraite proportionnelle à quarante ans ne se justifie plus, la génération d'officiers concernés n'ayant pas connu de guerre et l'armée ayant besoin de jeunes, mais aussi de techniciens. Il a dénoncé les « *chasseurs de têtes* » au service de la grande industrie, qui viennent inciter les techniciens formés par l'armée à quitter celle-ci, la quarantaine atteinte. « *C'est un dossier de plus qu'il faudra mettre en discussion* », a-t-il ajouté.

M. Mauroy a expliqué, d'autre part, que, pour la période 1981-1984, « *des mesures exceptionnelles permettront, dans le cas extrême, de partir à la retraite à cinquante-cinq ans* ». Au sujet de la baisse du revenu agricole, il a indiqué que ce problème doit être traité au niveau européen et qu'une nouvelle rencontre avec les organisations d'exploitants est prévue pour le 8 octobre.

● *M. Jacques Blanc*, secrétaire général du parti républicain, écrit dans le numéro du 17 septembre d'*U.D.F. 1* : « *En votant* [la motion de censure déposée par le R.P.R.], *nous entendions démontrer notre volonté d'entente au sein de l'opposition. Hier nous soutenions la motion du R.P.R., comme demain le R.P.R. se joindra à nos initiatives, pour utiliser tous les moyens constitutionnels dont nous pourrons disposer pour empêcher la collectivisation de notre économie.* »

AU SÉNAT

Le projet relatif aux radios libres pourrait subir des modifications sensibles

A minuit trente, jeudi 16 septembre, le Sénat a interrompu l'examen du projet de loi sur les radios libres qu'il avait entamé au début de l'après-midi de mercredi et qu'il reprendra à 15 heures jeudi. Après la discussion générale et le vote des premiers amendements, il apparaît que les sénateurs apporteront de sensibles modifications au texte présenté par M. Georges Fillioud. Le ministre de la communication, toutefois, s'est déclaré ouvert aux propositions du Parlement. Sur des points importants, notamment sur la question des recettes publicitaires, la position du gouvernement semble si hésitante que l'on peut penser qu'il laissera la majorité arbitrer.

« *J'ai le plaisir d'être devant le Sénat*, déclare M. Fillioud, *pour lui demander d'ouvrir à la liberté un nouvel espace qui, jusque-là, lui demeurait interdit.* » Faute d'accorder cet élargissement qui répond à un besoin nouveau et prend en compte « *une réalité des temps présents* », il ne resterait que la « *solution* » de l'anarchie sur les ondes ou de l'intervention de la force publique, déclare-t-il en substance.

Or personne ne croit plus que l'on puisse régler le problème par la seule répression. Le ministre indique alors comment il entend, à titre provisoire, dans l'attente de la réforme globale qui a été annoncée, « *organiser le droit nouveau* » avec le concours du Parlement.

Ce qui est proposé, ce sont des dérogations au monopole donnant un cadre légal à la création de stations privées et fixant des limites à leur diffusion : rayon d'action de 30 kilomètres, bandes de fréquences déterminées. Le premier ministre ou son délégué accorderont (ou refuseront) ces dérogations. Un cahier des charges fixera les obligations des stations. « *Le pluralisme d'expression devra être respecté dans chaque zone. Ni mercantilisme ni monopoles locaux, tel est le principe dont s'inspire le texte* », conclut M. Fillioud, qui souligne que la création de stations par les collectivités locales, risquerait précisément d'instaurer ces monopoles locaux qu'il rejette.

« *Ce projet*, estime M. Pasqua (R.P.R., Hauts-de-Seine), rapporteur de la commission des affaires culturelles, *répond à un besoin incontestable, et nous en approuvons le principe (...). Mais ce que vous nous demandez, c'est d'accorder un blanc-seing à l'exécutif.* »

Composition de la commission consultative, contenu du cahier des charges, critères d'autorisation, d'abrogation, de renouvellement, sur tous ces points, la commission, dit son rapporteur, veut établir des garde-fous contre l'arbitraire. Elle s'est, d'autre part, prononcée en faveur de recettes publicitaires « *réglementées et contrôlées* » et se refuse à proscrire toute création de radios municipales.

Pour M. Carat (P.S., Val-de-Marne), il serait tout à la fois fâcheux que le financement de ces radios dépende uniquement de ressources publicitaires ou de subventions politiques et syndicales. Quant aux radios municipales, elles pourraient créer au bénéfice des municipalités le monopole qui existe aujourd'hui au profit de l'Etat.

M. Cluzel (Union centriste, Allier) souligne le caractère universel du développement des radios locales. Il déplore que le projet laisse à l'appréciation d'une commission dont la composition n'est même pas connue trop de dispositions importantes, tant juridiques que techniques. Rien n'est prévu, notamment, pour assurer les moyens financiers. « *Or*, indique M. Cluzel, *sans ressources propres, les radios locales seront exposées à toutes les pressions.* »

Mme Brigitte Gros (Gauche dém., Yvelines) demande que l'Etat « *coupe le cordon ombilical qui relie à lui l'audiovisuel* ». Elle souhaite notamment que les régions soient laissées libres d'organiser leur expression radiophonique, et veut accroître les pouvoirs de contrôle de la délégation parlementaire.

M. Marson (P.C., Seine-Saint-Denis) annonce l'opposition de son groupe à la création de radios municipales et se prononce contre les recettes publicitaires. « *La publicité*, affirme-t-il, *c'est la brèche où s'engouffreraient le secteur privé et les intérêts financiers.* »

M. Béranger (M.R.G., Yvelines) approuve entièrement le cadre légal qui est proposé et souligne que, dès 1977, les radicaux de gauche avaient réclamé un statut pour les radios libres. Il souhaite que la publicité soit non interdite mais limitée, et que cessent les brouillages.

M. Pierre-Christian Taittinger (R.I., Paris) aurait préféré, quitte à voir s'aggraver encore quelques mois la situation actuelle, qu'une réflexion plus approfondie permît de voter des dispositions définitives. Le projet lui semble par trop improvisé. Rien n'est fixé en ce qui concerne les critères d'autorisation ou de refus, et les choix apparaîtront essentiellement politiques.

Répondant aux orateurs, M. Fillioud estime que ceux qui ont voté la loi de démantèlement de l'O.R.T.F. en 1974 et la loi de répression en 1978 sont mal placés pour lui reprocher aujourd'hui de n'être pas assez libéral. Quant à l'Etat, il ne peut déléguer ses pouvoirs : « *Si ce n'est lui qui tranche, c'est l'argent.* » Le ministre déclare, au sujet de la publicité, que le problème est complexe, notamment en raison de ses conséquences sur les ressources de la presse écrite locale. Mais, dit-il, « *le gouvernement étant en recherche, le Parlement a une belle occasion de s'exprimer. Il sera écouté* ». Ma position, souligne le ministre, est « ouverte ».

Les amendements

Par 190 voix contre 104 (P.C., P.S., rad. g.), le Sénat adopte un amendement du rapporteur, M. Pasqua, qui autorise les radios municipales.

Un amendement de M. Cluzel, accepté par le ministre, tend à étendre aux radios locales les dispositions applicables à la presse écrite, en ce qui concerne les « *prête-nom* ».

Un autre amendement de M. Cluzel est adopté, tendant à imposer aux radios libres, comme à la presse écrite, l'obligation de publication annuelle des comptes. Le même sénateur centriste obtient du Sénat que les dérogations soient limitées à une durée d'un an renouvelable (au lieu de deux ans renouvelables).

A. G.

AU CONSEIL DES MINISTRES

La mise en œuvre du plan pour l'emploi

Le président de la République a réuni le conseil des ministres mercredi 16 septembre, au palais de l'Elysée. Au terme de la séance, le communiqué officiel suivant a été rendu public :

● L'EMPLOI

Le président de la République a félicité le premier ministre pour la clarté, la cohérence et le dynamisme des mesures qu'il a annoncées hier au Parlement pour lutter contre le chômage et pour relancer l'emploi.

Après avoir invité le premier ministre à rappeler les grandes orientations de cette déclaration, le président de la République a insisté tout particulièrement auprès du gouvernement pour que les mesures décidées soient rapidement et concrètement suivies d'effet. Les Françaises et les Français doivent ressentir immédiatement leur impact et en tout état de cause bien avant la fin de l'année.

● LES TRANSPORTS

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre des transports, le conseil des ministres a défini les orientations de la nouvelle politique des transports intérieurs, ainsi qu'un ensemble de mesures immédiates.

Cette nouvelle politique, inscrite dans les orientations générales définies par le président de la République, participera à la relance de l'économie, à la lutte contre le chômage, à la création d'emplois et au progrès social. Elle contribuera : à l'amélioration de la qualité de la vie ; à l'aménagement équilibré du territoire ; aux économies de produits pétroliers ; au renforcement de la sécurité ; à la préservation de l'environnement.

Tant pour les voyageurs que pour les marchandises, le principe du libre choix des usagers sera maintenu.

Pour ce qui concerne le transport des marchandises, il s'agira de s'orienter progressivement vers le paiement du transport à son coût économique et social réel, conduisant ainsi à un équilibre plus satisfaisant entre les différents modes de transports.

Pour ce qui concerne le transport des voyageurs, priorité sera donnée aux transports collectifs par une nouvelle politique commerciale et un meilleur service.

Le conseil des ministres a dès maintenant adopté les grandes lignes d'un programme qui sera concrétisé par la loi d'orientation et mis en œuvre progressivement.

— POUR LA S.N.C.F. — Maintien des investissements à un niveau élevé (notamment extension du réseau T.G.V.) ; abandon de la politique ancienne de fermeture des lignes omnibus et examen avec les élus, région par région, des solutions les mieux adaptées aux besoins ; ouverture immédiate des négociations sociales sur les salaires, le temps de travail et l'emploi ; mise à l'étude du projet de convention avec l'Etat qui sera soumis au Parlement à l'automne 1982. Définition et dégagement progressif des moyens financiers visant à améliorer la situation de la S.N.C.F.

POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS. — Concertation immédiate pour accroître la sécurité ; réduire la durée du travail, relever et étendre le champ d'application de la tarification routière obligatoire, créer des emplois qualifiés ; soutenir l'activité des P.M.E. et des artisans de ce secteur.

POUR LES VOIES NAVIGABLES ET LA BATELLERIE. — Remise en état du réseau et modernisation du parc ; mise à l'étude d'un schéma directeur ; réorganisation concertée de la profession.

POUR LES DEPLACEMENTS URBAINS. — Favoriser un recours accru aux transports collectifs ; mettre à l'étude la réforme des transports parisiens et, plus généralement, le financement du coût des transports domicile - travail.

POUR LE RESEAU ROUTIER. — Assurer une maîtrise publique nationale et régionale de la gestion et de l'extension du réseau autoroutier et harmoniser les péages, sans renoncer au principe de leur suppression à terme. Améliorer les conditions de circulation et la sécurité routière.

TRANSPORTS AERIENS INTERIEURS. — Adapter leur développement aux besoins réels et renforcer les dispositifs de sécurité aérienne.

La mise en œuvre de cette politique sera faite à partir d'une large concertation ; elle implique l'essor de la recherche, et l'innovation technologique ; elle sera marquée par la réalisation de grands travaux dans le cadre du Plan.

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre des transports, le premier ministre a décidé la création d'une commission chargée d'approfondir les réflexions sur l'avenir des transports intérieurs et de contribuer ainsi à l'élaboration d'un projet de loi d'orientation qui sera soumis au Parlement au printemps 1982.

● LA FAMILLE

Le gouvernement a entendu une communication de Mme le secrétaire d'Etat chargé de la famille consacrée aux orientations de son action durant les mois à venir.

Le secrétaire d'Etat chargé de la famille a mis l'accent sur la nécessité de rompre avec les analyses trop pessimistes qui concluaient au déclin de la famille. Celle-ci constitue un facteur sans égal d'adaptation au changement, un lieu d'expression des solidarités quotidiennes entre les générations. Pour assurer l'avenir de la nation il faut que notre société soit plus accueillante à l'enfant, que tous les enfants qui naissent soient désirés et que tous les enfants désirés puissent naître.

Cette appréciation nouvelle du rôle de la famille conduit à donner des objectifs à long terme à la politique familiale, à restaurer la cohérence du système d'aide, à prendre en compte tous les besoins des familles.

Dans le cadre de la concertation entreprise par le ministère de la solidarité nationale sur l'avenir des régimes sociaux, le secrétaire d'Etat à la famille ouvrira un débat approfondi avec les organisations syndicales et familiales.

Cette concertation permettra de traiter en même temps l'ensemble des aides directes à la famille : avantages fiscaux, prestations, accès aux équipements destinés à l'enfance. Dans le cadre de la refonte des prestations qui résultera de cette concertation, les allocations familiales seront augmentées conformément aux engagements du président de la République.

En ce qui concerne les prestations, le secrétaire d'Etat propose de redonner au système la simplicité et la cohérence qu'il a perdues :

— En simplifiant les prestations existantes ;

— En ouvrant, progressivement, les mêmes droits à chaque enfant quel que soit son rang.

En ce qui concerne les équipements, il faut amorcer, dans les deux ans, la construction du programme des crèches collectives et familiales annoncées par le président de la République. Les crédits inscrits à ce titre au budget 1982 permettent de réaliser d'ores et déjà plus de 10 000 places de crèches.

Le secrétaire d'Etat encouragera également toutes les initiatives émanant de collectivités locales ou d'associations.

En ce qui concerne la loi d'orientation, afin que la dimension familiale s'impose à toutes les politiques du gouvernement, une loi d'orientation sera proposée au Parlement.

● LA CONSOMMATION

Le ministre de la consommation a fait une communication sur les lignes directrices qui guideront son action et sur les mesures qu'elle entend mettre en œuvre au cours des mois prochains.

Elle entend intervenir directement pour favoriser le développement du mouvement des consommateurs et améliorer l'information des consommateurs et usagers ; elle prendra l'initiative de toutes propositions visant à assurer une meilleure protection des consommateurs, qu'il s'agisse de la qualité et de la sécurité des produits ou de la loyauté des transactions commerciales. Enfin, elle souhaite, par un certain nombre d'initiatives, que la production des biens et des services soit mieux adaptée aux exigences des consommateurs.

Dans ce cadre, le ministre de la consommation a annoncé notamment l'augmentation des aides aux associations, la réforme de l'Institut national de la consommation et du comité national de la consommation, la mise en place d'un organisme central de détection des dommages provoqués par certains produits consommés, l'ouverture avec les industriels de négociations visant à prendre en compte les améliorations qualitatives en contrepartie des aides de l'Etat et la volonté de mettre en place un système d'observation et d'information sur les prix.

Le ministre a précisé les modalités de réorganisation des services qui lui sont rattachés, pour en accroître l'efficacité et assurer une représentation adéquate dans les départements. La création d'une direction de la consommation et de la répression des fraudes a été décidée.

● LA CONSTRUCTION ET L'HABITATION

Le conseil des ministres a adopté, sur présentation du ministre de l'urbanisme et du logement, un projet de loi conférant force de loi à la première partie (législative) du code de la construction et de l'habitation.

Ce projet confère force de loi à un ensemble de dispositions qui résultent, à l'heure actuelle, de lois, d'ordonnances, de décrets-lois parfois mal harmonisées entre elles ou comportant des éléments de nature réglementaire qui doivent être éliminés.

Ce texte n'apporte aucune modification à l'état du droit, il crée une situation juridique claire, qui facilitera les réformes jugées ultérieurement souhaitables.

● L'EXPLOITATION DES FONDS MARINS

Sur proposition du ministre de la mer, en liaison avec le ministre des relations extérieures et le ministre de l'industrie, le conseil des ministres a adopté le texte du projet de loi relatif à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins.

Dans l'attente de la convention internationale en cours de négociation, ce projet de loi a pour objet de donner un cadre juridique à des activités d'une importance économique croissante pour la France, compte tenu de l'avance technologique et des besoins en matières premières de notre pays.

En outre, le projet de loi, en limitant l'étendue des autorisations d'exploitation et en instituant une redevance sur les produits qui seront extraits des fonds marins, au profit des pays du tiers-monde, s'inscrit dans le cadre de l'action menée par la France en faveur d'un dialogue entre pays industrialisés et pays moins développés.

● LES RELATIONS EXTÉRIEURES

Le ministre des relations extérieures a rendu compte de la visite à Paris du président Nyerere. Au cours d'un long entretien, le président de la République a évoqué avec son hôte l'avenir des relations entre l'Afrique et l'Europe, les problèmes du dialogue Nord-Sud ainsi que l'affaire de la Namibie et les opérations récemment menées en Angola par les troupes sud-africaines. Les deux chefs d'Etat ont exprimé, à ce sujet, leur inquiétude devant les retards apportés à la mise en œuvre de la résolution 435, adoptée à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations unies.

Ce sujet a également fait l'objet d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies, convoquée à la demande du groupe africain. Lors de cette session, un grand nombre de pays ont à nouveau manifesté leur volonté d'un progrès rapide dans le règlement du problème de la Namibie et souligné, à ce sujet, le rôle fondamental du groupe des Cinq et particulièrement de la France.

● L'O.N.U. ET LES P.M.A.

Le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, a rendu compte de la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés, qui s'est terminée le lundi 14 septembre.

Un nouveau programme substantiel d'action a été adopté par tous les membres de la conférence, qui comporte en particulier l'engagement des pays donateurs de doubler le montant de leur aide publique aux pays les moins avancés.

La délégation française a apporté, avec ses partenaires de la Communauté européenne, une contribution importante au succès de la conférence.

● LA C.E.E.

Le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes, a rendu compte de la réunion du 14 septembre du conseil des ministres des Communautés européennes. Pour l'essentiel, cette réunion a été consacrée au début des négociations dites du « mandat du 30 mai », dont l'objectif est d'apporter des réformes structurelles aux politiques communautaires existantes et notamment à la politique agricole commune. Ces négociations devraient être également l'occasion de relancer la marche en avant de la construction européenne. C'est en tout cas en ce sens que s'est prononcée la délégation française.

Le Conseil des Communautés a également examiné l'état de divers dossiers actuellement en discussion au niveau des experts, dont celui des négociations d'adhésion de l'Espagne.

● LA DÉLÉGATION FRANÇAISE A LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Le ministre des relations extérieures a informé le conseil des ministres de la composition de la délégation française à la trente-sixième session de l'assemblée générale des Nations unies.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, est nommé président de la délégation française à la trente-sixième session de l'assemblée générale des Nations unies.

Sont nommés membres de la délégation française :

— M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

— Les parlementaires suivants :

MM. Maurice Faure, député app. P.S. du Lot, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale ; Jean Lecanuet, sénateur U.D.F. de Seine-Maritime, président de la commission des affaires étrangères du Sénat ; Jacques Chaumont, sénateur R.P.R. de la Sarthe ; Mme Nelly Commergnat, député P.S. de la Creuse ; MM. Pierre-Bernard Cousté, député app. R.P.R. du Rhône ; Bernard Derosier, député P.S. du Nord ; Maurice Dousset, député U.D.F. d'Eure-et-Loir ; Jean-Pierre Fourcade, sénateur U.D.F. des Hauts-de-Seine ; Georges Gorse, député R.P.R. des Hauts-de-Seine ; Pierre Guidoni, député P.S. de l'Aude ; Pierre Joxe, député P.S. de Saône-et-Loire ; Louis Longequeue, sénateur P.S. de la Haute-Vienne ; Robert Montdargent, député P.C. du Val-d'Oise ; Mme Véronique Neiertz, député P.S. de Seine-Saint-Denis ; MM. Dominique Pado, sénateur Union centriste de Paris ; Georges Spénale, sénateur P.S. du Tarn.

— Les représentants suivants des organisations syndicales :

MM. Jacques Chérèque, secrétaire général adjoint de la C.F.D.T. ; Joannès Galland, secrétaire confédéral de la C.G.T. ; Jean Rouzier, secrétaire confédéral de la C.G.T.-F.O.

— Les hauts fonctionnaires suivants :

MM. Jacques Leprette, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès des Nations unies ; Jacques Andréani, ministre plénipotentiaire, directeur des affaires politiques ; André Lewin, ministre plénipotentiaire, directeur des Nations unies et des organisations internationales ; Philippe Louet, conseiller des affaires étrangères, représentant permanent adjoint de la France auprès des Nations unies ; Claude Jolif, conseiller des affaires étrangères, directeur adjoint des Nations unies et des organisations internationales.

Le ministre a souligné que c'est la première fois que des représentants des grandes organisations syndicales feront partie de cette délégation.

R-9 ET NODULES A L'ÉLYSÉE

Après le conseil des ministres, M. Michel Jobert, ministre du commerce extérieur, a posé pour les photographes dans la cour de l'Elysée devant le nouveau modèle de la régie Renault, la R-9, qui doit être le fer de lance de l'industrie automobile française à l'exportation. De son côté, M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, a présenté aux journalistes quelques nodules polymétalliques qu'il avait apportés pour la séance du conseil des ministres afin d'illustrer sa communication sur l'exploration et l'exploitation des fonds marins. M. Le Pensec devait, mercredi après-midi au cours d'une conférence de presse, présenter le détail de ces projets dans ce domaine.

Le Monde

équipement

A PROPOS DE...

Les atermoiements de l'aménagement du territoire

La DATAR en panne

Depuis maintenant trois mois, après que M. André Chadeau fut devenu conseiller du premier ministre, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale n'a plus de véritable « patron », en dépit d'un intérim assuré, vaille que vaille, par M. Bertrand Cuny, directeur et numéro 2 de la DATAR depuis de longues années.

Ce vide provoque parmi des hauts fonctionnaires habitués à un travail de ruche et associés, de tradition, de très près aux décisions les plus importantes du pouvoir, une démobilisation évidente, et il ouvre la voie à toutes les spéculations. La DATAR ne sera-t-elle plus dans l'esprit du ministre d'Etat qui en assure la tutelle qu'une succursale du Plan, à la tête duquel — le contraste est frappant — M. Michel Rocard s'est empressé de placer l'un de ses fidèles, très peu de temps après la formation du gouvernement ?

Les explications fournies par M. Rocard, qu'il va renouveler devant les préfets de région — le 18 septembre, — et selon lesquelles le successeur de M. Chadeau sera nommé quand les missions et les structures nouvelles de la DATAR, dans le cadre de la décentralisation, seront mieux précisées, n'apparaissent pas vraiment convaincantes.

Au moment où M. Gaston Defferre et son projet de loi sur la décentralisation quittent provisoirement le devant de la scène politique avant de revenir ferrailler au Sénat, il eût peut-être été opportun que M. Rocard, dont la popularité est au plus haut, saisisse l'occasion pour affirmer, lui aussi, par ce relais privilégié qu'est la DATAR, son goût et son autorité pour les choses régionales. Il ne fait, en effet, aucun doute que la politique de décentralisation aura à l'avenir de plus en plus d'influence sur l'opinion publique, et donc sur les électeurs.

Quant au gouvernement, particulièrement M. Mauroy, il sait, comme chaque Français, que sa déclaration de guerre au chômage doit, pour acquérir crédibilité et efficacité, multiplier les ramifications entre Matignon et les bourgades les plus reculées de la France dite « profonde ». Or ce n'est pas la DATAR, dans son état actuel d'incertitude, voire de démoralisation, qui peut appeler la province à l'effort, sur le terrain et dans la vie quotidienne, et l'y aider. Dans toutes les guerres, les atermoiements et l'indécision ne servent que l'ennemi.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

TRANSPORTS

Le retour des Caravelle ?

La Caravelle, dont la construction a été arrêtée il y a près de dix ans, a encore ses partisans et certains proposent d'en racheter les exemplaires les plus modernes en exploitation dans le monde pour les utiliser en France. C'est ce que viennent de proposer les syndicats nationaux des pilotes de l'aviation civile (S.N.P.A.C.) et des officiers mécaniciens de l'aviation civile (SNOMAC).

Il ne s'agirait pas de remettre en service la vieille Caravelle-3, lancée en 1959, et qui a volé pour la dernière fois dans la flotte de la compagnie aérienne nationale le 1er avril 1981, mais de racheter, pour l'exploiter sur les réseaux régionaux d'Air France et d'Air Inter, la Caravelle-10, beaucoup plus moderne, encore exploitée aux quatre coins du monde par plusieurs compagnies aériennes.

Selon le SNOMAC et le S.N.P.A.C., une douzaine d'appareils de ce modèle pourraient être disponibles. L'opération serait rentable, la Caravelle étant, selon ces syndicats, économique à l'achat comme à l'exploitation, surtout en comparaison du Boeing-737 dont Air France envisage d'acheter seize exemplaires. Le SNOMAC et le S.N.P.A.C. ont annoncé leur intention de déposer un dossier en faveur de cette solution auprès du ministère des transports.

A la direction d'Air France, on se borne à souligner que les Caravelle exploitées par la compagnie nationale pendant vingt-deux ans et progressivement abandonnées n'étaient pas les derniers modèles. Il s'agissait principalement de Caravelle-3, un appareil bruyant et peu économe en énergie, considéré aujourd'hui comme dépassé sur le plan commercial.

Les modèles les plus récents de la Caravelle, la 10 et la 12, semblent, en revanche, encore compétitifs par rapport aux autres appareils de la même catégorie (114 places pour la Caravelle 10 et 131 pour la 12). Ainsi, Air Inter qui possédait cinq Caravelle-12, a décidé de racheter les sept autres exemplaires existant dans le monde à la compagnie charter hollandaise Sterling Airways qui les exploite. D'ici deux ans, Air Inter pourra utiliser dans son réseau régional les douze Caravelle-12 qui ont été construites par la Société nationale industrielle aérospatiale.

Il faut ajouter que la formule proposée par les syndicats permettrait, pour eux, de résoudre une question épineuse : celle du pilotage à deux ou trois des Boeing 737. On sait que la direction d'Air France reste ferme sur la position d'un pilotage à deux. Les Caravelle, en revanche, sont normalement pilotées à trois.

DES CHARTERS POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

L'association de voyages Le Point de Mulhouse annonce qu'elle organise, à partir de l'automne 1981, des vols charters vers la République Centrafricaine.

En effet, Le Point a obtenu du gouvernement centrafricain les droits du trafic pour son Boeing 707 entre Paris et Bangui. Il propose à ses adhérents le vol aller-retour en Boeing 707 au prix de 2 280 francs (tarifs U.T.A. et Air Afrique : 9 930 francs). Il ne manque plus à l'association que le feu vert du conseil supérieur de l'aviation marchande (C.S.A.M.) qui devrait se réunir le 28 octobre.

Ceux qui le souhaiteront pourront acheter (1 400 F pour une semaine) un circuit en véhicules tout-terrain sur le territoire de chasse « secret » qu'affectionnait le précédent chef de l'Etat français. Le Point prendrait en gérance un pavillon de chasse tout confort sur lequel a été posé une plaque dédiée par l'empereur Bokassa « A mon cousin Valéry ». Un circuit que certains baptisent déjà « le circuit V.G.E. »...

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	466 F	837 F	1 209 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	296 F	497 F	695 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE	368 F	642 F	918 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

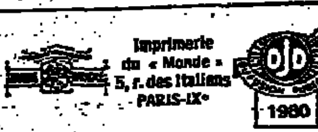
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe
1980

Commission paritaire n° 57 437.

FAITS ET PROJETS

CONTESTATION D'ARCHITECTES A MONTPELLIER.

Les architectes ne veulent plus concourir dans le vague. Quinze équipes, dont certaines très connues (sur dix-huit consultées) viennent de refuser de remettre leurs projets avant le 30 septembre comme prévu, pour la future préfecture régionale de Montpellier dont le programme ne tient pas compte des réformes en cours.

Pour construire, dans un parc de 10 hectares, le mas de l'Alco, situé dans le quartier périphérique de la Paillade, une préfecture régionale, des bureaux et des salles d'assemblée pour le conseil général et une sous-préfecture (28 000 mètres carrés au total, un investissement évalué à 150 millions de francs) la société d'aménagement de l'Hérault avait lancé l'an dernier une consultation d'architectes. Dix-huit équipes avaient été sélectionnées sur dossier en février et devaient remettre des avant-projets le 30 septembre prochain.

Malgré l'intervention du Conseil national de l'ordre des architectes auprès du président du conseil général, M. Gérard Saumade (P.S.), pour faire reporter la date de remise des projets et permettre aux architectes de travailler sur un nouveau programme tenant compte des réformes prévues par la loi sur la décentralisation, la date du 30 septembre a été maintenue.

Dans un télégramme adressé au premier ministre et à diverses instances, quinze équipes (MM. Dufau, Badani, Sirvin, Lopez, Balladur, Chemetov, Wogensky et Parent, notamment) demandent le report du concours *« pour permettre l'intégration des nouvelles données inéluctables »* et assurer le *« déroulement démocratique de la consultation »*. Ils ne veulent pas, en effet, qu'une équipe soit choisie sur un projet qu'elle devra refaire complètement ensuite pour tenir compte de la réforme.

UN NOUVEL IMPOT FONCIER.

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, a annoncé, le mercredi 16 septembre, devant la commission des affaires économiques du Sénat, que le gouvernement déposerait en 1982 *« un projet de loi instaurant un impôt foncier annuel assis sur la valeur vénale déclarée par les propriétaires »*.

L'idée de taxer les terrains pour inciter leurs propriétaires à les mettre sur le marché avait déjà été avancée par les socialistes et par certains députés R.P.R. lors du vote de la loi foncière qui avait, en 1975, créé le plafond légal de densité. Un groupe de travail présidé par M. Eugène Claudius-Petit a, d'autre part, fait des propositions en ce sens au dernier congrès H.L.M. réuni à Lyon au début de l'été (*le Monde* du 10 juillet).

Le rapporteur de ce groupe, M. Guy Pellennec, a d'ailleurs quitté l'Union des H.L.M. pour être chargé de mission au cabinet de M. Quilliot, où il est chargé, précisément, de préparer la réforme foncière. Il reste à harmoniser ce projet avec celui de l'impôt sur la fortune, les terrains à bâtir constituant souvent une partie non négligeable de cette fortune, et avec les dispositions fiscales des lois sur la décentralisation et les finances locales.

● *La fédération départementale de Corse du Sud du M.R.G.*, a propos du statut particulier, et plus *particulièrement de l'assemblée* régionale, propose : de recommander l'organisation de l'élection dans le cadre de la région et non dans celui du département ; de porter à cinquante-cinq le nombre des sièges ; de régler par les mécanimsmes du non-cumul — mieux susceptible de respecter la liberté des élus — et non par celui des incompatibilités, le nécessaire partage des responsabilités à l'avenir. En Haute-Corse, le M.R.G. a exprimé sa préférence pour le scrutin départemental. — *(Corresp.)*

APRÈS SA DONATION AU MUSÉE DE SAVERNE

« Beaucoup de Français devraient offrir leur patrimoine pour conserver à la France son plus beau visage »

nous déclare Mme Louise Weiss

Mme Louise Weiss, écrivain et journaliste, député à l'Assemblée européenne, où elle est doyenne du groupe DIFE (Défense des intérêts de la France en Europe), proche du R.P.R., nous a déclaré, au sujet de la donation qu'elle vient de faire au musée de Saverne :

La modeste donation que j'ai faite au musée de Saverne installé dans le palais de Rohan de la ville est *inaugurée, le 17 septembre*, par M. Adrien Zeller, le député, maire de la ville, en présence notamment de Mme Simone Veil, présidente du Parlement européen, et de M. Pierre Pflimlin, maire de Strasbourg.

Elle n'a d'autre signification qu'un geste culturel dont la politique est absente, un geste d'amour pour l'Alsace dont ma famille paternelle est originaire. Mes arrière-grands-parents Weiss, dont les armoiries bourgeoises *remontent* au *quatorzième* siècle, étaient aubergistes et maîtres de poste dans un bourg forestier très proche, La Petite-Pierre. Saverne était leur grande ville.

Il a semblé de son devoir à la très vieille dame que je suis, qui ne se fait que trop souvent traiter de « monument historique », de laisser aux générations suivantes des documents divers relevant du siècle qu'elle a traversé. Ma chère ville natale d'Arras en expose déjà depuis près de dix ans toute *une salle, aussi dans son palais* de Rohan, ma correspondance est à la Bibliothèque nationale, les documents musicaux rapportés de mes voyages ont été accueillis par le Musée de l'homme.

La ville de Saverne veut bien conserver mes armoires monumentales : une alsacienne du dix-septième siècle aux colonnes torses et décorée de lions et d'anges ; une lorraine, dont la rusticité est sans âge ; une normande, plus intellectuelle, sculptée d'instruments de musique, de livres et d'écritoire ; une anglaise, immense, à vitrines et tiroirs. Et puis des broderies chinoises, des portraits, *des documents illustrés*, par exemple des affiches dont, peut-être, la plus intéressante est celle que j'ai rapportée en 1921 de Moscou et qui représente l'armée rouge transperçant une troïka emportant le tsar et Poincaré, avec des bourgeois capitalistes en fuite.

Et puis des objets me concernant, plus personnalisés, tels un porte-cigarette en argent qui m'a été dédicacé par les Forces françaises libres de l'île Maurice ou *mes brevets* de citoyenne d'honneur du Texas, ou encore la plaque de grand officier de la Légion d'honneur ayant appartenu à Gustave Nobel et qui m'a été donnée par sa belle-fille lors de ma promotion dans l'ordre.

J'avais aussi une importante collection de coquillages, qui a plu au conservateur du musée. J'avais rapporté de mes voyages aux quatre coins du monde toutes sortes de coquilles et de minéraux. Mais la plus belle, la plus précieuse de ces pierres, est un éclat en granit rose de la croix de Colombey-les-Deux-Eglises, qui m'a été affectueusement envoyé par M. Lebinger, l'architecte lui-même de la croix.

Je crois que beaucoup de Français devraient donner ainsi leur France son plus beau visage.
patrimoine pour conserver à la

Un film vient d'être réalisé sur cette collection par Gilbert Pineau, pour la station régionale F.R. 3 Strasbourg.

Le Monde

société

JUSTICE

LE DÉBAT SUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Le rêve des sages

par JEAN-MARC THÉOLLEYRE

« *Lentement, mais toujours, l'humanité réalise le rêve des sages.* » Ce n'est pas spécialement de l'abolition de la peine de mort que parlait, en son temps, Anatole France, même si dans son œuvre M. Bergeret comme Jérôme Coignard *ont été pour lui des porte-parole sans équivoque sur les* juges et la dureté des lois. Dans son optimisme tempéré, l'aphorisme vaut quand même rappel le jour où s'ouvre un débat qui doit, à son terme, consacrer la victoire d'une idée pour laquelle la lutte est engagée ouvertement depuis plus de deux siècles.

Si en France quelqu'un incarna d'un bout à l'autre de sa vie l'abolitionniste, c'est Victor Hugo. Avant lui, tout n'avait pas été dit. Après lui, on ne pouvait guère que redire, au gré des évolutions idéologiques, des avancées de l'histoire, des lents progrès du droit et de la criminologie. Il n'empêche que Hugo ne fut pas le précurseur.

Le précurseur c'est ce Cesare Bonesana, marquis de Beccaria, né le 15 mars 1738 à Milan, et qui, jeune homme de vingt-six ans, publie en 1764 un petit ouvrage d'une cinquantaine de pages intitulé : *Traité des délits et des peines*. C'est lui qui le premier discute la nécessité de la peine capitale. C'est lui qui, deux ans plus tard, se cramponne à cette idée simple : « *Si je prouve que la peine de mort n'est ni utile ni nécessaire, j'aurai fait triompher la cause de l'humanité.* »

Du coup, il connaît le succès. Paradoxalement, dans cette Europe qu'on allait baptiser des « Lumières », mais où l'on continuait tout à la fois de pendre, de rouer, de brûler, de décapiter et d'infliger en outre mille tourments en application de très *méticuleuses procédures, il n'est* pas tenu pour un rêveur, un utopiste ou, pis encore, un homme dangereux. En Russie, Catherine II, qui a aboli depuis 1754 la peine de mort en matière criminelle — elle l'a gardée pour les « *politiques* », — appelle Beccaria à Saint-Pétersbourg. Milan entend le garder et crée pour lui une chaire spéciale à l'université. Pour avoir lu eux aussi son *livre*, le grand duc Léopold de Toscane, puis le margrave de Bade et Joseph II, en Autriche, suppriment la peine de mort dans leurs Etats.

La France ne va pas si vite. Mais, déjà, Voltaire dans son « Commentaire » du traité de Beccaria, écrit en 1766 des phrases comme celles-ci : « *Assurez autant que vous le pouvez une ressource à quiconque sera tenté de mal faire et vous aurez moins à punir.* » Il annonce les discours futurs quand il *ajoute*, parlant de la Russie, où la Grande Catherine a aboli la peine capitale : « *Les crimes ne se sont point multipliés par cette humanité.* »

Dans la mouvance de ce grand courant qui remet en cause la cruauté d'une législation fondée sur les nécessités d'une rédemption par la souffrance physique, d'étapes en étapes, on en arrivera à vouloir l'abolition même d'une mort légalement infligée.

En 1777, Jean-Paul Marat, qui n'est pas encore l' « Ami du peuple » relaie Beccaria dans un *Plan de législation criminelle*. Politiquement, il va plus loin que le marquis milanais. Il ne se contente pas de dire : « *Les peines doivent être rarement capitales..* » Il lance une idée qui fera son chemin : « *Il n'est guère possible de rechercher ce qui trouble l'ordre social sans exprimer en quoi il consiste. (...) Qu'est-ce qu'un crime ? La violation des lois. Mais en est-il de sacrées dans aucun gouvernement de la terre ?* »

Robespierre et Brissot, eux aussi, avant d'être respectivement le Montagnard et le Girondin *opposés* dans leurs vues révolutionnaires, développeront des analyses comparables, sans être aussi audacieuses. Cependant, et les adversaires de l'abolition n'ont pas manqué de le rappeler par la suite, la disparition du châtiment suprême n'est pas, en 1789, une revendication dans les cahiers de doléances présentés aux Etats généraux de Versailles.

1791 : le premier débat

Aussi bien, le débat qui s'instaure en 1791 devant l'Assemblée Constituante pour un projet de code pénal — le premier du genre en France — n'est pas celui de la peine de mort, ou, s'il l'est accessoirement, c'est *davantage* pour établir quel sera le « moyen unique » de donner désormais la mort au criminel. A cette occasion, le représentant Joseph-Ignace Guillotin, médecin de son état, laissera son nom à l'histoire en proposant *le 10 décembre 1789* une « machine » avec laquelle, disait-il à ses collègues : « *Je vous fais sauter la tête en un clin d'œil et sans que vous éprouviez la moindre douleur.* »

Pourtant, tout au long de ce débat qui s'éternise, des propositions d'abolition pure et simple sont faites par Le Peletier de Saint-Fargeau, par Robespierre, qui monte à la tribune le 30 mai 1791 pour prouver « *que la peine de mort est essentiellement injuste, qu'elle n'est pas la plus réprimante des peines et qu'elle multiplie les crimes beaucoup plus qu'elle ne les prévient* ».

Dans son *Histoire de la Révolution française*, Michelet, tout en mentionnant l'intervention de Robespierre, lui préférera celle du représentant Adrien Duport, à laquelle Albert Camus fera lui aussi référence, qui devait poser la grande question : « *Une société qui se fait légalement meurtrière, n'enseigne-t-elle pas le meurtre ?* »

La Constituante de 1791, tout en ayant applaudi très fort de *semblables propos*, jugea que la peine de mort, pour être « *une mesure terrible* », restait une mesure nécessaire. Du moins ramenait-elle de cent quinze à trente-deux le nombre des crimes qui la faisaient encourir et fixait-elle *par son décret du 25 septem*bre 1791 le nouveau mode d'exécution unique pour tous : « *Tout condamné à mort aura la tête tranchée.* »

La Convention devait bien accepter le principe de l'abolition, mais elle en subordonnait l'application à un retour à la paix générale. Et la paix générale se fit attendre.

Hugo, Guizot, Sand et les autres

Ce que le dix-huitième siècle n'avait pu réaliser, le dix-neuvième n'y réussit pas davantage. Mais avec lui le courant abolitionniste ne cessa de s'affirmer. Hugo en sera *le représentant le plus* illustre en des textes et des discours qui ne sont pas seulement de raison, mais qui tous portent la marque d'une émotion, d'une répulsion charnelle éprouvée dès l'adolescence au spectacle de l'exécution publique. Il ne doit pas faire oublier Guizot, qui, dès 1822, écrivait : « *Si une peine n'atteignait pas le but qu'on se propose en l'infligeant, à coup sûr, elle ne serait pas nécessaire.* » Ni George Sand, très explicite, elle aussi : « *Dans ma pensée, le meurtrier et l'insensé sont en proie à la même maladie, à une sorte de fatalité d'organisation que la charité et l'intelligence humaines doivent vaincre.* » Ni Lamartine, ni Louis Blanc, ni Victor Schoelcher, ni Léon Faucher, qui écrivait en 1836 dans *la Revue de Paris* : « *L'échafaud n'apparaît plus sur nos places publiques qu'à de rares intervalles et comme un spectacle que la justice a honte de donner.* »

Il est vrai que parmi ceux-là certains limitaient leur combat et pensaient surtout à une abolition de la peine capitale en matière politique. Le procès des ministres de Charles X ne fut pas *étranger à cette mobilisation. Le* 4 novembre 1848, la Constitution de la II[e] République supprimera la peine de mort en matière politique, mais, en dépit du discours de Victor Hugo, *(« Si une Constitution n'est pas un pas dans une civilisation, elle n'est rien »)*, la Constituante refusera d'aller plus loin. Déjà, à propos du *Dernier Jour d'un condamné*, Balzac avait parlé lui d'un « *inutile plaidoyer contre la peine de mort, ce grand soutien des sociétés* ».

Dans le reste de l'Europe, le mouvement abolitionniste enregistre pourtant des succès, et la *peine de mort regresse. Mais* Hugo ne sera pas, de son vivant, prophète en son pays. Du moins désormais sera-t-il la référence, l'écho sonore. Du *Dernier Jour d'un condamné* publié en 1829 et assorti en 1833 d'une retentissante préface aux interventions en faveur de Tapner durant l'exil de Jersey, en passant par la plaidoirie qu'il prononce en 1851 devant la cour d'assises de la Seine où son fils Charles comparaît pour avoir publié la relation d'une exécution horrible, il dit *tout*.

La bataille va continuer. Elle occupera encore un siècle avec plus ou moins de retentissement et, forcément, sans pouvoir maintenant beaucoup innover sur le fond. Devant les Assemblées parlementaires de 1871 à nos jours, les propositions abolitionnistes se *succèdent régulièrement*, le plus souvent sans suite, mais témoignant de la persévérance. Les partisans de l'abrogation échoueront en 1906 lorsque, sur proposition du garde des sceaux Guyot-Dessaigne, un projet de suppression sera rejeté après débat par la Chambre des députés. Ils ont avec eux Béranger, Joseph Reinach, Georges Clemenceau, Jean Jaurès. Mais Maurice Barrès avec des juristes comme Saleilles, Garrand, Le Poitevin, Garçon, font campagne *pour le* maintien.

Le « bon » M. Fallières

*C'est le temps aussi où le pré*sident Armand Fallières, élu en février 1906, va gracier systématiquement jusqu'au jour où, après avoir commué la peine de Soleilland, meurtrier d'une fillette, les campagnes deviennent telles que le « *bon* » *président* cède et consent en 1909 à la première exécution de son septennat. Paul Bourget, Marcel Prévost, sont parmi les défenseurs de *l'ordre*.

Déjà, on commence à sonder, à *interroger*. Qui est pour ? Qui est contre ? La rue ainsi consultée est pour, largement. Les jurés, à l'occasion, s'en mêlent.

La guerre de 1914 relègue loin le débat qui ne connaîtra pas *davantage de grands moments* dans les années 20 et 30 marquées par des dépôts de propositions de loi qui restent sans suite. On exécute toujours avec régularité et encore publiquement devant la porte des prisons. De cette période, les abolitionnistes tireront le seul argument que leur apportera en 1939, après la décapitation d'Eugène Weidman à Versailles, l'interdiction de toute publicité d'une exécution qui, désormais, aura lieu dans l'enceinte de la prison. « *La guillotine exemple se cache* », pourront-ils dire.

En 1945, la Libération venue et en dépit de circonstances favorables à un grand chambardement, la peine de mort ne sera pas mise en question fondamentalement. Les réactions à quatre années d'exactions, de tortures, de fusillades se prêtaient sans doute mal à une abolition qui n'aurait guère eu de sens, limitée au droit commun.

Il faut attendre les années 50 pour que *soit relancé* le débat. Il l'est par le film de Cayatte *Nous sommes tous des assassins* dont les critiques seront toutes des prises de position plus ou moins dissimulées sous les arguments classiques du film « réussi » ou non. Il l'est aussi par Albert Camus et Arthur Koestler dans leurs réflexions respectives sur la guillotine et sur la potence. Elles apportent aux *abolitionnistes*, en 1958, le concours d'un prix Nobel. La relève du « père Hugo » est enfin là. Mais, si les grandes signatures ne sont pas de nul effet, la bataille est tout autant quotidienne.

L'Association française contre la peine de mort, avec la vaillante Georgie Viennet, compte des amis sûrs : Bernard Clavel, Eugène Claudius-Petit, Jean Rostand, Emile Pollak, Raymond Filippi, Maurice Garçon, Albert Naud, Paul Baudet. Les combats se mènent au prétoire, gagnés, perdus : gagné pour Lucien Léger dit « l'Etrangleur ». Perdu pour Jacques Fesch, pour Georges Rapin. Gagné plus tard pour Patrick Henry après avoir été perdu pour Claude Buffet et Roger Bontems. Mais, à chaque occasion, le débat s'en est trouvé relancé et surtout, au fil des ans, de plus en plus approfondi, au point de prendre une dimension politique. L'idée ainsi faisait son chemin. On pouvait en être remué en lisant *l'Exécution* de Robert Badinter, *l'Animal judiciaire* de Thierry Levy, *le Pull-over rouge* de Gilles Perrault. Mais peut-être tout autant par tel passage du *Journal* de Julien Green, catholique disant aux catholiques que les hommes ne devraient pas condamner à mort simplement parce qu'ils ne savent pas ce qu'est la mort...

Chacun, à sa place, en son temps, a joué son rôle, sachant bien au fond que, comme le remarquait Voltaire (encore lui) : « *Les Français arrivent tard à tout, mais enfin ils arrivent...* »

Seule la Turquie applique la peine capitale en Europe occidentale

Sur cent cinquante-quatre Etats membres de l'ONU et quatorze autres qui n'appartiennent pas à l'organisation internationale (Andorre, Corée du Nord, Corée du Sud, Kiribati, Liechtenstein, Monaco, Nauru, Saint-Marin, Suisse, Taiwan, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Vatican), cinquante ont renoncé à la peine capitale dont vingt-trois en droit et vingt-sept en fait. Si le projet du gouvernement est adopté, la peine de mort sera totalement abolie en France pour les crimes de droit commun comme pour les crimes commis en temps de guerre. Aucune restriction n'est prévue dans ce projet.

● ÉTATS ABOLITIONNISTES EN DROIT.

Ces Etats sont ceux qui ont totalement supprimé de leur législation la peine capitale.

EUROPE OCCIDENTALE : 9

Dans la liste ci-dessous, la date de l'abolition est mentionnée entre parenthèses. Lorsqu'il y a deux dates, la première indique la date de l'abolition pour les infractions de droit commun, la seconde, celle de l'abolition pour les crimes commis en temps de guerre.

Islande (1928), République fédérale d'Allemagne (1949), Autriche (1920 et 1968), Finlande (1949 et 1972), Suède (1921 et 1973), Portugal (1867 et 1977), Danemark (1978), Norvège (1905 et 1979), Luxembourg (1979).

RESTE DU MONDE : 14

Venezuela (1863), Costa-Rica (1882), Equateur (1897), Panama (1903), Uruguay (1907), Colombie (1910), République Dominicaine (1966), Honduras (1965), Nicaragua (1979), Cap-Vert (1979), îles Salomon (1979), Kiribati (1980), Tuvalu (1980) et Vanuatu (1980).

● ÉTATS ABOLITIONNISTES EN FAIT.

Il s'agit d'Etats dans lesquels la peine de mort n'est plus appliquée depuis de nombreuses années. Les dates entre parenthèses sont celles de la dernière exécution capitale.

EUROPE OCCIDENTALE : 5

Liechtenstein (1795), Belgique (1867), Andorre (1944), Chypre (1962), Grèce (1972).

RESTE DU MONDE : 3

Suriname (1927), Mexique (1946), Israël (1962).

Cependant, au Suriname, le chef d'un groupe de mercenaires aurait été exécuté en mai 1980 peu après une tentative manquée de coup d'Etat (le Monde du 7 mai 1980). Ces dernières années, la législation de six Etats mexicains sur trente et un où figurait encore la peine de mort a été modifiée pour s'aligner sur le code pénal fédéral qui l'a supprimée. En Israël, la peine de mort n'existe pas, mais une loi spéciale a permis l'exécution en 1962 du criminel nazi Eichmann. Le gouvernement, qui avait interdit en 1967 que la peine capitale soit requise, a décidé, le 29 avril 1979, qu'elle pourrait être appliquée pour les actes de terrorisme les plus graves.

● AUTRES ÉTATS ABOLITIONNISTES

Plusieurs Etats n'ont aboli que partiellement la peine de mort. Le plus souvent, la peine capitale a été supprimée pour les crimes de droit commun (la date de l'abolition est indiquée entre parenthèses) mais conservée pour des crimes relevant de la justice militaire ou des crimes politiques.

EUROPE OCCIDENTALE : 10

Saint-Marin (1848), Pays-Bas (1870), Suisse (1942), Italie (1944), Monaco (1964), Irlande (1964), Royaume-Uni (1965), Vatican (1969), Malte (1971), Espagne (1978).

Aux Pays-Bas, la peine de mort, qui a été rétablie en 1943 pour les crimes de guerre, devrait être totalement abolie d'ici à la fin de l'année.

En Irlande, où la peine capitale peut être prononcée en cas d'assassinat de policiers ou de gardiens de prison, les verdicts concernant quatre hommes, qui avaient été condamnés à mort pour le meurtre d'un policier, ont tous été commués les 28 mai et 1er juillet derniers.

Au Royaume-Uni, l'abolition de la peine de mort, votée en 1965 pour une période expérimentale de cinq ans, est devenue définitive en 1969 pour la Grande-Bretagne, puis en 1973 pour l'Irlande du Nord.

RESTE DU MONDE : 9.

Népal (1945), Nouvelle-Zélande (1961), Papouasie-Nouvelle-Guinée (1975), Canada (1976), Fidji (1978), Brésil (1979), Pérou (1979) et Seychelles (1979).

Au Brésil, la peine de mort, abolie en 1882 lors de l'accession du pays à l'indépendance, a été rétablie par la junte militaire de septembre 1969 à janvier 1979.

En Australie, deux Etats sur six ont conservé la peine capitale, mais il n'y a pas eu d'exécution depuis 1967

● ÉTATS APPLIQUANT LA PEINE DE MORT.

Aux Etats-Unis, trente-six Etats sur cinquante l'ont conservée ou rétablie. Depuis 1967, cinq exécutions ont eu lieu, la dernière en mars 1981.

Dans le reste du monde, c'est-à-dire cent quinze pays, la peine de mort subsiste, en particulier dans presque tous les pays d'Afrique, d'Asie, du Proche-Orient et d'Europe de l'Est. En Europe occidentale, seule la Turquie applique encore la peine de mort. Durant les cinq dernières années, selon Amnesty International, des exécutions sont intervenues dans plus de soixante pays. En 1980, il y aurait eu au moins mille cent cinq exécutions de condamnés à mort dans trente pays. En Iran, plus de deux mille personnes auraient été exécutées au cours des vingt mois écoulés.

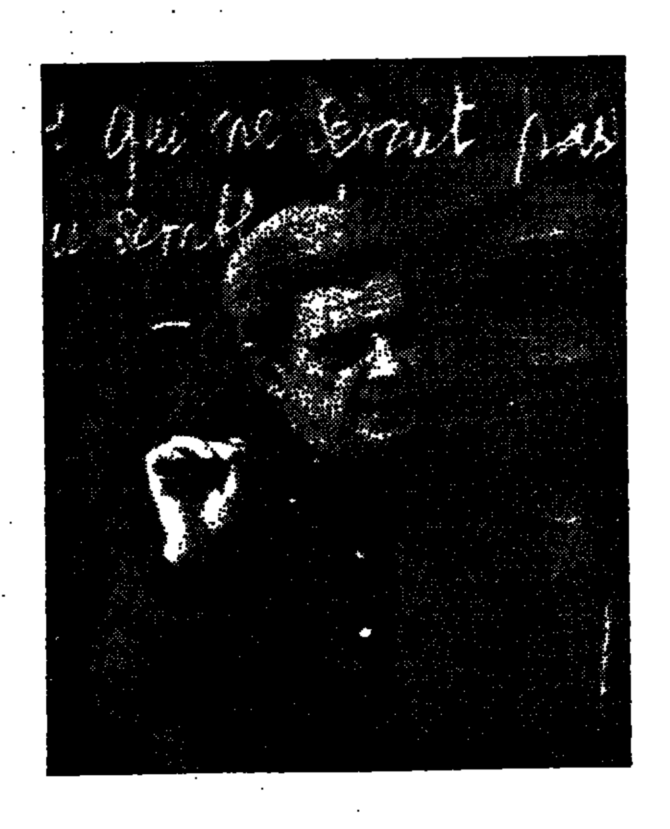
EDOUARD MASUREL.



هكذا من الأصل

"Je dis toujours la vérité : pas toute, parce que toute la dire, on n'y arrive pas... les mots y manquent. C'est même par cet impossible que la vérité tient au réel."

Jacques Lacan



LE SEUIL

JUSTICE

LE DÉBAT SUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Gracié, mais brisé

Au garde-à-vous devant la porte, l'ancien condamné à mort libéré attendait qu'on vienne le chercher. *« Oui monsieur, bien monsieur »* Dans la voiture, il s'est raidi et il s'est tu. A l'heure du casse-croûte il n'a pas voulu descendre *« Au restaurant, j'y suis jamais allé, mais ne vous inquiétez pas, je ne volerai pas l'auto »* Il a fallu le traîner à une table, mal à l'aise, étourdi par les bruits du dehors. *« Vous prenez du vin ? — Je peux ? — Maintenant, bien sûr »* Il y a de Clairvaux à Strasbourg tant de kilomètres de liberté, d'espace à faire peur.. un nouveau monde de sirènes hurlantes, de trafic agressif, de béton, qui lui tourne la tête. *« Monsieur, ramenez-moi à Clairvaux. »*

A Strasbourg, ils l'ont installé dans un foyer d'accueil comme un convalescent fragile, mais lui *ne souhaitait* que l'abri de la prison, où il avait passé dix-neuf ans, cinq mois et dix jours. *« J'sais même plus parler aux gens »*, disait-il. Docile, on l'a mis au travail, car il n'est pas homme à *« manger le pain qu'il n'a pas gagné »*, et il s'est refait ainsi *péniblement*, au tarif du SMIC, une conduite autonome. *« En ville, j'avais peur, je ne connaissais pas la valeur de l'argent. Je mettais les billets sur le comptoir et le vendeur prenait ce qu'il fallait »* C'était en 1976. Lui qui avait échappé à la guillotine, il avait fini par oublier qu'il serait libre un jour, il s'était plié à une autre vie et, maintenant que la prison l'avait brisé, son temps, ses pas, lui appartenaient de nouveau. Comment faire ? *« Moi, je voulais mourir, j'avais commis une atrocité... »*

Il habite aujourd'hui un appartement clair et propre dans une banlieue près du foyer où on l'emploie comme « homme à tout faire ». Il y a trouvé un ami, *« un accrochage affectif »*, *comme disent* les éducateurs. Cinq ans après sa libération conditionnelle, il marche dans la ville d'un pas rassuré, couvre *d'attentions l'enfant de son ami*, parle du passé sans trop buter sur le récit. *« Si j'avais eu à l'époque une maison comme ici, je n'aurais pas fait ça. »*

En 1956, un dimanche de mai, il demande à son voisin de garder son fils, car déjà *« dans le matin, ça n'allait pas »* La veille, sa compagne, Yvette, avait été emprisonnée pour vol, et un policier était venu le prévenir que l'enfant serait confié à l'assistance publique. *« Comme les voisins ne pouvaient pas s'occuper du gosse, je suis rentré chez moi, et je ne sais plus ce qui s'est passé.. »* A l'époque du procès il se souvenait encore. Il avait avoué cet infanticide : *« Je lui ai fait le coup du Firmin »* Des mots frustes qu'il n'emploierait plus aujourd'hui. Ensuite il avait tout cassé dans la maison, tout avalé dans l'armoire à pharmacie, mais *on l'avait sauvé* et, deux ans plus tard, condamné à mort.

« Au procès, j'étais comme dans un brouillard. Je sais qu'ils ont tous discuté ensemble. Moi, je voulais vite en finir. Déjà que j'avais une sale gueule — les psychiatres avaient écrit dans leur rapport *« un faciès de brute »* — *avec mes « coups mortels à enfant de plus de quinze ans », j'étais sûr de passer au truc. »*

« En quelle année déjà ? »

Il est resté deux cent soixante-cinq jours dans la cellule des condamnés à mort. *« Un gardien venait avec moi la nuit, nous jouions aux cartes et le matin, dès 6 heures moins le quart, il s'en allait pour me laisser dormir. J'en ai vu trois partir à la guillotine, en regardant par les fentes de la porte. Des Arabes. Ils ne faisaient pas de bruit parce qu'on avait déroulé un tapis. Le premier a dit au revoir à ses camarades, le deuxième aussi, mais le troisième il s'est mis à courir... Moi, j'ai été gracié en 1957. C'est arrivé à 4 heures de l'après-midi, un homme en chapeau... »*

Après, il n'est plus très précis sur les dates. *« Au début j'ai voulu me suicider, me jeter du haut de la chapelle, mais le jour où j'étais décidé, un autre l'a fait à ma place. Alors, j'ai renoncé, ensuite je n'y ai plus pensé. »*

Puis, c'est la vie des prisons, les « cages à poule » de Nîmes, le centre de détention « climatique » de Château-Thierry, *« là c'était bien, le directeur comprenait la vie »*, la centrale de Caen où *« il n'y avait que des jeunes »*, la révolte de Clairvaux. *« C'était en quelle année déjà ? » « On a vu le spoutnik dans le ciel, on a su que de Gaulle était mort... »*

C'est arrivé par paquets d'étoupe, de jours de mois, d'années. *Dans la solitude. En vingt* ans, il n'a reçu que deux visites. *« Une fois, Yvette, au début. Au parloir elle m'a demandé le maillot que j'avais sur moi et elle l'a emporté. »* Et, bien plus tard, ses anciens patrons qui passaient par Château-Thierry, *« mais, avec leurs cheveux blancs, je ne les ai pas reconnus »* Il n'y avait donc que le travail pour fondre les heures dans les heures : aux espadrilles, aux sacs, aux filets pour le paquebot *France*. *« C'est vieux, tout ça ! »* Enfin, aux temps du « régime d'amélioration », le travail, à piquer les feuilles dans la cour du directeur, *« tellement que je pouvais plus lâcher la brouette quand ils m'ont dit que j'allais être libéré »*.

Un chèque tout seul

Dix-neuf ans, cinq mois et dix jours. Il avait eu le temps de tout connaître : les prévôts, les galons de bonne conduite, le mitard, les relégués, *« dont la plupart étaient devenus homosexuels »* et *« ce ch'tu qu'on appelait Mimi et qui s'était soi-disant marié à la prison de Nîmes »*. Il avait lu la Bible, Hugo et Zola.

« Je ne me rends plus compte à présent. J'avais douze frères et sœurs, ils sont tous morts. Je ne sais plus ce qu'est devenue Yvette, mais je ne l'ai jamais aimée, c'était pour avoir une compagnie. Elle était d'une famille riche, des couturiers soi-disant... Le dimanche, souvent, je reste entre quatre murs à regarder la télévision » Au chevet du lit, il a posé le portrait agrandi, redessiné et colorié de l'enfant mort qu'il a tué. *« C'est tout ce qui me reste d'avant. J'ai fait ça en prison. J'avais aussi ceux du maréchal Pétain, de la reine Astrid de Belgique et du jockey Yves Saint-Martin. Je les ai donnés à des taulards... »* Libre, il a appris à dissimuler sous une chemise à la mode les tatouages des années de désespoir. *« En classe, on m'appelait le Chinetoque, on se moquait de moi et, plus tard, les femmes avaient seulement de l'estime pour moi parce que j'étais bosseur »*

A soixante ans, pour la première fois peut-être, il ose avouer une affection : *« Tiens, l'autre jour, j'ai acheté une montre à Paul, le fils de mon ami. Une montre qui marche. J'ai même fait un chèque tout seul. J'ai retiré l'étiquette et tout ce qui s'ensuit. Je l'aime bien, ce petit. Il y a une ressemblance au mien que j'avais... »*

Il estime qu'il a eu de la chance, au bout du compte. *« J'aurais pu être paumé, comme ce Breton qui avait quitté Château-Thierry avec son pécule et son baluchon. Il voulait rentrer au pays et trois jours après il tournait encore en rond dans la ville, sans avoir pu en sortir »*

Des cheveux blancs encadrent son visage, devenu presque beau, au sourire à peine dessiné, comme une brisure. *« Alors, je suis d'accord ; qu'on abolisse la peine de mort. Mais les gars, y vont les garder combien de temps en prison ? »*

CHRISTIAN COLOMBANI.

La patience

(Suite de la première page.)

Bien sûr cela ne sera pas. Entre-temps la loi aura été promulguée ou bien le chef de l'Etat aura fait usage de ce privilège dont on ne se remet pas sur autrui : le droit de grâce.

Il a été suffisamment affirmé que la peine de mort n'avait pas sa place en France, pays qui prétendit pourtant en inventer une *application* tolérable, pour se donner les gants de rappeler ce qui, selon ses partisans, en justifierait la nécessité. L'énumération est assez simple et point n'est besoin d'être devin pour imaginer ce qu'on va beaucoup entendre ce jeudi et ce vendredi à l'Assemblée nationale.

La peine de mort serait d'abord dissuasive. Elle empêcherait notamment qu'un meurtrier convaincu de son crime, mais sauvant sa propre vie, puisse récidiver, sa libération venue. On ose à peine dire « évidemment ».

On ose encore moins poursuivre plus avant le raisonnement, et *suggérer qu'on mette hors* d'état de nuire tous ceux dont, calmes jusque-là, on aurait lieu de craindre qu'ils ne tuent. La prévention *du risque ne connaît* pas de limite, ainsi pourrait-on être assuré que la peine de mort serait bien intimidante.

Les sondages

Le second argument s'appuie sur l'opinion, c'est-à-dire sur les *sondages, version* intermédiaire, informelle et amoindrie des scrutins, mais, devrait-on croire, supérieure à eux. Bien que le chef de l'Etat ait, avec quelle clarté ! fait connaître avant l'élection son opposition à la peine de mort, le vote du 10 mai aurait été unanimement assorti d'une réserve touchant à cette peine et qui interdirait qu'on y mît fin.

Le gouvernement des sondages est la plaie des démocraties, parce qu'il en est la caricature ; parce qu'on interroge, grâce à cette méthode, et avec la même componction, sur les qualités d'un yaourt, les vertus d'une lessive et la compétence d'un président de la République.

Oui, les sondages sont modernes et la démocratie est désuète, fanée, périmée, obsolète, démodée. Mais elle a le prix de la durée, de la rareté et se garde par là des humeurs. On ne légifère pas avec elles, alors que les sondages ne sont que cela. Prendre garde à eux chaque jour que Dieu fait c'est mériter d'être aussi périssable qu'eux. On ne gouverne pas sans quelque distance. Etre parlementaire ou chef de l'Etat, c'est avoir, sur de grandes et hautes querelles, le droit mais aussi le devoir de demeurer au-delà d'une certaine contingence.

S'en remettre au référendum ne serait pas plus convenable, et, de surcroît, manquerait de courage. Les élus ne l'ont pas été pour se réfugier derrière leurs électeurs dès que se pose un problème auquel ils risquent de répondre en déplaisant. Sinon le Parlement ne serait plus appelé à se prononcer que sur les mérites du système métrique.

Les partisans de la peine capitale tentent de rattraper d'une *main ce qui leur est pris* dans une autre. Ils souhaitent, disent-ils, une peine de remplacement. Le propos est insignifiant, et les abolitionnistes authentiques ont tous fait observer qu'on ne substitue rien à ce qui est tenu pour inacceptable. L'inacceptable ne se négocie pas, pas plus qu'il ne se remplace.

D'autant qu'un sujet d'espoir est encore à la disposition de ceux que la peine capitale réconforte : l'exemple *de patience donné par* les abolitionnistes, qui auront piétiné pendant cent quatre-vingt-dix ans pour obtenir la fin de leur *bête noire. Si ces abolitionnistes* ont eu tort, leurs adversaires accepteront bien volontiers de combattre aussi longtemps pour *voir rétablir* la sanction qu'ils chérissent.

PHILIPPE BOUCHER.

Selon un sondage « Figaro »-Sofres

62 % DES FRANÇAIS SERAIENT OPPOSÉS A L'ABOLITION

Le Figaro de ce jeudi 17 septembre publie un sondage Sofres d'où il ressort que 62 % des Français seraient partisans de la peine de mort (1). Le précédent sondage du même institut, publié dans ce quotidien, le 30 avril 1980 faisait état de 58 % d'opinions favorables à la peine capitale. L'avant-dernière enquête sur le sujet a été publiée par *le Journal du dimanche* du 16 août. Il ressortait de ce sondage IFRES que 52 % des personnes interrogées jugeaient *« négatif »* le projet du gouvernement *d'abolir* la peine de mort.

Le sondage publié dans *le Figaro* de ce jeudi aborde la question des peines incompressibles que certains souhaitent voir remplacer la peine capitale. 56 % des personnes interrogées se prononcent pour une peine incompressible à vie et 11 % sont opposées à toutes peines de ce genre. Tout en se déclarant partisans en majorité de la peine capitale, les Français « sondés » par la SOFRES doutent de son caractère dissuasif : 43 % estiment que la délinquance est restée *« sans changement »* dans les pays où elle est abolie et 37 % sont sans opinion.

(1) Enquête réalisée du 8 au 10 septembre sur un échantillon national de 872 personnes âgées *de dix-huit* ans et plus.

M. BIDALOU A REFUSÉ DE PRÊTER SERMENT

M. Jacques Bidalou, invité à se présenter, mercredi 16 septembre, devant la cour d'appel de Versailles pour prêter serment s'y est refusé, estimant n'avoir pas à *« reprêter serment »*.

L'installation de M. Bidalou comme substitut du procureur de la République de Pontoise, qui devait avoir lieu dans cette ville, mercredi 16 septembre, à 17 heures, a donc été différée. Elle l'avait été une première fois le 9 septembre, ce magistrat ayant indiqué qu'il faisait des réserves sur sa réintégration (*le Monde* du 11 septembre).

M. Bidalou ne souhaitait pas être installé, estimant que s'il était amnistié, il ne pouvait qu'être réintégré dans ses précédentes fonctions, donc comme magistrat du siège. *« En nommant Jacques Bidalou au parquet, il semble que la chancellerie ait voulu éviter d'affronter l'avis du conseil supérieur de la magistrature »*, explique M. Yves Lemoine, qui fut l'un des défenseurs de M. Bidalou lors des poursuites disciplinaires. *« En effet, la règle fondamentale pour une installation dans une fonction de juge au siège est de prendre préalablement l'avis du C.S.M. Or sa composition n'a pas changé depuis le 8 février, date à laquelle il a pris la décision de révoquer Jacques Bidalou.*

» Certes, la sanction de révocation est effacée par l'amnistie, précise-t-on à la chancellerie, *mais elle ne comporte pas la réintégration de plein droit. C'est l'autorité de nomination, le président de la République, qui décide de réintégrer la personne concernée, comme magistrat. A partir de là, comme tout nouveau magistrat, il lui est attribué une affectation au parquet ou au siège suivant les besoins du service »*.

« DIX MILLE PLACES SUPPLÉMENTAIRES DANS LES CRÈCHES EN 1982 » annonce Mme Georgina Dufoix secrétaire d'État chargée de la famille

Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargée des problèmes de la famille, a, devant la presse, à Paris, présenté jeudi 17 septembre les orientations de la politique familiale qu'elle entend mener.

Dans le cadre de la concertation sur l'avenir des régimes sociaux menée par Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale, Mme Dufoix devrait recevoir rapidement les organisations syndicales et familiales concernées.

Il s'agit, a-t-elle indiqué, *« d'appréhender globalement l'aide directe à la famille : prestations, accès aux équipements destinés à l'enfance et avantages sociaux dont la réforme sera arrêtée en accord avec le ministre chargé du budget »*. D'ores et déjà, les crédits inscrits au budget 1982 pour la construction des crèches collectives et familiales, a encore précisé Mme Dufoix, *permettront de réaliser* plus de dix mille places, accordées prioritairement aux crèches familiales.

Ces orientations ont fait l'objet *d'une communication de Mme Du*foix au conseil des ministres, le 16 septembre.

DIX-SEPT EXÉCUTIONS DEPUIS 1959

Depuis 1959, cinquante-trois personnes ont été condamnées à mort pour des faits de droit commun — ne sont prises en compte que les condamnations devenues définitives, c'est-à-dire celles dont la cassation a été refusée ou pour lesquelles le second procès a lui aussi abouti à une condamnation à mort. *Dix-sept* de ces condamnés ont été exécutés.

● Sous la présidence du général de Gaulle : onze condamnés à mort pour des faits de droit commun ont été guillotinés.

Jean Dupont (14 avril 1959), René Pons (15 juin 1960), Georges Rapin (26 juillet 1960), Louis Jalbaud (7 décembre 1961), Stanislas Juhant (17 mars 1964), Mazouz Ghaouti et Robert Actis (27 juin 1964), Lambert Gau (15 juin 1965), Saïb Achari (22 mars 1966), Gunther Volz (16 décembre 1967), Jean Olivier (11 mars 1969).

On ignore le nombre de personnes exécutées pour des faits liés au conflit algérien. Rappelons cependant que quatre *membres de l'O.A.S.* ont été passés par les armes en 1962 et 1963 : Albert Dovecar et Claude Piegts, Roger Degueldre et Jean-Bastien-Thiry. *Le* général de Gaulle a gracié dix-neuf condamnés à mort — dont deux femmes — pour des faits de droit commun.

● *Sous* la présidence de Georges Pompidou : trois condamnés à mort ont été exécutés et douze graciés. Ont été guillotinés : Claude Buffet et Roger Bontems (28 novembre 1972), Ali Benyanès (12 mai 1973).

● Sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing : quatre personnes, dont un mineur, ont *été* graciées et trois ont *été exécutées* : Christian Ranucci (28 juillet 1976), Jérôme Carrein (23 juin 1977) et Hamida Djandoubi (10 septembre 1977).

● *Le directeur général du Palm Beach de Cannes* (deuxième casino de France), M. Yves de Félix, son adjoint, M. André Bernaudo, et le directeur des jeux, M. *François* Moraglia, ont été arrêtés mercredi 16 septembre et placés en garde à vue pour une affaire de détournement de fonds et de fraude sur les jeux portant sur plusieurs millions de francs.

● *Une contribution de la Cimade.* — Sous le titre : *Pour ou contre la peine de mort ?* la Cimade, service œcuménique d'entraide, vient de publier un dossier, présenté par ses auteurs comme *« une invitation à la réflexion »*. Divisé en six chapitres, dont l'un d'eux est consacré à la *« fonction de la peine de mort »*, le dossier comporte aussi une annexe intitulée *« Vous pourriez un jour être tué »*.

★ Cimade, 176, rue de Grenelle, 75007 Paris. Le dossier, 20 francs ; franco, 25 francs.

SPORTS

BOXE

Sugar Ray Leonard champion du monde « unifié »

De notre envoyé spécial

New-York. — Le Noir américain Sugar Ray Leonard est devenu, mercredi soir 16 septembre, à Las Vegas, le champion incontesté des poids welters au regard de la W.B.A. et du W.B.C. en battant son compatriote de couleur *Thomas Hearns par arrêt de l'arbitre* au quatorzième round d'un combat prévu en quinze reprises. Hearns était acculé dans les cordes et subissait, sans plus réagir, des séries meurtrières de « gauches-droites » quand la décision *fut prise*.

Une pluie de dollars autour du ring...

Leonard-Hearns : « le combat du siècle ». Encore un, dira-t-on, à propos de boxe où l'inflation verbale n'a plus de *limite depuis Muhammed Ali* (Cassius Clay). Certes, la qualité pugilistique de Ray Sugar Leonard, vingt-cinq ans, champion du monde des mi-moyens, version W.B.A., et de Thomas Hearns, vingt-deux ans, champion du monde des mi-moyens, version W.B.C., ne pouvait être mise en doute tant avait été forte l'impression laissée jusqu'à présent par les trente victoires du premier et les trente K.O. du second. La victoire du frappeur new-yorkais, qui avait ridiculisé Carlos *Duran il y a quelques* mois, a bien été un autre grand moment de la boxe contemporaine.

Les conditions dans lesquelles avait été organisé et promu ce combat méritaient un commentaire rétrospectif.

A l'origine de l'opération se trouvent trois hommes qui n'ont *a priori* aucun lien avec le « boxing business ». Shelly Finkel, trente-sept ans, est un organisateur de galas pop. Dan Duva, vingt-neuf ans, est juriste, Dan Doyle, quarante ans, est entraîneur de la solide équipe de basket du Trinity College dans le Connecticut.

Ce qu'ils ont mis sur pied *n'avait encore jamais été vu au* pays des gratte-ciel. Le budget total de la réunion de Las Vegas a dépassé 40 millions de dollars, et le Caesars Palace a versé au trio 3,75 millions de dollars. L'hôtel avait dépensé un autre million de dollars pour construire le ring en bordure du désert, entouré de vingt-cinq mille sièges, tous loués dix jours avant le combat, dont certains 500 dollars. Les quatorze reprises ont été retransmises par un circuit fermé de télévision dans *deux cent cinquante salles en* Amérique du Nord, où se pressaient deux millions de spectateurs à 20 dollars de moyenne *l'entrée, soit 40 millions* de dollars au total. Quelque 250 millions de personnes dans une quarantaine de pays, devaient voir le combat.

Le budget le plus important pour un championnat de boxe avait été jusqu'à *présent* les 29 millions de dollars du match Leonard-Duran, en juin 1980, à *Montréal*. Les bénéfices des trois promoteurs *devaient être du* même ordre. Les boxeurs avaient touché : Leonard, le vainqueur, plus de 10 millions de dollars ; *Hearns, le vaincu, plus de 5 millions* de dollars. Les bourses les plus élevées de l'histoire de la boxe.

ALAIN GIRAUDO.

Football

MAUVAIS DÉBUT POUR LES CLUBS FRANÇAIS DANS LES COUPES D'EUROPE

Départ raté pour les clubs français dans les coupes d'Europe de football. Après Saint-Etienne, éliminé dès le tour préliminaire de la Coupe d'Europe des clubs champions, le football français a confirmé sa régression actuelle, mercredi 16 septembre, à l'occasion des matches aller du premier tour des coupes européennes. Dans l'épreuve des vainqueurs de coupe, le Sporting Etoile Club de Bastia a certes pris une option sur la qualification, mais il la doit à un peu glorieux match nul (0-0) en Finlande contre les modestes amateurs de Kotka.

Dans la Coupe d'Europe de l'UEFA, l'Association sportive de Monaco, battue 5-2 sur son propre terrain par les Ecossais de Dundee, est déjà pratiquement éliminée. Quant au Football-Club de Nantes, tenu en échec sur sa pelouse 1-1, seule une victoire ou un autre résultat nul avec au moins deux buts marqués à Lokeren, *peut désormais assurer sa qualification* contre les leaders du championnat de Belgique.

Motocyclisme

QUATRE-VINGT-SEPT CONCURRENTS PRENDRONT LE DÉPART DU 45e BOL D'OR SUR LE CIRCUIT PAUL-RICARD

Quatre-vingt-sept machines seront alignées, le samedi 19 septembre, à 15 heures *sur la grille* de départ du 45e Bol d'Or, qui sera couru, vingt-quatre heures durant, sur le circuit Paul-Ricard, au Castellet (Var).

★ Circuit du Castellet (Var). Prix de l'entrée : 100 F.

Le ministre des transports a obtenu des sociétés concessionnaires d'autoroutes la gratuité de passage pour les motards se rendant à l'épreuve ou en revenant, du vendredi 18 septembre, à 16 heures, au lundi 21, à 16 heures, sur les autoroutes A 1 et A 2 (Lille-Paris et Valenciennes-Paris), Autoroute du Soleil (Paris-Lyon et Vienne-Aix), autoroutes alpines A 41, A 43 et A 48 (Genève-Lyon et Grenoble-Lyon).

(Publicité)

LES RISQUES ET LES RESULTATS D'UNE BONNE ECOUTE.

Ne pas savoir écouter peut coûter très cher.

L'industrie, à elle seule, a perdu des sommes importantes par de simples malentendus. Mais ce qui coûte le plus cher, ce sont les occasions manquées qui tombent dans l'oubli, et ce n'est pas quantifiable.

Combien d'idées créatives sont restées sans suite parce que personne n'a pris la peine d'y prêter attention? Combien de contacts entre individus ou entre sociétés se sont perdus, simplement parce que quelqu'un n'écoutait pas?

Aussi, chez Sperry, nous avons décidé de faire suivre a nos 90000 employés, des programmes de formation à l'écoute.

Et ce n'est pas par pur altruisme de notre part.

Former nos employés a bien écouter, leur permet d'établir entre eux de meilleures relations et leur facilite l'étude et la résolution des problèmes de nos clients.

Ce qui, nous en sommes sûrs, fait de Sperry une entreprise performante.

LES RISQUES.

Bien écouter, c'est un engagement qui comporte des risques.

Venant d'une entreprise, la promesse d'écouter suscite des espoirs chez les employés comme chez les clients.

La plupart des personnes s'attendent à être approuvées dès lors qu'on les écoute.

Une entreprise peut entendre des choses qui lui sont désagréables. Et toute entreprise a la responsabilité d'y répondre.

Mais une entreprise qui écoute bien, entend des choses que peu d'autres entendent: les premiers murmures lui révèlent ses besoins à venir.

On ne peut pas résister à la tentation d'aller de l'avant. Et pourtant, il n'y a pas de risque plus grand. Les situations basculent. L'imprévu devient réalité. Et la société est en perpétuelle évolution.

L'ECOUTE PAIE.

C'est une constante de l'histoire: le succès vient à ceux qui écoutent le mieux.

Henry Ford n'était pas le premier constructeur d'automobiles. Mais il fut le premier à produire la voiture que les automobilistes souhaitaient: un véhicule simple et sûr qui s'est vendu à des milliers d'exemplaires.

Ford considérait l'écoute comme "le secret de ce succès."

LE POUVOIR DE L'ECOUTE.

Ecouter permet de résoudre de nombreux problèmes.

Le désir de perfectionnement y trouve ses sources. Quand chacun écoute réellement l'autre, l'esprit de cooperation apparait.

Tel est le secret de la réussite de nos équipes d'amélioration de la qualité chez Sperry.

Les membres de ces équipes ne sont pas des cadres supérieurs, ce sont ceux qui fabriquent nos produits. Et chacun d'eux est volontaire.

Entraînés à écouter, ils peuvent aborder n'importe quel problème: par exemple, trouver de meilleures techniques d'assemblage ou optimiser l'utilisation du temps. Leur avis est écouté.

Puisque chez Sperry, ces équipes sont intégrées à l'ensemble de nos secteurs d'activités, la qualité de tout ce que nous faisons s'améliore sans cesse.

SAVOIR ECOUTER PEUT AMELIORER VOTRE POUVOIR DE REFLEXION.

En moyenne, les personnes n'écoutent effectivement que 25% de ce qu'elles entendent.

Sans entraînement, elles ne peuvent participer que faiblement à la solution d'un problème.

Une formation à l'écoute repousse ces limites.

Cela suffit à justifier nos efforts.

Mais bien écouter n'est pas seulement mieux assimiler. C'est essayer de comprendre des manières de penser, différentes des nôtres.

C'est rejeter les préjugés et les idées préconçues.

Ecouter, c'est avoir l'esprit ouvert.

A L'ECOUTE DU MONDE.

Les employés de Sperry traitent des affaires dans 140 pays, et dans toutes les langues.

Pourtant, une langue différente n'est pas l'obstacle le plus difficile, ni le plus important.

Ce sont les attitudes, les coutumes et habitudes, les références culturelles, qui rendent chaque nation unique, et différencie les aspirations et besoins de ses populations.

Les dirigeants de Sperry voyagent régulièrement pour affaires, d'un pays à l'autre, non seulement pour se faire connaître, ou vendre nos produits. Ils s'y rendent essentiellement pour écouter.

CHEZ SPERRY, ON N'ECOUTE PAS SEULEMENT PENDANT LES HEURES DE BUREAU.

Bien écouter est une faculté de l'esprit.

Ceux qui la possèdent, l'utilisent de façon permanente.

Etre capable d'écouter un enfant qui vous offre un dessin, ou savoir dialoguer avec les habitants d'un pays que l'on visite, permet de mieux profiter de chaque instant de notre vie.

Chez Sperry écouter n'est pas un sujet de discussion.

C'est un acte que nous pratiquons.

Quelles que soient les pressions constantes du progrès... les questions, les doutes... les risques, sont en fait, partie intégrante des résultats.

Le vrai risque réel est de ne jamais apprendre à écouter.

SPERRY

Pour nous, l'important est de savoir écouter.

Sperry comprend: les ordinateurs Sperry Univac, les machines agricoles Sperry New Holland, les équipements hydrauliques et pneumatiques Sperry Vickers, les systèmes de navigation et de contrôle Sperry et Sperry Flight Systems.

***Testez votre propre écoute.** Ecrivez à Sperry S.A., Dept MD4, 19 Rue François Ier, 75008 Paris, pour recevoir notre "test d'écoute" qui vous distraira et vous surprendra.*

RELIGION

DANS SON ENCYCLIQUE « LABOREM EXERCENS »

Jean-Paul II a voulu dépasser l'antagonisme entre le capital et le travail

Rome. — Présentant l'encyclique « Laborem Exercens » de Jean-Paul II, le Père belge Jan Schotte, secrétaire de « Justice et Paix », et le jésuite autrichien Joannes Schasching, doyen de la faculté des sciences sociales de l'Université grégorienne, ont insisté, le 15 septembre au Vatican, sur le concept de travail *considéré par le pape comme « une clé et probablement la clé essentielle de toute la question sociale »*. Ils ont rappelé que l'encyclique, dont l'ébauche en polonais était déjà prête fin avril, était avant tout une réflexion sur des principes dont l'application était laissée à l'appréciation de chaque pays en fonction de la situation concrète.

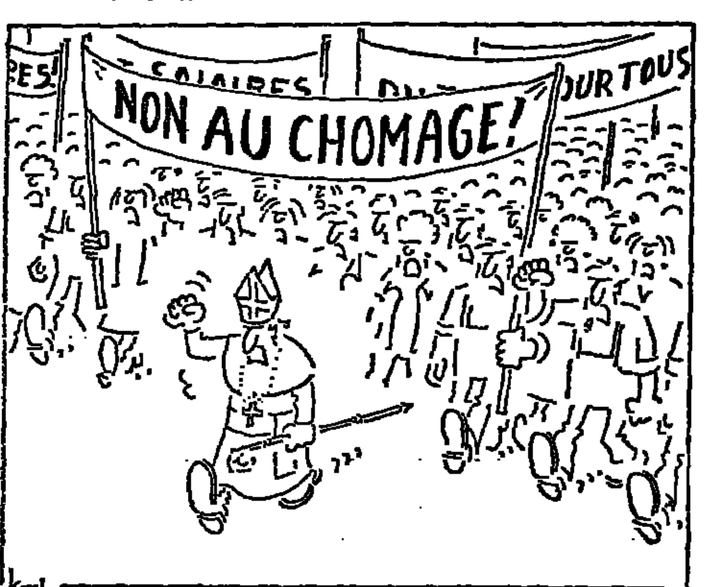
De notre correspondant

Les Pères Schotte et Schasching ont particulièrement insisté *sur la notion de « dépassement » qui caractérise l'ensemble du* document : dépassement de la notion de travail comme simple *activité* manuelle, résultant des transformations technologiques du dernier quart de siècle, et prise en compte du travail intellectuel et de la direction d'entreprises ; dépassement de la conception traditionnelle de classe sociale ; dépassement de l'antagonisme entre capital et travail, capitalisme et socialisme, en vue de dégager une voie intermédiaire qui, pourtant, n'exclut pas la dialectique des tensions et des conflits. Le Père Schasching a aussi précisé que le concept de « solidarité », tel qu'il a été avancé par Jean-Paul II, allait au-delà du monde ouvrier pour s'élargir *à l'ensemble de l'humanité, et donc au tiers-monde.*

Interrogé sur les aspects « marxiens » de la réflexion du pape, *le Père Schasching a affirmé* que « le primat des travailleurs n'est réalisable ni dans le système collectiviste ni dans le capitalisme libéral ».

Il a, néanmoins, précisé ultérieurement que le pape avait repris à son compte toute la tradition de pensée du mouvement ouvrier « en y ajoutant la parole de Dieu ».

MARC SEMO.



(Dessin de KONK.)

Une direction nouvelle pour l'« Église des pauvres »

par ROBERT MERLE

Bien que l'encyclique *Laborem Exercens* exprime des positions assez nouvelles à l'égard des réalités sociales et *économiques de notre* temps, Jean-Paul II a pris soin de la *lier au quatre-vingt-dixième* anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum* de *Léon XIII*, dont on sait qu'il fut considéré en son temps comme un pape social. Jean-Paul II, en se plaçant sous cette égide, entend donc engager l'Eglise dans une mission qui prendrait en compte les intérêts des travailleurs et leur *défense de manière que l'Eglise*, fidèle au Christ, puisse être véritablement considérée comme « *l'Eglise des pauvres* » (page 33 de *Laborem Exercens*).

Jean-Paul II se fonde sur un passage de la Genèse pour affirmer la primauté du travail dans le destin de l'homme. « *Soyez féconds* », *recommande Dieu à Adam et Eve,* « *multipliez-vous, emplissez la terre et soumettez-la* ». Cette soumission *de la terre par l'homme implique* dans la pensée de Jean-Paul II à la fois le devoir du travail et sa dignité. « *Le travail*, affirme Jean-Paul II, *est quelque chose de vieux, d'aussi vieux que l'homme et sa vie sur terre.* » Affirmation qui ne manquera *pas de surprendre* les anthropologues, pour qui les premières activités des *hommes se réduisaient à la cueillette* des fruits et à la chasse, le travail proprement *astreignant* ne commençant pour lui qu'avec l'agriculture, c'est-à-dire bien plus tardivement dans l'histoire du monde. On trouve, d'ailleurs, un écho de la cueillette des fruits dans la Genèse en même temps que, mélangeant les millénaires, *le Père éternel ordonne à sa* créature de « *cultiver la terre* ». Il semble, pourtant, que cette culture *n'ait pas dû, dans l'Eden,* exiger trop d'efforts puisque, à un stade *ultérieur, quand Dieu chassa Adam* et Eve du paradis, il dit à Adam : « *Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front.* »

Une lacune surprenante

On pourrait donc considérer que *c'est à ce moment-là qu'apparut* dans la vie de l'homme la notion de *travail dans son aspect* à la fois astreignant, punitif et pénible : caractère qui ne laisse pas, il me semble, de lui retirer quelque peu de la dignité suprême que Jean-Paul II entend lui reconnaître.

Dans le cours de l'encyclique, *Jean-Paul II ne se montre nullement* insensible à la mécanisation de l'homme dans les tâches ingrates, pénibles, dangereuses et monotones qu'il assume. *Mais, quelque peu prisonnier de son point de départ et de la valeur suprême accordée au* travail dans ses prémisses, le pape n'a pas envisagé le problème très important de sa durée alors même que son encyclique vise à considérer, de manière exhaustive, les différents aspects de la condition des travailleurs. Un des aspects pourtant les plus importants de la *condition de l'homme — et qu'il ressent* avec le plus d'acuité — est justement le peu de temps qu'il peut consacrer dans sa vie si brève à lui-même, à sa famille ou à ses activités ludiques ou culturelles. Si le pape fait allusion à la *notion biblique de repos, l'absence de toute* référence aux loisirs, à *proprement parler*, est une lacune surprenante dans sa dialectique sur le travail.

Jean-Paul II se refuse à opposer le capital et le travail, arguant que le capital est le fruit du travail *humain ou, pour être plus précis*, le fruit du patrimoine historique du travail *humain. Une vision plus réaliste* de la société montrerait d'évidence que cet *héritage* a été capté par une poignée d'hommes et que les multitudes qui ont peiné le plus pour l'amasser n'en ont jamais reçu que des miettes.

Progressisme

Mais si les analyses de Jean-Paul II peuvent *être contestées*, ses conclusions pourraient être qualifiées de progressistes. Sa reconnaissance, *tout à fait remarquable, du droit* de grève ne va évidemment pas mettre *le pape en odeur de sainteté* chez les dictateurs de l'Amérique latine, et le fait que la socialisation des moyens de production ne soit pas considérée par lui, sous certaines conditions, *comme illégitime* va manifestement priver les adversaires des *nationalisations en France d'une* caution prestigieuse.

Le pape remarque néanmoins avec bon sens (et il serait bon que les pays de l'Est fassent leur profit de cette *critique*) que « *le simple fait de retirer des moyens de production des mains de leurs propriétaires ne suffit pas à les socialiser d'une façon satisfaisante* » si le groupe qui dirige et gère ces moyens de production offense « *les droits fondamentaux de l'homme* ».

Dans d'autres passages, Jean-*Paul II* se sent *manifestement plus* à l'aise pour dénoncer l'exploitation des pays sous-développés par les pays industrialisés que pour stigmatiser l'exploitation à l'intérieur des pays capitalistes. *C'est pourtant un* fait d'expérience que même dans ces *pays les salaires* se trouvent souvent bien au-dessous du minimum *vital. Cependant, il n'est que juste* de signaler que le pape, là encore, s'engage dans la voie des solutions audacieuses puisqu'il recommande la copropriété des moyens de production *et la participation des travailleurs* à la gestion et au profit.

Cette encyclique a été écrite par Jean-Paul II avant l'attentat qui a failli lui coûter la vie et remaniée par lui à sa sortie de l'hôpital. Elle ne porte pas la trace de cette rigidité qu'on avait pu remarquer jusqu'ici dans ses discours sur les mœurs et la morale, *mais témoigne*, bien au contraire, d'une compréhension *assez remarquable* des problèmes du travail et d'une direction nouvelle, courageuse et *généreuse*, imprimée à la mission sociale de « *l'Eglise des pauvres* ».

● *Le texte complet de l'encyclique « Laborem Exercens »* paraît dans l'immédiat aux Editions Cana-Cerf avec une préface du Père dominicain M.-D. Chenu, auteur voici de longues années de *la Théologie du travail* (125 pages, 20 F).

Le Monde

LIVRES

Mémoires imaginaires

billet

Prête-moi ta plume

Il y a deux sortes de Mémoires imaginaires. Ceux qu'on prête à un héros fictif, procédé fréquemment employé par les romanciers, aujourd'hui aussi bien qu'hier, et ceux qu'on écrit pour un personnage historique qui n'a eu ni le goût ni le temps de faire le bilan de son expérience.

Cette seconde forme semble tenter les écrivains de notre siècle qui en a fourni deux beaux exemples En 1934 le poète historien anglais Robert Graves ressucite l'empereur romain Claude (« I, Claudius », qui ne sera traduit en France il est vrai qu'en 1964) ; vingt ans plus tard Marguerite Yourcenar s'illustre avec « les Mémoires d'Hadrien » (1951). Pour eux deux, il s'agit de renouveler le roman historique et de le nourrir de leur réflexion sur le monde antique.

Françoise Chandernagor et Vercors, s'ils s'inscrivent dans cette ligne, n'ont pas tout à fait le même jeu à jouer que les précédents. Dans leurs cas les documents abondent : lettres de Mme de Maintenon, discours de Briand. On connaît la voix, le ton de leurs héros qu'ils ne doivent pas trahir. La patine est plus difficile à obtenir pour la dame du dix-septième siècle que pour l'homme politique du vingtième. Françoise Chandernagor l'a cherchée. Elle l'a trouvée souvent. Il arrive qu'elle la manque. Peut-on faire dire à Mme Scarron, narrant sa première rencontre avec Villarceaux qui allc veni. son amant, que celui-ci l'a « déshabillée du regard » ? La chose se faisait peut-être à l'époque, l'expression n'avait pas cours.

Plutôt que le genre romanesque, c'est la biographie historique que tous deux renouvellent. Vercors ne fait-il pas de son « essai d'autoportrait », le début d'une étude sur « Cent ans d'histoire de France » ?

Resterait à comprendre pourquoi les auteurs de ces nouveaux Mémoires imaginaires se sont identifiés à leurs personnages, au point de préférer le « je » au « il ». Pourquoi cette fille d'un ministre socialiste d'aujourd'hui s'est-elle glissée dans le cœur et la peau de l'épouse morganatique de Louis XIV ? Françoise Chandernagor nous parle d'une admiration affectueuse. La Maintenon, femme d'action encore plus que d'ambition, aurait fait une « parfaite énarque », nous dit-elle.

Quant à Vercors, ses raisons sont plus complexes. C'est la « vieille tendresse coupable » qu'il a nourrie depuis son adolescence pour Briand qui l'a poussé à lui prêter sa plume. « Loin d'approuver tout dans sa carrière, il y a bien des choses en elle que je conteste ou même condamne... », écrit-il. « C'est bien pourquoi je tiens à m'effacer. Et à le laisser parler seul. » Ainsi, curieusement ici, le « je » est employé pour introduire une *distance*.

JACQUELINE PIATIER.

Quand Vercors fait parler Briand

UNE *seule fois je l'ai vu*, Briand, mais l'épisode m'est demeuré inoubliable. C'était pendant l'hiver 1923-1924. Marc Sangnier m'avait emmené avec lui à la Chambre parce que, cet après-midi-là, Briand devait « interpeller » Poincaré sur la Ruhr. J'étais dans une tribune, à gauche, tout au bord. Poincaré, rose et raide, avait devant lui de grands feuillets qu'il tournait l'un après l'autre, sans s'y reporter jamais, tant il possédait par cœur son discours. Puis Briand, jaune et bossu, était monté à la tribune.

Aucun papier Improvisation permanente du langage, mais sur des thèmes sérieux et longuement médités. Le contraste avait été extrême et immédiat entre les deux harangues. Tout à l'heure, une voix sèche et monocorde, tandis que la « basse » de Briand vous atteignait au creux de l'être ; un effet d'envoûtement. Pour Poincaré, à droite et au centre, selon la formule, « vifs applaudissements ». Pour Briand, à gauche, l'ovation. Cent députés debout. Et lui, qui descendait de la tribune, entouré, serrant des mains.

Une *entreprise hardie*, celle de Vercors : se substituer à l'homme qu'on veut décrire, en lui prêtant la parole. Autobiographie imaginaire. Vercors s'interdit bien, dit-il, et strictement, tout recours au « roman ». Mais c'est une grande audace, malgré tout, que de faire dire « je » à son personnage, lequel feint ainsi, dans de prétendus « Mémoires » dictés *au seuil de la mort*, de s'expliquer lui-même sur lui-même, de fournir chaque fois les raisons, les vraies raisons profondes et sourdes, de ses comportements. Et je crains que Vercors n'ait cédé parfois à la tentation de l'apologie.

Trois temps, très inégaux en valeur, à mon sens, dans ce grand ouvrage qui, de toute manière, restera important, autrement plus que la compilation *monumentale* de Suarez. Nous avons donc successivement sous les yeux le Briand d'avant-guerre (il avait cinquante-deux ans en 1914), celui de la guerre, celui de l'après-guerre ; et c'est au cours des neuf dernières années de sa vie (1923-1932) qu'il aura façonné son personnage historique.

Je ne suis pas un polémologue spécialisé ; je n'ai jamais étudié de près ce qui, pour les gens de ma génération, s'appela longtemps la Grande Guerre. Je ne puis donc avoir d'opinion précise sur les mérites que le Briand de Vercors s'attribue quant à la conduite des opérations. A l'en croire, nous lui devrions beaucoup, la Marne y *compris*, et Verdun et l'idée qu'il tient pour géniale et décisive de l'attaque, par le sud, des Austro-Allemands. Enflure, excès ? J'en ai peur, mais je ne sais pas et me tais. Une bonne chose, là, cependant : le rappel d'un fait trop oublié, d'une vérité incontestable, et qui, aujourd'hui encore, importune des thuriféraires avant tout soucieux, *en exaltant le « vainqueur* de Verdun », d'acclamer l'homme de Vichy. Il n'y avait pas six semaines que Pétain commandait à Verdun quand Joffre se vit obligé de l'en écarter au plus vite, tant ce général était décourageant et prêt à lâcher l'enjeu du combat.

En revanche, je suis mieux informé sur l'après-guerre, et il faut rendre justice à Vercors qui, je le crois, nous offre là une image forte et véridique de ce que fut l'action d'Aristide Briand. Un acharnement lucide à faire cesser la mésentente franco-allemande. *Un jeu plein d'habileté* en même temps que de droiture avec Stresemann, à travers mille obstacles. Une passion sincère, ardente, de régler la question. Mais le mal qu'avait fait Poincaré, le parti qu'en avait tiré le nationalisme allemand (et, dès 1923, Hitler) l'aveuglement et les fureurs des maurrassiens, tout cela rendit vain son effort pathétique. Et je n'ignore pas que l'Europe dont rêvait Briand (*comme d'ailleurs, plus tard, celle* de Robert Schuman) était celle des intérêts industriels et bancaires ; mais telle quelle valant mieux tout de même, et infiniment, que l'anarchie et la jungle internationales.

Qu'un esprit hors du commun comme celui d'Alexis Léger ait porté à Briand la plus grande estime — avec une nuance, inhabituelle, d'émotion, d'affection, presque de tendresse, — c'est une chose qui compte, à l'actif de Briand, et qu'il faut souligner.

Malheureusement, je ne suis guère d'accord sur la première partie de l'ouvrage. Et j'aurais, là, bien des observations, bien des objections à présenter. Dans le bref espace d'un article, je *dois m'en tenir à l'essentiel*. Si l'essentiel, c'est la singulière indulgence de Vercors quant au ralliement de Briand, le socialiste de la veille, aux manœuvres des conservateurs. Qu'il ait pu mériter les éloges du *Temps*, quelle preuve — sinistre — de sa métamorphose !

Pas un mot, chez Vercors, de la haine effarée de la droite à l'égard d'un Caillaux que l'on veut, à tout prix, empêcher de réaliser l'impôt sur le revenu. L'accord franco-allemand de 1911, Vercors ne semble pas voir à quel point il était profitable à la *France, des forêts congolaises* suffisant à payer l'avantage énorme du consentement de l'Allemagne à notre conquête (scandaleuse) du Maroc. Une opération si merveilleusement profitable aux intérêts français que ce fut, outre-Rhin, un soulèvement pangermaniste, et le ministre allemand des colonies vilipendé, insulté, congédié — tandis que la « grandeur française » servait d'alibi à l'argent pour se *débarrasser de Caillaux*. Et l'on invente, alors, à droite, la candidature de Poincaré, sous prétexte qu'il était lorrain, en vérité parce qu'on le savait, depuis 1895, adversaire déterminé de la mesure fiscale préconisée par Caillaux.

HENRI GUILLEMIN.

(Lire la suite page 20.)

★ Dessin de Bérénice CLEEVE.

Briand répond à Vercors

Mon cher Vercors,

JE viens de prendre connaissance des *Mémoires imaginaires* que vous me prêtez. Je ne vous chicanerai pas sur le fait qu'elles soient apocryphes. Des limbes où je vogue et où me parviennent les rumeurs du monde, je sais que nombre d'hommes politiques, de généraux font ainsi écrire leur vie par d'autres.

Vous n'avez donc fait, sur ma personne morte, que ce que beaucoup font faire de leur vivant. Et laissez-moi vous dire tout de suite *que si j'avais dû céder à ce mou*vement de vanité ou d'inquiétude qui pousse les hommes à se justifier de leurs erreurs en se glorifiant de leurs réussites, je n'aurais pas voulu d'autre plume que celle de l'auteur du *Silence de la mer* et de *Zoo*, c'est-à-dire celle d'un pacifiste et d'un sage, ce que je crois avoir été ou essayé d'être moi-même.

J'aurais certes — et vous l'avez souligné — préféré *léguer à l'histoire, le souvenir de mes actions* plus que de ma personne. C'est — un peu grâce à vous — le contraire qui risque de se produire. Cela aussi est dans l'ordre des choses. Ce que l'on veut saisir souvent vous échappe. Ce que l'on fuit vous rattrape.

Je vous sais gré de n'avoir cherché à dissimuler aucune de mes faiblesses, de mes incertitudes, de mes contradictions. Comment, de *socialiste révolutionnaire*, partisan de la grève générale, j'en suis venu à participer à des gouvernements bourgeois et à réprimer des grèves, de pacifiste à me transformer en chef de guerre, d'adversaire du traité de Versailles à veiller à son application. Cela est peut-être, et a presque toujours été, le lot des hommes politiques *idéalistes* confrontés à la réalité du pouvoir, amenés à passer de la mystique à la politique, selon le mot de *Péguy*.

Je ne vous ferai qu'un léger reproche : celui de vous montrer, par sympathie, par souci de compréhension, sans doute, un peu trop indulgent. Je l'aurais vraisemblablement été moins que vous. Il n'est plus féroce critique de soi que soi-même, surtout avec le recul du temps, et à cette distance que confère l'immortalité où je suis confiné. Mais laissons cela, sur lequel je reviendrai.

Je vous suis en revanche reconnaissant, sans réserves, d'avoir mis en évidence ce qui, dans ma politique, *pour être moins connu*, m'est peut-être le plus cher, parce que le plus positif : l'action sociale. Vous avez raison de rappeler que, en réponse à ceux qui m'accusaient de m'être renié, j'affirmai au contraire être toujours resté fidèle à mes idées de jeunesse.

Je sais bien que c'est là l'excuse classique *et facile à tous les reniements*. Mais tout de même est-ce *être un renégat*, pour un athée, que d'avoir obtenu la séparation des Eglises et de l'Etat, pour un socialiste, fût-il indépendant, que d'avoir fait voter le repos hebdomadaire, mis en voie d'aboutir le contrat collectif, l'intéressement des travailleurs, la retraite ouvrière, pour un enfant de l'école laïque, d'avoir donné un ministère à l'enseignement afin de parvenir à l'instruc*tion secondaire gratuite et obligatoire* ? Et tout cela sans effusion de sang, ni soulèvements, ni répressions. Toute ma politique a toujours été conditionnée par l'art du possible, y compris celle qu'entre les deux guerres, j'ai menée en faveur de la paix. L'art du possible appliqué à l'impossible.

Mais encore une fois, brisons cela qui, contre ma nature, risque de passer pour un panégyrique.

Vous avouerai-je, mon cher Vercors que, vous lisant, de l'endroit où je suis — ce qui n'est qu'une clause de style car, incroyant, je n'ai jamais eu foi dans un au-delà — je me suis surpris à rêvasser — Ah ! les somnolences de Briand, le vieux *rêveur — non pas* sur ce que vous dites, qui est vrai, *mais sur ce que vous ne dites pas*, qui n'est pas de votre faute, puisque rien, dans mes actions ni dans mes propos, ne vous y autorisait.

Je veux parler non plus seulement de mes faiblesses ou de mes hésitations, mais de mes cécités involontaires, de mes aveuglements parfois voulus. C'est ainsi qu'à juste titre, et par seulement de brèves allusions, vous parlez peu de la révolution d'Octobre. Je crains de n'avoir pas saisi l'importance de *l'événement, obnubilé dans l'immé*diat, par ses conséquences sur la conduite de la guerre avec l'Allemagne, et, par la suite, par l'antipathie foncière entre les méthodes des bolcheviks et les voies d'un socialisme à la française

ARISTIDE BRIAND
P.c.c. PAUL MORELLE.

(Lire la suite page 20.)

le feuilleton

« Biographie », d'Yves Navarre
« Le Testament amoureux », de Rezvani

Et moi, et moi, et moi

JAMAIS le nombrilisme des écrivains français n'a atteint cette *frénésie. Tandis* que les débutants se contentent, comme c'est fréquent, de romancer leurs premiers émois, les confirmés se penchent amoureusement sur leurs moindres rêves — Borel, Butor, Held — et, symtôme paroxystique, *deux auteurs qui se sont déjà racontés amplement* ne trouvent rien de plus urgent ni de plus grisant que de consigner, sur cinq ou sept cents pages chacun, les menus faits de leur chère existence. Ce n'est plus une rentrée littéraire, ma parole, c'est de la masturbation de groupe !

ON savait Yves Navarre prolixe (pourquoi pas ?) ; on ne soupçonnait pas que le diarisme confinait, chez lui, au diarrhéique. Tout en achevant *le Jardin d'acclimation* qui allait lui valoir le Goncourt, *Biographie* atteste qu'entre le 15 mars et le 24 septembre 1980, date de son quarantième anniversaire, il a pris le temps de raconter « toute » son existence passée et présente.

Le but assigné à l'entreprise n'a rien de bien neuf ni de risqué, mais Philippe Lejeune a montré que l'impression d'innover hardiment faisait partie du genre *(le Pacte autobiographique*, Seuil 1975). Il s'agirait ici d'aller « au bout *de soi », mieux que les biographes à venir qui, eux, n'auront* pas accès aux rêves du sujet (il fallait y penser !). Le signa-

par Bertrand Poirot-Delpech

taire s'engage à ne rien écarter ni retoucher, au nom de la « vérité » absolue, et afin de retrouver le « ciel claquant » de l'enfance, de débusquer, d'apprivoiser, la « frayeur » dont il est fait. Particularité ni plus neuve ni plus intrépide que le reste : le passé sera évoqué à la troisième personne, comme par quelque domestique de Neuilly — cet été-là, Yves fit pipi-culotte, etc.

Au vrai, Navarre profite de son Goncourt tout neuf pour assouvir un besoin impétueux de parler de soi après en avoir été longtemps empêché. Voici donc en détail ses ancêtres du Gers, grand-mère, maman et ses toilettes, papa et son institut du pétrole, la 15 CV familiale suivie de l'Hotchkiss, les *maisons de vacances, les barreaux du lit d'enfant, les* premiers pantalons longs, les culottes Petit Bateau, les bobos ventre, tout ça. Comme pour nous reposer de cette attention lancinante à sa petite personne d'antan, l'auteur entre*coupe ses souvenirs d'informations minutieuses... sur son* présent d'homme de lettres : ma machine à écrire, mes chats, mon concierge, la couleur de mon ciel ce matin-là, mes rêves de la nuit dernière, mes adorables brouillons, ma note de téléphone, mes textes refusés, le script de mes émissions, citations de mes œuvres, félicitations de mes amis, et moi, et moi, et moi...

ON voit bien le *propos* : ne rien omettre, tenter de saisir sa vie, à titre d'exemple bien entendu, dans sa totalité, et si possible tirer quelque apaisement de cette auto-analyse. En *réalité*, il n'y a aucun travail organisé sur soi, ni sur les mots, mais débagoulis incoercible. Au lieu de creuser certains thèmes qui auraient pu prendre un intérêt universel et littéraire, comme la difficulté de l'auteur à sortir de sa solitude, son homosexualité « catastrophique » parce que sous le signe perpétuel de la rupture, ou le portrait du père *technocrate et borné qui a servi au Jardin d'acclimation*, Navarre s'abandonne sans retenue ni chance de guérison à une névrose opiniâtre.

Autant qu'on puisse savoir, car *l'auto-analyse*, c'est connu, *n'élucide rien, son piétinement ne fait qu'amplifier les symptômes*, « Yves », à quarante ans, n'est toujours pas sorti de l'enfance. Il en garde un narcissisme exacerbé, et des réflexes masochistes. Seul ou avec les autres, il est sans cesse question de se cogner le front, les genoux, le cœur. Chez lui, l'écriture fait plus qu'envelopper un « refus de vivre », comme disait Sartre. C'est plus que la « forme de prière » dont parle Kafka. Elle est le seul lien avec le monde, l'unique salut. D'où un égotisme intraitable, doublé d'une mégalomanie militante.

TOUS les artistes sont un peu comme ça. J'en ai connu un qui téléphonait à l'aube : « J'ai une bonne nouvelle pour toi, ça va bien pour moi ! » Il y a cet autre qui, craignant d'importuner avec les confidences le concernant, se ravisait : « Assez parlé de moi, que pensez-vous de mon dernier livre ? »

(Lire la suite page 17.)

la vie littéraire

Le temps de la solidarité

Le numéro 12 de *l'Alternative* (pour les droits et les libertés démocratiques en Europe de l'Est) est préfacé par son éditeur. A l'aube de la troisième année de la revue, François Maspero estime qu'il faut tenter plus que jamais d'informer, d'approfondir les analyses et d'élargir les confrontations pour susciter *un véritable dialogue entre l'Ouest et l'Est,* et entre les divers courants démocratiques. Il *estime vraiment venu « ici, aujourd'hui, le temps de la solidarité ».*

En deux ans d'existence, cette revue est devenue l'indispensable instrument d'information pour le lecteur français qui veut en savoir davantage qu'il ne peut en lire dans son quotidien habituel. Dans cette livraison, *outre une partie passionnante de documents* polonais sur l'autogestion, sur le syndicat paysan, etc., il y a des détails sur les samizdats (publications auto-éditées) à Moscou et à Léningrad — telle cette *Mémoire* qui recueille des souvenirs qui sans cela disparaîtraient avec leurs auteurs. Des textes venus de ces pays où, selon deux *futurs* condamnés du prochain procès à Prague, après l'ère de « *Big Brother* », *c'est l'heure de la chef du Vol au-dessus d'un nid de coucou.* Et, par exemple, un poème, *les Parfums de la Pologne*, publié à Prague dans le journal du parti par un poète officiel qui montre qu'il sera encore long le chemin à parcourir avant que les libertés démocratiques ne soient instaurées vraiment *dans les pays de l'Est.*

AMBER BOUSOGLOU.

Une nouvelle droite en Suisse romande

Etonnant et contradictoire pays que la Romandie ! Farouchement attachée à son indépendance d'esprit, elle garde face à la France voisine une méfiance indéracinable. Mais qu'une secousse ébranle la France et les ondes de choc secouent immanquable*ment la Romandie. Depuis la victoire à Paris* de François Mitterrand, le modeste parti *socialiste genevois enregistre* toutes les semaines plusieurs dizaines de nouvelles adhésions.

A l'éveil miraculeux de la gauche correspond un brusque regain de vitalité de la droite. Mais attention ! Ce n'est point la vieille droite maurassienne (de la *Ligue vaudoise*), ni la droite plus sophistiquée, moins cultivée, mais plus efficace des « libéraux » protestants genevois (et de leur anémique *Journal de Genève*) qui monte sur les barricades, *mais une droite nouvelle, plus inquiétante* : elle s'articule autour d'un empire de presse naissant qui publie notamment la revue fascisante *l'Impact,* possède l'agence internationale d'information Vox mundi, dispose de millions de francs suisses et prend jour après jour la défense de régimes « régénérateurs de la *civilisation occidentale* » comme celui d'Argentine, d'Uruguay, d'Afri*que du Sud, de Taïwan.*

Les deux principaux idéologues de *l'Impact,* deux jeunes professeurs de philosophie, Eric Werner et Jan Marejko, exposent leurs thèses dans un livre qui vient de paraître à l'Age d'homme, intitulé : *De la misère intellectuelle et morale en Suisse romande.* Les responsables de cette misère ? Le journal *le Monde* (trop lu en Suisse romande !), les *partis traditionnels de la droite* (pas assez musclés !), les prêtres (pas assez intégristes !), les journalistes (pas assez anti-communistes !), l'Université enfin, qui dispense un enseignement anti-hiérarchique, tiers-mondiste, donc « débilitant ». Ce livre est délirant. Mais sa lecture est indispensable pour *quiconque veut connaître* les bas-fonds obscurs qu'abritent les eaux stagnantes de *la société helvétique.* — J. Z.

L'année 1980 n'a pas été très bonne pour l'édition

Les résultats de l'édition pour l'année 1980 traduisent un très net ralentissement, indique l'enquête annuelle du Syndicat national de l'édition, réalisée auprès de trois cent quatre-vingt-seize maisons.

Après réajustements, le taux de croissance du chiffre d'affaires est de l'ordre de 14,2 %, mais la progression des ventes en nombre *d'exemplaires a été inférieure* à 1 %.

La littérature générale conserve la première place dans l'édition : 24,5 % du chiffre d'affaires global contre 24,9 % en 1979. Mais le chiffre d'affaires de cette catégorie n'a progressé que de 9,3 %, soit à un rythme inférieur à celui de l'ensemble de la profession. De plus, à l'intérieur de cette catégorie, les livres d'histoire ont progressé de 38 %, ce *qui laisse une marge encore inférieure à la* littérature proprement dite.

Les encyclopédies et dictionnaires, avec 20,9 % du chiffre d'affaires global, arrivent en deuxième position avec un taux de progression largement supérieur à la moyenne (18 %). Les livres scolaires se maintiennent en troisième position, mais la croissance du chiffre d'affaires n'a atteint que 10,7 %.

Le taux de variation de la plupart des autres catégories de livres a été inférieur à *celui des prix, à l'exception des livres d'art* (+ 20 %). Le chiffre d'affaires des livres de *sciences pures a accusé une baisse* de 5,9 % en francs courants.

Un nouveau fauteuil à « La Table ronde »

Le développement des activités des éditions de « *La Table ronde* » a conduit M. Roland Laudenbach et Mme Catherine du Vivier *à s'adjoindre* M. Christian Poninski pour *« partager avec eux les responsabilités de la direction »,* indique un communiqué diffusé mercredi 16 septembre.

[Agé de quarante-neuf ans, M. Christian Poninski a quitté en juillet dernier la direction du « Livre de poche » (Hachette), où il avait *succédé* à M. Bernard de Fallois, en 1975. Il doit y être remplacé par M. Bernard Fixot, qui envisage de créer un vaste secteur « grande diffusion », dans le cadre de la réorganisation des activités de Hachette.

Fondé en 1944 par M. Roland Laudenbach et portant un nom que lui avait *donné* Jean Cocteau, « La Table ronde » a édité mille cinq cents titres. Parmi les auteurs qu'elle publie, on compte Anouilh, Antoine Blondin, Alphonse Boudard, Jeanne Bourin, Gabriel Matzneff, Giono, Graham Greene, Huxley, Ernst Junger, Jacques Laurent, Malaparte, Mauriac et Montherlant.]

Jacques Attali et l'Europe

La revue Cadmos (été 1981 : diffusion l'Age d'homme à Lausanne) a demandé à Jacques Attali quelle était sa réaction quand il entendait le mot Europe. « *Aucune,* répond le conseiller de François Mitterrand. *Ou plus exactement une réaction très négative. C'est une chose qui, pour moi, n'a jamais existé, sauf dans l'ambition totalitaire de quelques dictateurs : Napoléon, Hitler, Charlemagne, Charles Quint. C'est un territoire qui a été ouvert à l'ambition de quelques fous, sans aucune unité d'aucune sorte.* (...) *L'Europe, ça n'a jamais existé, ça n'existe pas.* »

La même question a été posée à l'historien Saul Friedländer ; pour lui, l'Europe est tissée de souvenirs et de nostalgies, mais c'est un monde qui a disparu, victime de la puissance commerciale américaine. C'est *le Monde d'hier* pour reprendre le titre du chef-d'œuvre de Stefan Zweig dont il est inconcevable qu'en cette année du centenaire de la naissance *du grand écrivain* autrichien aucun éditeur n'ait songé à *le republier.*

Toujours dans la revue *Cadmos,* on lira sous la plume de *Denis de Rougemont* et sous le titre « Un falsificateur vu de près », *un recensement des erreurs commises par* Bernard-Henri Lévy dans *L'Idéologie française.*

ROLAND JACCARD.

vient de paraître

Romans

SUZY MOREL : *les Pas d'Orphée.* — Le narrateur trouve à bord de sa voiture une étrange femme qui l'entraînera dans une aventure aux confins du fantastique. Par l'auteur de *l'Enfant-cavalier.* (Stock, 216 p.)

JEAN-PIERRE ENARD : *le Voyage des comédiens.* — Un avocat rencontre une comédienne et la suit sur les routes de France, en compagnie de la troupe qui joue une adaptation du *Capitaine Fracasse.* Par l'auteur de *Photo de classe.* (Grasset, 320 p.)

MAX GENEVE : *Ma nuit avec Miss Monde.* — Un jeune écrivain, boursier, s'éprend de Marina qui fut, il y a quelques années, Miss Monde, et s'évertue à décrypter les hiéroglyphes du sentiment amoureux. (Stock, 319 p.)

MICHEL COSEN : *les Doubles Territoires.* — Au Moyen Age, Arnaud combat dans les brumes du Nord tandis qu'Issarde l'attend en Occitanie. Dans les troubles atmosphères de la guerre et de l'attente, les êtres et les choses se dédoublent au rythme de l'imaginaire... Par l'auteur de *la Chasse Artus.* (Robert Laffont, 192 p.)

ANNE-MARIE SUPERVIELLE : *Voulez-vous m'assassiner ?* — Jack exécute les désirs secrets des bourgeois, des paumés et des hippies tentés par la mort... Une *incertaine façon d'être heureux.* Par l'auteur d'*Un démon en moins.* (La Table ronde, 183 p.)

PIERRE BOUDOT : *la Louve.* — L'histoire magique d'une femme étonnante, rendue louve par l'amour de Garamos, le chevalier-sorcier, au temps où Richelieu mettait au pas les grands féodaux. Par l'auteur du *Mal de minuit.* (J.-M. Laffont, 280 p.)

MICHEL CRESPY : *la Princesse sans mémoire.* — Au cours d'une enquête sur le cas Anastasia — la plus jeune fille de Nicolas II qui aurait, a-t-on dit, échappé au massacre, — un écrivain en vient à s'interroger sur le sens de sa propre existence. Par l'auteur des *Voyages de l'épicier.* (Calmann-Lévy, 206 p.)

MICHEL HENRY : *le Fils du roi.* — Dans l'univers sordide d'un hôpital psychiatrique, les mésaventures d'un patient peu banal qui prétend être *fils de roi.* (Ed. Gallimard, 234 p.)

Récits

JACQUES BOREL : *Petite Histoire de mes rêves.* — Une autobiographie, sur l'autre versant de la vie, par l'auteur de *l'Adoration* (Prix Goncourt 1965). (Luneau-Ascot, 250 p.)

Critique litéraire

GEORGES BANU : *Bertolt Brecht.* — Une nouvelle approche de Brecht qui fait que l'écrivain l'emporte sur le maître et l'œuvre sur le programme. (Aubier, 192 p.)

Documents

DOMINIQUE SCHNAPPER : *l'Epreuve du chômage.* — Le chômage constitue une condition sociale différemment utilisée et vécue par les différents groupes sociaux. (Idées Gallimard, 222 p.)

GENERAL EZER WEIZMAN : *la Bataille pour la paix.* — Le ministre de la défense d'Israël évoque ses souvenirs de guerre et expose ses réflexions sur le processus enclenché par la paix israélo-égyptienne. Traduit de l'américain par France-Marie Watkins. (Hachette, 368 p.)

MOSHE DAYAN : *Paix dans le désert.* — Un compte rendu personnel des négociations de paix égypto-israéliennes. Traduit de l'anglais par Denise Meunier. (Fayard, 457 p.)

Psychanalyse

FRANÇOISE DOLTO : *la Difficulté de vivre.* — Françoise Dolto a-t-elle su répandre le savoir psychanalytique sans trahir son sens profond ? Une fois de plus l'occasion est donnée au lecteur de trancher. (Inter Editions, 390 p.)

en poche

Queneau le patron

Dans le fond (de l'eau, de l'air) il n'y a qu'un sujet vraiment *sérieux,* je veux dire drôle, *pour Queneau et ses fidèles* : c'est l'existence. On pourrait définir les textes qui composent *Saint-Glinglin* (dont la rédaction s'échelonna de 1933 à 1948) comme une suite de variations sur les sens de l'existence ou, pour parler en Queneau, de l'*alguesistence,* l'*eggzistence,* l'*eksistence,* voire l'*alguesistence* ou l'*ogresistence.*

Queneau « professeur de charabia » comme il le dit lui-même d'un de ses personnages ? Que non pas ! Ces jeux sur les mots, s'ils suscitent une jubilation essentiellement verbale, s'inscrivent *dans une fascinante entreprise littéraire dont ce roman est* l'un des plus admirables fleurons. Sur la ville natale, où il fait toujours beau *avant qu'il ne se mette à pleuvoir sans discontinuer, règne la famille* Nabonide dont chaque membre, prenant tour à tour la parole en vers, en prose, incarne une obsession qu'il assume dans la cohérence « cosmicomique » de son destin et la trame éberluée de la vie des autres. Fusionnant les éléments et règnes naturels et les agitations intempestives des modernes populations, le maître d'œuvre secoue tout cela dans une succession de sautes d'humeur qui laisse pantois.

Lorsque le soleil luit derechef dans l'azur grâce à Jean Nabonide, *surnommé saint Glinglin « Sans doute parce que, lorsqu'il empêche de pleuvoir — ce qu'il fait toujours — il cingle un grain »,* il y a beau temps fixe qu'on a compris et éprouvé que *Saint-Glinglib* c'est la « fête au lecteur ».

SERGE KOSTER.

★ SAINT-GLINGLIN, de Raymond Queneau. Gallimard, « L'imaginaire », 267 pages. Environ 24 francs.

● *Le Roman de Renart* fait l'objet d'une édition bilingue, en deux tomes, avec une traduction de Micheline de Combarieu du Grès et de Jean Subrenat, dans la collection « Bibliothèque médiévale » de 10/18.

● *Les Années de chien,* de Günter Grass, *traduit de l'allemand* par Jean Amsler, est repris dans la collection du Seuil Points/Romans ; il s'agit d'un récit épique sur l'avant, *pendant* et l'après nazisme dans lequel figurent trois hommes, deux femmes et une lignée de chiens...

● *La Couronne du Diable,* de Keith Miles et Claude Launay, est réédité par le Livre de poche. Cette sombre *épopée* conte *la* « passion » des Angevins-Normands qui ceignirent la couronne britannique, rois « maudits » s'il en fut.

● *Histoire d'un « Ring », Bayreuth 1976-1980,* repris dans la *collection « Pluriel », rapporte l'aventure wagnérienne* de Boulez, Chéreau, Peduzzi, Schmidt, avec la collaboration de Sylvie de Nussac, des textes de François Regnault *et une préface de Wolfgang* Wagner.

en bref

● *LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE* D'INFORMATION du Centre Georges-Pompidou a programmé, dans le cadre de l'exposition « Paris-Paris, créations en France, *1937-1957* », un cycle de conversations-rencontres, à la salle d'actualité, à 18 h. 30, sur les thèmes suivants : « Jean-Paul Sartre et la liberté » (jeudi 1er octobre), « *Sciences sociales et structuralisme* » (vendredi 2 octobre), « Paul Nizan, littérature et politique » (jeudi 8 octobre), ainsi qu'une conférence de Michel Butor : « *Depuis la guerre* », à la petite salle, à 20 h. 30 (mercredi 28 octobre).

● LA REVUE LITTERAIRE MENSUELLE « EUROPE » consacre un double numéro (août-septembre, 35 francs) à la nouvelle française. Un autre numéro spécial sera consacré à ce sujet. La première livraison réunit dix-sept nouvelles, choisies par Jean-Baptiste Para, d'auteurs représentatifs de *cet art en renaissance.* On y lit notamment des textes de Christiane Baroche, Marcel Béalu, Daniel Boulanger, Pierre Bourgeade, Roger Bordier, Claude Paraggi, Pierre Gamarra, Michel Jeury, etc. Le prochain cahier fera appel à J.-M.-G. Le Clézio, Clément Lepidis, Charles Le Quintrec, Jacques Madaule, Francine de Martinoir, Maurice Roche, etc.

● LE PRIX DU PREMIER ROMAN *a été décerné,* à l'occasion du Festival international du jeune cinéma, à Hyères, à Mme Sotha, pseudonyme d'une collaboratrice de Romain Bouteille, pour son premier roman, « Vois le ciel, il va pleuvoir », édité chez Jacques-Marie Laffont.

● UN INEDIT DANS « LE LIVRE DE POCHE » est *consacré* aux « Télégraphes et téléphones », de Valmy au microprocesseur, et enrichi d'une préface de Louis Leprince-Ringuet, de l'Académie française. *L'auteur,* Catherine Bertho, chargée de mission à la direction des télécommunications, conte, avec une verve érudite, les infortunes et les riches heures du téléphone en France.

romans

Les étranges rêveries de Guy Dupré

● La hantise de l'histoire de France

CE qui étonnait le plus dans *Les fiancées sont froides*, le premier roman de Guy Dupré, c'est que l'auteur y prenait un ton incantatoire, inusité dans les évocations historiques : quelque chose comme le lyrisme des œuvres de jeunesse de Montherlant, appliqué à une inspiration plus baroque et plus ambitieuse. On devinait déjà des intentions épiques et un mélange des genres : le lecteur serait-il fasciné ou dérouté ? Peut-être, à en juger par le soin extrême — et trouble — de l'écriture.

A lire *le Grand Coucher*, on demeure perplexe et néanmoins persuadé que la manière de Guy Dupré est le résultat d'un travail méticuleux : l'élucidation de quelques thèmes qui lui sont chers et la fusion — non la confusion — d'images mnémotechniques destinées à remuer sans cesse ces thèmes.

Le lecteur ne doit pas pénétrer dans ce labyrinthe avec l'illusion d'en comprendre tous les pièges. Le charme doit jouer d'un bout à l'autre, en se soustrayant à l'analyse pointilleuse. Surchargé de détails, le discours se veut abstrait, allusif, virulent et insinuant à la fois. Nous constatons, en premier lieu, qu'un narrateur, à la première personne, compare aux événements de son présent — il y a une quinzaine d'années — des souvenirs de jadis auxquels sont mêlés des souvenirs de la génération précédente : en somme, l'époque de ses grands-parents, celle de ses parents et la sienne. Il fait preuve d'une curiosité insatiable : témoin lucide, il cède à son penchant pour l'anecdote, voire la maxime ou la pirouette. C'est un délicat, tantôt dilettante, tantôt moralisateur. Ce « je » là pourrait être Guy Dupré lui-même, tant l'auteur met de soin à le polir amoureusement, et à le repolir. A la longue, cependant, le portrait s'approfondit et se généralise avec, au bout, une manière d'archétype : le fouineur, de fouiner tant et plus, en devient pathétique : qu'est-ce que ce héros qui se propulse sans relâche sur les faits divers en marge de l'affaire Dreyfus, de la première guerre mondiale, et de la Libération ?

Car le ravissement et la répulsion devant l'histoire contemporaine occupent tous ses loisirs, l'action n'étant pas son fort. Véritable dévoreur de manuels, de dictionnaires, d'archives et de polémiques, il vit au Panthéon et au Père-Lachaise, par l'esprit comme par la sensibilité. Parfois il prend position, et parfois il se contente de rêver aux réflexions des hommes illustres, dont il scrute à tout moment les mobiles secrets. Il est ainsi le témoin de tous les personnages de la IIIe République, en ses heures les plus tendues, comme il est spirituellement le contemporain de Foch, de Joffre, de Clemenceau et de Pétain. Il va à la recherche des survivants, certain qu'il pourrait leur arracher quelque confidence, ce qui ne se produit pas, sa bonne éducation ne lui permettant pas d'importuner ses idoles.

Pour les personnages de son temps, il se maîtrise moins : à partir des années 50 et, en particulier, durant les attentats de l'O.A.S., il est personnellement concerné, même si ses réactions sont pleines de méandres, de regrets, d'élans dont aucun n'aboutit véritablement. Il lui faut des comparses ou des miroirs qui puissent le guider. C'est alors que deux présences se précisent : une jeune femme, Constance, avec qui le dialogue se noue, intellectuellement et sensuellement, sans jamais parvenir à une harmonie qui puisse rejeter au second plan la hantise de l'histoire de France, à méditer, à vivre et peut-être à corriger ; et Sainte-Rose, ami, directeur de conscience et d'inconscience, qui va jusqu'à imaginer pour le narrateur un acte désespéré : un attentat qui débarrasserait le pays d'un « dictateur », en l'occurrence de Gaulle.

L'amour et le geste politique restent du domaine des probabilités : ils ne sont là que pour exacerber une conscience qui, tout à coup, se force à se traduire en *acte*. Cette fatalité, assumée en théorie, permet au lecteur, après tant de fleurs de rhétorique et de gourmandises, de saisir le sens profond du livre. La vérité politique et sociale est désormais éclatée, et les *idéologies ne remuent plus* les montagnes. Il reste, dans un monde voué à l'échec, un romantisme individuel où le bien et le mal, la nonchalance et l'engagement continuent à lutter. L'être isolé peut suivre l'exemple du narrateur : c'est celui d'un prodigieux amour de la France, fait d'un collage syncopé d'images allant de Fachoda au Petit-Clamart, en passant par Verdun, *Dunkerque* et *Dien-Bien-Phu*. Ce panorama audiovisuel, un style prestigieux et une langue ardente, lui donnent une dimension qui tient du rêve et de l'entomologie. Il n'y a pas d'issue au conflit franco-français ni à la *guerre civile de chaque Français* en son for intérieur : si, l'œuvre d'art, qui joue à se faire fuyante. Guy Dupré, dans ce livre, qui ne ressemble à aucun autre, est un magicien irritant et superbe, maniéré et irrésistible.

ALAIN BOSQUET.

★ **LE GRAND COUCHER**, de Guy Dupré. Editions de la Table ronde, 267 pages, 69 F environ.

Une silhouette devant le Panthéon

GUY DUPRÉ prend son temps. Entre son premier et son second livre, *le Grand Coucher*, un quart de siècle s'est écoulé. Pourtant *Les fiancées sont froides* (1) avait été accueilli comme la révélation de l'année 1953...

« *Justement, cette unanimité dans l'éloge a dû me scier !* » (Il rit.)

Grand, le visage plein, le cheveu lisse, veste et cravate finement rayées, il pourrait être un banquier anglais. Son appartement donne sur la place du Panthéon, qui a un point commun avec son roman : ce sont des lieux hantés par les « grands hommes » et le souvenir d'une « certaine France ». Qu'a-t-il fait pendant son entre-deux-livres ?

Réponse en forme de curriculum vitae. Au début des années 50, le jeune auteur devient le collaborateur de sa propre maison d'édition, Plon, où il s'occupe de la presse, des manuscrits et de la collection « Tribune libre », spécialisée dans les écrits politiques. Les auteurs maison ressemblent à ses futurs héros : des maréchaux, des généraux, de très vieux historiens, des hommes politiques. Il rencontre de Gaulle, qui vient d'écrire *l'Appel*. Et Pompidou, dont la dégradation physique le frappe profondément. « *Cet homme qui avait été beau devenait peu à peu une espèce de monstre, un bouddha-méduse.* » La métamorphose de ce chef d'Etat lui paraît symbolique : elle traduit celle de la France. *La mort de Pompidou*, pour lui, c'est la fin d'une époque. Sentiment si fort qu'il lui inspire le premier jet du *Grand Coucher*. Il garde son manuscrit sous le coude, change de métier, devient journaliste à *Paris-Match*, amorce un r o m a n, reprend l'autre, qu'il termine en deux ans.

Le Général et le Maréchal

1981 : finalement Guy Dupré n'a pas mal choisi son moment : « *Il me semble que, après les années de prescription, où la Grande Guerre a été recouverte par le second holocauste, une curiosité commence à resurgir ; 14-18 est en train de reprendre ce côté fabuleux, légendaire et terrible qu'il a toujours eu pour moi et pour l'imagination des Français. Pas un seul petit village qui ne possède ses listes de « morts pour la patrie », lesquelles comportent souvent plus de noms qu'il n'y a de vivants dans ces lieux. C'est à la mémoire de cette Grande Guerre — guerre unique, et non punique — que j'ai fait ce livre, intitulé d'ailleurs* Mémoire. *Un mémoire.*

Le temps, les temps, Guy Dupré n'a pas peur de les mélanger. Dans l'espace historique, des symétries s'imposent. L'affaire Dreyfus a son reflet dans les complots de l'O.A.S. *Quant à de Gaulle et à Pétain, « ce couple de militaires, le Général et le Maréchal, ces frères siamois sont reliés par la même épine dorsale et ne peuvent absolument pas se disjoindre, ni dans les mémoires, ni dans l'Histoire... Pourtant, pendant des années, les deux camps se sont jetés à la tête soit le Maréchal soit le Général. Non-sens absolu : le général de Gaulle était le fils spirituel du Maréchal, son dauphin. Ces deux hommes de la caste guerrière se sont trouvés l'un et l'autre mus par le désastre et hissés au premier plan. Et ils ont été amenés — par la faute du Général d'ailleurs — à devenir ennemis. J'ai voulu les renvoyer dos à dos, ainsi que leurs partisans, et prouver, le temps aidant, leurs ressemblances... ».*

Tous les deux ont vécu pendant ce qu'il appelle la « guerre de cinquante ans », celle qui *commencerait, en gros,* vers 1911, à l'époque d'Agadir, et qui irait jusqu'au putsch d'Alger et à l'exécution de Bastien-Thiry. « *Il y a eu deux guerres franco-allemandes,* poursuit-il, *mais aussi, plus profondément, une guerre franco-française. Ce qui m'a intéressé dans l'affaire Dreyfus, c'est qu'elle a été le point de friction, le lieu théâtral où ces guerres ont pris naissance, pour se poursuivre jusqu'à la guerre d'Algérie ; on y retrouve les mêmes clivages, le même genre de personnages. J'ai raconté ce cheminement de l'histoire sans prendre position, ni pour les uns ni pour les autres...* »

Le Grand C o u c h e r, déjà s'éloigne. « *On écrit toujours un livre pour s'en détacher* », dit Guy Dupré. Dans le prochain, c'est plutôt l'avenir qui l'obsède. Sensible à la trilogie de Baudelaire (« *le prêtre, le soldat et le poète, seuls êtres respectables* »), il fait de ces deux derniers les héros de son prochain roman. Il imagine un jeune guerrier qui se prépare à la non-guerre, ami d'un écrivain qui se demande si la littérature correspond encore à quelque *chose*.

Une certaine paix

Guy Dupré, lui, a dû longtemps se poser la question. Devant la prolifération des fausses vocations, l'invasion des livres nombrilistes et anecdotiques, il a répondu par un silence de plus *de vingt-cinq ans*. Mais il n'attendra pas l'an 2000 pour publier son prochain ouvrage, sans doute parce qu'il a trouvé un sujet et que, comme Gœthe, qu'il n'hésite pas à citer, il croit qu'un livre est avant tout un sujet. *Il ne s'agira plus de la guerre*, mais de la paix. D'une certaine paix qui est le contraire d'une paix certaine. Explorer cette paix-là, et les questions qu'elle pose : trouver le chemin vers un « nouvel âge », voilà le seul sujet qui lui paraisse suffisamment intéressant pour élever la voix. Ou la voie ?

JACQUELINE DEMORNEX.

(1) *Plon.*

ET MOI, ET MOI, ET MOI

(Suite de la page 15.)

Navarre pousse ce culte, si chagrin qu'il soit, jusqu'au fanatisme. C'est peu dire qu'il ne supporte aucune réserve à son propos : les autres se doivent de sacraliser, comme il le fait lui-même, le moindre de ses gestes ou membres de phrase. S'ils s'y refusent, s'ils ne sont pas des *inconditionnels extasiés, ils* deviennent ennemis ignominieux. La douceur plaintive de l'auteur se change, à leur endroit, en rage d'intoxiqué en *manque*. Les *éditeurs* et *les* critiques qui ne lui procurent pas la drogue de la publication et de la reconnaissance publique, c'est-à-dire de la justification par l'art, sont suspects de sécheresse de cœur et — dernière démagogie à la mode chez les génies méconnus — de « parisianisme ». *Comme si l'île Saint-Louis et le Lubéron*, où l'auteur se croit ermite, n'étaient pas au cœur de la mondanité culturelle ! Comme s'il suffisait de se dire hors jeu pour que cela devienne vrai ! Comme si la frontière ne passait pas, d'abord, entre ceux qui peuvent publier, aussitôt consacrés « écrivains » avec les avantages divers que cela comporte, et les autres, les exclus du *festin* de la créativité, du cirque de la notoriété, du *club* de *la parole*.

LONGTEMPS, *Navarre a fait partie des seconds, en collectionnant* les manuscrits refusés. Ce sont des humiliations qui ne s'oublient pas, le jour où un prix vous donne soudain le moyen d'imposer votre prose, par exemple en menaçant d'aller la porter ailleurs.

L'éditeur de *Biographie* ne manquera pas de défendre solidairement son poulain. On a pourtant peine à croire que personne n'ait conseillé à ce dernier, quitte à se faire traiter de Parisien sans entrailles, de retravailler son texte. Encore une *fois*, des thèmes y sont esquissés. Une vraie œuvre aurait pu naître de leur développement, moyennant un patient travail d'écrivain. *Au lieu de quoi, on a laissé s'étaler une manie* qui se satisfait des pires fonds de tiroir, se répandre sur sept cents pages un document de pathologie d'où toute littérature, malgré les incantations contraires, est absente.

LE cas n'est *pas* isolé, cette saison. Un autre auteur, que j'estime personnellement plus considérable, a été laissé libre de se tromper dans les grandes largeurs. Comme s'il n'avait rien de mieux, ou d'autre, à dire, Rezvani *enfile de nouveau, dans le Testament amoureux*, la plupart des souvenirs qui ont fait le charme et le succès des *Années-Lumière* et des *Années-Lula :* l'enfance ballottée *entre une* mère russe et un père persan, l'après-guerre à Montparnasse, la peinture, les chansons, le Midi, l'amour déjà trentenaire et toujours fou pour Danièle-Lula...

Prétexte avancé par l'auteur pour *justifier tant de redites* (cf. encore Ph. Lejeune) : mieux saisir le mouvement général de son existence, notamment ce qui l'a prédestiné à un tel bonheur amoureux. De fait, on demeure admiratif devant une union aussi radieuse, dont le secret et le prix sont sans *doute une* conscience *anxieuse* de chaque minute qui fuit. Mais on se serait passé des preuves répétées que cet amour ne va pas *sans reniement ni mépris féroce des anciennes* passions ou amitiés. La justice, saisie, n'a qu'imparfaitement effacé des perfidies qui ternissent l'homme, sans grandir l'écrivain.

IL suffit désormais, pour être envoyé tel quel à l'imprimerie, qu'un texte émane de quelqu'un qui dispose d'un minimum de public, ou d'assez de surface dans les médias.

Cette escalade conduit à des aberrations dont les bénéficiaires *sont en définitive les victimes. Non et non, le récit* de nos draps mouillés et de nos chutes de vélo ne doit pas forcément captiver la planète. Si on se passionne pour les confidences de Montaigne, Rousseau, Proust, Green, Cohen ou Leiris, pour ne citer que les autobiographes le plus couramment invoqués par nos incontinents du moi, c'est qu'il s'y trouve, eh oui ! quelque chose en plus.

Quoi ? Citons en vrac :

« *Les plaisirs de la jeunesse reproduits par la mémoire doivent être comme des ruines vues au flambeau* » (Chateaubriand). « *La vérité commence quand l'écrivain prend deux objets et les enferme dans les anneaux nécessaires d'un beau style, dégage leur essence commune, et les soustrait aux contingences du temps dans une métaphore* » (Proust). « *Un livre n'est beau qu'habilement paré de l'indifférence des ruines ; il faudrait, sinon, crier si fort que nul n'imaginerait la survie de qui s'égosilla si naïvement* » (Bataille). « *Pourquoi éprouve-t-on le besoin, en entrant dans ce monde, de donner des explications !* » (Gombrowicz).

Et ce doute sage de Paulhan, à propos de Chagall : « Je ne crois pas qu'il nous faille approuver sans réserve nos larmes. »

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ **BIOGRAPHIE**, d'Yves Navarre, Flammarion, 698 pages, Environ 80 francs.

★ **LE TESTAMENT AMOUREUX**, de Rezvani, Stock, 548 pages. Environ 79 francs (En vente le 1er octobre.)

au fil des lectures

romans

LE SOURIRE DOULOUREUX DE CLARISSE NICOIDSKI

Dans chacun des sept livres qu'elle a publiés jusqu'ici — notamment *la Balle dum dum* et *le Caillou* — Clarisse Nicoïdski réussit à faire régner un bizarre équilibre entre l'émotion et la terreur, l'ironie et le désespoir. Ce perpétuel sourire dans un abîme, on le retrouve dans *Couvre-feux*. L'histoire est simple et directe : Judith a quatre ans lorsque les Allemands occupent la zone dite libre ; de famille juive modeste, elle fait son apprentissage de petite proscrite, ce qui ne va pas sans jeux, sans amusements, sans féeries diverses. Les adultes se liguent pour lui cacher, comme ils peuvent, leur peur de la milice et de la Gestapo. Si la famille échappe à la déportation, elle est néanmoins obligée de se scinder et de prendre mille précautions humiliantes. Judith traverse toutes les tragédies sans cesser d'être une enfant comme les autres. Après la Libération, viendra le savoir, le regret, le juste regard sur les gens et les choses.

D'un bout à l'autre, ce témoignage romancé est un enchantement. Judith a une manière désopilante de se conduire. Quand on refuse de lui acheter un nœud écossais, elle menace de dénoncer toute sa famille aux autorités. Ayant appris qu'elle aura ses « règlements » à douze ans, elle rêve encore de se faire exterminer, pour n'avoir pas à atteindre cet âge cruel. Elle sait, par exemple, que le dieu juif est plus costaud que l'autre, qui est cloué. La fin de la guerre, pour elle, « c'est des gens qui vont en Palestine ». Et elle veut devenir un jour directrice d'école, pour avoir un sifflet. Livre désarmant, narquois et grave.

ALAIN BOSQUET.

★ *Couvre-feux*, de Clarisse Nicoïdski. Ramsay. 348 pages. Environ 73 francs.

LE CHARME DE PIERRE BOURGEADE

Outre ses pièces de théâtre, où l'inconfort et la subtilité maniérée font bon ménage, Pierre Bourgeade publie régulièrement un récit bref, érotique, ambigu, plein de sous-entendus et de rêves bizarres. *Le Lac d'Orta* n'est pas différent de cette littérature précise et précieuse, où le clin d'œil rivalise avec la pirouette et où les grands sentiments mettent beaucoup d'efforts à se dissimuler. Cette fois, pourtant, Pierre Bourgeade y met plus d'ampleur, et donne à son récit une dimension qui, malgré ses propres réticences, n'échappe pas au tragique.

Le narrateur est un médecin de Milan quinquagénaire qui jadis a aimé Adriana. La chute de Mussolini lui procure des loisirs forcés. Il a le temps de se pencher sur l'histoire, la guerre et, à sa surprise, l'amour. Celui-ci lui vient avec violence : il s'éprend de Cristina, la fille d'Adriana. L'adolescente ne le repousse pas : elle cherche le plaisir et ne sait pas ce qu'est le sentiment. Mais, en secret, elle rêve à Pietro, un ancien camarade de classe.

L'aventure du barbon avec la jouvencelle ne saurait durer. Elle résiste cependant à mille péripéties. Il faut rompre, se dit-on de part et d'autre, mais on ne rompt pas. Cristina revoit Pietro, résistant glorieux et torturé : elle se donne à lui pour se débarrasser d'une obsession. Et la vieille liaison reprend, désespérée, peut-être solide : c'est compter sans les événements qui disposent des amoureux, même désenchantés.

Presque trop soigné, frôleur et sautillant, ce livre distille une infinie tristesse. Ce goût de cendre à la violette fait tout le charme de Pierre Bourgeade.

A. B.

★ *Le Lac d'Orta*, de Pierre Bourgeade. Belfond. 186 pages. Environ 59 francs.

LA CHANSON DE JEAN-PIERRE THIBAUDAT

Un enfant raconte. Ce qu'il vit, voit, entend, devine. Beaucoup pour un petit crâne. Tout s'entremêle : guerre d'Algérie, concours des journaux pour gagner un voyage ou une maison, Mendès laitier national, purée du souvenir d'un ancien combattant, cinoche du quartier, grosse bonne femme qui aime les jeunes braguettes, fête foraine, Catherine Langeais qui dit bonsoir à la télé, cour de récré, récitation d'Hugo par cœur... et Lilou, la copine. Des souvenirs d'enfance comme il en pleut dans les librairies. Autrement dit, rien de neuf. Et pour charmants que soient les délurés-naïfs Robin et Lilou sur leurs nuages, ces parlottes enfantines ne vaudraient guère le détour. Voilà... il y a la manière. Jean-Pierre Thibaudat est un habile parolier. La longue chanson de son jeune interprète est savoureusement cadencée ; couplets, refrains et, par-ci, par-là, un joli ronronnement de comptines ; avec, en prime, une subtile façon de nous faire entrer dans le petit crâne qui chantonne. C'est simple, entraînant, agréable. Prêtez l'oreille.

PIERRE-ROBERT LECLERCQ.

★ *Lilou-Nuage*, de Jean-Pierre Thibaudat, les Éditions de Minuit, 143 p. Environ 33 francs.

LES VIEUX SECRETS DE LA PROVINCE

Le bonheur, c'est d'aimer ce que l'on fait. Ce bonheur, Constant Debargis, le petit flic de *la Rumeur de la ville*, le possède. En vacances dans le Sud-Ouest, il va lever un drôle de lièvre.

On parle beaucoup, dans le pays, de l'ancien châtelain, un certain Barrat, parti de rien comme on dit, pour arriver à une notoriété âprement jalousée. Sa vie n'avait pas l'air très nette... Et sa mort ne l'a pas été non plus. Debargis va remonter les pistes embrouillées d'un passé trouble, flairer de vieux secrets, peser les paroles et plus encore les réticences.

Ce Barrat, finalement, c'était qui ? Pour les uns, une crapule, un promoteur avide, un étrangleur de pauvres gens. Pour d'autres, un héros, ni plus ni moins, et même un patriote. Allez vous y retrouver...

A travers ce personnage, nous voyons resurgir les fantômes douloureux de notre passé. Nous sommes en province. Rien ne s'y perd. De vieilles haines y mijotent encore, et la revanche n'attend qu'une occasion favorable. Barrat ? Tout le monde voulait sa peau, pour des raisons parfaitement opposées. Et lui-même n'était-il pas las de se débattre, et pour qui, pour quoi, pour arriver à quoi ? A cette mort dont notre policier voudrait bien percer le secret...

Jacques Duquesne n'a pas choisi la facilité. Il fait partie de ces auteurs qui ne méprisent pas leurs lecteurs. Patiemment, pas à pas, il essaie de comprendre et de nous expliquer une histoire qui est aussi la nôtre.

CLAUDE COURCHAY.

★ *La Rumeur de la ville*, de Jacques Duquesne. Grasset, 245 pages. Environ 52 francs.

humour

L'ANTIDICTIONNAIRE DE GEORGES ELGOZY

« *Il y a à parier*, écrivait Chamfort, *que toute idée publique, toute convention reçue est une sottise, car elle a convenu au plus grand nombre.* » Un si funeste destin sera selon toute vraisemblance épargné à *l'Esprit des mots ou l'antidictionnaire* de Georges Elgozy qui, après Flaubert, fait la chasse aux idées reçues et tourne en dérision celles qui se camouflent sous les oripeaux d'une prétendue modernité.

Son antidictionnaire présente bien des avantages : il n'est ni complet, ni ennuyeux, ni encyclopédique, ni analogique, ni même logique. « *Réussir à échapper à tant de perfection, en cette fin de siècle, c'est un tour de force sans précédent* », se félicite Elgozy avec l'humour qu'on lui connaît. Humour qu'il définit ainsi : « *La forme la plus proche de l'humilité. Le contraire est pédantisme ou austérité. Mieux vaut faire rire de soi que d'ennuyer les autres.* »

ROLAND JACCARD.

★ *L'Esprit des mots ou l'antidictionnaire*, de Georges Elgozy, Denoël, 192 p. Environ 52 francs.

histoire

LES DOUZE JOURNÉES DE FABRE-LUCE

Octogénaire, Alfred Fabre-Luce reste semblable au jeune homme qu'il était : celui qui publia *la Victoire* en 1924 et tenta alors de porter un regard plus serein sur les origines du premier conflit mondial, au risque de déplaire à tous les partis. Dans un nouveau livre, il évoque en effet, avec l'indépendance d'esprit qu'on lui connaît, douze journées capitales quant au sort de la France et de l'Europe, douze journées où le destin hésita. De la déclaration de guerre en 1914 à la construction du mur de Berlin, en passant par la remilitarisation de la Rhénanie, bien des événements-clés de l'histoire contemporaine défilent ainsi, vus par un non-conformiste.

Certains chapitres ont pourtant peu de chances de provoquer le déchaînement des passions. Car, de nos jours, qui songerait à nier, par exemple, la responsabilité de Poincaré dans la tuerie de 1914-1918, la légèreté de nos gouvernants lorsqu'ils repoussèrent systématiquement tous les pourparlers de paix en 1917-1918, ou encore la faiblesse coupable des démocraties face à Hitler en 1936 ?

D'autres pages, en revanche, suscitent des réserves. Celles consacrées au rôle de Pétain durant l'occupation, bien sûr, mais aussi celles où, oubliant que les Etats-Unis eux-mêmes firent plus d'une fois le jeu du communisme en soutenant dans le tiers-monde des régimes révolutionnaires, le plus talentueux des anti-gaullistes s'évertue à mettre en lumière l'orientation selon lui prosoviétique de la diplomatie française entre 1958 et 1969. A l'évidence, le réquisitoire est ici outré. Cédant parfois à un anti-américanisme primaire, de Gaulle a pu commettre certaines erreurs que l'on distingue mieux depuis la fin de la détente. Ces faux pas n'enlèvent cependant rien au caractère prophétique de ses vues sur la politique des blocs, ou sur l'avenir de ces nations pauvres auxquelles nous sommes indissolublement liés.

Il reste qu'on trouve sous la plume de Fabre-Luce ce que l'on cherche en vain ailleurs : ainsi ce passage où il montre fort bien que Staline ne songea jamais à une alliance avec les Occidentaux, mais tenta au contraire, dès 1935, de conclure avec Hitler le pacte qu'il signa finalement en 1939.

ERIC ROUSSEL.

★ *Douze journées décisives*, d'Alfred Fabre-Luce, Julliard, 336 p. Environ 59 francs.

satire

UN AUTEUR DE LETTRES ANONYMES EN COLÈRE

A M. JEAN DUTOURD, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Maître,

Devrais-je vous appeler « cher » Maître ? Votre *Petit manuel à l'usage des auteurs de lettres anonymes* n'est, en effet, pas donné : 30 F pour 115 malheureuses pages ! Avec tout l'argent que vous gagnez avec vos articles dans les journaux et avec vos livres ! Mais, en vous inspirant de mes lettres, vous dépassez les bornes !

Certes, je suis au-dessus de ces mesquineries, et vos chroniques — que je ne lis d'ailleurs pas — m'avaient depuis longtemps éclairé sur votre goujaterie. Cette fois, trop, c'est trop ! Car vous m'avez dépouillé, Monsieur : j'ai reconnu mon style et mes formules dans les conseils que vous donnez aux débutants. Ne le niez pas !

Vous avez pratiquement plagié la lettre que j'avais envoyée au directeur de votre journal pour qu'il nous débarrasse de votre collaboration. Il ne l'a pas fait : les honnêtes gens ne sont plus écoutés aujourd'hui.

Pauvre France !

Je n'ai pas apprécié votre humour. Pour qui vous prenez-vous pour ironiser sur un genre littéraire méconnu et jamais récompensé ? Si vous saviez le nombre d'heures que j'ai passées à épier mes voisins et mes amis pour sauvegarder la morale, à rechercher la formule pleine de tact qui convaincrait le cocu de se séparer de l'infidèle... Tout cela dans un but parfaitement désintéressé — mais je doute que vous soyez accessible à ce détachement quand on connaît toutes les démarches que vous avez faites pour entrer à l'Académie française. Quelles turpitudes la Coupole abrite-t-elle depuis votre arrivée ? Votre secrétaire perpétuel demeure encore indifférent à mes mises en garde. Cela ne durera pas, car je ne suis pas seul, et nous sommes nombreux à penser que le scandale doit finir.

Vous avez, une fois de plus, bien manœuvré : je ne peux même pas réclamer de droits, puisque ma modestie naturelle m'incite à ne jamais signer mes lettres. Mais ne riez pas trop vite. Je vais signaler vos odieux procédés au fisc, car il y a encore une justice en France, Monsieur !

Un citoyen en colère.

★ UN AMI QUI VOUS VEUT DU BIEN, PETIT MANUEL A L'USAGE DES AUTEURS DE LETTRES ANONYMES, de Jean Dutourd, Flammarion, 115 pages, 30 francs environ.

lettres étrangères

George Steiner et l'Apocalypse

● Un roman sur la magie du Verbe.

IMAGINEZ qu'Adolf Hitler ait échappé au bunker fatal, soit sorti indemne du déchaînement wagnérien des bombes et du phosphore, des lueurs terribles de l'atome libéré, de l'écroulement d'un monde, et qu'il ait trouvé refuge dans le creux du Mato-Grosso, cette pourriture de l'univers qui est cependant ce qui reste encore vivace de l'Eden primitif ! Imaginez ensuite qu'une équipe d'agents israéliens, accompagnés d'un Anglais, le retrouve — âgé de quatre-vingt-dix ans — et entreprenne de le « ramener » au sein de l'histoire et vers ses tribunaux ! Vous aurez le nœud et la clé de l'étonnant récit de George Steiner, *le Transport de A. H.*, où ce critique réputé fait ses premiers pas dans la fiction.

C'est un ouvrage insoutenable et scandaleux, dont le propos est grave. On a parlé, il y a quelques années, de la génération de *Hitler ? Connais pas !* Pour George Steiner, au contraire, chacun connaît Hitler, personne n'est libre de Hitler. Et non pas un Hitler symbolique ; mais un Hitler réel, avec sa moustache et sa mèche, sa main et son bras tendus ; et surtout un Hitler qui parlait, un Hitler du langage et du charisme : un nommé Adolf Hitler qui est né le 20 avril 1889, et qui a régné, inventant les mille années du Troisième Reich, rencontrant le Caudillo à la frontière espagnole et Pétain à Montoire, assumant et ordonnant la « solution finale » ; un Hitler de chair et d'os, ayant vécu dans un siècle qui s'en allait à la dérive, et qui fut mendiant avant que d'être tyran. C'est de cela que parle George Steiner. De cela, de ce mystère en quelque façon — et tant que l'auteur choisit d'inscrire au fronton de sa fable « A. H. » et non pas « Adolf Hitler ». Mieux : dans l'édition originale, chez Faber, le nom de Steiner n'apparaît pas sur la couverture, mais uniquement à la fin du volume, comme une signature, et comme si l'étrange profanateur, par cette démarche même, s'incluait dans son discours.

La petite troupe de « chasseurs » juifs s'est donc perdue dans les marais de l'Amazonie, chargée de son fardeau : un vieillard décrépit nommé Hitler. Dans les espaces civilisés, là où la nouvelle invérifiable de leur découverte se répand, on s'agite : les services secrets des Etats-Unis et de l'Union soviétique, les diplomates, les juristes, l'interrogent, s'inquiètent, supputent. Les hommes marchent dans la jungle, payant d'un mort cette capture. A la lisière de la nature purulente, dans le premier village brésilien, un homme est à l'écoute des radios : il ne sait rien, il n'entend que des paroles. Or, ces paroles sont, à peine modifiées, extraites de l'Ecriture même, choisies dans les paragraphes du Livre des livres. Ailleurs, en Israël, un homme, Leiber, veille sur les destinées de l'opération.



★ Dessin de CAGNAT.

Le Mot est une patrie

Pour qui a lu les traductions françaises des ouvrages de George Steiner (1), il est manifeste qu'au centre de ses recherches critiques il y a le langage. Mieux encore : la Parole. *Le Transport de A. H.* n'échappe aucunement à ce schéma, mais au contraire s'y enracine, — et même permet de mieux percevoir la recherche fondamentale de ce pourfendeur d'une Babel qui n'est que la dilapidation des mots.

George Steiner, me semble-t-il, ne cesse de s'interroger sur ce mystère : que le langage puisse être tout ensemble porteur de l'amour et de la terreur. Les hommes, pour lui, sont essentiellement des animaux langagiers, des animaux parlants. Ils ont reçu dès l'origine le dépôt du *Logos*, mais le *Logos* est l'inconnu total. Je lui ai demandé comment il situait, dans cette réflexion première, *le Transport de A. H.* Il m'a répondu qu'il s'agissait, au fond, au vrai, d'une étude linguistique. Et que après tout, ce livre ne s'écartait pas de ce qu'il avait écrit et publié jusqu'ici. « *Pour le juif*, m'a-t-il dit, *le Mot est peut-être la seule patrie. Hitler fut l'incarnation, et peut-être l'ultime incarnation, de la magie du Verbe ; on peut le concevoir comme étant l'anti-Logos même, soit : le faux Messie dont parle la Cabbale, ce faux Messie qui est aussi vrai que le véritable — à un millionnième de centimètre près.* » Il ajoute que le message de saint Jean, selon lequel le Verbe était à l'origine de tout, est littéralement incompréhensible. Et aussi que les Allemands, à la suite de Goethe, le rejetèrent : au début, affirme l'auteur de *Faust*, il y a l'Acte ! Qu'on relise *le Roi Lear*, et l'on verra comment Cordélie tue *en se taisant*...

A la fin du *Transport de A. H.* le tumulte né des pales d'un hélicoptère incarne brutalement et dérisoirement la seule réponse actuelle à la Parole humaine. Et c'est pourquoi le livre ne se termine pas, n'apporte qu'une question (terrible) : seule demeure la frivolité des médias dont l'hélicoptère est le symbole — un bruit de bouche en place du Dire ! Dès lors, le vieillard A. H. transporté de marigots en bas-fonds du fleuve Amazone devient-il, dans l'atroce dernier chapitre du récit, l'équivalent, l'incarnation d'un saint Jean-Baptiste dévastateur : celui du mot final !

Glorification de l'Holocauste

Au terme de sa marche, aux rives de la civilisation bavarde, le commando décide de juger Adolf Hitler. Et que dit A. H. ? Des mots terrifiants. Ceux-ci, par exemple : « *La Palestine serait-elle devenue Israël, les Juifs se seraient-ils installés sur ce misérable lopin de terre du Levant, les Etats-Unis et l'Union soviétique, celle de Staline, vous auraient-ils reconnus et garanti la survie s'il n'y avait pas eu l'Holocauste ? Ce fut l'Holocauste qui vous donna le courage de l'injustice, qui vous fit chasser l'Arabe de chez lui, de son champ, parce qu'il était pouilleux et sans ressources, parce qu'il était l'obstacle sur le chemin tracé par votre Dieu.* » Et le A. H. de Steiner poursuit : « *Ce fut l'Holocauste qui vous aida à supporter en toute connaissance de cause que ceux que vous aviez chassés pourrissent dans les camps de réfugiés, à 10 kilomètres de là, enterrés vivants dans le désespoir et les rêves d'une folle vengeresse* » Puis il conclut : « *Peut-être est-ce* moi *le Messie, le véritable Messie, le nouveau Sabbataï dont les abominations furent permises par Dieu pour ramener son troupeau au bercail.* » Enfin, se tournant vers les justiciers, il a cette phrase, d'une ironie glaciale : « *Ne serait-il pas de votre devoir d'être un soutien pour mes vieux jours ?* » Vient le vacarme de l'hélicoptère, et le livre se rompt.

J'ai demandé à George Steiner les raisons de cette hostilité à l'égard d'Israël comme Etat, alors qu'il est de ce peuple de la Parole. Et lui : « *Une sentence est flamboyante, celle qui dit que la malédiction est sur les forts. La reconnaissance d'Israël par les Etats-Unis et par l'U.R.S.S., c'est, en somme, l'œuvre de l'anti-Messie. De la même façon, les camps de réfugiés arabes incarnent la revanche de Hitler.* »

George Steines, qui est un historien de la philosophie, et un philosophe, souligne ce mot de Hegel : que les victoires totales attirent le malheur On songe à la Guerre des Six Jours. Mais, encore une fois, George Steiner ne conclut pas, abandonne à chacun cette réponse impossible — et dont l'urgence glace le sang.

HUBERT JUIN.

★ LE TRANSPORT DE A. H., de George Steiner. Traduit de l'anglais par Christine de Montauzon. Julliard - L'âge d'homme, 251 p. Environ 45 francs.

(1) Notamment *Tolstoï ou Dostoïevski* (1963), *Langage et silence* (1969), *la Culture contre l'homme* (1973), *Après Babel. Une poétique du dire et de la traduction* (1978), aux éditions du Seuil.

L'enfer de Thomas Bernhard

« *UNE ville bassement vidée de toute sa sève, pressurée au cours des siècles de catholicisme et brutalement violentée pendant des décennies de national-socialisme* », « *une maladie mortelle sous le joug de laquelle ses habitants tombent à leur naissance* », « *une façade perfide sur laquelle le monde peint sans interruption sa mystification.* »

Thomas Bernhard déversa des imprécations contre Salzbourg, la ville de son enfance, tout au long de ce premier tome de son autobiographie. Consacré à ses années d'internat, sous le Troisième Reich et pendant l'immédiat après-guerre, *l'Origine* n'a rien à envier pour ce qui est de l'horreur des scènes évoquées aux précédents romans de l'auteur (1).

C'est, par exemple, le récit des nuits passées dans des galeries souterraines, au milieu des milliers de réfugiés gisant par rangées entières, évanouis ou morts d'asphyxie, tandis que les coupoles de la cité de Mozart s'abîment dans la poussière. Ce sont les traversées clandestines de la frontière austro-allemande que l'enfant accomplit après l'armistice, caché dans la pèlerine d'un douanier. Ou bien encore ses visites des différents cimetières de la ville en compagnie de sa grand-mère, qui le porte pour qu'il puisse mieux contempler les morts exposés sur des catafalques et qui lui répète jusqu'à ce qu'il pleure : « *Vois-tu ? Vois-tu ?* »

Ce livre nous fait plonger surtout dans l'enfer quotidien de l'« internat-cachot » où seule est permise l'obéissance absolue, c'est-à-dire la totale subordination des faibles à l'autorité des forts.

Pour l'élève Bernhard, le réduit aux chaussures où il se rend chaque jour afin de perfectionner son violon est l'unique refuge. Une sorte de cagibi obscur et nauséabond, mais où nul n'a le droit de le déranger et où il peut cultiver ses pensées suicidaires tout en composant avec frénésie une musique totalement étrangère aux exercices prescrits par le professeur.

Après l'effondrement du Troisième Reich, l'oncle Franz, un ecclésiastique, succédera au capitaine S.A. Grünkranz à la tête de l'internat, reconverti en établissement strictement catholique. Dans l'ancienne salle d'endoctrinement, devenue chapelle, un immense crucifix a pris la place du portrait de Hitler. Mais les méthodes restent les mêmes sous des apparences différentes.

Avec sa petite musique lancinante due à la répétition inlassable des mêmes thèmes sous leurs infinies variations, *l'Origine* constitue un surprenant roman d'éducation. « *Tout a été détruit*, écrit Thomas Bernhard, *anéanti chez cet être humain comme dans tout autre, recouvert, comblé hermétiquement, comblé avec une telle brutalité qu'il a fallu trente ans à cet être humain, totalement recouvert de décombres par ses procréateurs, ses parents, pour écarter les décombres sous lesquels ses procréateurs, ses parents, l'avaient hermétiquement recouvert...* »

J.-L. DE RAMBURES.

★ L'ORIGINE, de Thomas Bernhard. Traduit de l'allemand par Alfred Kohn. Le Seuil, 174 p., 32 F environ.

(1) *Gel, Perturbation, la Plâtrière, Corrections, Oui* ont été traduits chez Gallimard.

histoire

Mémoires imaginaires

Les confidences de Mme de Maintenon

● ***Sous la plume de Françoise Chandernagor***

PARCE qu'il aurait fallu tout dire et qu'elle ne s'en reconnaissait ni le droit, ni la force, Mme de Maintenon renonça à rédiger ses Mémoires. Françoise Chandernagor vient de s'en charger. De quel droit ? Dans quel but ?

Il y a une quinzaine d'années, toute la presse saluait la jeune fille qui avait battu le sexe fort en sortant major de l'ENA. Elle se nommait Françoise Chandernagor et chacun lui prédisait un bel avenir. Il ne fallait pas être grand devin et Nostradamus *lui-même ne s'y serait pas* trompé. Mariée, mère de trois petits garçons, elle siège à présent au Conseil d'Etat et pourrait bien, un jour, faire figure de « ministrable ». A la voir, à l'entendre, précise, rapide et dynamique, nul ne la soupçonne d'avoir parfois délaissé les dossiers du contentieux pour se pencher sur une vieille dévote, morte depuis plus de deux siècles.

« Pourquoi elle ? Pourquoi vous ? Comment avez-vous pu consacrer trois années de votre vie à suivre Mme de Maintenon dans l'Allée du Roi ?

— D'abord, parce que j'avais envie d'écrire un roman et que je n'osais pas me lancer dans le vide. Pour raconter quoi ? Ma petite histoire, mes petits problèmes quotidiens ? Quel lecteur s'y serait intéressé ? Au hasard d'une émission de télé, « La caméra explore le temps », j'ai découvert une « héroïne sur mesure ». Certes, le fait qu'elle ait existé imposait des limites à mon imagination. J'avais des données à respecter, *mais aussi* un robuste fil conducteur. Et quand il s'interrompait, faute de documents, ou quand plusieurs témoignages contradictoires le tiraient à hue et à dia, rien ne m'interdisait d'y mettre du mien pour combler les lacunes ou pour avancer une interprétation... que je me suis toujours efforcée d'étayer de preuves.

Une si longue intimité

— Mais vous auriez pu nous livrer sa biographie sans lui céder la parole, ou vous contenter d'assembler les textes dont elle est l'auteur, en les séparant clairement de vos commentaires. Lorsque vous dites « je » à sa place, vous brouillez les cartes. On ne sait plus où commence Françoise Chandernagor et où finit Françoise d'Aubigné. Laquelle des deux nous avoue, par exemple : « Je m'arrange assez bien du regard de Dieu sur mes péchés, mais je n'y supporte pas le regard des autres » ? Qui se targue de ne « pas être la moins habile des pécheresses de qualité » ?

— Je reconnais lui avoir prêté ces phrases et beaucoup d'autres, mais qui correspondaient chaque fois, j'en suis convaincue, à sa vérité profonde. En appendice, j'indique mes sources, je signale mes apports personnels. Ayant lu toutes ses lettres (quatre mille), et presque tous les ouvrages qui lui furent consacrés, je me suis sentie autorisée à prolonger ses confidences, à percer des *secrets* qu'elle nous livre souvent à mots à peine couverts. Ainsi, c'est elle, et non moi, qui admet, évoquant la faveur royale : « *Il fallait bien se montrer complaisante, car Sa Majesté irait chercher du plaisir avec d'autres s'il ne le trouvait pas avec moi.* » En dépit de sa prudence, de sa pudeur, il lui arrive de se démasquer.

— Elle pousse même la complaisance jusqu'à faciliter, à l'occasion, les entreprises amoureuses de Sa Majesté, quand elle estime qu'il s'agit d'un simple caprice qui ne menace pas sa position. Vous nous la montrez jouant les maquerelles, mais peut-être ce passage est-il de votre cru ?

— Jamais de la vie ! La plupart des scènes que je décris ont eu lieu. J'ai essayé de les voir par ses yeux, de deviner ce qu'elle éprouvait, de les éclairer de l'intérieur. Je ne brode que dans la mesure où les lois du roman historique m'y autorisent.

» C'est un genre de littérature un peu méprisé, sans doute parce qu'il ne repose pas toujours sur un sérieux travail de documentation. Il suffit d'un anachronisme pour éveiller la suspicion du lecteur. Je crains d'en avoir laissé quelques-uns, dans les six cents pages de mon manuscrit. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir consulté le *Dictionnaire universel* de Furetière. Mais, parfois, le plaisir d'improviser vous emporte. En outre, une si longue, si étroite intimité avec mon héroïne, la sympathie qu'elle m'inspirait, m'encourageaient à la justifier. Elle fut si maltraitée par la légende. Son *nom provoque des sourires*. Hier encore, *le Canard enchaîné* baptisait Mme de Gaulle, « Mme de Maintenant », surnom que Françoise d'Aubigné portait d'ailleurs à l'époque, mais la ressemblance s'arrête là.

— Et vous, lui ressemblez-vous ? Oseriez-vous prétendre : « Mme de Maintenon, c'est moi » ?

— Bien sûr que non ! Mais je l'admire et, malgré son ambition, sa ruse, son apparente dureté, certains actes inexcusables, je me surprends à l'aimer. Nul ne lui contestera une intelligence exceptionnelle jointe à un tenace bon sens. Louis XIV ne s'y trompait pas qui l'appelait « *Votre Solidité* ». Elle aurait fait une brillante énarque, ses rapports au roi sont des modèles du genre. Et, parce qu'elle s'est hissée au sommet, avec les moyens du bord, sans argent, sans titre, sans appuis, on la traite d'arriviste. Certes, elle n'hésite pas à confesser : « *Je ne mets point de bornes à mes désirs.* » Mais si elle vise haut, c'est moins par goût de la gloire que par besoin d'action. *Consciente* de l'abominable condition des femmes au Grand Siècle, elle s'est ingéniée à les instruire. Scandalisée par le luxe de la cour, elle s'est ruinée en charités. Pour être heureuse, *elle* ne demandait que « *des livres, des arbres et des enfants* ». J'adopterais volontiers ce programme.

Des circonstances atténuantes

— N'empêche qu'elle applaudissait son ami, le maréchal de Villars, lorsqu'il passait au fil de l'épée les enfants huguenots.

— Tout comme Mme de Sévigné. Il faut tenir compte de l'insensibilité de l'époque. Que *Mme de Maintenon* ne soit pas un ange, j'en conviens et je me garde de l'innocenter, mais je lui accorde des circonstances atténuantes. Et elle les mérite, croyez-moi ! »

François Chandernagor met tant d'éloquence à plaider la cause de l'autre Françoise que la sympathie et la curiosité vous gagnent. De ces Mémoires à deux voix monte un chant unique, où l'hymne au succès s'efface devant la romance. Et l'on entend, en arrière-fond, Louis XIV jouer de la guitare.

GABRIELLE ROLIN.

★ L'ALLEE DU ROI, de Françoise Chandernagor, Julliard, 574 p., Environ 65 F.

Quand Vercors fait parler Briand

(Suite de la page 15.)

En 1912, les bellicistes sont à l'œuvre, en France, éperdument, pour des raisons, comme en Russie, de politique intérieure. Et je ne vois, hélas ! sous la plume de Vercors, pas la moindre allusion à cette réalité capitale (cependant, en 1926, le mot-clé, *mais tardif : « Seul Poincaré pouvait assez rassurer l'Argent »*). Or, que fait Briand, à cette date de 1912 ? Il fonde ce que Madeleine Rebérioux nommera si bien *« ce chef-d'œuvre à face de mollusque »*, la Fédération républicaine dont le but est précisément de garantir à Poincaré la prise du pouvoir. (Regrettable, aussi, que Vercors dissimule l'active et sournoise collaboration de Briand à la *campagne immonde* conduite par la droite contre Caillaux au printemps 1914, à l'occasion de l'affaire Calmette).

On doit s'étonner également de voir Vercors se risquer à écrire (p. 139) : *« Nous ne saurons jamais ce qui fut dit »*, en juillet 1914, par Poincaré au tsar, alors que nous le savons depuis l'imprudente publication, par Paléologue, en 1921, de ses *souvenirs*, et l'aveu du *« coup de clairon »* sonné par le Lorrain pour la jubilation frénétique, en Russie, du parti de la guerre, Poincaré ayant annoncé sans ambages : Allez-y, allons-y, nous sommes prêts !... Non moins *bizarre cette assertion, un peu* plus loin : que *« la controverse demeure »* sur la chronologie des mobilisations générales en Russie et en Autriche. Elle est terminée de longue date, la « controverse », car les faits ont été établis : mobilisation russe le 30 juillet à 16 heures ; mobilisation autrichienne le 31 juillet à 8 heures. Des pages fâcheuses, disons-le tout net, ces pages-là, dans ce beau livre.

Entre Briand et Jaurès, une *distance*, une *dissemblance* de nature que Vercors ne me paraît pas avoir mesurée et qui tient à des « vues du monde », chez l'un et chez l'autre, insuperposables, Jaurès se rattachant à Pascal et Briand à... Anatole France, ce qui, on en conviendra, n'est pas du même ordre. Reste que Vercors dit vrai sur un point qui est loin d'être négligeable : l'indifférence, la parfaite et noble indifférence de Briand à l'égard des « honneurs ». *« Il n'a pas songé à devenir immortel, comme les vieux archevêques ou les vieux généraux. Pas un titre, pas un ruban à mettre sur un coussin, le jour de ses funérailles. »* Détail qui force le respect.

HENRI GUILLEMIN.

★ MOI ARISTIDE BRIAND, de Vercors. CENT ANS D'HISTOIRE DE FRANCE, 1862-1962. Plon, 336 pages, environ 70 francs. Deux tomes à venir : L'APRÈS-BRIAND OU L'ÉTRANGE DÉCLIN, 1932-1942, et LE RENOUVEAU OU BRIAND L'OUBLIÉ, 1942-1962.

Briand répond à Vercors

(Suite de la page 15.)

Certes, il est facile, après plus de soixante ans, d'en mesurer les répercussions. Mais tout de même, je me demande si ce n'est pas d'en avoir mal apprécié les dimensions qui a fait capoter mes efforts de paix. Nous étions, les Allemands et nous, *accolés l'un à l'autre comme* un couple qui tantôt se dispute et tantôt tente de se réconcilier, sans voir ce qui se passe autour de lui. Nous cherchions la paix entre nous alors que le monde entier, à la suite de la *révolution d'Octobre, était sur la voie d'un* bouleversement. Un peu comme si l'on avait cherché à se construire un refuge à la veille d'une éruption volcanique.

Les voies de la paix passaient peut-être par une vision plus planétaire, *plus mondialiste, des réalités* économiques et politiques, du juste et de l'injuste. Je pense en particulier au problème de nos colonies, sur lequel, bien que socialiste, je n'ai jamais pipé mot.

Mais je vais aller plus loin. Et vous *permettrez au vieux* mort irresponsable que je suis devenu de divaguer quelque peu. Je me demande si nous tous, socialistes d'Occident, nous n'avons pas fait et nous ne continuons pas à faire, à propos du socialisme, une erreur de diagnostic. *Nous avons cru* — en toute bonne foi — qu'il annonçait le *renouveau de l'Europe ou* assurerait sa survie alors qu'il signifiait peut-être son *déclin*, en tant que civilisation dominante, et qu'au contraire il constituait pour les peuples et les civilisations jusqu'alors dominés l'annonce d'un *réveil. Nous l'avions cru signe de* santé alors qu'il n'était que symptôme de notre maladie.

Il eût fallu sans doute anticiper, se projeter d'un bond dans l'avenir, ne pas *limiter notre* action à un art du possible, mais en faire un *pari sur l'Impossible*, ce que l'Histoire, tôt ou tard, finit toujours par entériner, non pas restreindre notre socialisme, mais au contraire l'exacerber.

J'entends d'ici les clameurs, les huées à la Chambre : *« Briand, le vieux brigand. Ce voyou ! Agent des Soviets. Vendu aux nègres, aux Arabes, aux Chinois. Le porc immonde retourne à sa fange. »* Que mes adversaires se rassurent *post mortem*. Je ne l'aurais *pas* fait, je ne pouvais le faire, trop collé aux *nécessités* quotidiennes du pouvoir, trop préoccupé de ma paix, illusoire et limitée. Et puis, comment aurais-je pu continuer à voir mes bons amis le *prince* Georges de Grèce *et sa princière épouse Marie* Bonaparte ?

Pour la même raison, je m'interroge sur ce qu'aurait été mon attitude au moment du Front populaire et, en particulier, de la guerre d'Espagne. En pacifiste conséquent, sans doute aurais-je ratifié la politique de non-intervention, bien que conscient *des graves dangers que* faisaient courir au monde Hitler et sa clique. *Le petit père Combes* disait déjà de moi en 1893 que je cachais sous une parole de velours une volonté de fer. Qui l'eût emporté, le fer ou le velours ? Sans doute le velours.

Et puis, comme pour Léon Blum sur lequel je n'avais pourtant que des sentiments mitigés, *l'opposition* de l'Angleterre à toute intervention *eût vraisemblablement été déterminante*. Ne pas affronter seul l'hydre hitlérienne. Ah ! cette terreur de l'isolement ! Aurais-je eu tort ? Qui le sait. Il est si facile, et si tentant, après coup, de refaire l'Histoire.

Mais où mon interrogation devient *perplexité, teintée d'inquiétude*, c'est pour la période que vous avez vécue, Vercors, et que je n'ai pas connue : celle de l'Occupation. Est-ce qu'avec mon passé de partisan d'un rapprochement franco-allemand, mon auréole de pacifiste, *mes convictions d'un socialisme* indépendant tout autant de la IIe que de la IIIe *Internationale*, mon hostilité instinctive au communisme, mes titres de président du conseil lors des batailles de la Marne et de Verdun et le rôle non négligeable que *j'y ai joué* (auquel les Allemands, en soldats conséquents, ne seraient *pas demeurés insensibles*), *n'est-ce pas moi* qu'on serait venu chercher pour entériner la défaite et inaugurer une nouvelle ère de collaboration, plutôt que Pétain ?

J'ai relevé dans votre livre comme étant de mes amis ou de mon entourage *nombre de noms qui* se sont fourvoyés dans la collaboration. Et je n'aurais pas été le seul socialiste indépendant, le seul pacifiste, sincère ou non, à flirter avec l'occupant. Ne citerai-je que Laval, qui se prétendit longtemps *mon disciple ou mon émule* jusqu'à imiter cette manière que j'avais de laisser *pendouiller* un mégot éteint au coin des lèvres, sous la moustache tombante ? Aurais-je été sous Vichy, et *pour* barrer la route à *Pétain*, à Laval, un autre *Pétain ou un autre Laval* ?

En *toute honnêteté*, je ne le crois pas. En admettant même que l'attrait du pouvoir m'y ait incliné (et vous savez quelle fascination sénile il *exerce sur les* vieillards), en admettant également que mon *art du possible* m'y ait *incité pour* éviter le pire et épargner souffrances et vie, la droite réactionnaire et hargneuse ne l'eût pas permis.

C'est peu de dire qu'elle ne m'aimait pas. Elle me haïssait. Dès Locarno, Maurras *voulait qu'on me* fusille dans le dos. Et *Pétain* se serait sans *peine* souvenu que c'était moi qui l'avait relevé de son commandement, trop coûteux en vies humaines à Verdun. Et puis je n'avais pas été comme Pétain *ambassadeur auprès de Franco. Le* complot était bien ourdi. Il se serait monté *non seulement sans* moi, mais contre moi.

Non, si une place devait me revenir de droit dans ce sinistre drame, c'était dans le box des accusés de Riom, près de Blum et de Daladier. La volonté de fer, *cette fois, l'eût emporté sur* la parole de velours. De cette parole *j'eusse voulu faire une arme.* L'ultime.

ARISTIDE BRIAND
P.c.c. PAUL MORELLE.

histoire littéraire

Un plaidoyer pour Gobineau

● ***Une épopée du désespoir et un roman de chevalerie.***

« *JE ne le croyais pas si romanesque* », écrit sa fille, qui croyait le connaître. La plupart des gens non plus. Même s'ils n'ignorent pas *les Pléiades*, ils n'ont pas vu pendant longtemps et continuent de ne pas voir en Gobineau un rêveur romantique, auteur de fictions, fût-ce de science-fiction, mais seulement le détestable initiateur et apologiste de la honte et de l'horreur, le père naturel de Hitler. Bref, l'*intellectuel* à fusiller. Nous avons commencé de nuancer cette vue justicière un peu sommaire. Tel n'est d'ailleurs pas le propos de Pierre-Louis Rey, qui n'en saisit pas moins tout entier l'insaisissable Gobineau à travers son univers romanesque.

La religion de l'individu

Le lecteur apprend donc : d'abord, que, outre *les Pléiades*, Gobineau a publié des romans-feuilletons, des nouvelles, des poèmes et des tragédies formant les deux tiers d'une œuvre qui comporte quelque cinquante ouvrages ; ensuite, que ce nostalgique de maintes choses passées, parmi lesquelles la littérature épique, n'aurait, à tout prendre, écrit rien d'autre que des romans, y compris le trop fameux *Essai sur l'inégalité des races*. Il y a d'ailleurs quinze ans que, dans ce « roman noir », Jean Gaulmier avait vu le « roman de cape et d'épée de l'humanité ». Romancier malgré lui, qui se voulait historien, ethnologue, épigraphiste (pourquoi ne le serait-il pas aussi ?), philosophe bien entendu, et qui nous aura légué au total les fragments d'une espèce d'épopée du désespoir, laquelle, dans un retournement final, se dévoile roman d'amour et de chevalerie.

Ainsi, celui qu'on avait pris pour le prophète d'une histoire diabolique qu'un autre ne serait que trop près d'accomplir (il prophétisait exactement le contraire), celui-là est un créateur de mondes et de merveilles. Il n'avait pas à rentrer dans l'imaginaire : il n'en était jamais sorti.

Ce que P.-L. Rey va mettre admirablement en lumière, c'est l'unité profonde d'une œuvre apparemment disparate et contradictoire. Une unité qui nous échappe d'autant plus que, à moins d'être gobiniste, on ne connaît de cette œuvre, au mieux, que deux morceaux. Capitaux, il est vrai, et, à les bien voir, ils sont suffisamment éclairants. On découvre que malgré les apparences *les Pléiades* vont plus loin, « sentent plus le soufre » que l'*Essai*. C'est que, libéré d'entraves « scientifiques » et autres, Gobineau et son enfer s'élancent, si l'on peut dire, en plein ciel. Dans *les Pléiades* et dans cet univers romanesque tout entier, l'obsession des origines qui hante l'auteur se confesse, se défoule, dans un délire de généalogie mythique comme chez Nerval ; cependant que s'épanouissent, s'exaltent, la « religion aryenne » et le culte désespéré de la race supérieure vouée à l'engloutissement dans le métissage universel.

Or P.-L. Rey relève chez Gobineau la dénonciation du roman lui-même, en tant que genre, *comme une race inférieure qui va envahir le monde*. En quoi il n'a que trop raison. En art, les races et leur inégalité, ça existe. Mais cette condamnation, chez lui si absolue, montre assez que c'est autre chose qu'il a voulu écrire, et qu'il a écrit en écrivant ce que nous étiquetons « roman ».

Avec ses fictions, par ses personnages, Gobineau va exprimer, incarner, une autre religion que raciale, et qui dément ses propres théories : la religion de l'individu. Par là, fût-ce à travers le mélange mélanésien, tout peut être sauvé. Il ne saurait s'agir, bien entendu, que de quelques individus — la race supérieure individuelle — qui sauront acquérir jusqu'à l'immortalité, tout le reste allant au néant. Idée antichrétienne par excellence, mais qui, notons-le, rejoint Goethe. Gobineau, d'ailleurs, se contredit, au moins par la bouche d'un de ses personnages : « *Aucun être ne meurt.* » Mais il ne serait pas *l'homme qu'il est s'il n'était fait* de contradictions au sein d'une évolution qui va devenir chez lui révolution, et même révélation.

La tradition courtoise

L'*amour qui n'apparaissait que* comme l'ingrédient obligé de tout romanesque, voilà qu'il possède l'écrivain, c'est-à-dire l'homme même ; pour lui, l'amour devient soudain la grande affaire. C'est le moment de noter que le rapprochement avec Stendhal n'a cessé de se présenter, mais on se tromperait en ne voyant qu'influence où il y a affinités. Les vraies influences, pour Gobineau, sont dans le romantisme allemand, *les Mille et Une Nuits*, la littérature médiévale. Cette irruption de l'amour correspond à l'entrée d'une femme — l'ultime — dans la vie de Gobineau. Il s'est mis alors à célébrer les « *couples qui s'adorent et n'auront jamais l'idée d'y renoncer* » : il ne faisait ainsi que se rejoindre lui-même, le dernier amour le ramenant au premier, qui avait été brisé. C'est à vingt ans qu'il avait proclamé : « *Il n'est que deux choses dont je suis prêt à devenir martyr : mon amour et la poésie.* »

Ce double martyre délicieux, il l'obtient avec l'amour pour Mme de La Tour ; et avec *les Pléiades*, où il y a plus de poésie que dans tous ses poèmes. *Les Pléiades* ne sont-elles pas, comme toute épopée, la glorification de « l'être d'élite », forme du héros ; et comme tous les romans de chevalerie et les romans allégoriques, bretons, courtois ou précieux : la quête du pur amour ?

L'irruption de l'amour

La conversion de Gobineau a entraîné son reniement de la sacro-sainte pureté nordique : la femme aimée est une « Italienne » et, en réalité — comble d'horreur — une Française. N'importe ! tout est transfiguré. Serait-ce aussi parce que l'amour pour Mme de La Tour reste blanc comme neige ? Ce qui donne à P.-L. Rey l'occasion de quelques investigations psychologiques ou psychanalytiques dans les profondeurs de Gobineau. Un tel amour, bien que plus platonique que « provençal », illustre la tradition courtoise, avec son mépris du mariage et sa haine de la procréation (qui trouve aussi, dans *les Pléiades*, quelque contradiction). Avec ce « mythe de l'amour *fou* », qui révèle « *quelque chose de divin en nous* ». Gobineau marie un autre mythe, rajeuni par Stendhal et le climat d'Italie : celui de l'éternelle jeunesse des amants.

Je n'ai fait qu'effleurer cette grande étude savante et chatoyante. Après les travaux décisifs de Jean Gaulmier nous *n'aurions guère cru pouvoir* enrichir beaucoup et faire varier notre connaissance de Gobineau. Comment mieux louer Pierre-Louis Rey ? Son essai, si parfaitement scientifique, est entraînant, passionnant comme... le roman qu'il n'est pas.

YVES FLORENNE.

★ L'UNIVERS ROMANESQUE DE GOBINEAU, de P.-L. Rey. Gallimard, « Bibliothèque des idées », 416 pages, 120 F environ.

La colonie pénitentiaire de Marc Soriano

● ***Où l'on retrouve Gobineau***

LE lecteur innocent ne doutera pas qu'il entre dans une fiction : tout de suite c'est le merveilleux des contes, avec le rite du manuscrit trouvé dans une vieille malle. Tout de suite aussi, le lecteur savant sourcille : où va donc Marc Soriano ?

C'est pourtant clair. Cette fiction *vraie comme le vrai* ne dépasse pas la réalité : elle la dénonce ou plutôt l'illumine. Voici le conte. Il était une fois un château que deux vieux enchanteurs bienfaisants avaient changé, avec la bénédiction du prince, en quelque chose comme la maison du père pour enfants prodigues. Au juste : une maison de correction paternelle. Elle a bel et bien existé ; elle existait même encore, il n'y a pas si longtemps.

La fiction baigne ici dans l'histoire. La réalité historique, c'est d'abord la colonie pénitentiaire de Mettray ; c'est, plus largement, le règne déclinant de Louis-Philippe, le temps de la rue Transnonain et des enfants mitraillés, celui des « mesures de sûreté » les plus féroces contre les « classes dangereuses » dont on commence à soupçonner que les plus dangereux éléments sont les femmes et la jeunesse. La réalité pour revenir à Mettray, ce sont aussi les personnages que nous y rencontrons quand débute le récit. Trois visiteurs accrédités sont accueillis par les directeurs-propriétaires, deux magistrats qui consacrent leurs biens à faire le bien en faisant leur salut par les œuvres. Le premier *visiteur est Moreau-Nélaton*, qui fut notoire comme auteur d'ouvrages spécialisés, inspecteur général des prisons, dont la seule présence et la qualité dénoncent crûment le caractère réel du féerique et charitable château. Le second est M. de Fervaques, masque transparent de Custine, qui avait coutume de visiter ces sortes d'établissements. Que ce fût pour amour de l'humanité, quiconque le connaît n'en doute pas : il hait la ré*pression et croit en* d'autres voies. S'il s'intéresse davantage au redressement des garçons qu'à celui des filles, après tout c'est son droit.

Une fête de la liberté

Quant au troisième, il est envoyé pour rédiger un rapport secret, ce qui lui confère la fonction de narrateur. Ce rapport a *bien quelque chose d'authenti*que, puisqu'une page en est reproduite en fac-similé. Quant à l'identité du rapporteur, Marc Soriano suggère Gobineau commis par Tocqueville. Bien qu'il n'y croie nullement, l'hypothèse est crédible, car, au printemps 1843, Tocqueville a commencé de confier certains travaux confidentiels au jeune Gobineau : ce que note précisément P.-L. Rey dans son livre. Mais si Soriano place l'action en ce même *printemps, c'est à cause* de la comète, historique, elle aussi.

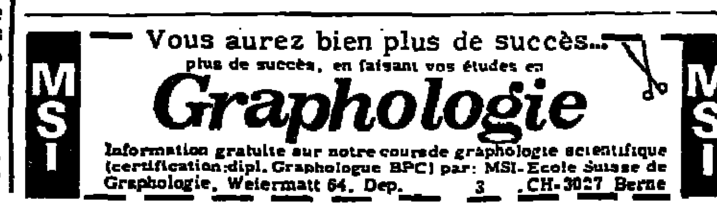
Le conte commence à l'instant même où la comète illumine la nuit et où éclate dans la joie la révolte des enfants. Enfermés dans leur château, les geôliers paternels s'entendent signifier les châtiments *qui les attendent* — subir une semaine ce qu'ils ont fait souffrir à leur « fils » durant des années, — cependant que les deux visiteurs neutres *assistent à une longue fête du* bonheur et de la liberté où les garçons ont été rejoints, comme il se doit, par les filles des porte-clés eux-mêmes sous clé. C'est, cent vingt-cinq ans à l'avance, un mai 68 microcosmique.

Le « meneur » — beau mot — est un adolescent blond et romantique qui « mène » par la parole et par la flûte ; non moins belle, son Ariane. Sans doute, tout est un peu embelli : c'est un conte. Mais la fête, évidemment, finira mal...

Par son dessein, à la fois dénonciateur et symbolique, par sa tendresse généreuse, son érotisme pur, ce petit livre pourrait bien être quelque chose comme un grand livre. Il ne semble pas qu'on s'en soit encore beaucoup aperçu.

Y. F.

★ LA SEMAINE DE LA COMETE, de Marc Soriano, Stock, 154 pages, 55 F environ.



ÉDUCATION

Des repères

Après l'école

La place importante qu'occupe l'école dans la vie de l'enfant ne laisserait pas *a priori* supposer que, une fois les comptes établis, sept mois entiers sur douze se passent hors de l'école.

Pour beaucoup de parents, savoir occuper ou faire garder *les enfants après la* classe et le mercredi est un casse-tête. Surtout lorsque les deux parent ont une activité professionnelle. Les solutions, parfois décidées dans l'urgence, sont plus ou moins bien adaptées aux besoins de chaque *enfant, plus ou moins* coûteuses aussi.

Certains arrangements se pratiquent entre voisins qui se chargent de chercher les enfants à l'école et de les garder chez eux, jusqu'au retour du père ou de la mère. On cite, dans la région parisienne, *l'exemple d'une mère qui s'est engagée* à emmener goûter une fois par semaine une dizaine d'enfants chez elle et à surveiller leurs devoirs. Dans l'Indre-et-Loire, ce sont plusieurs mères de famille qui se sont ainsi organisées entre elles. *Ailleurs* encore, un instituteur à la retraite fait rattraper à un enfant, immobilisé par un accident, trois mois d'école.

A l'âge des tout-petits, l'assistante maternelle accepte parfois de prendre chez elle l'enfant *l'après-midi et le mercredi*. En province plus facilement qu'à Paris, les grands-parents habitant à proximité se rendent disponibles. Ces « auxiliaires » de bonne volonté, bénévoles ou non, complètent un réseau plus structuré mais inégalement réparti en France et de toute façon insuffisant.

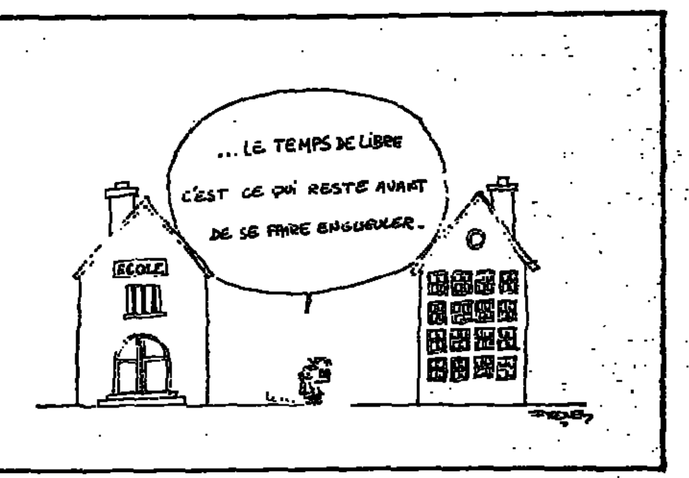
● LES MUNICIPALITES PROPOSENT. — Dans la quasi-totalité des écoles maternelles parisiennes, des garderies sont assurées. Des efforts visent à offrir ces mêmes services dans toutes les écoles primaires. Ce *sont des animateurs spécialisés* qui prennent la relève des enseignants après la classe et le mercredi. La municipalité souhaite par leur intermédiaire apprendre à l'enfant à maîtriser son temps de loisirs, lui fournir une variété de distractions.

De telles initiatives dépendent entièrement des municipalités, que rien n'oblige à mettre en œuvre de tels services. Il faut aussi compter sur l'influence et le dynamisme des associations de parents d'élèves. Il s'agit donc d'une action menée localement dont les résultats sont plus ou moins satisfaisants.

Pour les petits qui doivent encore être accompagnés, la garderie à l'école représente la *seule possibilité garantissant aux* parents absents toute la journée sécurité et surveillance.

A partir de sept-huit ans, les enfants, plus autonomes, peuvent aller et venir seuls, s'intéresser à une activité spécifique hors de l'école qui les occupera une partie seulement de leur temps *libre. Des municipalités mettent* à leur disposition des centres culturels, des ateliers, des clubs sportifs où, pour une somme souvent modique, on peut apprendre à peindre, à danser, à s'initier à certains sports, etc. *Sans parler des conservatoires* municipaux, dans lesquels toutes les disciplines musicales sont enseignées. Dans la capitale, les Ateliers de la Ville de Paris, ouverts depuis deux ans, rencontrent un vif succès auprès des adultes et des enfants. Relevons aussi l'initiative des parcours sportifs mis en place par certaines communes, fréquentés aussi bien par des groupes d'en*fants que par les familles. C'est* auprès des mairies que l'on peut se renseigner sur ce type d'activités.

● CLUBS ET ASSOCIATIONS. — Il y a l'embarras du choix. Mis à part l'obstacle financier que peuvent représenter les clubs privés, on peut proposer aux *enfants de tous âges des cours* de poterie, de judo, d'escrime, de tapisserie, de vannerie, de musique, de danse, etc. Pour certains enfants, c'est un réel plaisir de suivre un cours ou deux régulièrement et d'arriver à jouer de la *flûte ou de façonner un plat en* terre cuite. Pour d'autres, c'est une corvée : ils y vont parce que *les parents l'ont décidé*.



(Dessin de CHENEZ.)

Le recensement des possibilités offertes est impossible à établir. Les parents disposent cependant de diverses sources d'information telles que l'Ecole des parents et des éducateurs, *dont les vingt centres implantés* en France sont regroupés en une fédération nationale. Leurs services sont en mesure d'indiquer l'existence d'une fédération sportive ou d'une Maison des jeunes et de la culture (dont les tarifs sont plus abordables) mais aussi d'ouvrir un dialogue permettant de mieux comprendre les réels besoins des enfants.

● DES EXPERIENCES SIGNIFICATIVES. — On rencontre assez fréquemment des *enfants qui n'ont pas envie d'« apprendre autre chose »*, en dehors de l'école. L'école, dans leur esprit, c'est déjà bien suffisant, et heureusement qu'il y a les copains ! Ce ne sont pas pour autant des solitaires, satisfaits de lire ou de bricoler dans leur coin à la maison. Cette attitude est peut-être plus perceptible dans les villes qu'à la campagne. C'est en fait une évolution typique d'enfants de grandes villes auxquels il manque de l'espace vital, des prés, des arbres...

Dans les villes, et plus particulièrement à Paris, les espaces verts sont si peu nombreux et si restreints que l'on peut à peine *y jouer au ballon entre les bacs à* sable et les bancs. Quant aux rues, elles sont trop dangereuses, même sur les trottoirs.

Des expériences significatives ont été menées ces dernières années. Tout récemment, dans *une dizaine de villes de province* telles que Nancy, Lyon, Lille, Angers ou Montpellier, des rues ont *été, à tour de rôle, fermées* à la circulation le mercredi après-midi et ouvertes aux enfants. Il s'agissait de leur laisser cet espace reconquis sans leur imposer pour autant de jeux ou d'activités dirigés. Un ou deux animateurs assuraient une permanence pour répondre à la demande des enfants. Les commerçants, au début réticents par crainte de vitres cassées et de *baisse de chiffre d'affaires*, se sont rapidement laissés prendre au jeu de la spontanéité, offrant à leur tour une visite dans les arrière-boutiques ou une initiation à leur métier.

L'expérience, mise en œuvre par *les municipalités* avec des subventions du ministère de l'environnement, coûte peu d'argent et son succès devrait encourager d'autres villes.

Dijon semble avoir la palme des initiatives de ce genre : son programme d'animation pendant les petites vacances a été très suivi ainsi que l'opération appelée « vacances pour ceux qui restent » *pendant l'été* : visites d'artisans, excursions avec pique-niques en dehors de la ville pour les familles, etc.

Les terrains d'aventure ont une *histoire plus longue et plus difficile*. Leur survie dépend de plusieurs éléments : il faut pouvoir obtenir l'autorisation d'occuper un bout de terrain pour un temps si possible illimité, trouver un animateur compétent, assez souple pour à la fois calmer les craintes des voisins et se faire respecter des enfants et dépendre d'une association de quartier pour soutenir l'effort financier.

A Paris, dans le quinzième arrondissement, une association de locataires a réussi à aménager un large trottoir devant leur immeuble non seulement au profit des enfants qui ne disposaient jusqu'alors d'aucune aire de jeux *mais aussi au profit des adultes*. A l'aide de briques, de pierres et de bois, conseillés par des architectes, ils ont construit un parking à vélos, des tables et des bancs pour discuter et goûter, une table de ping-pong inamovible, *une cabane en bois, des* corbeilles à papier. Les enfants ont peint les murs. On s'y sent chez soi. L'envie vous prend de vous asseoir un moment et de regarder *deux petites filles* sauter à la corde, un autre enfant faire du patin à roulettes, et d'observer des petits discuter avec leur mère qui arrive.

De telles initiatives nécessitent une volonté des adultes, parents ou non, de vivre différemment et mieux avec les enfants.

LAURENCE BERTRAND.

Adresses utiles

● *Banque du volontariat*, Centre d'étude et d'information du volontariat, 130, rue des Poissonniers, 75018 Paris, tél. : 264-97-34 ;

● *Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs*, 4, rue Brunel, 75017 Paris, tél. : 380-29-00.

L'adresse du centre le plus proche du domicile y est communiquée. A Paris, Inter-Service-Parents répond et oriente *gratuitement : 766-51-52*.

Ce service existe également à Strasbourg (88) 352606, Colmar (89) 419466, Bordeaux (56) 811219, Grenoble (76) 875482, Metz (8) 7744969, Lyon (7) 8859231.

● *Loisirs jeunes*, 36, rue de Ponthieu, 75008 Paris, tél. : *225-60-28. — Informe parents* et éducateurs sur les différentes possibilités de loisirs pour enfants et jeunes à Paris. Edite des publications et propose un mini-journal téléphoné.

● *Les Musigrains* (initiation aux concerts pour les sept-douze ans), 11, rue Saint-Louis-*en-l'Isle, 75004* Paris, tél. : 354-10-34.

● *Des Ateliers verts* proposent dans la région parisienne des *sorties écologiques*. Responsable : M. Moser, 11, rue Franklin, 75016 Paris, tél. : 520-77-74.

● *Les Ateliers de la Ville de Paris*. — S'adresser à l'ADAC (Association pour le développement de l'animation culturelle), 27, quai de la Tournelle, *75005 Paris, tél. : 326-13-54*.

pour l'année scolaire

ÉDUCATION

L'AGENDA DES PARENTS

EN ce début d'année scolaire, alors que selon les académies la rentrée s'échelonne entre le 10 et le 29 septembre, *le Monde* rassemble ici quelques renseignements pratiques à l'usage des parents et des enfants.

● *Les inscriptions :*
Elles sont terminées. Toutefois, les familles n'ayant pu le faire s'adresseront à la mairie de leur commune pour l'école maternelle ou primaire, au centre d'information et d'orientation (C.I.O.) local ou auprès de l'inspection académique du département pour les collégiens et les lycéens.

● *L'assurance scolaire :*
Elle n'est pas obligatoire, mais elle est vivement *recommandée*, d'autant plus qu'elle devient obligatoire pour les sorties et les voyages organisés au cours de la scolarité. Le choix des organismes d'assurance est libre ; les parents peuvent s'adresser à leur assureur habituel ou aux associations de parents d'élèves qui proposent des contrats d'assurance.

● *Transports scolaires :*
Les démarches se font auprès des établissements scolaires. Cela concerne les élèves de l'enseignement élémentaire et des collèges et lycées habitant à plus de 3 kilomètres de leur établissement en zone rurale et à plus de 5 kilomètres en zone urbaine.

● *Changement de résidence en cours d'année scolaire :*
Quel que soit le type d'établissement, les parents avertissent le chef d'établissement du départ de leur enfant et interviennent auprès des autorités scolaires ou municipales de leur nouveau domicile (1).

● *Les bourses :*
Les démarches pour l'attribution d'une bourse se font bien avant la fin de l'année scolaire : les dossiers sont retirés dans les établissements scolaires avant les vacances de Noël et devront être déposés auprès du secrétariat de l'établissement avant le 31 janvier pour les élèves du second degré. Les élèves des classes primaires, maternelles et élémentaires n'ont théoriquement pas le droit à une bourse, la scolarité étant considérée comme gratuite. Toutefois, dans certains cas et sous certaines conditions, les élèves peuvent obtenir une bourse de fréquentation scolaire. Les parents obtiendront ces renseignements auprès du directeur de l'école.

Les parents sont avertis de la décision d'attribution d'une bourse début juin. Il est possible, en cas de refus, de faire appel auprès du rectorat de l'académie.

Il reste la possibilité aux parents, en cours d'année, de demander une bourse provisoire, ou un complément de bourse, si la situation sociale de la famille de l'élève se modifie.

● *Santé, adaptation :*
— Les élèves en cours de scolarité sont suivis par une équipe médico-sociale scolaire. Les problèmes graves de santé seront indiqués au médecin scolaire.
— Les parents qui relèveraient chez leurs enfants quelques problèmes d'adaptation, notamment à l'école primaire, peuvent en parler avec le psychologue scolaire rattaché à l'établissement.

Une assistante sociale est rattachée aux établissements du second degré. Elle assure une permanence hebdomadaire et reçoit les élèves et les parents sur rendez-vous. Elle peut aider à la solution des problèmes sociaux et psychologiques des élèves en orientant les parents et les enfants dans leur démarche.

● *Participation, dialogue, représentation...*
Les parents d'élèves, ainsi que les élèves eux-mêmes participent à la gestion des établissements par l'intermédiaire de leurs représentants.

Les élections aux comités de parents dans le primaire et aux conseils d'établissement dans le secondaire ont lieu à partir de la sixième semaine après la rentrée. Les membre de ces organes sont élus, pour l'année scolaire, au scrutin proportionnel (au plus fort reste).

Les familles ne disposent que *d'un seul suffrage* par établissement où sont scolarisés les enfants (écoles, collèges ou lycées). Tout électeur est éligible ou rééligible, quelle que soit sa nationalité. Il est possible de voter à l'école ou par correspondance, selon des modalités très précises.

— Les associations de parents d'élèves sont, dans les faits, les *coordonnateurs de l'action des parents* (2).

Outre les fédérations spécifiques, les parents peuvent avoir recours à des organisations telles que la Confédération syndicale des familles (C.S.F.), qui *« vise à dépanner les familles et à les aider à passer à l'action collective »*, en leur fournissant une assistance dans leurs démarches administratives, sociales et pédagogiques. Ou la Confédération syndicale du cadre de vie (C.S.C.V.), qui *« apporte un soutien sous forme de documentation et d'information aux comités d'usagers de l'école, en aidant ceux-ci à élaborer des dossiers, tout en étant un relais pour l'action »* (3).

— Les élèves du second degré élisent deux représentants dans chaque classe. Ces délégués de classe élisent en leur sein leurs représentants au conseil d'établissement. Dans les collèges, seuls sont éligibles les élèves de quatrième et de troisième.

— Les parents et les élèves, par l'intermédiaire de leurs représentants, *assistent* aux conseils de classe trimestriels.

— Dans les écoles, les collèges et les lycées, existent — facultativement dans le primaire et obligatoirement dans le second degré — une association sportive, dont l'activité est indépendante, et un horaire obligatoire d'éducation physique et sportive (4).

Les parents à l'étranger peuvent consulter les services culturels des ambassades pour *tous* les problèmes de scolarité de leurs enfants.

● *Information, orientation :*
L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) est un organisme public, sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, qui possède des délégations dans chaque académie. Le public s'adresse aux C.I.O., qui existent *dans chaque* district scolaire. Les parents et les élèves peuvent y consulter *gratuitement* les conseillers d'orientation, et les documentations sur les enseignements et sur les professions. L'adresse du C.I.O. local peut être obtenue auprès des mairies ou des établissements scolaires.

Les parents *dont* l'enfant est handicapé peuvent avoir recours aux services *de leur C.I.O. qui* les aidera dans leurs démarches.

Les procédures *d'orientation* ont pris une telle importance que toute l'année scolaire peut être décrite par la succession de leurs différentes phases. Si le premier trimestre scolaire est un trimestre d'observation, le second et le troisième trimestre infirment ou confirment celle-ci. Durant le deuxième trimestre, s'organise le processus d'orientation des élèves. C'est la phase du dialogue entre les parents et les enseignants (particulièrement pour les classes d'orientation : *cinquième, où il est décidé si* l'enfant suivra un cycle long au *lycée ou un cycle court* au lycée d'enseignement professionnel ; troisième, où parents et enfants devront choisir les options que l'enfant prendra dans les secondes de détermination). L'orientation définie est provisoire, laissant à l'enfant le temps de modifier celle-ci par ses résultats scolaires. Ensuite, au troisième trimestre, a lieu la décision d'orientation ; le conseil de classe examine les vœux de la *famille et les résultats scolaires* de l'élève et arrête des propositions *d'orientation, qui sont* communiquées à la famille. Avec l'accord de la famille, les propositions deviennent des décisions d'orientation. En cas de désaccord, la famille a une semaine pour le faire savoir avant que la décision ne devienne effective. L'appel se fait devant une commission ou par un examen. En fonction des résultats de cet appel, la *décision d'orientation* est prise. Alors qu'à l'école primaire le redoublement *est exceptionnel* (la décision peut être contestée auprès de l'inspecteur départemental de l'éducation de la circonscription) pour le passage en sixième, les élèves qui ne sont pas autorisés à accéder à cette classe ont alors la possibilité de recours expliquée précédemment.

La période d'orientation est suivie de l'affectation. Cette étape consiste à attribuer à *chaque élève* une place d'accueil dans un lycée ou dans un lycée d'enseignement professionnel conforme aux décisions d'orientation mais aussi aux capacités d'accueil des établissements.

Il est conseillé aux parents de rencontrer le cas échéant le professeur principal de la classe de leur enfant. Le professeur principal existe pour les classes de *collège* et celle de *seconde* des lycées. Des réunions trimestrielles *entre parents et* professeurs sont organisées dans les établissements scolaires.

Le Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.) *retransmet* des émissions de radio-télévision scolaire. Les programmes sont *obtenus* auprès des antennes régionales et départementales du C.N.D.P. (on obtient les adresses au C.I.O. local).

● *Enseignement par correspondance :*
Le Centre national d'enseignement par correspondance (CNEC) dispense tous les *enseignements*, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, pour les élèves *empêchés* par un cas de force majeure (maladie, handicap) ou vivant à l'étranger (5).

● *Au-delà du baccalauréat :*
Les candidats à l'enseignement supérieur ne doivent pas attendre les résultats du baccalauréat pour entreprendre certaines démarches : les dossiers de bourses de l'enseignement supérieur sont à retirer courant janvier dans les lycées et à remettre avant le 31 avril 1982 auprès des établissements. Les dossiers pour les œuvres *universitaires et scolaires* se retirent dès le mois d'avril et sont *remis au plus tard avant la fin* mai auprès des centres régionaux des œuvres universitaires. Les dossiers à remplir pour devenir « pion » sont à retirer au lycée où s'effectue la classe de terminale.

Les dates d'inscription dans l'enseignement supérieur peuvent être communiquées par les C.I.O. locaux.

Pour déterminer leur orientation dans l'enseignement supérieur, les élèves peuvent, entre les mois de février et de juin, prendre contact avec le C.I.O. local et participer aux conférences d'information qui se tiennent *dans* les lycées.

● *A consulter encore...*
Les parents et leurs enfants trouveront d'excellentes informations complémentaires à cette *enquête* auprès de l'ONISEP, qui a publié un guide pratique de *la scolarité de la maternelle à* l'Université, vendu au prix de 8 F. Par ailleurs, le Centre d'information et de documentation de la jeunesse (C.I.D.J., association sans but lucratif) fournit des renseignements d'ordre scolaire et universitaire, mais aussi sur les loisirs, les vacances, les questions *sociales*... Il s'agit d'une véritable « trucothèque » (6). Sans oublier les dossiers *spécialisés* publiés par notre confrère *l'Étudiant*, que l'on trouve dans toutes les librairies.

PATRICK LEMOINE.

---

(1) *Les parents demandent un exeat* à l'établissement que leur enfant quitte. Cette pièce justifie que les frais éventuels de demi-pension ou d'internat ont été réglés, ou encore que *les livres empruntés* ont été rendus.

(2) F.C.P.E. (Andrieu, ex-Cornec), B.P. 266 CIT, 3, rue de l'Arrivée, *75749 Paris Cedex 15.*
PEEP (Schleret, ex-Lagarde), 91, boulevard Berthier, 75017 Paris.
FNAPEEP, 27, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris.
UNAAPE, 46, rue de la Tour, 75016 Paris.
Dans l'enseignement catholique : UNAPEL, 277, rue Saint-Jacques, 75007 Paris.
Enfance handicapée : UNAPEL, 15, rue Coysevox, 75018 Paris.

(3) Confédération syndicale des familles, 54, boulevard Garibaldi, 75015 Paris.
Confédération syndicale du cadre de vie, 28, boulevard de Sébastopol, 75004 Paris.

(4) *Les associations sportives scolaires* sont présidées par le chef d'établissement et réglées par l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEPD), 3, rue Récamier, 75007 Paris, *ou par l'Union nationale* du sport scolaire (U.N.S.S.), 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

(5) *CNEC, centre de Vanves,* 60, boulevard du Lycée, 92171 Vanves Cedex.

(6) C.I.D.J., 101, quai Branly, 75740 Paris cedex 15.

ÉDUCATION

La « non-rentrée » des enseignants du collège Jean-Lurçat à Saint-Denis

A chacun son changement

Les enseignants du collège Jean-Lurçat de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) refusent, depuis le mardi 15 septembre, d'assurer la rentrée scolaire. Par cette action, ils entendent protester contre la suppression de certains moyens dont ils disposaient l'an dernier, indispensables, selon eux, pour combattre efficacement l'échec scolaire dans un établissement installé au cœur de la zone industrielle de Saint-Denis.

Si le changement est affaire de rythme, chacun le voudrait à son allure. Freiné, précipité ou modéré ? C'est au choix : et les différents acteurs de la « non-rentrée » du collège Jean-Lurçat ne font pas le même.

Ministère, administration intermédiaire, enseignants : qui donc donnera la mesure ? Les derniers, parce qu'ils sont les premiers concernés, la veulent alerte et rapide. Ils l'on dit sans détour, le lundi 14 septembre, jour de la pré-rentrée, en refusant, par 35 voix sur 38 présents, d'entamer l'année scolaire « *sans moyens supplémentaires* ». Etablissement expérimental depuis 1969, le collège Jean-Lurçat a pu développer, jusqu'à l'année scolaire 1980-1981, une pédagogie différente, privilégiant les équipes enseignantes, le travail interdisciplinaire, les groupes à faible effectif. En mai dernier, l'expérience s'arrête, sur décision du ministère d'alors, tandis qu'intervient la victoire électorale de M. François Mitterrand. Le raisonnement des enseignants est somme toute élémentaire : le second fait devrait annuler le premier.

Aussi se sont-ils mis à la tâche. Utilisant « *tous les canaux possibles* » — les amitiés socialistes comme les voies syndicales, — ils transmettent, le 10 juillet, au ministère de l'éducation nationale une « *proposition de recherche* » approuvée à l'unanimité par le conseil d'établissement. S'ils revendiquent des moyens supplémentaires, ce n'est pas sans arguments : 56,03 % des élèves entrés en classe de sixième en 1980 sont de familles non francophones : 53,20 % sont en retard d'un, deux ou trois ans ; 29,8 % appartiennent à des familles de cinq à huit enfants ; 34,62 % ont des pères sans qualification ou au chômage. « *Un père magasinier, c'est le bâton de maréchal, ici* », commente abruptement un enseignant.

Motivés, habitués aux remises en cause et au travail collectif, les enseignants du collège Jean-Lurçat voudraient, au moins, conserver les instruments — en postes et en heures — de leur disponibilité. « *Puisque ici il y a une petite flamme, qu'on n'appelle pas les pompiers pour l'éteindre !* », résume M. Guy Merlateau, professeur d'arts plastiques. Comment pourraient-ils comprendre, alors, qu'on leur supprime un poste de documentaliste, un autre de musique, un demi en français et des compléments de service en italien, en dessin et en anglais ? « *C'est un coup d'arrêt brutal*, affirment-ils, *qui conduirait inévitablement au refus scolaire, à l'absentéisme, à la prédélinquance, qui ont pu être largement endigués jusqu'à présent.* »

Surenchère ! répond-on au rectorat de l'académie de Créteil. Chargée de mission pour la vie scolaire, Mme Simone Dutoit est expéditive : « *Dans cette maison, les enseignants avaient certaines habitudes : avec le statut expérimental, ils bénéficiaient de plus de moyens que la majorité des établissements. Or, depuis le mois de mai, pour moi, c'est clair : les collèges expérimentaux, cela n'existe plus.* » Manifestement, de Saint-Denis à Créteil, on ne parle pas du même mois de mai : celui des décisions administratives, héritées du gouvernement précédent, ou celui du changement politique, qui invite les enseignants à innover ? Mme Dutoit s'en tient à la force des habitudes : « *Les expérimentations pédagogiques, cela a toujours existé. Les zones d'éducation prioritaires, ce sont des choses qu'il y a toujours eues (...). On a connu les ZUP, les ZAC, alors les ZEP, ça ne fait jamais qu'un sigle de plus.* »

Sous réserve d'une rencontre entre le recteur, M. Jacques Dehaussy, et une délégation enseignante, ce jeudi 17 septembre, l'administration locale en reste donc au principe de réalité : « *C'est bien joli d'avoir des idées, mais il faut des moyens*, dit M. Pierre Counillon, inspecteur d'académie de Seine-Saint-Denis. *Or, moi, je ne peux en donner plus au collège Jean-Lurçat. A six heures près, ils n'ont rien de plus, rien de moins que l'an dernier* ». Quant à M. Marc Bancurel, directeur des collèges au ministère de l'éducation nationale, tout en trouvant les propositions du collège Jean-Lurçat « *cohérentes avec la nouvelle politique* », il conseille la prudence : « *Une recherche pédagogique, cela suppose l'intégration dans un plan, un directeur, un petit peu de temps (...). Les enseignants de Jean-Lurçat sont un peu maximalistes, ils ne comprennent pas les délais.* »

Les contraintes du réel briment quelque peu l'espérance. Pendant qu'on leur parle démarches, patience et voie hiérachique, les enseignants du collège Jean-Lurçat contemplent les tours des H.L.M. qui les environnent, ces tranches de béton sans âme qui découpent le ciel. « *Je ne pourrais pas supporter ce qu'ils supportent, ces gosses* », lâche un enseignant.

EDWY PLENEL.

SCIENCES

L'ANVAR devrait en 1982 distribuer 720 millions de francs d'aides à l'innovation

« *En 1982, les crédits d'aide à l'innovation des petites et moyennes industries (P.M.I.) alloués par l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR) augmenteront de plus de 50 %.* » Cette déclaration, devant l'Assemblée nationale, du premier ministre, M. Pierre Mauroy, est sans doute de nature à satisfaire le directeur général de l'ANVAR, M. Christian Marbarch. L'Agence a accordé au cours des deux ans écoulés plus de deux mille aides à l'innovation (1) représentant environ 1 200 millions de francs.

Dans une étude consacrée aux mille cinq cents aides accordées de septembre 1979 à février 1981, il apparaît que plus d'une aide sur quatre va à une création d'entreprise ; que plus d'une aide sur deux conduit à un procédé ou à un produit exportable et que trois aides sur quatre vont à un établissement de province.

En outre, dans près de la moitié des cas, la réussite de l'innovation est importante pour l'avenir de l'entreprise. Si presque tous les secteurs industriels sont intéressés par l'aide à l'innovation, l'agriculture et les produits naturels, l'instrumentation et l'automatisme, la métallurgie et la mécanique sont ceux qui y ont le plus recours ;

L'année prochaine, les moyens mis à la disposition de l'ANVAR devraient s'accroître substantiellement puisqu'ils s'élèveront à 760 millions d'autorisations de programme dont 720 millions de francs destinés à l'aide à l'innovation et 40 millions de francs à la prime à l'innovation. Ces 720 millions de francs sont à comparer aux 420 millions de francs inscrits dans la loi de finances initiale pour 1981. La contribution du budget de l'Etat au fonctionnement de l'ANVAR devrait être, en 1982, de 67 millions de francs (contre 49 millions en 1981), ce qui permet la création de vingt-deux postes nouveaux en région et la reconduction des décisions prises par la loi de finances rectificative en matière d'emplois : cinquante-quatre postes dont trente-deux à titre de régularisation et vingt-deux créations.

(1) L'ANVAR pour valoriser les résultats de la recherche, accorde, outre les aides à l'innovation, des primes à l'innovation qui sont une procédure automatique permettant à toute entreprise de moins de deux mille personnes non cotée en Bourse de se voir rembourser 25 % des recherches qu'elle confie à un laboratoire agréé.

M. CHEVÈNEMENT ANNONCE UNE RÉFORME DU C.N.R.S.

Au Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) a eu lieu, mardi 15 septembre, une réunion des présidents de section du comité national. M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, la présidait. Le ministre a exposé sa politique générale et donné quelques précisions concernant directement le C.N.R.S. Ainsi a-t-il annoncé une réforme du statut de cet organisme, modifiant celui de 1979 sur plusieurs points : les missions du C.N.R.S., l'organisation générale, la participation des personnels. Il s'agit d'une réforme en profondeur, mais dont la préparation sera longue. Le ministre souhaite aussi un rajeunissement des équipes qui devrait impliquer, dans le projet de loi de programmation qu'il prépare, une croissance annuelle d'environ 5 % des effectifs.

Le ministre a demandé aux présidents d'élire un bureau de six à huit membres qui sera une instance de dialogue avec ses services. Il a annoncé la création prochaine d'un comité assurant la coordination entre le C.N.R.S. et la mission recherche universitaire. Il a aussi souhaité un développement des recherches interdisciplinaires et du secteur des sciences de l'ingénieur.

DÉFENSE

PROMOTIONS ET NOMINATIONS MILITAIRES

Sur la proposition de M. Charles Hernu, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 16 septembre, a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● TERRE. — *Sont promus* : général de division, les généraux de brigade François Magne, Guy de la Rochette de Rochegonde, Gilbert Forray, Raoul Bredeche et Michel Fennebresque ; général de brigade, les colonels Roger Genelot, Michel Jouslin de Pisseloup de Noray, Jacques Granger, Jacques Lignet et Christian Moreau ; intendant général de deuxième classe, les intendants militaires de première classe Pedro Burnier et Paul Reynal (nommé directeur de l'intendance du 3e corps d'armée et de la Ire région militaire).

Sont nommés : major régional auprès du commandant la Ve région militaire et gouverneur militaire de Lyon, le général de division Jean-Pierre Ebert ; directeur du service central d'études et de réalisations de l'intendance, l'intendant général de deuxième classe Jean-Paul Tardieux ; commandant la 13e division militaire territoriale, le général de brigade Etienne Roth le Gentil ; adjoint au directeur central de l'intendance, l'intendant général de deuxième classe Fernand Laporte ; directeur de l'intendance de la IVe région militaire (Bordeaux), l'intendant général de deuxième classe Ange Benvenuti.

Est mis à la disposition du ministre d'Etat, ministre des transports, pour occuper les fonctions de commissaire général adjoint aux transports le général de brigade Louis Forest.

● ARMEMENT. — *Est promu* : ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef Marc Colonna.

● MARINE. — *Est promu* : contre-amiral, le capitaine de vaisseau Emile Carsalade, nommé major général du port de Lorient.

ÉDUCATION

LE DEUXIÈME FORUM DE LA PRESSE A L'ÉCOLE AURA LIEU EN NOVEMBRE

Le deuxième Forum national de la presse à l'école, qui devait avoir lieu en septembre, a été reporté du 3 au 6 novembre. Il se tiendra, comme prévu, à Passy-Buzenval, dans la région parisienne.

Cette rencontre entre professeurs du second degré et journalistes est organisée par le CIPE (Comité d'information pour la presse dans l'enseignement) et a pour objectif d'introduire les enseignants à une connaissance approfondie de la presse écrite comme objet d'enseignement et comme outil pédagogique. Exposés, travaux pratiques, débats, visites de journaux et d'imprimeries, dialogues avec des personnalités de la presse, constituent l'essentiel du programme des quatre journées.

Le Centre de perfectionnement des journalistes, 33, rue du Louvre, Paris-2e (tél. 508-86-71) enregistre les inscriptions au Forum, pour lequel est demandée aux enseignants une participation aux frais forfaitaire de 500 F couvrant l'hébergement et la nourriture.

● *M. Jacques Pommatau, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale (FEN),* estime qu'il y a « *beaucoup d'ambiguïtés maintenues* » dans les relations entre parents et enseignants.

Lors d'une conférence de presse, le 16 septembre, M. Pommatau a expliqué que, pour la FEN, il ne faut pas confondre la participation institutionnelle des parents *aux instances de concertation* et les rapports personnels entre parents et enseignants, qui doivent rester « *individuels* ». « *L'expérience prouve que vingt parents en face d'un maître, cela débouche généralement sur une mise en accusation.* »

AÉRONAUTIQUE

LA LIBYE SOUHAITE ACHETER DIX AIRBUS

Selon l'agence de presse libyenne Jana, la compagnie aérienne libyenne Libyan Arab Airlines négocie l'achat de dix avions Airbus européens (modèles *A-300* et *A-310*), pour un montant de 2 200 millions de francs environ. Au siège du consortium Airbus-Industrie, à Toulouse, on ne fait aucun commentaire, la tradition voulant que, seul, le client soit autorisé à annoncer la signature du contrat.

Les livraisons à la Libye devraient commencer l'an prochain et durer cinq ans, au rythme de deux appareils par an.

A ce jour, Airbus-Industrie a reçu la commande de quatre cent soixante et onze avions (trois cent dix-huit contrats fermes et cent cinquante-trois options), par quarante compagnies différentes.

MÉDECINE

Vacances hospitalières et urgence médicale

La mort dans une ambulance

De notre envoyé spécial

Tours. — Le 15 août dernier, en début d'après-midi, Mme Halima Ouhmad est transférée du service de gynécologie de l'hôpital Bretonneau de Tours dans *l'unité de soins intensifs de cardiologie* de l'hôpital Trousseau. *Cette femme d'origine marocaine,* âgée de trente-cinq ans et mère de sept enfants, avait été admise au centre hospitalier de Tours trois jours auparavant pour une *ligature des trompes,* intervention chirurgicale *a priori* bénigne. Depuis plusieurs années, Mme Ouhmad souffrait de troubles cardiaques. Elle était notamment porteuse d'une valve mitrale. En avril dernier, un *accident (une thrombose de valve)* avait nécessité son hospitalisation pour le changement de sa prothèse. C'est l'apparition d'un problème identique qui, le 15 août, provoque son transfert dans un service de cardiologie.

Dès *son arrivée dans le service* de cardiologie de l'hôpital *Trousseau, où Mme Ouhmad est* bien connue, le diagnostic est rapidement évoqué. Une mesure de pression sanguine à l'intérieur des cavités cardiaques le *confirme : il faut à nouveau* changer la valve. Cependant, ce qui était possible à Tours en avril, ne l'est plus en août : le service de chirurgie cardio-vasculaire ne dispose que d'un seul poste de « pompiste » (1). *Or, si le matériel et les chirurgiens* sont présents, le « pompiste » est en vacances. On envisage donc le transfert sur Paris. L'hôpital Marie-Lannelongue n'ayant pas non plus ce jour-là de « pompiste », c'est en définitive *une équipe de l'hôpital* Laënnec qui accepte de prendre en charge Mme Ouhmad, et qui, vers 19 heures, commence à se préparer à l'intervention.

A la même heure un véhicule médicalisé est demandé par l'équipe de Tours. Les sapeurs-pompiers qui, aux termes d'une *convention passée avec le centre hospitalier,* peuvent effectuer les transferts de ce type, annoncent qu'ils ne sont pas en mesure de prendre en charge Mme Ouhmad, les deux véhicules médicalisés qui leur sont *alloués par l'hôpital étant* indisponibles. Ils refusent à nouveau vers vingt-deux heures, lorsque les membres du personnel conduisent à leur caserne un véhicule du même type appartenant au centre hospitalier. « *Nous ne sommes dans ce domaine,* explique un de leurs responsables, *que des prestataires de service et en aucune manière nous ne pouvons réglementairement effectuer ce transfert avec un véhicule qui ne fait pas partie de ceux dont nous avons la charge.* »

Le véhicule est alors reconduit à l'hôpital Trousseau. Le temps de l'équiper, il est plus de vingt-trois heures quand Mme Ouhmad peut quitter Tours. *Malgré l'intubation et la ventilation,* son état s'est progressivement aggravé. Elle mourra le 16 août, vers une heure du matin, à 80 kilomètres de Paris.

A la direction du centre hospitalier régional de Tours, le *directeur général adjoint* se refuse, en l'absence du directeur général, *à tout commentaire.* Certains médecins pourtant se déclarent persuadés que, sans l'impossibilité où ils étaient d'effectuer une intervention avec circulation extra-corporelle et sans les difficultés rencontrées *pour effectuer le transfert,* il est vraisemblable que Mme Ouhmad vivrait encore. « *Cette affaire est d'autant plus absurde,* soulignent-ils, *que le service de chirurgie cardio-vasculaire va bientôt « sortir du tunnel.* »

Bien que réclamée à plusieurs reprises depuis quelques années, la création *de postes supplémentaires de « pompistes »* n'a été accordée que tout dernièrement et le centre hospitalier régional de Tours disposera, dans les mois qui viennent, de quatre techniciens en circulation *extra-corporelle (trois infirmiers* et un médecin).

JEAN-YVES NAU.

(1) Les « pompistes », ou techniciens en circulation extra-corporelle, sont des infirmiers ou des médecins ayant suivi une formation spécialisée qui leur permet d'assurer la surveillance des appareils de circulation extra-corporelle, outillage indispensable à de nombreuses interventions de chirurgie cardio-vasculaire.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la fête nationale *mexicaine, l'ambassadeur du Mexique* à Paris et Mme Horacio Flores de la Pena ont donné une réception le *mercredi 16 septembre dans les* salons de leur résidence.

Naissances

— *Anne et Laurent* THEIS, et Samuel, sont heureux d'annoncer la naissance de
Blanche
le 15 septembre 1981.
12, rue des Filles-du-Calvaire, 75003 Paris.

— M. Harbi MORAD et Mme née PRUD'HOMME Marie-France, leur fille Katia-Louisa, ont la joie d'annoncer la naissance de
Hakim-René.

Mariages

— Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de notre collaborateur
Thierry MALINIAK
avec
Mlle Laurence GABRIEL
La cérémonie aura lieu en l'église *Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e, le* vendredi 18 septembre à 17 h. 30.

Décès

Le professeur Jean BAUMANN

On nous prie d'annoncer le décès de
M. le professeur Jean BAUMANN,
doyen honoraire de la faculté de médecine Xavier-Bichat,
chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris,
membre de l'Académie nationale de médecine,
membre de l'Académie de chirurgie,
commandeur de la *Légion d'honneur,*
grand officier dans l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945, (4 citations),
médaille des Evadés.

Ses *obsèques auront* lieu *le samedi* 19 septembre 1981.

La levée du corps aura lieu à l'hôpital Beaujon, à 13 heures.

L'inhumation se fera à 14 heures au cimetière du Montparnasse (3, boulevard Edgar-Quinet), où un hommage lui sera rendu par le professeur Jean Bernard.

De la part de :
Mme Jean Baumann,
Docteurs Danielle et Mario Bensasson et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Baumann et leurs enfants,
Mme Edmond Bernard-Lévy,
Des familles Baumann, Mayer et Chenot.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

[Né le 7 mai 1906 à Paris, où il fait toutes ses études secondaires, puis médicales, Jean Baumann commence sa carrière chirurgicale notamment auprès du professeur Pierre Moulonguet.

En 1943, il s'évade de France par l'Espagne, rejoint les Forces françaises libres et prend le commandement de l'ambulance chirurgicale Catroux, qui s'illustre pendant les campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne. Ses actions sur le front lui valent quatre citations.

Après la victoire, il est nommé chef du service de chirurgie thoracique de *l'hôpital Tenon, puis de l'hôpital Beaujon.* Agrégé en 1949, il est nommé professeur titulaire de la première chaire d'anesthésiologie, *puis d'une chaire de clinique* chirurgicale. En 1969, il est élu doyen de la faculté de médecine Xavier-Bichat, et *occupera cette fonction jusqu'à son départ* à la retraite en 1979.

Membre de l'Académie nationale de médecine, ancien président de l'Académie de chirurgie, ses travaux ont fait de lui un pionnier de la chirurgie thoracique et de l'anesthésiologie dans notre pays.]

— L'administration générale de l'Assistance publique de Paris a le très grand regret d'annoncer le décès de
M. le professeur Jean BAUMANN,
ancien membre du conseil d'administration.

— L'université Paris-VII a le très grand regret d'annoncer le décès de
M. le professeur Jean BAUMANN,
doyen honoraire de la faculté de médecine Xavier-Bichat.

— Mme Charles d'Auriol, née Ledoux,
M. et Mme J.-Cl. Parriand et *leurs enfants,*
M. et Mme W. Munkelt et leur fils,
M. et Mme Olivier d'Auriol et *leurs enfants,*
ont le chagrin de faire part du décès de
M. Charles d'AURIOL,
leur époux, père et grand-père, survenu à Nîmes, le 4 septembre 1981, dans sa quatre-vingt-deuxième année.
7, rue Fustel-de-Coulanges, 75007 Paris.
43, boulevard Victor-Hugo, 92200 Neuilly.

— Nous rappelons le décès de
M. René GROG
(*Le Monde* du 17 septembre.)

[Né le 1er janvier 1896 à Zurich, René Grog avait fondé en 1936 la société Grog, la plus importante société de mécanographie de *France. Mais, en 1969, il avait* vendu à Agfa-Gevaert les nouvelles méthodes de fabrication qu'il avait mises *au point.*

Collectionneur passionné par le dix-huitième siècle, il avait déjà fait une grosse *donation* au Louvre, mais *c'est* la totalité de sa collection qu'il a désormais léguée à ce musée ; une collection évaluée par acte notarié à 43 millions de francs lourds ; selon M. Verlet, c'est la donation la plus importante du siècle faite aux *Musées* nationaux.

Associé étranger de *l'Académie* des beaux-arts, René Grog était, d'autre part, vice-président de la Société des amis du musée Condé à *Chantilly.*]

— Nous avons la douleur d'annoncer la mort de
Colette de JOUVENEL,
survenue le 16 septembre 1981.

Elle était la fille unique de la grande Colette, à l'œuvre de laquelle elle s'était entièrement consacrée.
Ses frères, Bertrand et Renaud,
Ses nièces et neveux,
Et ses amis.
Les obsèques auront lieu le lundi 21 septembre 1981, à 10 h. 30, en l'église Saint-Roch, Paris-1er.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— La famille et les amis de
Mme Alexandre KOYRÉ
font part avec beaucoup de tristesse de son décès, survenu le 15 septembre, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Pour tous ceux qui ont connu, admiré et aimé Do Koyré, son *souvenir est étroitement lié à l'œuvre* d'Alexandre Koyré, à laquelle elle a toujours été intimement associée et *que, après la mort de son mari, elle* a su préserver et a contribué à diffuser avec une intelligence, une fidélité et une persévérance extraordinaires.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
4, rue de Navarre, 75005 Paris.

— Mme Henri Lauraint, sa mère,
Mme André Lauraint, son *épouse,*
Mme Robert Tetaud, sa sœur,
Mlle Geneviève Tetaud,
M. et Mme Jean Papy et leurs enfants,
Les familles Reynaud, Plaisant et Lumpp,
Les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
M. André LAURAINT,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
ingénieur en chef des ponts et chaussées (E.R.),
président d'honneur de la Compagnie minière de l'Ogooué,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'étoile noire du Mérite congolais,
commandeur de l'étoile équatoriale de la République gabonaise,
survenu accidentellement le 7 septembre 1981 au Canada, dans sa soixante-seizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu *le 21 septembre 1981,* à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, Paris-16e.

On se réunira à l'église.
Cet avis tient lieu de faire-part.
2, avenue Emile-Bergerat, *75016 Paris.*

— Le président du conseil d'administration,
Et le *personnel de* COMILOG,
ont la douleur de faire part du décès de leur président d'honneur,
M. André LAURAINT,
ingénieur en chef des ponts et chaussées (E.R.).

M. André Lauraint a assuré *la présidence* de COMILOG de 1967 à 1977, où il a rendu des services exceptionnels. Tous ses amis de France et d'Afrique ressentent profondément sa brutale disparition.

Pour la cérémonie, se reporter à l'annonce de la famille.

— La Roche-sur-Yon.
Jeannie, son épouse,
Jean et Isabelle Mazurelle,
Claire et Florent,
Luc et Marie-Christine Mazurelle,
Colin,
Eve-Marie Mazurelle,
Elisabeth et Céline Develay,
David et Christine Mazurelle,
Simon et *Elise,*
Sylvie et Fabrizio Zago,
Hélène,
ses enfants et petits-enfants,
Jean et Thérèse Demettre, leurs enfants et petits-enfants,
Gérard *et Anne-Marie Mazurelle,* leurs enfants et petits-enfants,
André et Brigitte Pinte et leurs enfants,
Marc et Anne-Marie Mazurelle et leurs enfants,
Pierre et Odile Mazurelle et leurs enfants,
Louis et Marthe Mathieu, leurs enfants et petits-enfants,
Tous ses parents et amis,
ont la douleur de faire part de la mort, à l'âge de soixante et un ans, de
Georges MAZURELLE,
directeur de l'hôpital Sud à La Roche-sur-Yon,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier dans l'ordre national du Mérite,
et de la santé publique.

« La vérité vous fera libre. »
(Jean VIII, 32.)

Et demandent de s'associer à leur peine, lors de la *célébration,* qui aura lieu le vendredi 18 septembre, à 10 heures, en l'église Saint-Louis de La Roche-sur-Yon.

— Mme Pierre Monneron,
André, Ariane et Catherine Monneron,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre MONNERON,
chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire,
croix de guerre,
médaille de sauvetage,
survenu à Paris, le 14 septembre 1981.

Les obsèques seront célébrées au *crématorium du cimetière du Père-Lachaise* (boulevard de Ménilmontant, Paris-20e), le lundi 21 septembre, à 14 h. 30.

On se recueillera avant l'inhumation à Tra-Devens, 84360 Lauris, le mercredi 23 septembre, à 14 heures.

« Quiconque recevra le royaume de Dieu comme un petit enfant, y entrera. »
(Selon Saint-Luc.)

— Christine et Luc Moulin et leurs enfants,
Claire Paliard,
Marie-Claude Grumbach,
Bernadette Paliard,
Rémy et Suzanne Paliard et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Paulin PALIARD,
directeur honoraire de la Société lyonnaise de Saint-Etienne,
ancien interné résistant,
décoré de la croix de guerre 1939-1945 et de la médaille militaire,
survenu le 11 septembre 1981.

Selon son désir, les obsèques ont *eu lieu dans l'intimité.*
Cet avis tient lieu de faire-part.
5, place Foch,
42000 Saint-Etienne.

— Mme Roland Peugeot,
M. Roland Peugeot,
M. Jean-Philippe Peugeot,
M. Eric Peugeot,
Mme Louis Rochelemagne et ses enfants,
ont la douleur de faire part du *décès de*
Mme Denise ROCHELEMAGNE,
leur mère, belle-mère, grand-mère et parente,
survenu le lundi 14 septembre 1981, *dans sa quatre-vingt-quatrième année.*

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
170, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de
M. Jean Robert VIELLE,
ancien élève de Polytechnique,
le 15 septembre 1981, à l'âge de soixante-treize ans.

De la part de :
Mme Jean Robert Vielle,
M. Julien Davin,
M. et Mme Breitburd et leurs enfants,
M. et Mme Julien Vielle et leurs enfants,
M. et Mme Carli et leurs enfants,
M. et Mme Jean Pierre Vielle,
Et de toute la famille.

Les *obsèques* auront lieu en l'église Notre-Dame d'Auteuil, le vendredi 18 septembre, à 11 heures, suivies de *l'inhumation* au cimetière de Gentilly.
41, rue Erlanger,
75016 Paris.

Rectificatif

— Dans l'annonce du décès de
Mme Georges LEVY,
née Renée Weill,
dans les familles il fallait lire : Mme Robert Weill, *ses enfants et petits-enfants (33 Talence).*

— *Le général* André SERVAIS, dont nous avons publié la nécrologie dans « le Monde » du 16 septembre, était né *le* 1er mai 1896, à Ostende, en Belgique, de parents luxembourgeois et non néerlandais comme nous *l'avons écrit* par erreur.

Remerciements

— La galerie Maeght S.A. remercie les très nombreuses *personnes qui lui ont témoigné leur* sympathie à la suite du décès de son président-directeur général,
Aimé MAEGHT.
Galerie Maeght S.A.,
13, rue de Téhéran,
75008 Paris.

— La Fondation Marguerite et Aimé Maeght remercie les très nombreuses personnes qui ont manifesté leur sympathie à l'occasion du décès de son président-fondateur.
Aimé MAEGHT.
Fondation Maeght,
06570 Saint-Paul-de-Vence.

Anniversaires

— *Il y a trente ans,* tombait en montagne, à l'âge de dix-huit ans,
Jean-François GIRAUD.
En 1975, son père, le
doyen Gaston GIRAUD,
le rejoignait dans l'éternité.

Mme Giraud confie leur souvenir à ceux qui ont eu le privilège de les connaître et les aimer.
« *Enclos Tissié* »,
34000 Montpellier.

Messes anniversaires

— Un office à la mémoire de
Paul EVDOKIMOV
sera célébré le samedi 19 septembre, à 17 h. 30, à la crypte de la Sainte-Trinité (12, rue Daru, Paris-8e).

Le Monde

culture

VARIÉTÉS

Alan Stivell dix ans après la vogue folkloriste

Après mai 1968, toute une jeunesse s'est retrouvée sur les chemins de la tradition, à la rencontre d'une musique et de sa propre identité. Chez les Bretons, Alan Stivell libérait la musique de l'alternative biniou-bombarde, introduisait la flûte, la harpe, la guitare, le violon, s'élargissait à tout le pays gaélique (Ecosse, Pays de Galles, Irlande) et s'efforçait d'adapter les thèmes traditionnels d'une musique au premier abord déséquilibré et qui est le besoin impérieux d'exprimer des forces. Au Palais des sports, Stivell ouvrait des « festnoz », faisait danser chaque soir les gens de terre et les gens de côte.

Le 16 septembre, Bobino était à moitié plein pour la première du nouveau spectacle d'Alan Stivell. La vogue parisienne des années 70 est passée. Mais le relatif manque d'écho actuel de Stivell dans l'Hexagone — hors Bretagne, évidemment — provient aussi des erreurs d'un musicien qui a manqué un peu trop de générosité apparente, qui n'a pas su transcender certains thèmes avec les mots et qui, ces dernières années, avait accordé trop de place dans son répertoire à ses propres compositions alors qu'il est surtout un merveilleux instrumentiste (à la harpe celtique et à la flûte), un compilateur essentiel pour la culture celtique et un homme de rassemblement pour l'ensemble du peuple gaélique.

Stivell offre à Bobino un spectacle de réconciliation, avec une présentation simple, pleine de retenue, avec des beaux « traditionnels » et quelques ballades irlandaises au lyrisme poignant, avec certaines compositions réussies, comme celle mariant les mots de Youenn Gwernig, un barde breton qu'il faudra bien un jour découvrir. — C. F.

★ Bobino, 20 h. 45.

■ Patrick Sébastien et Mort Shuman chanteront au profit du comité Perce-Neige, association pour l'aide à l'enfance inadaptée, sous le chapiteau des Tréteaux de France, parc de Saint-Cloud, rond-point de la Lanterne, le vendredi 2 octobre à 20 h 45.

■ Les droits de reproduction les plus élevés jamais payés dans l'édition britannique (180 000 livres sterling) ont été versés par la société Penguin pour la diffusion en Grande-Bretagne de la biographie d'Elvis Presley, écrite par l'Américain Albert Goldman. L'ouvrage, intitulé « Elvis », est édité par la société américaine McGraw-Hill.

MUSIQUE

Georg Solti et le Chicago Symphony Orchestra

L'air des sommets

Rien ne s'émousse à l'usage comme les superlatifs, et nombreux sont les événements exceptionnels dont on a perdu la mémoire. Et cependant, ceux qui ont pu écouter le 14 septembre au Châtelet la Neuvième Symphonie *de Mahler avec le Chicago Symphony Orchestra, sous la direction de Georg Solti, ont pu éprouver le sentiment de vivre une soirée peu ordinaire. Le Symphony Orchestra de Chicago fait partie en effet des deux ou trois meilleurs orchestres des Etats-Unis ; c'est dire assez qu'il n'en existe pas beaucoup de semblables à travers le monde. Traversant le ciel parisien comme les étoiles filantes par certaines nuits d'été, alors qu'il se produira trois fois à Londres, il a juste laissé aux mélomanes parisiens le temps de faire un vœu. Un vœu secret naturellement, pour qu'il se réalise...*

Fruit d'une sélection rigoureuse, mûri par des années de tradition, l'Orchestre de Chicago est presque exclusivement composé de virtuoses ; aucune défaillance individuelle n'y est tolérée, car, lorsqu'un musicien n'est plus à la hauteur, il est aisé de lui trouver un successeur. La méthode est excellente, quoique passablement inhumaine, mais il est vraisemblable que, par un phénomène d'émulation, le souci d'atteindre à la perfection est devenu le plus sûr des stimulants.

On pourrait croire que cela suffit à garantir la qualité des concerts ; c'est oublier le rôle du chef, dont la tâche, impressionnante dans le cas présent, consiste à inciter chacun des musiciens qu'il tient sous sa baguette à donner le meilleur de lui-même et à l'amener à se dépasser. Avec des artistes de cette qualité, le bien ne suffit pas, c'est toujours vers le mieux qu'il faut tendre. Cela semble aller de soi et, cependant, rares sont les chefs qui, en présence d'une formation aussi exceptionnelle, trouvent encore des choses à demander après deux répétitions et, sachant exactement jusqu'où on peut aller trop loin, parviennent à obtenir certains raffinements inouïs tels qu'ils n'existent que dans l'imagination des compositeurs les plus inspirés.

Sans doute l'industrie du disque nous a-t-elle habitués, grâce à la disposition habile des microphones, à découvrir dans des partitions bien connues des détails qui échappent au concert, de même que nous trouvons naturel l'équilibre pourtant périlleux réalisé entre certains instruments, et qui n'est en fait que le fruit du travail des preneurs de sons. Mais, lorsqu'un orchestre dans une salle apporte à la fois la sécurité de l'enregistrement et la présence du direct, il est permis d'affirmer que la réalité dépasse la fiction. Une fois n'est pas coutume.

Cependant, s'il est excellent de savoir que la défaillance humaine ne constitue pas la contrepartie obligatoire du concert, ce n'est pas une raison pour jeter désormais un regard méprisant sur des orchestres, moins remarquables sans doute, mais tout à fait respectables. Ce serait mettre sur un pied d'égalité les dimensions et les ressources humaines des Etats-Unis et celles d'un pays comme la France, par exemple. Eu égard à cette disproportion, on aurait tort d'avoir honte, même s'il y a une sévère leçon à prendre de conscience et de rigueur.

Ce qui conférait un intérêt supplémentaire au concert de l'Orchestre de Chicago, c'est le choix de la Neuvième Symphonie *de Mahler, d'abord parce que cet ouvrage échappe à la vogue qui a fait du compositeur autrichien l'heureux successeur de Vivaldi et de Telemann, ensuite parce que tous les instruments y sont à leur tour traités en solistes et que la complexité de la polyphonie exige une parfaite clarté dans la superposition des plans sonores. Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, la musique de Mahler ne produit qu'un bruit assez confus, supportable seulement grâce aux vertus de l'enthousiasme ou du snobisme. Quand toutes les nuances se trouvent exactement interprétées, que les mélanges rythmiques, irréductibles, donnent l'impression de la spontanéité, voire de l'improvisation, que les motifs jaillissent tout à coup et s'éteignent mystérieusement, que toutes les barrières techniques sont abolies, alors on respire l'air des sommets, on croit entrevoir les secrets d'une alchimie musicale mystérieuse. Cependant, la succession des plaisirs nouveaux ne permet pas qu'on jette un regard en arrière ; aussi se trouve-t-on tout à la fois ravi et dépaysé. C'est sans doute cela que souhaitait Mahler.*

La direction de Georg Solti et son interprétation ne font qu'un, souple et précis, attentif aux moindres détails, légèrement distancié. On est loin de cette anthologie des effets extérieurs et brillants que constituent la plupart de ses enregistrements. Peut-être inventera-t-on un jour le disque-témoignage, car, dans l'état actuel des choses, il est le plus sûr garant des fausses opinions. Dans le cas présent, il suffira de dire que c'est le jour et la nuit.

GÉRARD CONDÉ.

Trente-cinq chefs et un orchestre au Festival de Besançon

Les premières éliminatoires du 30e concours international des jeunes chefs d'orchestre de Besançon s'achèvent. Epreuve douloureuse pour les candidats et l'excellente philharmonique de Lorraine, mais aussi pour le jury, présidé par Pierre Dervaux, qui doit entendre trente-cinq concurrents (pour en retenir quinze) à raison de vingt minutes chacun, faisant travailler une des trois ouvertures de *Manfred* de Schumann (la plus vétilleuse), *Nabucco* de Verdi (la plus plate), *le Corsaire* de Berlioz (la plus flatteuse). *Epreuve dangereuse aussi* : subir onze fois *Nabucco* risque de vous en dégoûter à tout jamais...

Mais un public très nombreux assiste à ces séances, et il a bien raison : c'est une des rares occasions que l'on a de déceler le mystérieux rapport qui unit (ou désunit) un chef avec son orchestre. L'expérience se fait à l'état pur : l'un et l'autre s'ignorent avant d'être mis en présence. L'orchestre connaît bien l'œuvre pour l'avoir répétée au préalable; or les résultats sont étonnamment dissemblables. Tantôt l'interprétation est lourde, flotte sans cohésion, les attaques sont molles ; tantôt un certain rythme est perceptible, mais la musique paraît sans âme ; tantôt l'étincelle jaillit et l'œuvre file joyeusement de bout en bout, l'accord s'est fait miraculeusement.

Le geste et le regard

Dans un livre qui vient de paraître (1), François Dupin, percussionniste de l'Orchestre de Paris, a merveilleusement analysé, pour la première fois, le miracle réussi, ou raté, sur lequel reposent tant de nos joies ou de nos déceptions, et tout concurrent de Besançon, comme tout mélomane, devrait le lire : « *L'homogénéité d'un orchestre*, écrit-il, *résulte essentiellement des rapports qu'il entretient avec son chef. Il faut que se crée une sorte d'interaction chimique qui provoque l'osmose chaque fois unique et originale... Bien avant le public, l'orchestre évalue la valeur du chef, la soupèse, la ressent dans l'action. Il peut vite discerner si le chef possède une bonne technique du bras, s'il connaît bien sa partition, s'il travaille selon un plan conçu à l'avance.* »

Comme le disait le père de Richard Strauss, excellent corniste, à son fils chef d'orchestre : « *Nous vous regardons monter au pupitre, ouvrir la partition. Avant que vous preniez la baguette, nous savons déjà si le maître, c'est vous ou c'est nous.* »

Boutade sans doute, mais confirmée à Besançon, où le public vit les mêmes impressions que l'orchestre : un concurrent dirige deux mesures et s'arrête pour expliquer sa conception ; il va hâcher menu la répétition avec des indications de tempo, de phrasé, minuscule, insipide, sans efficacité : l'orchestre ne sait pas où il va, s'ennuie, et nous avec lui. A la fin du temps réglementaire, on n'a vu que le quart de l'œuvre, rejouée ensuite au galop sans idée directrice. Tel autre fait reprendre à l'excès des fragments, sans se rendre compte que la reprise n'amène aucun changement. Un bras de celui-là touille vaguement un brouet délavé, attaques et accents vont à vau-l'eau, les instrumentistes n'ont rien à quoi s'accrocher.

Celui-ci ne parle pas français et peut-être n'a-t-il pas besoin de parler. D'emblée, il s'impose, il modèle sa musique avec son bras, avec son corps, toute la partition s'incarne dans ses gestes, et l'orchestre, subjugué, joue libre, heureux, à l'intérieur de cette battue protectrice. *Comme le dit François Dupin : « Le frémissement intérieur de l'être physique tout entier devient perceptible. »*

Un autre explique davantage, mais, d'emblée, par de petits gestes amicaux, des clins d'œil, il a mis les instrumentistes de son côté. Pas de nuances de détail, mais des remarques de morphologie, des indications déterminantes d'intensité, de courbe, de respiration, pour les étapes principales de l'œuvre. Quant au reste, il fait confiance à ses musiciens qui, effectivement, se surpassent, appuyés par ce bras souple et précis, ce regard qui donne l'impulsion décisive, ce partage visible d'une musique qui a retrouvé son insolente raison d'être. Mais on en saura plus dans quelques jours, à la fin de cette épreuve qui réserve encore bien des traquenards à nos futurs Toscanini.

Le Festival de Besançon a été encore marqué, le 14 septembre, par un très beau récital de Miguel-Angel Estrella, qui prépare sa rentrée à Pleyel, en octobre. Deux nouvelles œuvres à son répertoire : : *la Sonate opus 10 n° 2* de Beethoven et le *Children's Corner* de Debussy, admirables de candeur, de tendresse, parfois étreintes par la solitude, un peu minces peut-être en regard de profondes interprétations, comme celle de *la Tempête* de Beethoven ; mais, parfois, transparaît le chant bouleversant peut-être en qui la musique s'est totalement incarnée, auquel une salle archicomble et enthousiaste a été sensible.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) *L'Orchestre nu*, 286 pages, éd. Hachette.

CINÉMA

M. André-Marc Delocque-Fourcaud est nommé directeur général de la Cinémathèque française

Sur la suggestion de M. Michel Guy, président du conseil d'administration de la Cinémathèque française, M. André-Marc Delocque-Foucaud a été nommé directeur général de la Cinémathèque française au terme de la réunion du conseil du mercredi 16 septembre. Dans cette fonction nouvellement crée — Henri Langlois était le secrétaire général, il n'existait pas de directeur en titre — « *M. Delocque-Fourcaud*, précise un communiqué de la Cinémathèque, *assurera la direction artistique, administrative et financière de l'institution et suppléera son président en cas d'empêchement.* »

Détaché du ministère de l'économie et des finances et payé par l'administration, M. Delocque-Fourcaud est nommé pour un an. Cette nomination est éventuellement renouvelable. L'assemblée générale de la Cinémathèque française se réunira, comme chaque année, au printemps 1982. Elle donnera son avis sur la nomination du directeur général.

La Cinémathèque française, selon les plus justes estimations des responsables, possède environ trente mille titres de films en dépôt. Elle fonctionne actuellement avec un budget de 7,5 millions de francs, dont cinq millions viennent de l'Etat et 2,5 millions de ses ressources propres.

[Né le 30 avril 1942 à Toulon (Var), ancien élève de l'ENA, M. Delocque-Fourcaud est administrateur de première classe au ministère de l'économie et des finances. Chargé de mission auprès du directeur général du Centre national de la cinématographie française, il a été rapporteur de la commission Malecot sur le financement de l'industrie cinématographique en 1977. En 1978, il instruit le dossier du cinéma pour le compte de la Commission de la concurrence et desp rix. M. Jack Lang, ministre de la culture, l'a nommé le 24 juillet rapporteur de la Commission de réflexion et de réforme du cinéma, présidée par M. Jean-Denis Bredin (*le Monde* du 25 juillet).

M. André-Marc Delocque-Fourcaud a écrit des scénarios de films, notamment celui du *Chemin perdu*, de Patricia Moraz (prix Georges-Sadoul 1979), sous le pseudonyme de Serge Shoukine. Sous ce même nom, M. Delocque-Fourcaud a également fait jouer une pièce de théâtre. Il a, dans le passé, représenté le parti socialiste, dont il est membre, à diverses réunions et colloques.]

« BEAU-PÈRE », de Bertrand Blier

Une histoire invertébrée

Où inscrire un film aussi hybride que ce *Beau-père* de Bertrand Blier, l'auteur de *Hitler, connais pas* et *les Valseuses* ? Conte ironique à la *Lolita*, les amours d'un monsieur pas exactement vieux avec une adolescente ? Mélodrame bien appuyé, *corsé même, qui ne cesse de cligner* de l'œil à la cantonade ? Récit bâtard, que ne commande aucune nécessité dramatique, qui va à droite, à gauche, au plafond, sans que rien n'arrive vraiment.

Bertrand Blier, qui fit d'abord un roman de son futur film, voit s'écrouler autour de lui les vieilles catégories morales. Les deux pères de Marion, quatorze ou quinze ans (Ariel Besse), le vrai (Maurice Ronet), et le faux, Rémi (Patrick Dewaere), traînent de la première à la dernière image des existences minables. L'audace du scénario, peut-on supposer, *après la mort accidentelle de Martine* (Nicole Garcia), mère de Marion, consiste à jeter cette dernière dans les bras de Rémi qui l'a élevée et dont elle s'entiche. Marion mène la danse, a l'insolence de sa jeunesse, parvient à ses fins, fait la conquête de Rémi.

L'histoire, tout à coup, prend un *semblant d'élan, retrouve en filigrane* le bon vieux romanesque : quand Rémi s'éprend de Charlotte, pianiste (Nathalie Baye), Marion entrevoit le drame qui s'esquisse. Bertrand Blier a des intuitions qu'il ne sait pas mettre en forme, développer jusqu'à *leur conclusion logique, il en reste* au stade de l'idée, de la conceptualisation. La baguette qui dirige, manipule, orchestre, n'a, hélas ! rien de magique.

Un seul comédien tire son épingle du jeu, c'est Patrick Dewaere : il arrive à faire sourdre l'émotion d'un sujet en bois, il est toujours comme visité par un grand dessein. Attendant le scénario qui tiendrait debout, le personnage développé dans toutes ses *dimensions* et *virtualités*, qu'il mérite.

Précisons, néanmoins, que le film a trouvé au dernier Festival de Cannes des défenseurs (*le Monde* daté 24-25 mai).

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

■ Le cinquième Festival de film « super-8 » amateur, organisé par le foyer Jeunesse-Culture de la Valette (Var), aura lieu les 31 octobre et 1er novembre. Il est ouvert à tous les réalisateurs amateurs de films « super-8 » muets ou sonores. La durée des films est limitée à vingt minutes pour les documentaires ou les reportages. (Inscriptions avant le 30 septembre au foyer Jeunesse-Culture, impasse Julie-Agnel, 83160 La Valette).

■ La première Rencontre d'automne de cinéma non commercial 16 mm de Collioure aura lieu les 9, 10 et 11 octobre, à la Fondation de Collioure, tél. (68) 82-06-43.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : la Locandiera.
Petit-Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Tu as bien fait de venir, Paul.
TEP (797-96-06), 20 h. : Phase IV ; les Années lumière.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. 30 : Quatuor de l'Ensemble intercontemporain (Dutilleux, Ohana, Milhaud, Honegger) ; salle d'actualité, 18 h. 30 : Le taylorisme aujourd'hui.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : la Vie parisienne.

Les autres salles

Antoine (207-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Astelle-Théâtre (203-34-31), 20 h. 30 : l'Occasion ; le Ciel et l'Enfer.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Faisons un rêve.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Comédie-Caumartin (272-43-31), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Freaks Society ; 21 h. 30 : Boris Supervian.
Edouard-VII (742-57-49), 20 h. 30 : Deburau.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : On continue à l'appeler Pantalon ; 23 h. : Racontez-moi votre enfance.
Espace-Marais (271-10-19), 20 h. 30 : la Mouette ; 22 h. 15 : Si tu grimpes à l'arbre, rapporte-moi une vache.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : les Trois Jeanne.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Anatole.
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre rouge : 18 h. 30, Yerma ; 20 h. 30 : Douce ; 22 h. 15 : Un oiseau dans le plafond. — Théâtre noir, 20 h. : les Amis ; 22 h. 15 : J. di Giacomo. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style ; 22 h. : Ce soir, je sors. — Petite salle, 20 h. 30 : Un dibbouk pour deux personnes.
Œuvre (874-42-52), 21 h. : Ps.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Pauvre France.
Poche-Montparnasse (548-92-97), 21 h. : Accordez vos violons.
Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : Flora Tristan ; 21 h. 30 : le Fétichiste.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 30 : le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
TAI - Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : la Famille Fenouillard ; 20 h. 30 : le Rouge et le Noir ; 22 h. : le Chien des Baskerville.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 15 : Essayez... c'est pas sorcière ; 21 h. 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire.
Théâtre en Rond (387-88-14), 21 h. : Douze hommes en colère.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : 1929 ou le Rêve américain.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 30 : Hé, dis Jeannette ; 21 h. 30 : Woodie Folies ; 23 h. : le Vampire de Perraultbad.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier. — II, 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pit et Rik.
Café d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Fiurielle.
Café de la gare (278-52-51), 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince.
Fanal (233-91-17), 20 h. : Un ouvrage de dames ; 21 h. 15 : P. Blancha.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : J. Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Florence Brunold ; 21 h. 30 : Il en est... de la police.
Tremplin de Paris (258-65-26), 20 h. 15 : Trente centimètres à l'ombre.

Comédies musicales

Porte-Saint-Martin (607-37-53), *20 h. 30 : Violettes impériales.*
Théâtre 13 (627-38-20), 20 h. 30 : Barbe verte.

Jeudi 17 septembre

La danse

Théâtre Noir (797-85-15), 20 h. 30 : Ballet Kodia.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 45 : E. Pia Manceau, S. Chiapparin (Monteverdi, Bach, Haydn).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Beethoven).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h. 45 : C. Chanel (Weiss, Giuliani, Britten).

Festivals

FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (633-61-77)

Eglise Saint-Merri, 20 h. 30 : Ensemble instrumental A. Haas ; *Chœurs d'enfants du monastère de Santa-Cruz de Los Caidos* (Soler).

FESTIVAL DE MONTMARTRE (258-97-62)

Centre d'art celtique, 20 h. 30 : Prévert Jacques, Breton André.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 21 h. : A. Stivell.
Fontaine (874-74-40), 22 h. : Olymp-Piaf.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. : R. Baron.
Palais des congrès (758-26-85), 21 h. : Julio Iglesias.
Palais des Glaces (607-49-93), 21 h. : les Etoiles Boto Novos Tempos.
Petit Forum (297-53-47), 20 h. 30 : Joël Favreau.
Potinière (261-44-16), 20 h. 45 : Alex Métayer.
Studio Bertrand (783-64-66), 20 h. 30 : Saltimbanque.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : D. Messia ; 22 h. 30 : C. Le Forestier.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

JEUDI 17 SEPTEMBRE

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Occupe-toi d'Amélie, de Cl. Autant-Lara ; 19 h. : Deauville 81 : Break down, de K. Bigelow et M. Montgomery ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : le courage du peuple, de J. Sanjines.

BEAUBOURG (278-35-57)

JEUDI 17 SEPTEMBRE

15 h. : Films d'auteurs et films rares : En rade, de A. Cavalcanti ; 17 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Il ne suffit plus de prier, de A. Francia ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : les Dernières Vacances, de R. Leenhardt.

Les exclusivités

ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.), Marais, 4e (278-47-86).
L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Angl.) (*) vers. angl. : Normandie, 8e (359-42-18) ; vers. fr. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All. v.o.) (**), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN (Fr), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LES ANNEES LUMIERE (Suisse), vers. angl. : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
L'ARME A L'ŒIL (A.), v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A), v.o. : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LA BOUM (Fr.), Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16), H. sp.
CHARULATA (Ind., v.o.), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-*Galaxie, 13e (580-18-03)* ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE DERNIER METRO (Fr) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DE WITTE (Flam., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).
DIVA (Fr) : Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).
L'EQUIPEE DU CANNONBALL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

LES FILMS NOUVEAUX

AIMEE, film français de Joël Farges. — Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE, film américain de Steven Spielberg. — V.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
BEAU-PERE (*), film français de Bertrand Blier. — *Forum, 1er* (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-*Galaxie, 13e (580-18-02)* ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA CHASSE SAUVAGE DU ROI STAKH, film soviétique de Valeri Roubintchik. — V.o. : Cosmos, 6e (544-28-80). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
PASSION D'AMOUR, *film* italien d'Ettore Scola. — V.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81). — V.f. : U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA VIE EN MAUVE, film américain de Jean-Claude Tramont. — V.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; *U.G.C.-Marbeuf, 8e* (225-18-45) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.), (*) (v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; (v.f.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17).
LA GRANDE ZORRO (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Forum, 1er (297-53-75) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; *Parnassiens, 14e (329-83-11)* ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.F. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (F.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; St-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
IN GIRUM IMUS NOCTE ET *CONSUMIMUR IGNI* (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
JAZZ SINGER (A. v.o.) : *Marbeuf*, 8e (225-18-45).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
MADAME CLAUDE Nº 2 (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-83-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maréville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
MALEVIL (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
MESSE NOIRE (A., v.f.) (**) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
MOI, CHRISTIANE F. (All., v.o.) (*) : Studio Médicis, 5e (633-34-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Murat, 16e (651-99-75).
NEIGE (Fr.) (*) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, *14e (329-90-10)* ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
OUTLAND (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nation, 12e (343-04-67).
LE POLICEMAN (*) (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-33) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins (336-23-44) ; *Mistral, 14e* (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-53-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
REGARDS ET SOURIRES (Angl., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juil*let-Bastille, 11e (357-90-81)* ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
RENDEZ-VOUS CHEZ MAX'S (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., *v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e* (326-58-00).
TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athena, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-42) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Secrétan, *19e (206-71-33)* ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
THIS IS ELVIS (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Colisée, 8e (359-29-46).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
UN AMOUR INFINI (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Gaumont Champs-Elysées 8e (359-04-07) — V.f : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).
UNE MERE UNE FILLE (Fr.-Hon., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; *Paramount-Opéra, 9e* (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e 580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
VIENS CHEZ MOI J'HABITE CHEZ UNE COPINE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).





RADIO-TÉLÉVISION

FR 3 Mutations et nominations dans les directions régionales

Les changements continuent dans les directions régionales de la troisième chaîne. Vingt-deux nouvelles nominations prendront effet à compter du 1er octobre prochain.

A FR 3-Reims, douze des quatorze rédacteurs du Bureau régional d'informations (BRI) ont signé une motion adressée à M. Guy Thomas, président-directeur général de FR 3, dénonçant l'absence de concertation dans la nomination des nouveaux chefs de B R I. A FR 3 - Ile-de-France, également, le comité de rédaction « désapprouve la façon dont la direction de la chaîne entend introduire le changement au sein de la société. La simple mutation de responsables déjà en place ne constitue pas l'amorce de nouvelles *conceptions de travail* », *affirme le comité de rédaction, qui* « regrette l'absence totale de concertation. »

Directeurs de régions

— M. Francis Anguerra, qui était chargé de mission à l'inspection générale à Paris, est nommé directeur de la région Rhône-Alpes-Auvergne (en remplacement de M. Jean-Pierre Lannes qui est nommé chef des services à Tahiti).

— Mme Claudine Winter, qui était administrateur régional à Nancy, est nommée directeur de la région Lorraine-Champagne-Ardennes (en remplacement de M. Claude Lefevre qui a quitté la société).

— M. Guicherd-Callini, qui était chef des services en Martinique, est nommé directeur de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il remplace M. Fernand Lereec qui devient chef des services à Wallis-et-Futuna, succédant à M. Emica, qui recevra une nouvelle affectation.

Chefs des services

— M. Jean-Pierre Lannes, qui était directeur de la région Rhône - Alpes - Auvergne, est nommé chef des services à Tahiti (en remplacement de M. Cipolin, nommé chef des services en Guadeloupe).

— M. Roger Calot, qui était journaliste à Tahiti, est nommé chef des services en Guyane (en remplacement de M Michelot qui recevra une nouvelle affectation).

— M. Raymond Cipolin, qui était en poste à Tahiti, devient chef des services en Guadeloupe (en remplacement de M. Jean-Michel Palmier qui recevra une nouvelle affectation).

— M. Jean-Claude Gelin, qui était chef de B.R.I. à Besançon, est nommé chef des services à Mayotte (en remplacement de M. Dibonnat qui recevra une nouvelle affectation).

Chefs des bureaux régionaux d'information

— A Lille : M. Philippe Coudert, qui était journaliste à Tours, occupe un poste qui était vacant.

— A Nantes : M. Patrick Darroze, qui était adjoint du chef de B.R.I., occupe un poste resté vacant depuis le départ de M. Botza, nommé chef des services en Martinique.

— A Besançon : M. Claude Scawarzki, qui était adjoint du chef de B.R.I., remplace M. Jean-Claude Gelin, nommé chef des services à Mayotte.

— A Dijon : M. Jean-Paul Garnier, qui était journaliste-cameraman dns la station, remplace M. Denis Rouget, qui recevra une nouvelle affectation

— A Nancy : M. Michel Barre, qui était journaliste à Lille, remplace M. Jean-Pierre Delgado, qui recevra une nouvelle affectation.

— A Orléans : M. Gérard Pinson, qui était chef de B.R.I. par intérim, devient donc chef de B.R.I.

— A Reims : M. Gérard Decq, qui était journaliste à Lille, remplace M. Gérard Delenclos, qui recevra une nouvelle affectation.

— A Amiens : M. Pierre Morvan, qui était journaliste à Lille, remplace M. Patrice Geandrot, qui recevra une nouvelle affectation.

— A Strasbourg : M. François Poulet-Mathis, qui était journaliste dans la rédaction, remplace M. Alain le Garrec, nommé chef de B.R.I. à Strasbourg, remplace

— Au Mans : M. Laurent Desprez, journaliste dans la station, remplace M. Claude Stéphane, qui recevra une nouvelle affectation.

— A Paris - Ile - de - France : M. Alain le Garrec, qui était chef de B.R.I. à Strasbourg, remplace M. Yves Bruneau, qui recevra une nouvelle affectation.

— A la Réunion : M. Jean-Philippe Roussy, qui était déjà en poste à la Réunion, est nomme chef du bureau d'information, poste qui était vacant.

Deux créations de poste

Deux nouveaux postes d'autre part ont été créés. Sont nommés : M. Sampierro Sanguinetti, comme chef du service de la radio et télévision à Nice ; M. Charles Santini, qui était chargé de mission auprès du directeur régional Provence-Côte d'Azur-Corse, comme chef de B.R.I. pour la région Corse.

Place aux régions et aux émissions-maison dans les nouveaux programmes

C'est la rentrée. Les nouveaux responsables de nos chaînes commencent à annoncer leurs projets. Des projets de longue haleine engageant de toute évidence un avenir assez lointain. Il serait donc temps de regarder les choses en face et de lever le voile — ô léger, un tulle ! — jeté sur la *durée effective* de leur mandat. S'ils ont accepté de prendre ces responsabilités, M. Pierre Boutet, le patron de TF 1, le disait carrément à la télé où il était interviewé cet été, — ce n'est pas pour les remettre à l'entière disposition des conseils d'administration prévus par la prochaine réforme des *statuts*. Ils sont là pour trois ans. Renouvelables. A moins d'avoir démérité.

Ce qui signifie en clair que, sur le plan des rapports entre le pouvoir et les médias, rien n'est changé. Quelles que soient les conclusions déposées par la commission Moinot au chapitre essentiel de la nomination des *P.-D.G.* (par qui et pour combien de temps), elles n'auront aucun effet avant l'été 1984, et même vraisemblablement au-delà.

En attendant, les hommes du président, comme on les appelait déjà au cours des règnes précédents — des hommes au-dessus de tout soupçon, je m'empresse de le reconnaître, — ces hommes, nommés en conseil des ministres, ont les mains libres.

MM. Guy Thomas, P.-D.G., et Serge Moati, directeur des programmes de FR 3, n'en faisaient d'ailleurs pas mystère, qui annonçaient, le 16 septembre, au cours d'une conférence de presse, et leur désir d'ouvrir très largement l'antenne aux régions et leur intention de désintoxiquer progressivement leur clientèle de drogués du cinéma en affichant d'abord un certain nombre de films égyptiens, indiens, russes ou algériens, destinés à dégager notre horizon bouché par *Hollywood* — n'est-ce pas M. le ministre de la culture ?, — et à l'ouvrir sur le reste du monde, principalement du *tiers-monde*. Et en diminuant ensuite peu à peu notre ration hebdomadaire de films pour y substituer des émissions maison. Tout cela ne pourra commencer à prendre effet qu'au début de 1982. — C. S.

D'Anne Gaillard à Pierre Bonte

Anne Gaillard se voit confier un *Nouveau Vendredi* par mois, consacré à la défense des citoyens. Les autres seront plus particulièrement axés sur la France, sur l'étranger et sur l'économie.

Jean - Claude Bringuier (*les Provinciales, les Croquis*) se rendra au *Rendez-vous des Français* désireux de se rencontrer et de se parler par micros interposés Le direct, le multiplex, tout sera mis en œuvre pour faciliter ces *échanges*.

Une série intitulée *la France secrète et mystérieuse* lancera un reporter à la recherche des énigmes passées ou présentes qui se cachent derrière les façades anonymes de nos villes.

A rêve ouvert, un magazine consacré à la psychologie tentera de découvrir, à l'aide de jeux et de tests amusants, vivants, ce qui se passe dans la tête des Français.

Jacques Ertaud va raconter aux jeunes Français les exploits d'autres Français jeunes ou moins jeunes et leur prouver que l'aventure est toujours au coin de la rue.

Claude Santelli reprend son *Théâtre de la jeunesse*. Eddy Mitchell présentera *la Dernière Séance*, émission en forme de coup de chapeau aux grands films qu'on ne refera plus. Pascal Ory est chargé d'un magazine interrégional. Claude Villers et Patrick Godot lanceront *Ciné-parade*, émission en vidéo, en direct, et en multiplex invitant les Français de tous les horizons à ces jeux sans barrière.

Ce soir, on sort incitera les habitués de la chaîne à se rendre une fois par semaine au concert, au théâtre ou dans une salle où seront projetées les émissions maison. Enfin, l'antenne s'ouvrira *plus largement le dimanche*, dès le début de l'après-midi, confié à Plem et à Pierre Bonte.

Ils céderont ensuite l'antenne à *Jean-Michel Damian*. Avec lui, un fou de littérature à Tourcoing pourra avoir un aperçu sur un concours de bel canto à Carpentras, tout en écoutant un instrument de musique bricolé par un amateur alsacien. La culture nonchalante populaire, ouverte à tous les Français de France, tel est le leitmotiv de la nouvelle direction.

VU

Épate

A voir à longueur de soirée ce qui se passe à l'étranger — des horreurs, des abominations ! — on se dit qu'on a bien de la chance d'être français. Cette façon que nous avons de nous donner bonne conscience à bon marché, de traquer hors de nos frontières toutes les injustices, tous les scandales, toutes les misères du monde et plus particulièrement du tiers-monde, fait sourire à l'étranger.

Et ça ne date pas d'hier. Au temps de sa rayonnante splendeur, « Cinq colonnes à la une », magazine érigé en modèle, évoqué de nos jours encore avec une émotion nostalgique, avait excité en son temps la verve des Allemands. Ils ne s'étaient pas gênés pour faire une émission, « Ce qu'on ne dit pas à Cinq colonnes », où se bousculaient des sujets tels que les bidonvilles de la région parisienne ou tout simplement le parti communiste français. Pas question d'en parler à l'époque. C'était tabou.

Depuis quelques mois, sur TF 1, c'est en Amérique latine que se sont donné rendez-vous nos reporters en mal de sensation Est-ce parce qu'il y fait beau l'hiver ? Est-ce parce que, avec les régimes en place dans ces coins-là, on n'a pas besoin de prendre des gants ? Mystère. Toujours est-il qu'on nous propose de semaine en semaine des « documentaires » où l'amalgame, le flou, la demi-vérité, l'insinuation et le goût de l'épate remplacent avantageusement le fait contrôlé, vérifié et la comparaison avec ce qui se passe chez nous dans ce domaine.

Après avoir brossé de l'expérimentation de nouveaux médicaments au Brésil un tableau effarent, voilà qu'on essayait de nous faire croire, mercredi soir, que la Colombie vivait de l'exportation de ses bébés abandonnés vendus ou même volés pour être envoyés par charters entiers sur le marché de l'adoption. Il ne faut tout de même pas pousser En Colombie come en France il existe des lois, il existe l'équivalent de la DASS, il existe un contrôle très sévère de la part des autorités civiles et judiciaires, et il existe chez nous, dans le Finistère et ailleurs, des parents, dont un confrère d'Ouest-France, qui ont fait venir de Bogota ou d'ailleurs leur enfant dans les circonstances les plus normales et les plus régulières

Qu'il y ait des exceptions à la règle, oui, sûrement, mais, au nom du ciel, ne généralisons pas, gardons le sens de la perspective et n'essayons pas d'appâter le chaland en se livrant à ce qu'on appelle de l'« information coup de poing ». Nous méritons mieux que ça.

CLAUDE SARRAUTE.

L'ambassadeur de Colombie manifeste son désaccord

M. Enrique Gomez Hurtado, ambassadeur de Colombie à Paris, a écrit à M. Jean-Marie Cavada, directeur de l'information à TF 1, pour signaler son désaccord avec l'émission consacrée à l'adoption :

La Mission que je représente s'est abstenue en d'autres occasions de formuler des objections sur des informations de caractère politique concernant mon pays. S'agissant d'une nation dont le régime est démocratique, la liberté d'opinion des organes d'information et la vision que des journalistes français peuvent avoir à l'égard de nos problèmes ont été alors respectées.

Dans le cas présent, cependant, il s'agit d'un sujet concernant l'enfance et il ne saurait être admis qu'une chaîne de télévision comme TF 1 utilise des critères de presse de caractère sensationnel plutôt qu'une présentation objective et honnête. Il faut admettre, d'une part, qu'ils sont de nature à porter un énorme préjudice à la réputation d'institutions respectables, et, d'autre part, que les nombreux couples français adoptifs apparaissent impliqués dans une sorte de « trafic » d'enfants, alors qu'ils ont eu à effectuer des démarches conformes aux normes honnêtes et sévères contrôlées par l'Etat colombien.

● *L'intersyndicale des journalistes de Radio-France Internationale* (S.N.J., S.J.F.-C.F.D.T., F.O.) publie un communiqué dans lequel elle s'étonne que certains confrères de R.F.I. aient pu manifester leur préférence pour tel ou tel candidat à la succession de M. Albert Aycard, directeur de R.F.I., engageant ainsi les rédactions dans leur ensemble (*le Monde* du 16 septembre) L'intersyndicale des journalistes ajoute qu'elle ne manifeste aucune préférence pour quelque candidat que ce soit. D'autre part, aux deux noms déjà connus pour l'éventuelle succession de M. Aycard, il convient d'ajouter celui de M. Jean-Pierre Biondi, journaliste à Antenne 2 et ancien conseiller du président Senghor.



Jeudi 17 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Téléfilm : le Piège à loups.
D'après Vercors Réal J Kerchbron. Avec M. Bozonnet, V Delbourg, M Biraud, E Labourdette, etc.
Une jeune fille de dix-huit ans qui vit avec son père dans la forêt rencontre un homme victime d'un piège à loups Ils se lient d'amitié et découvrent l'histoire de leur enfance.



22 h Magazine : La rage de lire.
Emission de G. Suffert. Avec Ph. Soupault, J.-M Place, B. Sorin, J.-J. Leveque.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Jeudi cinéma (et à 22 h).
20 h 40 Cinéma : la Meilleure Façon de marcher.
Film français de Claude Miller (1975). Avec P. Dewaere, P. Bouchitey, C. Pascal, C. Piepiu, M. Blanc, M. Chapiteau.
Un moniteur de colonies de vacances, qui fait étalage de sa virilité, en soupçonne un autre d'homosexualité Il se met à l'humilier, à le harceler à le tourmenter
L'évolution d'un drame sourd et feutré, menant à l'intolérance. Un style épuré, efficace dans la description de rapports de force traumatisants et l'analyse psychologique Excellente interprétation.
23 h 30 Sports : Haltérophilie.
Championnats du monde.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux.
20 h 30 Débat sur la peine de mort et retransmission en différé de l'Assemblée nationale.
21 h 15 Journal.
21 h 30 En direct de l'Assemblée nationale. Retransmission du débat sur la peine de mort.

FRANCE-CULTURE

20 h, La Nef des fous, de J.-M. Apostolides. Avec : M Barbulée, N Barentin, J. Benguigui, etc.
22 h 30 Nuits magnétiques : Un train peut en cacher un autre.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5, Concert (en direct de Munich) : « Concours de Munich », avec l'Orchestre symphonique de la Bayrisches Rundfunk, dir M. Turnovsky.
22 h 30, Ouvert la nuit : derniers accords pour douze orchestres américains avec G. Vinnaver et B Reynaud (es vertus de la musique populaire, sa science... (P Williams, C. Bley).

Vendredi 18 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Isolez votre logement.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Dessin animé : Scoubidou.
14 h 10 Croque-vacances.
Spiderman ; Bricolage ; Variétés ; Isidore le lapin ; La vie sur un pétrolier ; Portrait d'une fleur ; Le narcisse : Clue Club.
15 h 20 Sports : Tennis.
Demi-finale du National de Tours.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 50 Avis de recherche.
Bernard Fresson.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
Jacques Fabbri.
20 h Journal.
20 h 30 Retransmission théâtrale : Henri IV.
De L. Pirandello. Mise en scène : R. Hanin. Enregistré au Festival de Pau 1981.
Le dramaturge italien met en scène le drame d'Henri IV condamné par la folie à éterniser le jeu d'une soirée de carnaval.
22 h 30 Magazine : Pleins feux.
Une émission de J Artur.
Avec la participation d'Alice Sapritch, Marcel Maréchal et Jean Anouilh ; extraits de Carmen, *de la* Princesse Baraka.
23 h 35 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : La vie des autres.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Les parents d'élèves.
15 h Série : l'Aigle et le Vautour.
15 h 55 Magazine : Quatre saisons.
16 h 55 La télévision des téléspectateurs.
17 h 20 Fenêtre sur...Ministoires.
Cinq films de cinq réalisateurs.
17 h 50 Récré A 2.
Mes mains ont la parole ; Casper et ses amis ; Les quat'z'amis ; Aute.
18 h 30 C'est la vie.
Les écoles maternelles.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Sports : Cyclisme.
Le Tour de l'avenir.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Série : L'ennemi de la mort.
Dernier épisode : l'Accomplissement.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Les sentiers de la création. Avec MM. P. Boulez *(Points de repère)* et C. Simon *(les Géorgiques)*.
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle R. Leenhard) : les Dernières Vacances.
Film français de R. Leenhardt (1947). Avec O. Versois, M. François, R. Devillers, P. Dux, J. d'Yd, C. Barry, B. Bovy (nouvelle rediffusion).
En 1932, les membres d'une famille bourgeoise se réunissent, pour la dernière fois, dans un domaine du Gard qui va être vendu. Un adolescent découvre l'amour et la jalousie auprès de sa cousine, déjà femme à seize ans. Un beau film d'auteur dans la tradition classique du roman d'analyse français. Très neuf de ton et de style en son époque. Il devait influencer la « nouvelle vague ». Odile Versois y fit des débuts remarqués.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

9 h 30 En direct de l'Assemblée nationale.
Retransmission du débat sur la peine de mort.
18 h 30 Pour les jeunes.
Les wombles ; Mixmo-match ; Des livres pour nous ; Les encyclopédies.
18 h 55 Tribune libre.
La Fédération de l'éducation nationale (FEN).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Le chansonnier de papier.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Fils du vent.
Un reportage de D. Le Comte.
Une enquête sur les Tziganes : les Roms, les Manouches ou Sintes, qui ont vécu en Allemagne et les Kales venus d'Andalousie et de Catalogne.
21 h 30 Téléfilm : Un temps ailleurs.
Réal. : P. Laïk. Avec M. Dubost, S. Rebbot, D. Messali, B. Catillon et V. Dréville.
Les angoisses d'un quadragénaire.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
En direct du Salon international de la pêche à Nantes, le point sur les industries qui travaillent pour la mer.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : A Lyon.
8 h, Les chemins de la connaissance : Plantes nourricières et voyageuses, aujourd'hui familières (découverte du Nouveau Monde et ses prolongements) ; à 8 h 32, Les chants de l'airain : Le clocher, le coq et sa rumeur.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : Ruggero Raimondi, de S. Segalini.
11 h 2, Perspectives du vingtième siècle : C. Helffer.
12 h 5, Nous tous chacun : Le Père Philippe.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Musiques extra-européennes : L'Amérique latine et ses instruments.
14 h, Sons : Cheng Chau.
14 h 5, Un livre, des voix : Les sous-ensembles flous, de J. Laurent.
14 h 47, Un homme, une ville : A. Camus à Alger.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique : La musique carnatique ; Musique extra-européenne ; L'itinéraire musical de J.-J. Rousseau.
18 h 30, Feuilleton : Les bas-fonds de Paris, d'A. Bruant.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Le chant des oiseaux.
20 h, Emission médicale (en liaison avec TF 1) : La neurochirurgie infantile.
21 h 30, Black and blue.
22 h 30, Nuits magnétiques : Un train peut en cacher un autre.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Les grands de ce monde : « Bach et sa suite » par B. Saidkhanhian (Stravinski, Mozart, Webern, Liszt, Mendelssohn) ; 7 h 30, Anthologie du mois : J.-S. Bach ; 8 h 10, Kiosque : Informations sur les concerts, festivals et stages musicaux.
9 h 30, Entrée des artistes : « Gustav Leonhardt » par C. Lehmann (J.-S. Bach, Forqueray, Hotteterre, Duphly, Lully/Molière) ; 11 h 30, Concert (Ves Soirées de Saint-Aignan, 10-6-81) : Œuvres de Richard Cœur de Lion, anonyme italien, J da Bologna, anonyme anglais, P. Vidal, J. Ciconia, anonyme fin quatorzième, école de Ripoll, B. de Ventadour, A. de Florentia, comtesse de Dié, G. Riquier et anonymes, avec A.-M. Leblande, G. Leane, D. Vallard, chant, et J. Boutin à l'orgue positif.
13 h, Jazz vivant estival : le Quartette de Milt Jackson à Aix-en-Provence, le 2-12-1980, et le Quartette du vibraphoniste Garry Burton au Festival de Ljubljana ; 14 h, Musique légère : œuvres de Walberg et B. Gérard.
14h 30, Les grands de ce monde : « J.-S. Bach : portrait subjectif » par J. Merlet ; 18 h 2, Repères contemporains : Emmanuel Nunes, « Chessed 2 » par l'Orchestre du Bayerische Rundfunk, dir. J.-P. Izquierdo.
18 h 30, Concert « Festival Estival de Paris » (Eglise Saint-Merri, 30-7-1979) : « Iphigénie » ouverture, de Ch.-W. Gluck ; « Introduction et rondo Capriccioso pour violon et orchestre » de C. Saint-Saëns ; « Symphonie n° 1 en ut majeur » de Beethoven, par le Nouvel Orchestre Philharmonique, dir. J.-P. Izquierdo, avec P. Amoyal au violon.
20 h 5, Concert de musique de chambre (en direct de Munich).
22 h 30, Ouvert la nuit ; 23 h 5, Vieilles cires : L'art du Quatuor du Flonzaley (R. Schumann) ; 0 h 5, Jazz Forum : A. Braxton et le Quatuor R. Schumann.





INFORMATIONS « SERVICES »

TRANSPORTS

Le service d'hiver S.N.C.F. : sous le signe du T.G.V.

Le service d'hiver 1981-1982 de la S.N.C.F. entrera en vigueur le dimanche 27 septembre. Il sera marqué par la mise en service du tronçon sud (Saint-Florentin-Sathonay) de la ligne à grande vitesse Paris-Lyon et par plusieurs aménagements sur le réseau classique.

Onze villes du sud-est de la France, ainsi que Genève, seront desservies par des rames T.G.V.

Entre Paris et Lyon, la desserte sera cadencée avec treize circulations dans chaque sens les jours ouvrables — pratiquement un départ toutes les heures entre 6 h. 15 et 20 h. 15 au départ de Paris, entre 5 h. 50 et 19 h. 50 au départ de Lyon-Perrache (tous les trains s'arrêtant à Lyon-Brotteaux) — et un renforcement en fin de semaine (cinq circulations supplémentaires le vendredi). La durée du trajet sera de deux heures quarante minutes entre Paris et Lyon-Brotteaux, de deux heures cinquante minutes entre Paris et Lyon-Perrache.

La nouvelle gare du Creusot-Montceau-les-Mines - Montchanin sera desservie en deux heures cinq minutes par trois T.G.V. quotidiens en semaine. Trois trains quotidiens Paris-Lyon desserviront Saint-Etienne, et la desserte cadencée Lyon-Saint-Etienne (« Stélyrail ») aboutira désormais à la gare des Brotteaux, selon des horaires aménagés permettant une correspondance avec les T.G.V. à destination ou en provenance de Paris.

Trois trains à grande vitesse assureront chaque jour un service entre Paris et Dijon, avec un prolongement sur Besançon (via Dole) et un arrêt à Montbard.

Deux aller et retour T.G.V. sont prévus chaque jour sur la relation Paris-Genève avec des arrêts à la nouvelle gare de Mâcon-T.G.V., à Bellegarde (pour les correspondances avec Evian) et à Bourg-en-Bresse.

La nouvelle desserte T.G.V. entraînera des modifications dans le service des trains empruntant la ligne actuelle. Dissociées de la desserte Paris-Lyon, les relations vers le Midi seront donc assurées par des trains classiques, sans le changement de train à Lyon qu'aurait entraîné l'emprunt des T.G.V.

Voitures Corail pour le Drapeau

Quelques trains seront supprimés (comme le Lyonnais ou le Rhône-Alpes), alors que d'autres verront leur origine ou leur terminus reporté de Paris à Dijon, de manière à assurer dans de bonnes conditions les relations entre l'Est et le Sud-Est. Le Mistral perdra sa qualité de T.E.E. et sera remplacé dans son horaire actuel par un train de première et de deuxième classe. La desserte de Grenoble sera améliorée grâce à la création de trois trains aller et retour en correspondance à Lyon-Brotteaux avec les T.G.V.

Sur le réseau Sud-Ouest, on note une amélioration de la desserte Paris-Bordeaux, grâce à l'introduction de voitures Corail sur le Drapeau, qui, comme le Montaigne, sera apte aux vitesses de 200 kilomètres-heure. Le Barcelona Talgo (Paris-Perpignan-Barcelone en places couchées) s'arrêtera à Limoges. Trente minutes seront gagnées sur la relation de nuit Bordeaux-Lyon. Une nouvelle liaison de jour Paris-Ussel sera créée.

Deux services auto-express fonctionneront en fin de semaine sur Paris-Biarritz et un sur Paris-Narbonne. Un train auto-couchettes circulera également le week-end entre Reims et Nice.

PRESSE

Le groupe Matra-Hachette et les nationalisations

Inquiétudes au « Point » et à Europe 1

Evoquant la nationalisation du groupe Matra devant l'Assemblée, mardi 15 septembre au cours de sa déclaration de politique générale, M. Mauroy a précisé : « *Nous ne prendrons pas prétexte de cette nationalisation pour nous emparer d'Europe 1 ou nous saisir des* Dernières Nouvelles d'Alsace » (quotidien strasbourgeois dans lequel Matra possède une participation importante).

En dépit des assurances du premier ministre, une certaine inquiétude s'est emparée des salles de rédaction, notamment au *Point* et à Europe 1.

Réunie mardi, une assemblée générale des personnels du *Point* a adopté, à l'unanimité moins une abstention, un texte déclarant avoir « *pris connaissance avec stupeur des bruits selon lesquels les mesures de nationalisation pourraient entraîner la mise sous la tutelle de l'Etat des journaux et des maisons d'édition du groupe Hachette, et notamment du* Point.

» *Les journalistes, cadres et employés du* Point *se refusent à croire à la réalité de ces projets si évidemment contraires à la liberté de la presse.* »

Le personnel d'Europe 1, réuni en assemblée générale à l'initiative du comité d'entreprise, a approuvé par cent quatre-vingt-neuf voix, une contre et deux abstentions, une motion demandant que « *soient préservés le statut de gestion prévu d'Europe 1, sa vocation de radio nationale, l'indépendance des programmes et de l'information dans le respect de la convention d'entreprise* ». Le comité d'entreprise, ajoute le personnel, est habilité à prendre toute initiative pour la défense de ce statut.

Pour sa part, M. Jean-Jacques Kielholtz, P.-D.G. des *Dernières Nouvelles d'Alsace* — dans un éditorial paru le mercredi 16 septembre, — estime que ce journal pourra « *poursuivre en toute indépendance une mission* [qu'il] *assume depuis plus de cent ans* », après les assurances fournies mardi par M. Pierre Mauroy.

Cependant, si l'on en croit la *Correspondance de la presse* du jeudi 17 septembre, la répartition du capital du quotidien de Strasbourg pourrait être modifiée prochainement.

Le sort du « Journal du dimanche »

On apprend d'autre part que M. Jean-Charles Lignel, propriétaire du *Progrès de Lyon*, pourrait racheter 40 % des parts de la Sogide, *société éditrice du Journal du dimanche* et filiale de Hachette-Matra.

En 1980 déjà, M. Lignel avait fait des offres pour le rachat de ce journal. Il avait même assigné le conseil d'administration de Hachette devant les tribunaux pour promesse de vente non tenue. Mais il avait été débouté. M. Lignel, que nous avons joint, s'est contenté de répondre « *ni oui ni non* » à cette rumeur.

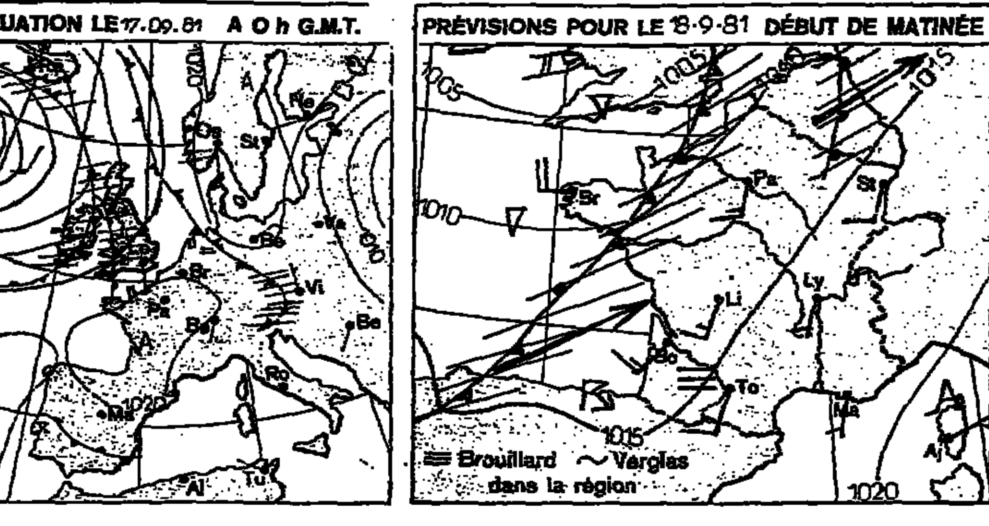
● « *Le Continent* », quotidien de l'Afrique, lancé le 12 novembre 1980, et qui avait interrompu sa parution le 4 août avec la perspective de devenir hebdomadaire le 19 septembre, abandonne définitivement ce projet, « *faute de moyens techniques* ». Après un tirage initial de 75 000 exemplaires et un objectif de 50 000 exemplaires, le quotidien tirait, à la fin du premier semestre 1981, à 25 000 exemplaires correspondant à une vente quotidienne de 10 000 exemplaires.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17.09.81 A 0 h G.M.T.

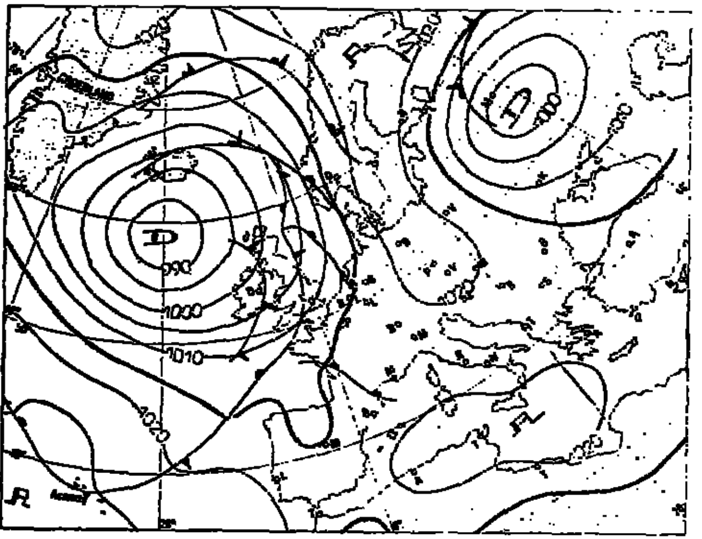


PRÉVISIONS POUR LE 18.9.81 DÉBUT DE MATINÉE



Brouillard ~ Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 18 SEPTEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 17 septembre à 0 heure et le vendredi 18 septembre à 24 heures :

La vaste zone dépressionnaire du sud de l'Islande se déplacera lentement vers l'est et la perturbation associée, qui aborde les îles Britanniques, pénétrera sur la France. Elle sera précédée d'une évolution orageuse, qui débutera dans le Sud-Ouest et qui s'accentuera ensuite en se décalant vers l'est.

Vendredi, en liaison avec la perturbation précitée, le temps sera très nuageux à couvert de la frontière belge à la Bretagne et à la Vendée avec quelques pluies, tandis que des nuages orageux se développeront sur le bassin Aquitain. Dans la journée, cet ensemble perturbé se déplacera vers l'est et affectera le soir les régions s'étendant des Ardennes et des Vosges aux Pyrénées et au golfe du Lion. Les pluies pourront devenir plus abondantes et les orages plus nombreux sur le relief, mais il semble que le Sud-Est et la Corse soient encore épargnés.

Après ce passage, le temps deviendra nuageux avec des éclaircies et quelques averses de la Manche et du Nord aux côtes de l'Atlantique.

Les vents, de sud à l'avant de la zone pluvio-orageuse, tourneront ensuite au secteur ouest ; ils seront modérés et irréguliers ; de fortes rafales auront lieu sous les orages.

On notera une baisse faible à modérée des températures avec cette perturbation.

Le jeudi 17 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 020,9 millibars, soit 765,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 septembre; le second, le minimum de la nuit du 16 au 17) : Ajaccio, 25 et 15 degrés ; Biarritz, 24 et 14 ; Bordeaux, 25 et 10 ; Bourges, 21 et 9 ; Brest, 19 et 16 ; Caen, 18 et 12 ; Cherbourg, 17 et 13 ; Clermont-Ferrand, 22 et 9 ; Dijon, 23 et 11 ; Grenoble, 24 et 11 ; Lille, 19 et 8 ; Lyon, 22 et 12 ; Marseille, 28 et 15 ; Nancy, 20 et 7 ; Nantes, 20 et 10 ; Nice, 24 et 20 ; Paris-Le Bourget, 20 et 9 ; Pau, 25 et 12 ; Perpignan, 30 et 15 ; Rennes, 19 et 12 ; Strasbourg, 21 et 10 ; Tours, 22 et 8 ; Toulouse, 28 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 18 ; Amsterdam, 19 et 10 ; Athènes, 27 et 19 ; Berlin, 15 et 7 ; Bonn, 18 et 12 ; Bruxelles, 19 et 12 ; Le Caire, 30 et 20 ; îles Canaries, 26 et 22 ; Copenhague, 14 et 8 ; Genève, 22 et 11 ; Jérusalem, 28 et 18 ; Lisbonne, 27 et 18 ; Londres, 19 et 14 ; Madrid, 34 et 17 ; Moscou, 9 et 8 ; Nairobi, 27 et 12 ; New-York, 18 et 15 ; Palma-de-Majorque, 30 et 15 ; Rome, 26 et 15 ; Stockholm, 10 et 1.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 17 septembre 1981.

UN DECRET

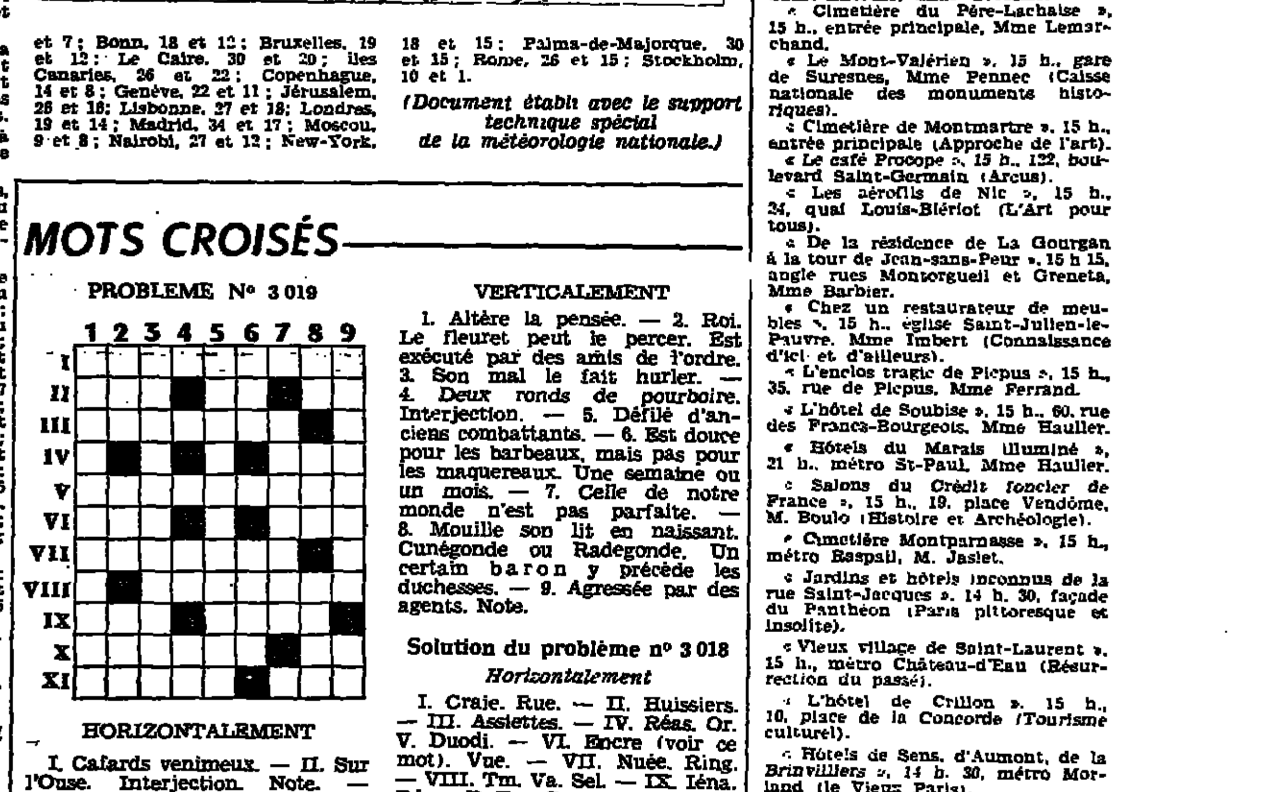
● Portant application de l'article 214-1 du code rural (mesures collectives de prophylaxie obligatoires).

UN ARRETE

● Interdisant la vaccination contre la maladie de Newcastle (peste aviaire) et prescrivant des mesures sanitaires collectives ou d'abattage.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3 019



	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II				■			■		
III								■	
IV		■		■		■			
V									
VI				■		■			
VII								■	
VIII		■							
IX				■					■
X							■		
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Cafards venimeux. — II. Sur l'Ouse. Interjection. Note. — III. Certain soigne les marteaux. — *IV. Fonce.* — *V. Olives* et pommes. — VI. Mal aux pieds. Sont ramassés et jetés. — VII. Bronche. — VIII. Pont ancien. — IX. Service de guerre. Servit Amphion et Arion. — X. Fut déchiré après une séparation définitive. Lettre grecque. — XI. Non adoptées. Un solide verrou protège bien son gardien.

VERTICALEMENT

1. Altère la pensée. — 2. Roi. Le fleuret peut le percer. Est exécuté par des amis de l'ordre. 3. Son mal le fait hurler. — 4. *Deux ronds de pourboire.* Interjection. — 5. Défilé d'anciens combattants. — 6. Est douce pour les barbeaux, mais pas pour les maquereaux. Une semaine ou un *mois.* — 7. *Celle* de notre monde n'est pas parfaite. — 8. Mouille son lit en naissant. Cunégonde ou Radegonde. Un certain baron y précède les duchesses. — 9. Agressée par des agents. Note.

Solution du problème n° 3 018

Horizontalement

I. Craie. Rue. — II. Huissiers. — III. *Assiettes.* — IV. *Réas.* Or. V. Duodi. — VI. Encre (voir ce mot). Vue. — VII. Nuée. Ring. — VIII. Tm. Va. Sel. — IX. Iéna. Ré. — X. Ere. Couac. — XI. Rôti. *Crue.*

Verticalement

1. Charpentier. 2. Ruse. Numéro. — 3. Aisance. Net. 4. Isis. Réva. — 5. E.S.E. De. 6. Itou. Roc. — 7. Rétroviseur. — 8. Ure. Dune. Au. — 9. Essuie-glace.

GUY BROUTY.

BREF

FÊTES

FORCE OUVRIERE A VINCENNES. — *Les 18 et 19 septembre, sur* la pelouse de Reuilly, dans le bois de Vincennes, la confédération Force ouvrière fêtera le dixième anniversaire de son traditionnel meeting de rentrée. Plus de cent mille personnes sont attendues.

Le vendredi 18 septembre, à 15 h. 30, *M. André Bergeron* prononcera son discours de rentrée. *Pendant ces deux journées,* Force Ouvrière mettra à la disposition du public une « bourse aux services » animée par des syndicalistes, des personnalités et des représentants d'organismes officiels. Spectacles de variété et sportifs gratuits.

De nombreuses délégations des syndicats libres des pays de l'Est, et *notamment* de Solidarité seront accueillis à Paris par Force *ouvrière et participeront, avec des* syndicats d'Amérique latine, aux débats organisés les 18 et 19 septembre sur le thème de l'indépendance et des libertés syndicales.

★ **F.O., 198, avenue du Maine, 75014 Paris, tél. 539-22-03.**

VIE QUOTIDIENNE

INFORMATION FAMILIALE. — *Le* centre d'information féminin et *familial a repris depuis le 14 sep*tembre son écoute téléphonique au 225-05-05.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 19 SEPTEMBRE

« *Promenade dans le Valois* », 13 h. 30, grille des Tuileries, place de la Concorde. Mme Meyniel.

« L'hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Brossais.

« Cimetière du Père-Lachaise », 15 h., entrée principale, Mme Lemarchand.

« Le Mont-Valérien », 15 h., gare de Suresnes, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Cimetière de Montmartre », 15 h., entrée principale (Approche de l'art).

« *Le café Procope* », *15 h., 122,* boulevard Saint-Germain (Arcus).

« Les aérofils de Nic », 15 h., 34, quai Louis-Blériot (L'Art pour tous).

« De la résidence de La Gourgan à la tour de Jean-sans-Peur », 15 h 15, angle rues Montorgueil et Greneta, Mme Barbier.

« Chez un restaurateur de meubles », 15 h., église Saint-Julien-le-Pauvre, Mme Imbert (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'enclos tragic de Picpus », 15 h., 35, rue de Picpus, Mme Ferrand.

« L'hôtel de Soubise », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Hauller.

« Hôtels du Marais illuminé », 21 h., métro St-Paul, Mme Hauller.

« Salons du *Crédit foncier de* France », 15 h., 19, place Vendôme, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« Cimetière Montparnasse », 15 h., métro Raspail, M. Jaslet.

« Jardins et hôtels inconnus de la rue Saint-Jacques », 14 h. 30, façade du Panthéon (Paris pittoresque et insolite).

« Vieux village de Saint-Laurent », 15 h., métro Château-d'Eau (Résurrection du passé).

« L'hôtel de Crillon », 15 h., 10, place de la Concorde (*Tourisme* culturel).

« Hôtels de Sens, d'Aumont, de la *Brinvilliers* », *14 h. 30,* métro Morland (le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

16 h. 30, 7, rue Danton, G. Pegand : « Nouvelle approche scientifique et pratique en psychothérapie » (Psycho-Intégration).

20 h. 30, 199 bis, rue Saint-Martin, Bernard Benson : « Si la paix éclatait » (film « la Bombe »), (AMORC).

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES CHAMPIGNONS

TIRAGE N° 59 DU 16 SEPTEMBRE 1981

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
		F.			F.
1	1	70	7	6 337	1 000
	511	570		8 057	1 000
	3 871	1 070			
	4 951	1 070	8	5 388	5 000
	2 941	5 070			
			9	69	150
2	2 862	1 000		069	650
	3 602	10 000		809	500
				7 419	1 000
3	6 093	5 000		9 889	1 000
				6 569	5 000
4	4 164	5 000		6 779	10 000
				81 269	50 150
5	9 485	5 000		363 669	500 150
6	76	150	0	0	70
	176	650		50	220
	1 306	1 000		70	220
	094 336	3 000 000		700	570
				3 760	1 070
7	947	500		7 910	1 070
				07 460	100 070

PROCHAIN TIRAGE LE 23 SEPTEMBRE 1981
TRANCHE DE LA MOTO A AGEN (Lot-et-Garonne)

LOTO TIRAGE N° 37	2	9	11	20	30	36
NUMERO COMPLEMENTAIRE						27

PROCHAIN TIRAGE LE 23 SEPTEMBRE 1981 VALIDATION JUSQU'AU 22 APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE DU 16 SEPTEMBRE 1981 - N° 59

ARLEQUIN — RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 60 DU 16 SEPTEMBRE 1981

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
8	Tous les billets terminés par 8 gagnent 50 F dans toutes les séries
31	Tous les billets terminés par 13 gagnent 100 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 31 gagnent 200 F dans toutes les séries

Finales et numéros	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
											F.
381	0138	1138	2138	3138	4138	5138	6138	7138	8138	9138	350
	0183	1183	2183	3183	4183	5183	6183	7183	8183	9183	300
	0318	1318	2318	3318	4318	5318	6318	7318	8318	9318	350
	0381	1381	2381	3381	4381	5381	6381	7381	8381	9381	3 000
	0813	1813	2813	3813	4813	5813	6813	7813	8813	9813	400
	0831	1831	2831	3831	4831	5831	6831	7831	8831	9831	500
077	0077	1077	2077	3077	4077	5077	6077	7077	8077	9077	3 300
	0707	1707	2707	3707	4707	5707	6707	7707	8707	9707	600
	0770	1770	2770	3770	4770	5770	6770	7770	8770	9770	600

Finales et numéros	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 10	Sommes à payer Autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 10	Sommes à payer Autres séries
3701	0137	F. 5 000	F. 1 000	3017	F. 5 000	F. 1 000
	0173	5 000	1 000	3071	5 000	1 000
	0317	5 000	1 000	3107	5 000	1 000
	0371	5 000	1 000	3170	5 000	1 000
	0713	5 100	1 100	3701	2 000 000	20 000
	0731	5 200	1 200	3710	5 000	1 000
	1037	5 000	1 000	7013	5 100	1 100
	1073	5 000	1 000	7031	5 200	1 200
	1307	5 000	1 000	7103	5 000	1 000
	1370	5 000	1 000	7130	5 000	1 000
	1703	5 000	1 000	7301	5 000	1 000
	1730	5 000	1 000	7310	5 000	1 000

Prochain Arlequin : le 30 Septembre 1981 à BERNAY (Eure) - tirage télévisé à 19 h 50

- LOTERIE NATIONALE - TIRAGE DU 16 SEPTEMBRE 1981 - N° 60

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Ingénieur grande école : A & M, Sup. Elec, équivalent. Responsable des services généraux

...de notre usine située dans une ville de province agréable très proche de Paris.
Notre société, leader mondial de sa spécialité, appartient à un groupe très dynamique.
Rattaché au Directeur de l'usine, notre futur collaborateur aura la responsabilité complète d'un service important de production *d'énergie et de fluides divers.*
Ce POSTE-CLE implique un aspect technique diversifié et des qualités de gestion, d'innovation, de conseil, de négociation.
Jeune personnalité à fort potentiel, vous avez acquis une première expérience d'encadrement dans les services généraux et/ou entretien, si possible dans l'industrie chimique.
Rémunération : *160 000 F +*
Adressez votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 81162 M à

Selecom 225, fbg Saint Honoré 75008 PARIS.

BORDAS DUNOD GAUTHIER-VILLARS

recherchent pour renforcer le développement du secteur **REVUES SCIENTIFIQUES**

RESPONSABLE D'EDITION

Rattaché directement au Directeur des Éditions Scientifiques et Techniques.

Il devra :
- avoir fait des études supérieures scientifiques et avoir exercé une activité de recherche pendant plusieurs années ;
- avoir une expérience d'encadrement et d'administration dans le cadre d'un laboratoire ou dans un autre contexte ;
- *avoir la connaissance courante de l'anglais ;*
- assurer en relation avec les rédactions et les sociétés savantes la conception des actions promotionnelles et le développement des ventes.

Ce poste convient à un cadre dynamique ayant la volonté de réussir dans un contexte international difficile.

Adresser C.V. et prétentions au Service du Personnel 37, rue Boulard 75014 PARIS.

ECOLE D'INGÉNIEURS (ENSEIGNEMENT PRIVÉ) recherche pour l'année scolaire 81-82

DES PROFESSEURS VACATAIRES

dans les disciplines suivantes :
- Mathématiques (bac + 3) ;
- Electronique (bac + 3) ;
- Technologie automobile (bac + 4) ;
- Bureau des méthodes (bac + 1).

Le service hebdomadaire sera, suivant les disciplines enseignées d'une durée comprise entre 2 h. et 8 h.
Les candidats doivent être *des ingénieurs diplômés* ou titulaires d'un 3e cycle universitaire, ayant une expérience dans l'industrie ou dans l'enseignement et un goût réel pour l'enseignement (une expérience pédagogique réussie serait un atout).
La taux horaire de vacation est fonction des titres universitaires *ou de la position hiérarchique dans l'entreprise.*
Adresser candidature avec C.V. à :
L'ESTACA 3, rue Pablo-Neruda 92300 LEVALLOIS-PERRET.

I.B.G. recherche

3 JEUNES CADRES

2 ans d'expérience.
Fortement motivés par la formation et l'animation.
Fréquents déplacements :
1°) L'un ayant de solides compétences en gestion comptable et financière et intéressé par l'informatique.
2°) Les autres, de formation psycho-sociologique.
Envoyer C.V. et prétentions à :
I.B.G. 14, place de France « Les Flandres » 95200 SARCELLES.

---

emplois régionaux



SOCIÉTÉ BANLIEUE SUD recherche

INGÉNIEUR DÉBUTANT OU CONFIRMÉ

pour études et réalisation de systèmes d'automatisme microprogrammé.
Adr. C.V. sous réf. 2.845 M à SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09.

LES LABORATOIRES APPLIPHARM

- Spécialisés dans la production et la commercialisation de produits pharmaceutiques grand public.
- Dont le C.A. actuel de 36 M. (réalisé à 50% à l'exportation) est en constant accroissement.
- Qui sont assurés de la poursuite de leur développement à moyen et long termes.

recherchent leur

pharmacien directeur

- Qui animera et coordonnera l'activité de son équipe pharmaceutique : production, contrôle, développement, dossiers d'A.M.M.
- Il devra :
  - résider à Marseille,
  - maitriser parfaitement l'anglais.
- Sa connaissance des techniques touchant à la forme aérosol serait appréciée.

Expédier votre dossier de candidature à :

EFFOR CONSEIL
6, rue Auguste Bartholdi - 75015 Paris
à l'attention de J.-P. Jacob
qui garantit le secret de votre offre.

BORDEAUX

L'INSEEC (enseignement supérieur technique privé)

Grande école régionale à vocation nationale (350 étudiants sur 3 années), recherche son

RESPONSABLE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Chargé de promouvoir l'école auprès des entreprises (stages, placement...) et de développer tte action promotionnelle dans ce sens.
Très associé à l'animation pédagogique, il favorise la participation des *étudiants* aux activités ouv. sur le monde des affaires.
Agé de 29 ans au moins, dipl. de l'enseignement supérieur, il possède une première expérience en entreprise.
Conviction, rigueur intellectuelle, ouverture d'esprit.
Poste à pourvoir d'urgence.

Merci d'écrire avec C.V. dét., photo, prét. ss référ. LM 16.09 à l'INSEEC, 35, cours Xavier-Arnozan, 33000 Bordeaux.

ASSOCIATION L'ATELIER MUSICAL de L'AISNE *recrute un poste*

SECRÉTAIRE ANIMATEUR (TRICE)

secrétariat, coordination, relation publique et animation musicale éventuel.
Sal. 4.000 à 4.500 F par mois.
Envoyer C.V. et Réf. *avant le* 23-9-81 à ALP, M. BOUVET, 5, rue Raux, 02000 LAON.

MUTUELLES UNIES recrutent

ATTACHÉS COMMERCIAUX, 25 ans mini, mariés de préférence. Situation stable après stage rémunéré. Salaire motivant. Fixe + commissions.
Ecr. avec C.V. à M. DUCREUX, 153, r. de Rome, 75017 PARIS *ou tél.* 764-99-66 - 227-83-79.

La Compagnie Continentale de Signalisation dans le cadre de l'expansion aux U.S.A.de ses produits antiope recherche

DES TECHNICIENS D'ÉTUDE

Ayant des connaissances dans le domaine du vidéostexte et télétexte.
A prévoir séjours prolongés de plusieurs mois aux U.S.A.
Adresser C.V. sous réf. 2.844 M à SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09.

Recherche **RELATION PUBLIQUE**
Expérience du milieu culturel. Ecrire S.C.O.P., Mobile Théâtre, 1, rue des Diamants. 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Etablissement sous contrat recherche

PROFESSEUR ESPAGNOL

Adressez C.V. : 36, av. du Président-Wilson, 94230 CACHAN.

SOCIÉTÉ SECTEUR AUTOMOBILE
recherche pour renforcer ses Services méthodes, Contrôle et Études Électroniques

3 INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS confirmés

ayant acquis une solide expérience dans l'électronique automobile

Ces postes sont à pourvoir :
- soit dans l'une de nos unités Production située dans le PAS-DE-CALAIS ;
- soit dans la RÉGION PARISIENNE.

Merci d'adresser C.V., photo et prétentions, sous n° 8876, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra – 75040 – Paris Cedex 01.

ANALYSTE

POUR PLACEMENTS FINANCIERS INTERNATIONAUX

important hebdomadaire économique et financier recherche pour Paris, un

RÉDACTEUR-ANALYSTE

spécialisé dans les placements financiers internationaux ayant déjà une bonne expérience bancaire. Connaissance parfaite de l'anglais nécessaire (plus allemand apprécié). Situation d'avenir avec responsabilité. GOUT POUR LE JOURNALISME INDISPENSABLE. Adr. C.V. (avec prétent.) sous le N° 7.074 *le Monde* Publicité, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

GROUPE DE PRESSE D'AUDIENCE NATIONALE
recherche
Forts Tempéraments Commerciaux
pour **PROSPECTION TELEPHONIQUE** à MI-TEMPS

Lieu de travail : Paris 2ème
Fixe + intéressement + primes
Tél. : 296.36.87 de 15 h à 16 h 30 aujourd'hui et demain.

---

emplois internationaux

(et départements d'Outre Mer)

IMPORTANTE SOCIETE *recherche* pour la MARTINIQUE

un INGENIEUR diplômé

(5 ans d'expérience au moins)

pour assurer le suivi d'affaires de mécanique, charpente, tuyauterie, chaudronnerie.

Poste évolutif.

Adresser lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions à N. 1373 - PUBLICITES REUNIES 112, Bd Voltaire - 75011 Paris qui transmettra

---

Société d'expertise comptable DAKAR recherche réviseur exp. cabinet d'audit, situation expatriée et évolutive. Si stagiaire possibilité validation stage.

Adresser C.V. et prétentions s/n° 7.072 *le Monde* Publ., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

Société Américaine

CONSULTANTS AGRICOLES

rech. pour la Guinée Conakry et pour contrat longue durée les spécialistes expér. suivants :
- 1 pédologue ;
- 1 spéc. en défrichement ;
- 1 chef atelier d'entretien équipemement agricole ;
- 1 économiste agricole.

Notions anglais appréciées.
Sal. prop. 2.500 à 3.000 US$ par mois net d'impôts + logement et voyages.
Envoyer C.V. ainsi que situation de famille à :
Agri-Business Consultants B.P. 631 CONAKRY, Rép. de Guinée et copie à : 04 B.P.310 *ABIDJAN 04 (Côte-d'Ivoire).*

---

cherchons

RESPONSABLE de l'animation

d'un important village de *vacances* en TUNISIE

CONCEPTION et REALISATION de spectacles: theatre, music-hall, de montages audiovisuels, de jeux et divertissements divers.

DIRECTION d'une équipe experimentée disposant d'importants moyens techniques (salles de spectacles, circuits T.V. internes etc...).

Salaire elevé à débattre en fonction expérience.

Double contrat : FRANCE - TUNISIE, 2 ans renouvelable.
Possibilité ultérieure de contrat à durée indeterminee.

LIBRE RAPIDEMENT

Envoyer CV references, prétentions et photo sous le N° 9500 à :
VALENS CONSEIL
BP 359 - 75064 PARIS cédex 02

Nous sommes une Société internationale basée à Paris. Nous mettons à la disposition de nos clients, par téléphone, une information triée et traitée par 150 spécialistes.

Notre département Juridique recherche

1 documentaliste juriste

dont la fonction est de :
- organiser la documentation du service Droit Public
- en assurer la mise à jour
- constituer des dossiers sur des questions de fond.

Vous avez une expérience professionnelle de plusieurs années qui vous a donné la maîtrise des procédures documentaires dans un important service juridique.

Envoyez votre candidature détaillée, en mentionnant votre rémunération actuelle, à SVP Direction du Personnel, 54, rue de Monceau *75008 PARIS.*

SVP

CABINET DE FORMATION A PARIS
recherche

FORMATEUR

Ayant grande expérience dans l'animation de sessions de haut niveau en milieu industriel dans le domaine Développement des ressources humaines.

Ce poste conviendrait à **un spécialiste**, de formation littéraire, possédant une culture générale très étendue (niveau doctorat), **habitué à des prestations de niveau élevé.**

Des connaissances approfondies en psychologie et des aptitudes pédagogiques confirmées sont évidemment indispensables.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et prét. s/n° 8.373, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris, Cedex 01, qui transmettra.

EMPLOYÉE DE MAISON
Non logée
Garde enfants 5-8 ans ménage, repassage, courses.
Pavillons Aulnay-sous-Bois, proche gare.
Références exigées.
Tél. : 525-59-72.

Cherche collaborateur (trice) spécialisé (e) relations publiques commerciales, conditions intér. Ecr. s/n° 1.680 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

ETABLISSEMENT PUBLIC Banlieue SUD, recherche

1 INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR MÉCANICIEN

Connaissances en aérodynamique.
Formation A.M. + E.S.T.A. ou équivalent.
Quelques années d'expérience appréciées.

Adresser C.V., photo à la Direction des Relations du Travail O.N.E.R.A., 29, av. de la Division-Leclerc, 92320 CHATILLON.

LA VILLE DE CORBEIL-ESSONNES recrute dès que possible UN ou UNE SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE
Titulaire du F.A.S.B., *lecture publique*
Adresser C.V. au Service du Personnel, Hôtel de Ville, 91108 CORBEIL-ESSONNES.

FOYER SCOLAIRE recherche ÉDUCATRICE
Diplômée, expérience.
Tél. : 333-24-23.

URGENT
Et. Enseignement privé, rech.

PROFESSEURS

Français, Anglais, Sc. Naturel., et Sc. Phys. Tél. : 878-86-44.

GESTION 2000, rech. ASSISTANT d'

INGÉNIEUR

Niveau DUT - BAC
Connaissances bâtiment second œuvre, expérience bureau d'études et entreprise, 26 ans min. - 246-42-01.

CIE AMERICAINE A PARIS recherche

CONSULTANT EN TÉLÉCOMMUNICATIONS

BILINGUE ANGLAIS
Connaissances et pratique du TELEX indispensables.
Expérience réseaux spécialisés internationaux télégraphiques et téléphoniques requise.
VOITURE INDISPENSABLE.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à *W.I.U.,* 34, rue Boissière, 75116 PARIS.

Traducteurs techniques grec et anglais à la vacation. Ecrire n° 26.754 Centrale d'Annonces, 121, *rue Réaumur,* 75002 Paris.

Entreprise travaux publics à vocation internationale *rech. pour bureau d'études*

INGÉNIEURS
grande école

ayant quelques années de pratique.
Connaissance mécanique des sols appréciée.
Anglais et/ou espagnol souhaité.

Adr. lettre manuscrite à E.M.C.C., B.P. 501, 94152 RUNGIS PRINCIPAL.

GRANDE MARQUE PRODUITS DE LUXE FRANÇAIS

pour son service exportation

CADRE EXPÉRIMENTÉ

Age minimum : 30 ans - Libre rapidement.
Salaire 130/180.000 F selon expérience et capacités.
Connaissance approfondie anglais/espagnol/allemand.

Ecrire sous n° 6.460 à PARFRANCE Annonces, 4, rue Robert-Estienne, 75008 Paris, qui transmettra.

---

formation professionnelle

ECOLE PRIVEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

organise STAGES AUDIT Informatique CHEF DE PROJET

PLACES LIMITEES

INSCRIPTIONS : 294.98.61

information divers

Pour bien choisir votre métier, FRANCE CARRIÈRES chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

cours et leçons

Cherche professeur de physique, très bon pédagogue, pour élève de 1re année de médecine. Téléph. apr. 20 h. : 705-63-63.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSE
75 F T.T.C. - 658-81-12.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS chez les marchands de journaux.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

LES LABORATOIRES APPLIPHARM

- Spécialisés dans la production et la commercialisation de produits pharmaceutiques grand public.
- Dont le C.A. actuel de 36 M. (réalisé à 50% à l'exportation) est en constant accroissement.
- Qui sont assurés de la poursuite de leur développement à moyen et long termes.

recherchent leur

pharmacien directeur

- Qui animera et coordonnera l'activité de son équipe pharmaceutique : production, contrôle, développement, dossiers d'A.M.M.
- Il devra :
  - résider à Marseille,
  - maitriser parfaitement l'anglais.
- Sa connaissance des techniques touchant à la forme aérosol serait appréciée.

Expédier votre dossier de candidature à :

EFFOR CONSEIL
6, rue Auguste-Bartholdi - 75015 Paris
à l'attention de J.-P. Jacob
qui garantit le secret de votre offre.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A VENDRE
Golf GL 6 CV, 4 P., fév. 1979, noire, vitres teintées, essuie-glace AR, éq. radio, int. vert. 45.000 km. Révisé WV, pot + soupapes neuves. Px 24.000 F. Tél. : 331-38-91 après 17 h.

de 8 à 11 C.V.

Vend R 16 TL 72 - Mod. 73 4.000 F. 135.000 km. Tél. 808-24-74 après 20 h.

enseignement

APPRENDRE L'AMÉRICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, PARIS 75014
633-67-28

Cours de conversation dans la journée et le soir. Pour avancés, conversat. à partir de cassettes vidéo sur l'actualité diffusées par ABC TV News (matériel fourni par center for Media Art).

Lycéens à partir de 15 ans. Inscript. immédiates. Début 5 octobre. Cours privés, préparation au TOEFL. Cours pour enfants : début 30 septembre.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

J. F. 38 ans, CADRE SUPÉRIEUR - Formation ingénieur grande école (GM) et économique (IAE) ayant une solide expérience des négociations des projets industriels internationaux, une bonne connaissance des questions maritimes et rompu aux problèmes de direction générale.
SOUHAITE : Collaborer au développement de votre entreprise. (Section BCO/JCB 89).

CADRE DE DIRECTION - 34 ans - Formation supérieure internationale - allemand, anglais, espagnol, russe, italien courants - Notions arabe - 7 ans expérience banque (finance internationale, organisation et informatique, marketing) Formation (institut de renommée internationale) - Homme de contact, relations haut niveau.
RECHERCHE : poste de responsable de formation dans sociétés ou organismes à vocation internationale - France (déplacements acceptés ou affectation étranger). (Section BCO/JCB 90).

J.F. 27 ans - FORMATION SUPÉRIEURE - DUT technique de commercialisation - anglais, espagnol courants - 2 ans expérience entreprise - Sens de l'organisation et des contacts - Disponibilité.
RECHERCHE : collaboration avec société dynamique ouverte à l'exportation, pouvant offrir, outre l'acquisition d'une expérience, des chances de promotion et de responsabilité - Paris R.P. (déplacements acceptés.) (Section BCO/JCB 91).

DIRECTEUR GÉNÉRAL - 46 ans - Ingénieur électromécanicien + IAE - Directeur des ventes et méthodes, biens industriels - Responsable PME mécanique, gestion (technique, commercial, finances, personnel) - anglais courant, notions allemand.
RECHERCHE : poste correspondant - R.P. - Province. (Section BCO/DK 92).



ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 26.

Cadre technique commercial, 53 ans, polyvalent, expérience vente biens équip. indust. nécessitant contacts haut niveau, grandes facultés d'adaptation, anglais-italien, cherche poste actif responsabilités région paris. Téléphone : 751-48-69.

Secrétaire sténodactylo, anglais courant, débutante, cherche emploi stable. Libre début octobre. Ecrire C. FEINTUCH, 35, rue de l'Annonciation, Paris (16e).

Homme, 29 ans, formation technique bâtiment T.P., expérience chantier, bur. d'études. Formation juridique. Droit immobilier ICH CNAM (expérience gestion immobilière) cherche poste à responsabilité PARIS dans secteur Habitat (public ou privé). Libre rapidement. Tél. : 555-55-31. Ecrire M. ANDREY Richard, 101, rue Saint-Dominique, PARIS (7e).

Animatrice radio propose émission semaine du week-end. Téléphone : 327-55-65.

U.S.A. PROF : math Ang., Esp., Fr., All. + compt., ch. empl. étr. WAUTERS, 10, r. Willems, 1030 Bruxelles. 230-01-72.

J.F., thèse de 3e cycle nutrition et alimentation, maîtrise de physiologie animale et de biochimie, niveau 4e année de médecine, 3 ans d'expérience de laboratoire de recherches, cherche poste Paris ou Province. Ecr. s/no 029128M, R.-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F., excellente présentation, secrétaire dactylo, capacité en droit, étudie ttes propositions. Ecr. s/no T028203M, R.-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

ILE DE LA CITÉ
Vue exceptionnelle sur Seine, charme, 2 pièces, tout confort, dans immeuble XVIIe siècle. Téléph. 260-67-36 ou 67-65.

2e arrdt

Part. à Part. à vendre LIBRE Métro SENTIER, 2 pces, cuis. s. d. bains 47 m², Chf ind., Cave 3e étage sur cour CLAIR TRES CALME. 350.000 F. A déb. Tél pr r/vs 742-72-39, heures Bur.

3e arrdt

VIEILLE-TEMPLE-BRETAGNE
DUPLEX 120 m²
5e et 6e ét., asc., 354-95-10.

4e arrdt

MARAIS Imm. XVIIe superbe, escal. 55 ou 92 m², à aménager. Tél. 272-40-19.

MARAIS SAINT-PAUL
Authentique imm. XVIIe beau r.-de-ch. 170 m² av. cour-jard. privé, à aménager. 272-40-19.

5e arrdt

JARDINS DES PLANTES
Constr. GD LUXE en cours
« LE POLIVEAU »
DU 2 au 5 P. et DUPLEX
Du vendredi au lundi 11/19 h.
1 et 3, RUE POLIVEAU
et renseignements : 267-37-37.

CONTRESCARPE, grand séjour + chambre, soleil, lumière, confort. Tél. : 325-35-81.

VAL-DE-GRACE - 2 pces, cuis., r.-de-ch., cft, calme, 43 m² + cave. 343-25-70.

Près PANTHÉON, dans luxueux petit imm. neuf, 3 p. princ. 850.000 F + park. possib. Frais de notaire réduits. 535-86-37.

PLACE DU PANTHÉON
PLEIN SUD, immeuble XVIIe, DUPLEX 95 m², charme, poutres, cheminée. Tél. 329-85-06.

6e arrdt

SAINT-GERMAIN
Dans imm. restauré, beaux appts aménagés du studio au 3 p. duplex, charme, cft. 261-27-46.

BEAUX ARTS
Très beau studio restauré, calme, soleil, vue sur jardin. Tél. : 261-27-46.

7e arrdt

DUROC. Beau studio de 38 m², cuisine, salle de bains, w.-c., rez-de-chaussée, calme, clair. GARBI 567-22-88.

Bd St-Germain, imm.gd stand. récept. 3 chbres, 2 bains, cuis., w-c bains, parking. 705-24-10.

ANGLE QUAI D'ORSAY
ESPLANADE DES INVALIDES. Vue panoramique, plein soleil, imm. récent, standing 100 m². Séj., 1 ch., dressing, bains, service, parking. Tél. : 233-81-80.

3 PIÈCES 595.000 F.
Pierre de taille, 5e, asc., balc. 39, av. Duquesne, 15 h. 30-19 h.

8e arrdt

STUDIO 340.000 F
4e ét., asc., rue des Saussaies
B.D.F. 387-01-71

MADELEINE-BEAUVAU
5 P. ancien à NEUF. 3e étage, 2 sanitaires - 727-28-69 matin.

COURS ALBERT-Ier
Sur Seine, soleil, étage élevé, somptueuse récept., s. à m., 2 chambres, 156 m², box. « TAC » 329-33-30.

10e arrdt

ST-VINCENT-DE-PAUL
immeuble pierre de taille
APPARTEMENTS OCCUPÉS
2 p. 6e ét. asc. 90.000
3 p. 3e étage. 146.000
2 p. 1er étage. 115.000
TÉL. 281-27-59

14e arrdt

PTE ORLÉANS. Près Facultés. 8, rue Radiguey, Montrouge, pptaire vend 165.000 Studio 30 m² + terrasse, cuis., bains, w.-c., cave, voir 17-19 h. Vendr., sam., dim. 224-16-42.

RASPAIL 2 PIÈCES
Cuis. + STUDIO, cuis., à rénover. Possib. living + chbre, de caractère, rez-de-ch., SUR JARDIN, URGENT. - 325-75-42.

15e arrdt

R. BRANCION 7e ét. ss asc. P. de T. non mansardé, magnif. 2 p. cft, cuis. équip. 265.000 F. 577-96-85.

AV. BRETEUIL Propriétaire vd 3 pièces tout conft, refait neuf, 68 m². 500-54-00

FALGUIÈRE 1 P. avec eau 1er étage. Clair, calme. 43.000 F. - 575-23-75.

ROSENWALD, imm. stand. magn., 2 p., 50 m², cuis. équip. liv. + chb, s. de bns, w.-c., park., calme, s/jardin. 261-83-16.

MAIRIE 15e - Pierre de T. 6e sans asc. 20 m² env. à rénover. 138.000 F. 575-23-75.

16e arrdt

PASSY
5 pièces + chambres de service, soleil, confort, 7e étage. Tél. 527-22-57.

COLOMBIE - MUETTE
HOTEL PART. 470 m²
Verdure - Soleil - 354-95-10.

148, R. de la POMPE
APPTS 3 P. OCCUPÉS.
Imm. pierre de taille, cft. S/cour-jardin. MARDI, MERCREDI, 14 H/17 H 30.

PIED-A-TERRE raffiné 1 living, 1 ch. 1.100.000 F - 387-01-77. Les Belles Demeures de France

PORTE DAUPHINE
Imm. récent grand stand., 4e ét, asc., sur jardin charmante studette, salle d'eau avec douche kitchen. Excellent placement. 140.000 F. 728-78-63.

17e arrdt

PRÈS Mo ET RUE LEGENDRE
Direct belle rénov. en cours
15 STUDIOS
CINQ 2 PCES ET DUPLEX
Reconstr. 100 % gd conf., plac. idéal, loc. gar. net d'impôts 5 a. Ttes surf. poss. en état ou rénov. EUROVIM - 723-41-00.

GUY MOQUET ds pet. imm. entièrem. rénové, reste quelq. appts (studios et 2 p.) cuis. équip., s. de bns, prestations de qualité. Prox. nombr. comm. Idéal investisseur 261-83-16.

18e arrdt

MONTMARTRE, r.-d.-c. pl. sol. vue, verd., splend. 2/3 p. tt cft poss. prof. Pptaire : 878-41-85.

VUE SUR PARIS, clair et dégagé, beau 18e, rue Ravignan, 3e étage, 2 pièces, cuisine, salle de bains, w.-c., cave, en parfait état.
FONCIP 380.000 F 265-90-73.

L'AFFAIRE DU JOUR !
Rue Stephenson : 4.600 F le m², 43 ou 80 m², 2e ét. clair et à rénover. FONCIP : 265-90-73.

19e arrdt

Quartier BUTTES-CHAUMONT Mo Crimée, 28 r. Ourcq, bel imm. pptaire vend 225.000, appt 2 p. 42 m², cuis., bains, W-C, cave + combles, voir 14-16 h. Vendr., sam., dim. 520-13-57.

77 Seine-et-Marne

TORCY (77)
500 m. R.E.R., proche aut. A-4 vds dans parc boisé, F4, 86 m² + balcon + cellier + parking. Ecoles et tous commerces à proximité. Libre début au 1982. Prix 380.000 F. Tél. 005-06-32 après 18 heures.

78-Yvelines

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Situation except. 2/3 PIÈCES. 60 m². 520.000 F. 451-28-02.

92 Hauts-de-Seine

Suresnes, Mont-Valérien. Bel appartement vue except. sur Paris et parc. 105 m², 6 p. tt confort, 2 caves 760.000 F. 506-38-99.

SÈVRES
CADRE EXCEPTIONNEL
8' de la gare Montparnasse. Part. à part. vend appt de 98 m², séjour 38 m², 2 ch., s. de bns. s. de douches, loggia 15 m², parkg double, ss-sol, asc., 950.000 F. Téléphone : 626-38-75

SAINT-CLOUD Résidentiel appart. 115 m², grand confort, 2 s. de bns, immeuble récent, expo plein sud, terrasse vue sur parc-garage en ss-sol. Prix 1.150.000 F. Tél. 204-05-59.

MALAKOFF Immeuble rénové
3 p., refaits neuf. 400.000 F, visites ts le jours 14 à 19 h. 12, rue François-Coppée. Pptaire 654-32-27 - 344-01-01.

ASNIÈRES PRÈS GARE imm. récent, bel appt. séj. + 2 ch., gde cuis., bns, tt cft, pet. jard. 420.000 F. 387-27-60.

MAIRIE D'ISSY
9 bis, r. Telle-de-la-Poterie pr. Mo, vue verdure, bel imm., grd 3 p. tt conft impeccable. 425.000 F. VERNEL : 526-01-50, vendredi, samedi, 14 h.-17 h. 30.

BOURG-LA-REINE. Dans résidence, gd standing, très calme, s/parking, 110 m² habitable + 20 m²; terrasse sud. Prestation luxueuse, garage et parking. 1.300.000 ERBE, 663-28-54.

95- Val-d'Oise

PART. APPART. F 4
Park. couv + Tennis. 300.000 dont 147.000. Prêt H.L.M. 30 mn St-Lazare. 032-72-85.

Province

Haute-Savoie, CHATEL, emplacement exceptionnel, studios 4 pers., à partir de 261.000 F. Locat. assurée. ERIGE S.P. 18, 74240 Gaillard, (50) 38-52-69.

appartements achats

Part. achète urgent studio/2 p., bon quart. à Paris. Paiement cpt. Ag. s'abst., 587-26-55 ap. 18 h.

ACHÈTE Studio 2 pces. Comptant, Paris. Mme FAURE : 261-39-78. ou le soir : 900-84-25.

ACHÈTE Directement URGENT
PARIS, 2 à 4 PIÈCES.
PAIEMENT CPT CHEZ NOTAIRE.
BON QUARTIER. 873-23-55.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, recherche Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surf. et immeubles. Paiement comptant.

ETUDE
RIVE GAUCHE
Clientèle sélectionnée, à satisfaire, 122, boulevard Raspail 6e. Tél. : 222-70-63 - 20e année.

constructions neuves

LE PETIT MANSARD
MEUDON BELLEVUE
Gare à 100 mètres, immeuble pierre de taille. 10 appts de grand standing.
4 et 5 PIÈCES
Sur place du jeudi au lundi, de 15 heures à 18 heures, 4, rue Albert de Mun ou Téléphone : 582-06-06.

locations non meublées offres

Paris

Cède très bel appartement. Bail locatif, 200 m² environ, 16e, face bois de Boulogne. Entièrement équipé, reprise justifiée. Téléph. : 742-50-21 de 11 h. à 19 h. ou 524-06-22 après 20 h.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES LOUEZ
Vos appartements sous 24 h. Nous garantissons vos loyers, service gratuit - 233-71-14.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas pavill. ttes banl. Loyer garanti 5.000 F maxi. 283-57-02.

locations meublées offres

Province

NICE 4 P. meublé, tt cft. Près Prom. des Anglais. Tél. : 288-17-77, hres repas.

locations meublées demandes

Paris

EMBASSY-SERVICE
8, av. de Messine. 75008 PARIS
rech. pour clientèle étrangère et Diplomates, APPARTS, HOTELS PARTIC. et VILLAS PARIS ou Ouest Résident. **562-78-99**

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appartements de stand. 4 pièces et plus. - 281-10-20.

LOCATIONS CHÈRES ET GARANTIES
HABITAT, 551-66-99.

bureaux

Locations

STÉ LOUE DIRECTEMENT
1 ou plusieurs bureaux dans immeuble bon standing.
- A Neuilly 758/12/40.
- A George V 723/55/18.
- Aux Champs-Élysées 563/17/27.

PARIS 11e Propriétaire loue 1.600 m² en 1 ou 2 lots. 563-83.33.

SIÈGE SOCIAL
BUREAUX meublés - TELEX
CONSTITUTION STÉS
Prix compét., délais rapides

ASPAC	293-60-50
C P A	355-17-50

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat, tél., formalités.
CONSTITUTION
de société - TELEX
SMP, Tél. : 268-08-90.

SIÈGES DE STÉS
av. secrétariat, tél., télex.
CRÉATIONS D'ENTREPRISES
ACTE S.A. 261-80-88 +

locaux commerciaux

Cède droit au bail d'un local de 50 m² sur cour (Paris-11e), téléphone + force. Loyer mensuel : 680 F. Reprise bail : 25.000 F. Tél. : 020-35-14 ou 430-25-94 le soir.

immeubles

Levallois, 50 m Neuilly et Mo, rue commerç., mur rest. rapport 48.000/an, loyer net d'imp. 5 a. EUROVIM - 723-41-00.

GROSLAY-MONTMORENCY
A vendre en totalité libre d'occupation
PETIT IMM. bon état, 200 m² + 90 m² à aménager conviendrait placement. Px 475.000 F. Tél. 227-22-82.

Beau 14e, bel immeuble
R. + 6, 850 m².
Téléphoner au 283-91-62.

hôtels particuliers

NEUILLY-SAINT-JAMES
VOIE PRIVÉE
Important hôtel particulier, sur parc, grand calme, beau jardin, 14 pièces, parfait état, garages, caves.
PRIX ÉLEVÉ JUSTIFIÉ
AGENCES S'ABSTENIR
TÉL. 741-41-67.

ROUEN - 24, RUE THIERS Hôtel particul., 226 m² au sol + 2 niveaux. Prix intéressant. Ecr. s/no 029.050 M R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur 75002 Paris.

VILLA MONTMORENCY
TRÈS BEL HOTEL PARTICUL. R. + 3 à rénover. PRIX EXCEPTIONNEL, 553-91-45.

maisons individuelles

91-DRAVEIL
« Les Sablonnières », rue Labor, maisons individuelles, 4 à 8 p., terrain 204 à 451 m². Prix moyen 650.000 F. Prêts conventionnés bonifiés, vente s/place les après-midi sauf mardi et mercredi. Tél. 940-29-44. Lespinasse, tél. 307-95-55.

pavillons

95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE 800 m gare, bus, pavillon 71 5 pces, entrée, cuisine, séj. dble, w.-c. à l'étage : 3 chambres, salle de bains, w.-c., placard. Chauffage fuel. Jardin 360 m², prix 490.000 F, Tél 464-43-11.

VÉSINET, 5/6 P. cft, s.-sol, jard. 500 m² sur 2 rues, p. 880.000 F + petit créd. Tél. 071-48-46.

MORANGIS
belle maison construite en pierre de la Vienne, comprenant hall entrée, bureaux, séjour double avec cheminée, 6 chambres, 2 s. de bains, 3 w.-c., sous-sol, garage pour 3 voitures, chaufferie, office, terrain de 750 m². Px 1.150.000 F. 938-87-27.

villas

78-CHATOU Centre - R.E.R. 5'. Maison avec jardin, entièrement rénovée. Séjour 50 m² cheminée + 3 chambres, cuisine aménagée + salle de bains + salle d'eau + 2 w.c. + garage. Prix : 1.100.000 F. Agences s'abstenir. Tél. travail : 071-53-94. Tél. domicile : 071-29-45.

Chantilly. Le Lys Lamorlaye. Très belle villa récente 7 p. principale 300 m² sur 5.700 m². Tennis. Gd cft. 1.900.000 F. Denis-Chevalier. 265-22-57.

MEUDON
dans secteur très calme, près transports et petits commerces, maison de caractère sur terrain 730 m², grand séjour, cuisine, bureau, 3 chambres, salle de bains, cabinet toilette. 1.250.000 F. C.B. 534-41-75.

FONTAINEBLEAU
Agréable petite maison de ville dans secteur résidentiel proche forêt. Jardin clos de murs. ETAT EXCEPTIONNEL. Px 600.000 F. AGENCE du PARC, 13, r. du Parc, FONTAINEBLEAU - 422-25-37.

LE PECQ VESINET
Quartier agréable, maison de caractère, réception, 5 chambres, surface habitable 160 m² Prix : 840.000 F.
AGENCE DE LA TERRASSE
LE VÉSINET - 976-05-90.

50 km Toulouse VILLA F5, tt cft + terrain 3.500 m² Px 700.000 F. (61) 90-46-12.

Particulier vend, cause départ Joinville, 5 mn bois et R.E.R. Belle maison, 7 pces princip. 240 m² hab., bon état d'entret., s/jard., 400 m², 1.400.000 F., cr. poss. 976-11-04, ap. 18 h.

80 KM PARIS-OUEST
Belle maison Normande, 8 pces, 260 m², sur 5.000 m² jardin clos, tout confort. 850.000 F. Ag. Téléphone : 451-33-86.

Près de **MONTFORT** villa 1970 séj., 40 m², 6 ch., 2 s. bains, s/sol, gar., 3 voit, 800.000 F. Téléphone : 486-10-73.

terrains

2 TERRAINS D'INVESTISSEMENT EN AMÉRIQUE

1) EL PASO, TEXAS 147 Acres (59 hect.) près importante autoroute. Croissance population 23 % en 8 ans.
Prix : $ 955.500 dont $ 635.500 payables sur 10 ans à 11 % intérêt.

2) WILTON, CONNECTICUT 6,8 Acres (2,8 hect.) pour motel ou immeuble de bureau. A proximité Sociétés Perkin-Elmer, Emory Air Freight, Standard Brands, Richardson-Merril. 50 mn de New-York City.
Prix : $ 350.000.

S'adr. Ephraim Associates, 81, Centre Avenue, New-Rochelle, N.Y. 10802. Tél. 914 576 1515.

Haut-Jura, altitude 1.000 m. magnifique terrain à bâtir de 2.200 m². Prix très avantageux. Téléphone : (81) 39-14-47.

84 KM DE PARIS
AUTOROUTE NORMANDIE
hameau tranquille, 2.500 à 4.000 m² jardin clos, viabilité, beaux arbres, 80 F le m² Propriétaire. Téléphone : (16-32) 52-40-68.

SEUCHEROLLES
25 km Ouest beau TERRAIN 1.500 m², gde fac., toutes viabilités. PRIX 400.000 F. T.T.C. AGENCE DE LA TERRASSE . LE VÉSINET 976-05-90.

A VENDRE à La Baule (8 km St-Nazaire), très beau terrain (1.250 m²), viabilisé, constructible (27 m. de fac.). 3 km de la plage, près golf, tennis, chasse, équitat. Prox. parc de la Brière. Boisé et entret. Px : 200.000 F. M. Roger Jeanne, 12, route du Radeau, 44500 Escoublac La Baule. Tél. : (40) 60-27-99.

A vendre TERRAIN A BATIR 2.700 m², bord forêt et riv. LOIRE privé. Cadre pittor., à 5 km Bonneval (Eure-et-Loir). Prix : 125.000 F. Mme CHANTALOUP Téléphone 322-05-42.

78 GAMBAIS.
Splendide terrain d'angle, 1.800 m², grande façade COS 030, 310.000 h.t. LEROY, 489-04-47 et 487-61-94.

EN PROVENCE A 8 km FAYENCE
LA CHESNAYE
TERRAINS A BATIR boisés
2.959 m² à 8.863 m², sup. moyen. 5.000 m² - 140.000 F. à 168.000 F. H.T. Créd. poss. doc. grat. s/demande : tél. : (38) 95-00-24 ou (94) 76-21-59.

NORMANDIE
propriétaire vend
TERRAIN
23 HECTARES bénéficiant d'un arrêté préfectoral autorisant lotissement de 75 lots
VENTE URGENTE
Prix intéressant
Écr. no 104619 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

Vds pinède 2 ha, 12 f le m², proximité village, possibilité camping. Entre Nîmes et Montpellier, accessible voiture. Téléphone : 16 (66) 80-74-39.

viagers

12e, beau 2 P. TT CFT. occupé. COUPLE 82-84 ANS 22.000 F. + 3.000 F. mensuel
F. CRUZ 266-19-00.

maisons de campagne

45 km Paris ds parc lois., pisc. ten., chalet amén. 4 p. ter. 850 m² poss. carav. bateau. 767-59-66.

EURE 1 km de Bernay, maison normande, 90 m², combl. amén., 5 p. gar., dépend. jard. 2.630 m², prix 450.000 F. Tél. (32) 43-35-22, après 20 h.

A louer, campagne tourangelle, belle maison ancienne, tout conf., 8 p., jard., 2.500 m². (47) 66-67-73 ou après 20 h. (47) 27-63-57.

Vous aimez la neige et le soleil, un spendide T 3 avec balcon dominant les pistes vous attend à Super-Dévoluy au prix exceptionnel de 400.000 F
A 15 km sud station ski Lus-la-Croix-Haute, dans site exceptionnel, spendide ferme typique, toit d'ardoises, voûtes croisées, dépendances à restaurer intérieurement. 320.000 F avec 8.000 m² terrain. 450.000 F avec 23 ha. LOGINTER SISTERON Téléphone : (92) 61-26-64.

manoirs

TARN-et-GARONNE
MANOIR XIXe
Tout confort. parc 1 ha. 6 a. près centre ville. M. LELONG, 57, avenue des Pyrénées, 31270 FROUZINS. Tél. : (16-61) 92-16-23.

boutiques

R. Sébastien-Mercier (15e) Boutique 45 m² avec locataire 1er ordre, rapport 25.000 F ANNUEL. 723-78-11.

RUE DES DAMES (17e) Murs boutique louée, locataire 1er ordre. - 723-78-11.

86, BD DE CHARONNE Murs libres, BOUT. 37 m² + 1 BOUT. occupée. 723-78-11.

Levallois, 50 m. Neuilly et Mo Rue comm., mur rest., rapp. 48.000/an. Loyer net imp. 6 ans. EUROVIM : 723-41-00.

propriétés

- ANJOU, joli château 18e, 10 P., parc boisé 4 ha. 60.
- Manoir 16e, 7 pièces, 1 ha.
- Vendée, château 18e, 15 p., 6 ha.
- Mais. bourg., 10 p., Pt parc.
- Touraine, chât. 19e, 13 p. confort, étang, parc 15 ha.
- (14) chât. 10 p., parc 2 à 5 ha.
- Bretagne, 20 km St-Cast, demeure 17e, 9 pces, 2.500 m².
- Dinard, villa 8 pièces, site.

HOUDIARD BP 83 LAVAL Tél. (43) 56-61-60.

Achète GRAND DOMAINE à vocation forestière et chasse, préférence départements. Tél. : 45-41-18-89-58. Ecr. HAVAS PARIS, No 200566.

FONTENAY-SOUS-BOIS
Maison 3 niveaux, 7 pces cuis., 2 s. de bains, 2 cabinets de toilette, chauffage central, garage + PISCINE. 2.200.000 F. NOTAIRE. 247-12-17.

REG. GISORS PPTE ANC. gd séjour., chem., poutr., cuis., bur., 4 ch., 2 bns, chf. fuel, magnif. ter. planté 10.000 m². Px 650.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC. 2, Faubourg Cappeville à GISORS. Téléphone : (32) 55-06-20.

SUD QUERCY, ravissante PROPRIETE entretenue de 12 ha., clos, 5 pièces, confort, tél. Urgent. 460.000 F. JARGEAU. 47500 LIBOS. (53) 71-01-28.

BINIC 22
Importante maison pierre sous ardoises. 8 pièces principales, grenier aménageable, chauffage central, jardin clos 966 m². Etude BLANCHET, Notaire, 22680 ETABLES-SUR-MER. Tél. : (96) 70-61-35.

100 ha. Très belle propriété de chasse 2/3 bois, 1/3 plaine, étang, belle maison d'habitation. Très bon état, chasse extra. Agence Les Tourelles Orléans 1, av. Dauphine, (38) 66-70-90.

SOLOGNE
200 ha, 300 ha, magnifique propriété rapport, agrément étangs, rivière, bois, cultures, très belle maison maîtres, maison gardes, dépendances, grand confort. LIBRE. Agence Les Tourelles Orléans, 1, av. Dauphine, (38) 66-70-90.

URGENT Part. vend, Béziers, MAS, rénové, tt conf., 10 km plage, 2.300 m², pinède + verger, site except. 600.000 F. Tél. (67) 28-76-91.

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

Le Monde

économie

CONJONCTURE

APRÈS LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE

Les primes à la création d'emplois liée à la réduction des horaires seront supérieures à 10 000 francs

« Les Français n'ont plus le droit d'attendre, ils ont le devoir d'agir », a déclaré M. Auroux, ministre du travail, en présentant, mercredi 16 septembre, des conditions d'application des *« contrats de solidarité »* annoncés par le premier ministre.

Le contrat sera *« une formule souple, limitée dans le temps et négociée au niveau local »* avec les entreprises et les partenaires sociaux afin d'être *« adapté aux réalités et à la diversité des situations locales »*. Ces contrats permettront d'accorder des aides financières aux entreprises qui s'engageront à réduire fortement la durée du travail, à mettre en pré-retraite des salariés âgés de cinquante-cinq ans ou plus, ou encore à instituer des formules de retraite à mi-temps, développer le temps partiel, à la condition que des emplois soient créés.

Les aides accordées seront diverses : exonération de 50 % des charges sociales et primes déjà prévues par le pacte national pour l'emploi rebaptisé *« Plan avenir jeunes »* ; primes déjà prévues aussi par les délégations à l'aménagement du territoire ; aides versées par le Fonds national pour l'emploi (F.N.E.) au titre de l'avant-pré-retraite, et enfin nouvelles primes à la création d'emploi *liée* à une réduction des horaires. Cette prime, dont le montant sera définitivement fixée d'ici à quinze jours, sera supérieure à 10 000 F par poste créé, a indiqué M. Auroux.

Quant à l'extension du rôle du F.N.E., qui accordera des aides pour les avant-pré-retraites, non plus seulement aux entreprises en difficulté, mais aussi aux entreprises saines, elle doit faire l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux. Le ministère, qui entend agir vite, espère aboutir rapidement à un accord afin d'informer au plus tôt les entreprises sur les modalités concrètes des aides.

Celles-ci seront de toute façon affinées au niveau local, car ce seront des *« comités locaux pour l'emploi »* qui examineront les dossiers des entreprises candidates au *« contrat de solidarité »*.

Ces comités, qui existent déjà dans certaines régions, notamment dans celle de Roanne, ville dont M. Auroux est le maire, auront une composition qui ne sera pas imposée par l'État. Aux élus locaux et partenaires sociaux d'en décider. Le ministre, toutefois, a précisé que ces comités devraient comprendre des représentants des syndicats, du patronat, des chambres consulaires, de l'éducation, des banques, et bien sûr des services extérieurs du ministère du travail. M. Auroux, qui se rendra prochainement en province avec M. Delors, pour populariser ces formules, espère que les contrats de solidarité permettront de créer ou sauver cent mille emplois ; la réduction des horaires à 39 heures, si elle est effective, pourrait, elle, être à l'origine de cinquante mille créations...

Le ministre a souhaité que le maximum d'accords sur la réduction des horaires dans les branches professionnelles — en application de l'accord-cadre de juillet — puissent être conclus *« avant la mi-novembre »* pour faciliter la concertation avant le dépôt d'un projet de loi.

M. Auroux a également confirmé la réforme de l'ANPE et de l'AFPA : *il y aura une meilleure* coordination entre ces organismes en vue de mettre en place *« un grand service public de l'emploi »*. Il a aussi rappelé les avantages accordés aux employeurs qui appliqueront le nouveau pacte pour l'emploi des jeunes : exonération des charges sociales pour deux cent quatre-vingt mille postes, *prime de 5 000 F pour l'embauche* d'un premier salarié chez les artisans (objectif douze mille) et diverses autres aides (cent mille contrats emploi formation, cent vingt-cinq mille exonérations pour des apprentis, cinquante mille stages pratiques etc.).

VOIX SYNDICALES

« Mauroy n'est pas au courant »

« Pas de procès d'intention. Il y a beaucoup de bonnes choses, les grandes orientations sont intéressantes, mais, en même temps, c'est vasouillard. » Le manque de précision est souvent l'impression dominante dont font état un certain nombre de travailleurs et de militants ouvriers, après le discours-programme de M. Mauroy. Les syndicalistes — *ceux, du moins, qui ne parlant* pas au nom de leurs centrales — lancent quelques coups d'épingle au pacte d'entente cordiale gouvernement-syndicats.

« Il a davantage parlé en chef de parti qu'en premier ministre », dit, par exemple un syndicaliste qui ne cache pas son appartenance au P.S. *« L'inspiration économique reste inscrite dans la perspective de la récession »*, estime un autre. Et un troisième affirme : *« Le patronat mène une guerre économique et il se bat sur son terrain. Au contraire, le gouvernement, lui, n'a pas la pratique de ce terrain-là. »*

Le dispositif sur l'emploi ne convainc pas : *« Des mesures de gagne-petit... « Ils » comptent sur l'amélioration de la productivité pour relever les conditions de vie. »*

Le non-cumul retraite-emploi ? *« D'accord pour l'interdire aux « gros ». Mais, pour les petits, il faudrait d'abord relever leurs pensions pour qu'ils puissent joindre les deux bouts. »*

L'année sabbatique ? *« Sans salaire ou financée par cotisation supplémentaire, elle n'intéresse pas grand monde. »*

La non-compensation des réductions d'horaire fait faire la grimace, car l'inverse a été négocié dans divers secteurs.

La mi-temps dans la fonction publique rencontre une hostilité à peu près générale. *« On leur avait bien dit qu'on n'en voulait pas. »*

Il y a unanimité contre la liberté laissée aux prix, une impatience qu'a aiguisée la flambée des étiquettes sur les articles de la rentrée scolaire : *« Beaucoup de petits sont entrés à l'école sans cartables neufs. Car trop de gens ont profité de l'occasion. »*

La grogne est encore plus marquée à propos des salaires : *« Beaucoup de « smicards » n'ont pas touché 10 % « de mieux » en juillet, car les patrons ont récupéré sur des primes. Il faut aller plus loin — les barèmes sont au point mort. Dans la confection, je connais un coupeur engagé à 3 200 francs mensuels, au-dessus du tarif, il y a dix-huit mois, qui n'a pas obtenu un centime depuis. »*

Sur un ton mi-désabusé, mi-persifleur, une autre voix conclut : *« Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis le début de l'année, mais Mauroy n'est pas au courant. »* — J. R.

La contribution exceptionnelle chômage ne concernera-t-elle que les revenus élevés ?

Plusieurs informations fournies par M. Mauroy lors de son discours du 15 septembre à l'Assemblée nationale apparaissent soit surprenantes, *soit totalement inédites*.

Surprenante est l'annonce d'une contribution demandée aux contribuables pour financer une partie du déficit de l'assurance-chômage qui ne toucherait que *« les revenus les plus hauts »*. D'après nos informations et ainsi que nous l'avons signalé, cet impôt supplémentaire *solidarité concernerait bien deux* à trois millions de contribuables et commencerait à jouer aux environs de 9 000 à 10 000 F de revenus mensuels, selon la taille des familles.

Surprenante également est l'annonce faite par le premier ministre concernant l'impôt sur les grandes fortunes et l'outil de travail. M. Mauroy *se dit prêt à examiner avec les* organisations professionnelles des dispositions complémenatires qui pourraient être introduites dans le projet du gouvernement afin d'encourager les investissements dans l'entreprise et la création d'emplois. Que signifie pareille déclaration ? Dans la mesure où l'outil de travail est souvent *intimement lié à la fortune personnelle*, le projet d'impôt ne peut que frapper l'un et l'autre à moins d'être vidé de sa substance ou d'être supprimé. Il faut en accepter le principe sous peine de retomber dans des discussions sans fin et d'aboutir à une loi d'une extrême complexité, comme ce fut le cas pour l'imposition des plus-values...

Inédit est le projet du gouvernement annoncé par M. Mauroy de renouveler en 1982 la taxation exceptionnelle des banques et de l'industrie pétrolière...

Le premier ministre a, d'autre part, fait savoir que l'impôt sur les bénéfices des sociétés serait diminué — ramené à 25 % — pour les entreprises nouvelles et cela pendant les cinq années suivant leur création. Cette mesure avait été décidée par le gouvernement Barre. Elle serait accordée plus facilement sans condition de réemploi et plus libéralement en ce qui concerne la taille des firmes pouvant en bénéficier.

● *Les prix à la consommation dans les pays de l'O.C.D.E.* ont augmenté de 0,8 % en juillet comme en juin. Ce résultat porte à 10,6 % la hausse sur douze mois (10,3 % en juin), tandis que la hausse sur les six derniers mois s'établit à 5,2 %. La hausse des prix *alimentaires a été* relativement modérée par suite de facteurs saisonniers favorables, tandis que celle des prix de l'énergie a suivi la courbe de l'indice total, *les effets de l'évolution du dollar* contrebalançant la faiblesse des marchés internationaux. Toutefois la hausse des prix hors alimentation et hors énergie s'est accélérée, notamment en raison des augmentations contrôlées de tarifs publics. En un an le Japon a enregistré le plus faible taux d'inflation (4,3 %) devant l'Allemagne (5,8 %), l'Autriche (6,4 %), la Suisse (6,5 %), les Pays-Bas (6,6 %) et la Belgique (7,8 %). La hausse des prix à la consommation a atteint 10,7 % aux États-Unis, 10,9 % au Royaume-Uni, 11,6 % au Danemark, 13,4 % en France et 21 % en Italie. La moyenne dans la C.E.E. a été de 11,2 %.

M. DELORS : 70 à 75 milliards de déficit budgétaire pour 1981.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, a été entendu, mercredi 16 septembre, par la commission des finances de l'Assemblée nationale. Il a indiqué que le déficit des administrations, y compris la Sécurité sociale, était de 60 milliards de francs lorsque la gauche est arrivée au pouvoir et qu'il atteindrait 80 milliards de francs à la fin de l'année. Le déficit budgétaire proprement dit devrait s'élever, selon lui, à 70 ou 75 milliards de francs pour 1981.

Le ministre a défini les conditions du succès de la politique fondée sur un déficit budgétaire « nécessaire dans une période de stagnation et orientée vers des objectifs prioritaires tels que la lutte contre le chômage, les investissements, le logement.

Le syndic des agents de change : *L'indemnisation des actionnaires devrait être supérieure de 50 % à la moyenne des cours de Bourse*

L'assemblée générale de la Fédération internationale des bourses de valeur qui s'est achevée mercredi 16 septembre a permis à son président, M. Yves Flornoy, syndic de la Compagnie des agents de change, de faire connaître *son sentiment sur l'indemnisation* des actionnaires de sociétés nationalisables, l'un des points délicats sur lesquels le Conseil d'État doit se prononcer *ce jeudi en séance plénière*.

L'avis du syndic a été on ne peut plus clair. *« Si les actionnaires dépossédés ne touchent pas des titres indemnisés dans une proportion supérieure de 50 % à la moyenne des cours de Bourse des trois premiers mois de 1981, je dirai qu'ils ont été volés »*, a-t-il déclaré, ajoutant qu'il avait proposé au gouvernement une *« indemnisation pragmatique »* qui repose sur l'observation statistique selon laquelle au cours des cinq dernières années le niveau d'offre proposé dans les cas d'O.P.A. (1) était supérieur de 54,4 % à la moyenne des cours des trois mois ayant précédé cette offre.

M. Flornoy explique ainsi sa position, qui retient comme seule hypothèse d'indemnisation les cours de Bourse, au détriment de la solution *« multi-critères »* : *« Je crains que si on devait mettre en place des commissions d'évaluation équitable fondée sur les actifs nets des sociétés incriminées et des rendements, il ne faille attendre de longues années pour que les actionnaires perçoivent leur indemnisation, comme cela a été le cas après-guerre lorsque les actionnaires ont dû attendre l'année 1950 pour percevoir leur indemnité collective aux nationalisations de 1945. »*

Pour sa part, la Commission des opérations de Bourse (COB) s'en tient à la position qu'elle affirme avoir toujours défendue, à savoir la prise en compte d'un éventail de critères en cas d'opération financière, sans préjuger de l'initiateur de cette offre. S. M.

(1) *Opération financière* consistant pour une entreprise à prendre le contrôle d'une firme cotée en proposant à ses actionnaires d'acheter leurs actions à un prix déterminé.

Rectificatif

L'EMPRUNT DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL S'EST FAIT AUX MEILLEURES CONDITIONS.

Dans sa dernière chronique « L'euromarché » (voir *le Monde daté* 13-14 septembre), Christopher Hughes faisait état de l'emprunt de 75 millions de dollars à taux d'intérêt variable que le Crédit foncier de France vient de lancer sur le marché international. Une erreur ayant été commise au sujet des conditions auxquelles a été faite l'opération en question, M. Gérard Eldin, sous-gouverneur de cet établissement, nous écrit : *« L'auteur se fondant sur des informations erronées, indique que l'opération s'est faite au taux du LIBOR (1) plus 0,25 %. Il en tire la conclusion que les conditions de cette émission sont celles « qui seraient arrêtées pour un très bon emprunteur de classe « Aa », soit de la catégorie venant immédiatement après la première », et que si l'emprunteur avait été vraiment considéré comme de toute première qualité »... « on aurait vu un taux composé soit d'une marge de 0,25 % s'ajoutant à la moyenne entre taux offert et taux demandé, soit d'une marge de 0,125 % s'additionnant au taux offert ».*

» Or, l'auteur de l'article a commis une erreur de fait. En effet, le taux de l'emprunt en question est précisément la moyenne entre le taux demandé et le taux offert, assorti d'une marge de 0,25 %, c'est-à-dire les conditions offertes pour des emprunts comparables par les meilleurs emprunteurs français avant le changement de majorité survenu en France. Le succès de cet emprunt, placé par un syndicat dont le chef de file était la Banque nationale d'Abou-Dhabi, suffit à démontrer que la signature du Crédit foncier n'a rien perdu de son attrait, et que notre établissement se situe toujours dans la toute première classe des émetteurs obligataires. »

(1) « LIBOR » signifie le taux interbancaire sur les dépôts à six mois en eurodollars à Londres.



Un entretien avec Mme Edith Cresson

(Suite de la première page.)

» Le revenu agricole, c'est une notion utile de comptabilité nationale. Les revenus des producteurs, c'est le produit d'un travail, c'est aussi ce qui fait vivre décemment des familles.

» Pendant des années un voile pudique a été jeté sur l'évaluation des revenus agricoles. C'était bien commode. Sait-on que 15 % des travailleurs de l'agriculture perçoivent près de la moitié du revenu brut d'exploitation, et que les deux tiers des actifs se contentent du quart ? Le secteur agricole a la plus forte disparité de revenus.

» Cela dit, depuis huit ans le revenu moyen des agriculteurs est en baisse. On a fait peser lourdement les conséquences de la crise sur les producteurs agricoles.

» Mais je ne veux pas des méthodes du précédent gouvernement qui, en 1980, a défini une compensation globale à la perte de revenu et l'a ensuite répartie au prorata du chiffre d'affaires. Je compte présenter prochainement un bilan d'ensemble sur toute cette démarche que je récuse, car elle n'aboutit pas à donner les aides à ceux qui en ont effectivement besoin ni, non plus, à orienter l'agriculture vers le maintien de l'emploi.

» Contrairement à ce qui se faisait par le passé, la solidarité nationale envers les agriculteurs devra s'exercer dans des conditions d'équité et de clarté. Sur tous ces points le gouvernement prendra ses responsabilités, y compris dans ses conséquences budgétaires.

— *Existe-t-il, selon vous, un modèle français de l'exploitation agricole ? Doit-il concourir à assurer au mieux l'approvisionnement de la France, ou peut-il convenir à une économie agraire résolument exportatrice, afin notamment de retirer aux Etats-Unis le pouvoir de l'arme alimentaire ?*

— Je voudrais dire d'abord qu'il existe un modèle d'exploitation que prônent les socialistes, depuis longtemps : celui de l'exploitation appartenant à un agriculteur travaillant lui-même avec sa famille, appuyé sur la coopération. Les socialistes en 1936 ou à la libération ont mis en place des institutions (l'ONIC, le statut de la coopération, le statut du fermage) qui sont toujours essentielles pour l'avenir des exploitations familiales.

» Ces exploitations ont montré depuis trente ans leur extraordinaire aptitude au progrès technique et cela contre tout un courant « industrialiste », de droite comme de gauche.

» Mais ces exploitations ont été soumises depuis vingt ans à une politique que je juge trop productiviste. Il faut s'expliquer sur ce terme. On a, dans les deux dernières décennies, poussé les exploitants dans une recherche systématique de la productivité sans discernement et sans tenir compte de leurs conditions de vie. On a fait de beaucoup d'entre eux les « esclaves » de l'investissement. On les a acculés à la « capitalisation forcée » : prélever sur le revenu du travail qui, au lieu d'aller à la consommation familiale, va à des investissements supplémentaires et à encore plus de travail. Dans beaucoup de fermes modernisées, on travaille bien plus de trente-cinq heures par semaine pour un revenu réellement consommé analogue à celui d'un ouvrier qualifié.

» Mais on ne peut pas réglementer le temps de travail ou fixer les revenus des agriculteurs comme pour les salariés.

» On peut par contre agir sur les conditions qui leur sont faites pour adopter les progrès techniques nécessaires.

» Car, moins de productivisme cela ne veut pas dire renoncer à l'élévation de productivité. Bien au contraire. Je fais le pari que notre politique apportera au total une bien meilleure productivité et, cela dans de bonnes conditions sociales. Nous allons relancer les GAEC, les CUMA, toutes les formes d'agriculture de groupe qui économisent les coûts et facilitent la vie quotidienne. Notre politique foncière allégera la charge foncière pesant sur les jeunes et leur permettra de mieux investir. Enfin notre politique de développement redonnera le sens de l'agronomie à des agriculteurs que l'on a trop poussé à acheter des modèles techniques « clé en main », bien trop chers pour eux, et trop coûteux en importation pour le pays.

» L'agriculture que nous voulons développer sera toujours celle du village et de l'exploitation familiale. Ce sera toujours aussi une agriculture productive. Mais il faut que le progrès soit le fait de tous les producteurs et non pas seulement d'une « élite » de 10 à 15 % donnée en exemple et culpabilisant les plus petits délaissés par le système au point qu'ils quittent sans protester ce métier qu'ils aiment, ou qui simplement est le leur.

» Alors quel modèle de production ? Il y en aura plusieurs ! Mais nous pousserons à une agriculture mieux pensée, mieux raisonnée par les producteurs.

» Ce type de développement n'est en aucune façon contraire à la vocation exportatrice de la France qui devra, plus que par le passé, aider les pays les moins avancés à accéder à une plus grande autonomie alimentaire.

— *Quelle chance la France a-t-elle de voir la Communauté européenne adopter un système de prix garanti pour des volumes limités ? Si cette décision tardait, sur quoi pourriez-vous étayer une nouvelle politique agricole ?*

— L'instauration d'une modulation des garanties de prix en fonction des quantités livrées est l'un des éléments fondamentaux de la politique d'organisation des marchés agricoles que le gouvernement entend mettre en œuvre. Cette disposition remédie à l'une des principales déficiences des organisations de marché mises en place dans le cadre de la politique agricole commune (la PAC), à savoir que des prix garantis au même niveau quel que soit le volume livré par l'agriculteur profitent aux plus gros livreurs.

» Indépendamment de son caractère inéquitable, cette situation entraîne pour les exploitations à caractère industriel une incitation à développer sans cesse leur production pour accroître leurs profits. Dans certains secteurs, cela est l'une des principales causes d'apparition d'excédents structurels, comme le montre l'exemple des usines à lait, qui prolifèrent autour des grands ports de l'Europe du nord-ouest par où arrivent le soja et le manioc.

» De plus, nous considérons que les prix différenciés constituent le moyen de résoudre les contradictions dans lesquelles s'enlise la PAC en prétendant tout régler par le jeu des prix uniques. En effet, la logique actuelle des organisations communes de marché repose sur le postulat selon lequel le même prix et les mêmes mécanismes de gestion peuvent assurer le revenu des producteurs, l'orientation des productions et la régulation des échanges pour toutes les exploitations, grandes et petites, depuis l'Ecosse jusqu'à la Sicile.

» Les résultats de cette logique néolibérale sont patents, la dégradation continue du revenu agricole, l'accroissement des inégalités pénalisant les petites et moyennes exploitations contraintes pour survivre à une course continuelle à la productivité, l'accroissement des disparités régionales dont les régions périphériques de la C.E.E., et plus spécialement les zones méditerranéennes ont été les victimes. La production agricole européenne s'est certes développée notablement, mais elle est devenue très vulnérable du fait notamment de la dépendance de l'élevage face aux produits fourragers importés.

» L'accord de nos partenaires pour rompre avec cette logique absurde et coûteuse représentera un test de leur volonté de relancer vraiment la construction européenne et de rénover la PAC.

» En effet, si cette relance que le gouvernement va proposer se marquera par l'instauration de nouvelles politiques communes, elle doit aussi passer par la rénovation de la seule politique commune réelle qui existe.

» On ne peut qu'être réticent face aux objectifs de ceux qui prétendent faire passer la rénovation de la C.E.E. par la destruction de la seule action qui depuis des années ait exprimé concrètement la solidarité européenne.

» Si nos partenaires se refusent à cette nécessaire rénovation de la PAC dans le cadre de la relance européenne, nous devrons en tirer les conséquences et veiller à ce que notre objectif d'équité et d'efficacité s'applique dans notre pays. Il faut rappeler à ce propos que des prix différenciés existent déjà dans les faits, même s'ils vont exactement à l'inverse de ce que nous souhaitons, par exemple dans le lait, par le jeu des primes de quantités que certaines entreprises consentent à leurs principaux livreurs. L'application d'une différenciation des prix dans l'autre sens ne serait donc pas exorbitante par rapport aux règles communautaires. Par ailleurs, il convient de rappeler que certains de nos partenaires ont déjà obtenu la possibilité de maintenir, même dans le cadre des organisations communes de marché, des dispositifs dérogatoires quand ceux-ci étaient jugés indispensables pour leurs objectifs politiques, tel a été notamment le cas du Milk Marketing Board au Royaume-Uni.

— *Le syndicalisme agricole ne devrait plus « faire » la politique agricole. Mais le gouvernement peut-il gérer cette politique contre le principal syndicat d'agriculteurs, aujourd'hui le plus représentatif ?*

— Le problème des relations du gouvernement avec le syndicalisme agricole, ou plutôt avec la F.N.S.E.A., est, en effet, d'actualité.

» Je dirais tout d'abord qu'il est hors de question que le gouvernement actuel, par son action, fasse reculer la démocratie économique et sociale dans ce pays. Il n'est évidemment pas question de gérer, de façon administrative et bureaucratique, l'agriculture, mais au contraire de lui donner un cadre lui permettant, dans la diversité, d'exprimer toutes ses potentialités et ses marges de progrès.

» Je constate que la politique qui a été menée jusqu'à présent a eu tendance à confondre, dans certains cas, le rôle de l'Etat et celui de la profession. Cette situation me paraît d'autant plus difficile à admettre qu'un seul syndicat d'exploitants agricoles est jusqu'à présent reconnu officiellement par les pouvoirs publics et qu'il a donc un monopole de la représentation dans tous les secteurs où se gère la politique agricole.

» Personne ne peut nier le caractère représentatif de la F.N.S.E.A. Personne ne peut nier non plus qu'il existe d'autres forces dans le monde agricole qui ne s'expriment pas au sein de cette structure et qui ont souhaité mettre en place d'autres syndicats.

» Je suis très surprise de constater que ceux qui parlent le plus de démocratie économique sont aussi ceux qui prônent le maintien d'un monopole syndical qui ne correspond pas à la réalité constatée dans le monde agricole.

» Dans ces conditions, j'affirme que le gouvernement reconnaîtra le pluralisme syndical qui existe dès maintenant dans les faits dans de nombreux départements.

» La politique agricole sera donc définie, notamment dans le cadre de la conférence annuelle, après une large concertation avec toutes les organisations professionnelles représentatives des agriculteurs et des salariés agricoles.

» Quant à la gestion de cette politique, je ne sais pas si elle se fera contre la F.N.S.E.A. Pour ma part, je ne le souhaite pas, mais la réponse appartient bien entendu à la F.N.S.E.A.

» C'est à cette fédération de dire clairement si elle est opposée aux objectifs du gouvernement quand il affirme qu'il compte mener une politique agricole fondée sur le freinage de l'exode rural, un élan nouveau donné à l'installation des jeunes, la recherche des moyens pour alléger le poids du foncier, la réduction des inégalités au sein du monde agricole, le soutien du revenu des petits et moyens producteurs, la mise en place d'une organisation de marché, solide et efficace, la réforme de la politique agricole commune pour préserver l'expansion de l'agriculture et rétablir la préférence communautaire.

Offices et sécurité de revenu

— *Vous allez créer des offices par produit et à plusieurs reprises vous avez semblé bien sûre de vous en affirmant que, avec ces outils, les crises seront résolues. Est-ce qu'une autre politique agricole peut, à elle seule, et parce qu'elle sera différente, mettre fin à la succession de conflits que vous avez connue depuis le mois de mai ?*

— Si vous voulez dire par là que les offices pourront faire face à toutes les crises conjoncturelles dues par exemple à la climatologie, qui peut provoquer à la fois une surproduction et une sous-consommation, il va de soi que ma réponse sera négative.

» En revanche, les offices par produit doivent permettre d'atténuer les effets de ces crises conjoncturelles et ils doivent, bien entendu, apporter des solutions aux crises structurelles que connaissent certains secteurs de production.

» Les offices doivent avoir comme premier objectif d'apporter une sécurité du revenu aux producteurs, ce qui peut se faire soit par une gestion de marché rigoureuse, soit par une garantie de prix pour une quantité déterminée produite par chaque exploitant.

» Ces offices auront, évidemment, des règles de fonctionnement différentes suivant les secteurs de production et les réglementations communautaires. Ils auront aussi des caractéristiques communes. Ainsi, un office conçu uniquement pour garantir le revenu des producteurs et le protéger contre les fluctuations de marché relève d'une conception trop restreinte. Comme dans leur grande majorité, les produits agricoles sont désormais transformés, il m'apparaît fondamental que l'office puisse agir sur tous les opérateurs de la filière, y compris les transformateurs et les distributeurs.

» De plus, la mise en place des offices sera accompagnée à tous les niveaux d'un renforcement de l'organisation et des disciplines de production.

» Encore une fois, je considère la mise en place des offices par produit comme une pièce maîtresse de la politique agro-alimentaire que je compte suivre en y associant tous les partenaires de la filière et en donnant une délégation de responsabilité aux régions, en particulier dans le cadre de la planification. »

Propos recueillis par
JACQUES GRALL.

AGRICULTURE

LA GRANDE-BRETAGNE MAINTIENT SON REFUS D'ACHETER DES VOLAILLES ET DES ŒUFS FRANÇAIS

Londres (A.F.P.). — Un porte-parole du ministre de l'agriculture britannique a déclaré le mercredi 16 septembre que le gouvernement britannique n'acceptera pas à nouveau d'importations d'œufs et de volailles françaises fraiches ou congelees tant que ce pays ne sera pas parvenu à éliminer la maladie dont elles sont atteintes. Les responsables des services vétérinaires ne donneront pas le feu vert à ces importations avant plusieurs mois, dit-on à Londres.

Quelques jours avant cette déclaration, la France avait décidé d'adopter la nouvelle réglementation britannique relative aux mesures sanitaires pour les volailles (*le Monde* du 17 septembre).

Mercredi soir, le ministre français de l'agriculture a protesté contre le maintien par Londres de son interdiction d'importation des volailles fraiches et des œufs en provenance de France. « *Il s'agit là d'une entrave aux échanges sans aucun fondement sanitaire (...). Les autorités britanniques vont être incitées à envoyer rapidement des inspecteurs vétérinaires en France afin que l'état sanitaire du cheptel français soit clairement constaté* », indique communiqué.

(Publicité)

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE
DIRECTION DES AFFAIRES COMMUNALES SCOLAIRES ET CULTURELLES
3e Bureau

Desserte ferroviaire de la Ville nouvelle de CERGY-PONTOISE
2e étape : CERGY-PRÉFECTURE - PUISEUX-PONTOISE

Enquête d'utilité publique

Par arrêté numéro A 00568 du 11 septembre 1981, le préfet du Val-d'Oise a prescrit une enquête d'utilité publique sur le projet présenté par la Société Nationale des Chemins de Fer Français, en vue de la réalisation de la desserte ferroviaire de la Ville Nouvelle de CERGY-PONTOISE, deuxième étape CERGY-PRÉFECTURE - PUISEUX-PONTOISE et de l'acquisition des immeubles d'une superficie approximative de 15 hectares, situés à CERGY et PUISEUX-PONTOISE nécessaires à l'opération

Cette enquête se déroulera pendant trente-trois jours consécutifs, du 28 septembre au 30 octobre 1981 inclus

Le siège de l'enquête est fixé à la PREFECTURE du VAL-d'OISE.

Pendant ce délai, *les personnes intéressées pourront prendre* connaissance du dossier et consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet :

— à la *PREFECTURE* du *VAL-d'OISE*, du *lundi* au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures :

— à la Mairie de CERGY, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures, *et de 14 heures à 18 heures, et le samedi*, de 9 heures à 12 heures :

— à la Mairie de PUISEUX-PONTOISE, du lundi au vendredi, *de 14 heures 30 à 17 heures* :

— au siège du Syndicat Communautaire d'Aménagement de CERGY-PONTOISE du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures, et de 14 heures à 17 heures, et le samedi de 9 heures à 12 heures.

Les observations pourront être également adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur, avant la date de clôture de l'enquête, à la PREFECTURE du VAL-d'OISE, Direction des Affaires Communales, Scolaires et Culturelles, troisième bureau, qui les annexera au registre

Monsieur Paul OLIVESI, demeurant à BEAUMONT-SUD-OISE, est nommé Commissaire-Enquêteur. Il se tiendra à la PREFECTURE du VAL-d'OISE les 28, 29 et 30 octobre 1981, de 15 heures à 17 heures et recevra les déclarations des intéressés

Les conclusions formulées par le Commissaire-Enquêteur seront déposées dans les Mairies de CERGY, PUISEUX-PONTOISE et au siège du Syndicat Communautaire et communiquées à toute personne intéressée qui en fera la demande.

SOCIAL

LA DEMANDE DE LIMOGEAGE DE M. PETITMENGIN

Controverse sur les prévisions de production entre la direction des Charbonnages et la C.G.T.

L'intervention de la fédération C.G.T. du sous-sol demandant, mercredi 16 septembre, le départ du directeur général des Charbonnages de France, M. Jacques Petitmengin (nos dernières éditions du 17 septembre), marque une nouvelle étape des relations entre ce syndicat des houillères et l'entreprise nationale.

Le secrétaire général de la C.G.T. sous-sol, M. Augustin Dufresne, accuse M. Petitmengin de « saboter » la politique de relance de la production du charbon préconisée par le gouvernement. Il se réfère à un document de travail qui retiendrait un niveau de production de 15 millions de tonnes en 1990, alors que le 3 septembre dernier, en Lorraine, le ministre de l'énergie, M. Edmond Hervé, avait déclaré qu'il fallait tout faire pour parvenir à un niveau de 30 millions de tonnes.

M. Petitmengin a été nommé directeur des Charbonnages de France le 24 septembre 1980 par le conseil des ministres, pour une durée de trois ans. Il se refuse, pour le moment, à entretenir une polémique avec la C.G.T. et ne semble pas décidé à faire une déclaration officielle avant le débat sur la politique énergétique qui doit avoir lieu dans trois semaines à l'Assemblée nationale.

Cependant, du côté des Charbonnages de France, on fait remarquer que la direction n'a aucunement arrêté sa position et que les 15 millions de tonnes de production mentionnées dans le document de « réflexion » soumis à la commission paritaire des Charbonnages sont l'une des hypothèses examinées. Le document en question fait également état d'une production allant de 15 à 18 millions de tonnes ou de 18 à 21 millions de tonnes, en analysant quel serait alors l'ampleur du déficit enregistré par l'entreprise nationale. *Le fait que ce déficit serait réduit* de moitié (par rapport au déficit actuel) dans la première hypothèse *et doublé dans l'hypothèse* d'une production de 21 millions de tonnes laisse à penser que, en bonne logique, *le directeur général serait tenté* d'adopter la solution la moins onéreuse.

M. JEAN AUROUX REMET SON RAPPORT SUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS

M. Jean Auroux, ministre du travail, devait remettre au premier *ministre ce jeudi 17* septembre son rapport sur les droits des salariés. Ce sera la base du projet de loi déposé d'ici *à la fin* de l'année.

Le document comporte quatre chapitres principaux (*le Monde* du 28 août 1981) : *la reconstruction de la communauté de travail* (travailleurs intérimaires dont le statut serait assimilé au personnel de l'entreprise) ; *la restauration et le développement des conventions collectives* (extension des conventions, réunion annuelle avec les délégués du personnel ou sorte d'obligation de négocier) ; *l'accroissement des moyens de fonctionnement des institutions représentatives des salariés* (création de comités d'entreprises, cumul des fonctions de délégué (ou de leurs suppléants), du personnel et de délégué du comité d'entreprise dans les petits établissements, relèvement des « seuils » d'effectifs déclenchant le paiement de certaines cotisations patronales, renforcement des prérogatives des comités d'entreprise : droit d'alerte ou de suspension des mesures de licenciement et autres *décisions* patronales, information économique, etc.) ; enfin, le *renforcement des libertés dans l'entreprise* (droit d'expression du citoyen, réunions politiques, etc.)

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dep −		Rep + ou Dep −		Rep + ou Dep −	
$ E.-U.	5,5075	5,5125	+ 10	+ 55	+ 5	+ 65	− 300	− 25
$ can.	4,5780	4,5840	− 180	− 100	− 260	− 200	− 750	− 450
Yen (100)	2,4310	2,4360	+ 180	+ 240	+ 400	+ 460	+1000	+1250
D.M.	2,3980	2,4050	+ 100	+ 150	+ 200	+ 250	+ 530	+ 630
Florin	2,1660	2,1710	+ 70	+ 120	+ 150	+ 210	+ 400	+ 530
F B (100)	14,6660	14,6930	− 600	− 300	− 900	− 600	−2250	−1490
F.S.	2,7960	2,8040	+ 125	+ 200	+ 300	+ 380	+ 800	+1000
L. (1 000)	4,7260	4,7400	− 380	− 250	− 760	− 620	−2350	−1900
£	10,2030	10,2250	+ 200	+ 320	+ 420	+ 570	+ 850	+1380

TAUX DES EURO-MONNAIES

D M	11 1/4	11 3/4	11 1/2	12	11 1/2	12	11 1/2	12
$ E.-U.	48 1/2	49	16 3/4	17 1/4	17	17 1/2	17 3/4	18 1/4
Florin	11 1/2	12 1/2	12	12 1/2	12 1/4	12 3/4	12 3/8	12 7/8
F.B (100)	18	22	20	23	20	23	19	22
F.S	6 3/4	7 1/4	10 1/4	10 3/4	10 1/4	10 3/4	10 1/4	10 3/4
L (1 000)	18	23	24	26 1/2	25	28	26	29
£	14	14 1/2	14 1/4	14 3/4	21 3/4	22 3/4	14 1/2	15
F français	17	18	20 1/2	22	14 1/4	14 3/4	22 1/4	23 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AUTOMOBILE

AU SALON DE FRANCFORT

L'Europe automobile est installée dans la bataille pour les économies d'énergie

De notre envoyé spécial

Francfort. — Qui visite le Salon de Francfort officiellement ouvert le jeudi 17 septembre le constate vite : l'Europe de l'automobile s'est sérieusement installée dans la bataille énergétique. Pas un stand, pas une marque, pas un modèle qui ne lance à la figure du visiteur ébahi des chiffres extraordinaires de basse consommation inimaginables encore il y a quelques mois : 6 litres aux 100, à 100 km/h proclame l'un, 4,3 litres aux 100, à 90 km/h contre-attaque l'autre ; poids réduit de 20 %, annonce un autre ; coefficient de pénétration dans l'air record, réplique le concurrent... Jusqu'à Mercedes qui expose ses deux nouveaux coupés 380 SEC et 500 SEC, monstres domptés, prêts à dévorer pourtant la route à 210/225 km/h, et pour lesquels la prestigieuse marque allemande révèle qu'à allure raisonnable il *est vrai les consommations* peuvent — toutes proportions gardées — relever d'un appétit d'oiseau...

Oui, le concours est très ouvert. *Sur les stands*, les voitures dites « de recherche » se multiplient ; elles ont toutes une silhouette qui rappelle la savonnette de toilette et une teinte de carrosserie laiteuse propice à l'imagination futuriste. Deux matériaux sont rois : l'aluminium et le polyester.

En réalité, rien de révolutionnaire n'apparaît dans les voitures exposées ici, *même parmi* les modèles tout à fait inédits, et le véhicule d'aujourd'hui n'est pas encore ce *qu'il* sera demain.

En revanche, l'électronique se banalise et annonce le rôle *primordial qu'elle jouera demain* dans le contrôle de la consommation, mais aussi de toutes les conditions de *fonctionnement* d'une automobile.

Renault, sur son stand, n'a évidemment pas manqué d'installer un robot dont le bras inquiétant, armé d'une caméra, simule les opérations de soudage automatique effectuées sur la nouvelle R 9.

Sur *des écrans de télévision* apparaissent les images transmises de cet étrange ballet qui semble souligner les courbes harmonieuses mais familières de son nouveau cheval de bataille et lui fouiller les entrailles. Nombre d'experts n'ont pas manqué d'ailleurs de voir et dans sa silhouette et dans sa fabrication une réplique probablement efficace aux modèles que diffusent les dynamiques marques japonaises. Ils peuvent, dans le bâtiment voisin du hall central, contempler aussi la nouvelle Nissan, baptisée Stanza, une 1 600 cc, de finition parfaite, ou, un peu plus loin, la Quintet de Honda et la nouvelle version de la 323 de Mazda, tout aussi « européenne ».

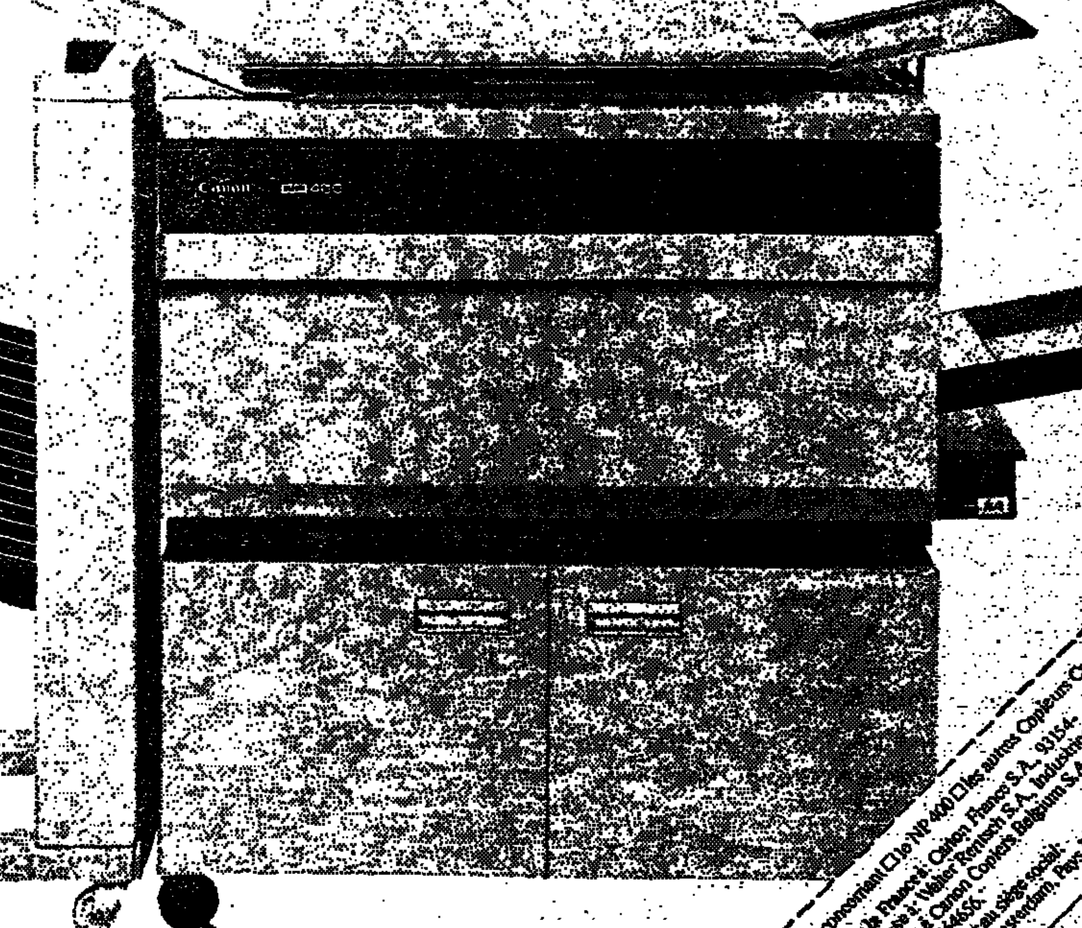
Mais par les temps qui courent, le « péril japonais » naguère tant dénoncé a laissé, semble-t-il, la place à la fièvre de la bataille énergétique. Et puis, Volkswagen qui présente à elle seule trois modèles à Francfort, dont une Polo break séduisante, ne vient-elle pas d'annoncer que Nissan fabriquerait en commun avec elle, près de Tokyo, une voiture allemande.

Il est vrai aussi que les chiffres de production japonais sont à leur tour tassés, prouvant bien que personne n'est à l'abri des aléas d'une crise.

CLAUDE LAMOTTE.



L'alimentation des originaux et la trieuse: un gain de temps précieux pour cette secrétaire.



MONNAIES

La baisse du dollar continue : 5,51 F à Paris

Le mouvement de baisse sur le dollar se poursuit : ce jeudi matin la devise américaine était cotée à Paris 5,51 F contre 5,58 F la veille ; à Francfort elle était à 2,2960 DM (contre 2,3117 DM). Les propos tenus par M. Volcker, président du Système de réserve fédéral, qui a déclaré, devant une commission du Sénat, que l'actuelle baisse des taux d'intérêt ne doit pas être interprétée comme un assouplissement de la politique des autorités monétaires, n'ont, semble-t-il, pas convaincu les opérateurs. Ils estiment que, après la très forte hausse qu'a connue le dollar en août, une correction s'impose, et cela d'autant plus que la politique de M. Reagan se trouve en butte à de sévères critiques et au scepticisme de Wall Street.

A New-York, mercredi soir, les cours du dollar avaient connu un nouvel accès de faiblesse. Il était tombé à 5,49 F et à 2,2875 DM. Les cotations enregistrées, jeudi matin, sur les marchés européens s'inscrivaient légèrement au-dessus de ces cours, conséquence de corrections d'ordre technique qui semblent ne pas avoir impressionné les opérateurs. Les taux constatés sur les marchés, ce jeudi matin, étaient dans l'ensemble du même ordre que ceux de la veille : 17,75 % pour les opérations sur les eurodollars à six mois. En dépit d'une baisse des taux allemands passés au-dessous de 12 %, le dollar restait orienté fondamentalement à la baisse et symétriquement le deutschmark à la hausse.

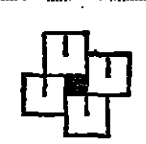
Appelé à faire une déposition devant la commission bancaire du Sénat, le président du Système de réserve fédéral, M. Volcker, a mis en garde les parlementaires en leur disant qu'il ne fallait pas considérer la baisse récente des taux d'intérêt à court terme comme le signe d'une politique monétaire moins restrictive de la part du FED. Pour que les taux d'intérêt s'abaissent, a-t-il dit, il faudrait que le gouvernement ou bien réduise ses dépenses, ou bien augmente les impôts, ou encore fasse les deux choses à la fois afin de diminuer le déficit budgétaire : « *Etant donnée l'importance des réductions d'impôts qui ont été décidées, les économies faites jusqu'à maintenant, si grandes apparaissent-elles par rapport à ce qui a été fait dans le passé, représentent seulement un acompte sur ce qu'il serait nécessaire de faire pour ajuster le total des dépenses à celui des recettes* », a dit M. Volcker. Il a ajouté qu'on ne devrait pas s'étonner de voir encore les Américains sceptiques sur la détermination des autorités fédérales et monétaires à poursuivre le combat contre l'inflation, étant données les déceptions qu'ils ont rencontrées sur ce chapitre au cours des dernières années.

Des déclarations de M. Volcker, les opérateurs ont toutefois retenu que les taux d'intérêt pourraient malgré tout continuer à baisser. Interrogé sur le point de savoir si le moment n'était pas venu de supprimer le taux supplémentaire de 4 % qui s'ajoute pour certains emprunteurs au taux d'escompte actuellement fixé à 14 %, le président du Système fédéral est resté évasif, se bornant à dire que « *le Fed était en train d'étudier la question* ». *De son côté le* secrétaire au Trésor, M. Regan, a déclaré qu'il s'attendait à une baisse « *précipitée* » des taux d'intérêt une fois que le programme économique de l'administration commencerait à faire sentir ses effets. A un groupe de parlementaires républicains, il a, par ailleurs, dit que « *les taux d'intérêt ont commencé à diminuer lentement et qu'ils baisseraient plus rapidement dans le courant du quatrième trimestre* ». Ces derniers propos ont été interprétés comme une nouvelle manifestation du désir du pouvoir politique de voir se réduire les tensions sur le coût du crédit.

Aux alentours de 5,50 F, le dollar a retrouvé à Paris la valeur qu'il avait après la dévaluation du mois d'août 1969, il y a plus de douze ans. Le cours du deutschemark (2,40 F) se rapproche du plafond autorisé au sein du S.M.E. (2,4093). Il semble que la Banque de France intervienne *sporadiquement afin de* permettre au franc de suivre en souplesse le deutschemark dans sa remontée *vis-à-vis du dollar*. Bien que les pressions qui s'exercent sur le franc ne soient pas encore très fortes, la question est désormais présente à l'esprit de tous les opérateurs : jusqu'où la baisse du dollar peut-elle aller sans que les autorités françaises réagissent ? Il est clair qu'il est plus facile au deutschemark de se remonter par rapport à la devise américaine qu'il ne l'est pour le franc. Mais Paris n'est pas seul dans cette affaire. D'autres monnaies que le franc se trouvent en position de relative faiblesse vis-à-vis du *deutschemark au sein du* S.M.E. Les Allemands sont-ils prêts à engager une réévaluation de leur *monnaie vis-à-vis des monnaies* de plusieurs de leurs partenaires ?

Jeudi matin l'or était en hausse, ce qui effaçait presque complètement le recul de la veille. Les transactions s'effectuaient à Londres à un prix oscillant autour de 454 dollars l'once.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



UNIBAIL

Résultats semestriels examinés par le Conseil d'administration du 15 septembre 1981 (en millions de francs)

	1er semestre 1980	1er semestre 1981
— Nouveaux contrats de crédit-bail signés (H.T.)	18,87	45,68
— Chiffre d'affaires (H.T.)	71,19	83,13
dont : produits du patrimoine locatif	16,67 %	20,90 %
— Charges d'exploitation	48,89	54,91
dont : amortissements et provisions	29,49 %	31,19 %
Bénéfice d'exploitation courant	22,30	28,22
Eléments exceptionnels :		
● Amortissement de frais d'acquisition et divers	4,17	4,15
● Plus-value sur levées d'option et divers	0,29	5,89

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

EMPRUNT 7,80 % 1961 : ÉCHÉANCE OPTIONNELLE AU GRÉ DES PORTEURS

Electricité de France a annoncé à la fin du mois d'août son intention d'offrir aux porteurs de l'emprunt E.D.F. 7,80 % (ex-5 %) 1961 qui n'useraient pas de leur droit de demander le remboursement de leurs titres au 25 janvier 1982 une augmentation de l'intérêt annuel pour la période postérieure à cette date, ainsi que la possibilité d'obtenir une nouvelle fois le remboursement anticipé de leurs titres.

Cette offre, qui est liée aux clauses générales de remboursement de l'emprunt en question, fait l'objet d'un arrêté du ministre de l'économie et des finances qui autorise Electricité de France à proposer aux porteurs une majoration du coupon annuel net de l'obligation, qui, pour la période *postérieure au 25 janvier 1982, sera porté de 19,50 F à 38,75 F.*

Electricité de France est également autorisé à offrir aux porteurs la possibilité d'obtenir à leur gré le remboursement de leurs titres le 25 janvier 1989 au prix de 350 F, à condition qu'ils aient été déposés à cet effet au plus tard le 25 septembre 1988 à l'une des caisses désignées par la Caisse nationale de l'énergie.

L'estampillage des titres, qui matérialisera l'adhésion des porteurs à ces modifications, pourra être demandé notamment à l'occasion du paiement du coupon d'intérêt venant à échéance le 25 janvier 1982.

La garantie de l'Etat est étendue à ces nouvelles dispositions, qui, bien entendu, laissent au porteur le bénéfice de toutes les clauses du contrat d'émission.

Le taux de rendement actuariel brut du titre jusqu'à la sortie optionnelle de 1989 ressort ainsi à 17,40 %. Il se compare très favorablement au taux de rendement moyen actuel des titres de même durée sur le marché financier. De 1982 à l'échéance finale, le taux de rendement actuariel brut est porté à 17,23 %.

COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE & MINIÈRE (C.M.M.)

Lors de sa réunion du 11 septembre, le conseil d'administration a examiné les résultats financiers du premier semestre 1981. Le chiffre d'affaires H.T. consolidé (filiales à plus de 50 %) s'élève à 55 millions de francs, contre 38 millions de francs pour le premier semestre 1980. Il convient de préciser que ce dernier chiffre n'avait pas pris en compte l'activité de la société A.T.G., *dont la participation a été acquise* début 1981. Le chiffre d'affaires de la société mère (C.M.M.) est de 26 millions de francs, contre 27 millions de francs pour le premier semestre 1980 et 54 millions de francs pour l'ensemble de l'année 1980.

Le bénéfice d'exploitation de la société mère (ne comportant pas, notamment, la part revenant à C.M.M. des résultats bénéficiaires de la société A.T.G. pour les six premiers mois de 1981) s'élève à 2,8 millions de francs, contre 3 millions de francs pour le premier semestre 1980 et 3,7 millions de francs pour l'ensemble de l'année 1980.

Le résultat net après impôt correspondant est de 1,2 million de francs, contre 1,3 million de francs au premier semestre 1980 et 1,9 million de francs pour l'année 1980.

C.E.E.

L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE S'EST PRONONCÉE POUR LA CONCLUSION D'ACCORDS DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS DU GOLFE

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — L'Assemblée européenne s'est prononcée, le *16 septembre, pour la conclusion* d'accords de coopération entre la C.E.E. et les pays du Golfe (1). Négociés *dans le cadre du* dialogue euro-arabe, ces accords devraient porter sur l'approvisionnement pétrolier à des prix stables des Dix par la conclusion de contrats entre les deux parties et par la création d'une « compagnie communautaire d'achat et de prospection du pétrole ».

Le rapport, voté mercredi à Strasbourg, recommande aux Etats membres la mise en place d'un instrument financier commun susceptible d'augmenter les investissements des pays du Golfe en Europe. En échange, la Communauté faciliterait, en assouplissant son régime à l'importation, l'entrée dans le Marché commun des produits pétroliers destinés à l'industrie chimique. Enfin, les *deux parties devront accroître* le financement commun des projets de développement dans les pays *du tiers-monde* touchés par la crise du pétrole.

Les bonnes intentions affichées par les parlementaires sont toutefois trop éloignées de la réalité actuelle pour qu'elles soient suivies d'effets concrets à court terme.

MARCEL SCOTTO.

(1) Irak, Koweït, Bahrein, Qatar, Emirats arabes unis, Oman, Arabie Saoudite et République arabe du Yémen.

● *La production industrielle aux Etats-Unis* a fléchi de 0,4 % *en août, après une progression de* 0,3 % en juillet. Selon la Réserve fédérale (FED), ce recul a été dû pour une large part à une baisse de la production d'automobiles. Il s'agit du troisième fléchissement de cette production depuis un an, dont l'indice avait perdu 0,1 % en février et en avril. Son niveau reste 7,5 % supérieur à celui enregistré en août 1980.

● *La production industrielle britannique* s'est « *stabilisée* » au cours des derniers mois. Pour le secteur manufacturier, une légère reprise a été enregistrée, tandis que, pour la construction, la récession continue. Selon l'Office central de la statistique, l'indice général s'est établi, en juillet, à 99,5 (100 en 1975), contre 98,7 en juin et 105,6 pour 1980.

● *La meilleure politique de lutte contre le chômage « est celle qui encourage les entreprises à investir »* : c'est par cette phrase-clé, qui résume toute la philosophie économique du gouvernement ouest-allemand, que le ministre fédéral des finances, M. Matthoefer, a ouvert, le 16 septembre, le débat parlementaire sur le projet de budget pour 1982 et le programme d'austérité. Ce dernier prévoit, a-t-il rappelé, des économies budgétaires de 60 milliards de marks à réaliser au cours des quatre prochaines années, de façon à maintenir la progression des dépenses publiques à un taux bien inférieur à la croissance du produit national.

ÉTRANGER

DES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS A PÉKIN

Malgré ses difficultés économiques, la Chine veut s'ouvrir davantage à l'étranger

Pékin. — S'il fallait juger l'esprit parlementaire au nombre de places que peut contenir un hémicycle, c'est sûrement l'Assemblée populaire nationale de la République de Chine qui emporterait la coupe. La salle ne compte pas moins de... dix mille sièges, dont trois mille cinq cents pour les députés. Cette immense coquille vide, drapée au fond du drapeau rouge géant aux cinq étoiles d'or, avec ces deux balcons crème et ses rangées de fauteuils en cuir sombre, fait un effet surréaliste. On a le sentiment d'une sorte de dédoublement, de quadruplement, qui serait dû à un jeu de miroir.

Ce n'est pas là mais dans une salle de belle taille tout de même qu'une délégation de dix-sept parlementaires européens conduite par M. Gilles Martinet vient de rencontrer une dizaine de députés et de représentants chinois du Plan et du ministère des affaires étrangères. Une réponse à la visite faite en juin 1980 par les parlementaires chinois à l'Assemblée de Strasbourg. Une manière aussi d'entretenir un feu doux sous l'accord entre la C.E.E. et la Chine signé en 1978. Car si aucune ombre politique ne s'est dressée entre ces deux parties depuis ces signatures et ces rencontres, le « rajustement » économique décidé par Pékin, qui s'est traduit, on le sait, par un freinage des « quatre modernisations » (industrie, agriculture, défense, recherche scientifique), par l'accent mis sur le développement de l'industrie légère et l'annulation de grands travaux d'investissements, n'a pas manqué d'influer sur le cours des échanges entre les pays de la C.E.E. et la Chine dont le volume n'a augmenté que de 5 % entre 1979 et 1980. Or ce faible accroissement résulte essentiellement d'une hausse des importations de la Communauté de 43 % et d'une réduction de ses exportations de 18 %. En l'espace de trois ans, la balance commerciale de l'Europe des Dix est redevenue déficitaire, alors que l'accord de 1978 prévoyait des échanges équilibrés.

De notre envoyé spécial

Si bien qu'aucune voix discordante ne s'éleva du côté européen sur le chapitre économique, alors que les tendances se firent jour lorsqu'on aborda les questions politiques, tous les partis étant représentés. Pour la France, outre M. Gilles Martinet, socialiste, figuraient dans la délégation MM. Corentin Calvez, libéral, Robert Chambeiron, apparenté communiste, et Gérard Israel, démocrate de progrès (gaulliste).

Pour revenir à des échanges plus équilibrés entre Pékin et l'Europe, M. Martinet fit notamment deux suggestions : 1) intensifier les exportations agricoles de la C.E.E. vers la Chine contre les importations de certaines matières premières comme le manganèse, le chrome et le valadium ; 2) multiplier les entreprises mixtes à capitaux chinois et étrangers.

Inflation et chômage

Les délégués chinois ne firent aucune difficulté pour reconnaître que le déséquilibre des échanges en leur faveur ne pouvait être que provisoire et donnèrent des aperçus, sans trop de maquillage semble-t-il, sur l'état de l'économie de leur pays. Ils reconnurent d'abord que les deux grands maux qui affectent l'Occident, l'inflation et le chômage, les touchaient également. Ils furent assez peu diserts sur le premier, avançant un taux officiel de 6 % en 1980 (1), dû surtout au déficit budgétaire, mais s'expliquèrent plus longuement sur la situation de l'emploi.

La révolution culturelle a duré une dizaine d'années, déclarait en substance l'un des représentants de la République populaire de Chine. Un intense brassage d'individus a eu lieu : 16 à 17 millions de jeunes ont été envoyés dans les zones agricoles, et près de 13 millions de ruraux sont venus vers les villes. Après le « nouveau cours » politique, plus de 10 millions de jeunes sont revenus des zones rurales, ce qui a entraîné un chômage important dans les villes. En 1981, il faudra trouver des emplois pour plus de 10 millions de personnes, mais le plan n'a prévu d'en créer que 8 millions. A l'échelle de la Chine, ce « déficit » paraît mince, mais s'il se répétait pendant plusieurs années, l'effet cumulatif serait désastreux, sans même que l'on parle du chômage déguisé, qui sévit ici comme dans le bloc de l'Est et dans tous les pays en voie de développement.

D'autres difficultés ont été reconnues par les interlocuteurs chinois : les secteurs des transports et de l'énergie ne sont pas en mesure de satisfaire les besoins, la rentabilité laisse à désirer, le manque de capitaux est vivement ressenti et la fourniture de biens de consommation ne se développe pas aussi vite qu'il était espéré. L'agriculture a fait des progrès grâce au plus grand degré d'autonomie laissé aux paysans et à la majoration des prix d'achat de leurs produits (qui n'est pas pour rien non plus, bien qu'il n'en ait pas été fait mention, dans la poussée inflationniste). Mais il reste encore beaucoup à faire.

L'accueil des entreprises mixtes

Les Chinois ont écouté d'une oreille très attentive les propositions européennes d'augmentation des exportations de produits agricoles, et il est sûr que Pékin, malgré des difficultés économiques entend non seulement maintenir mais élargir l'ouverture sur le monde extérieur largement préconisée après le règne de la « bande des quatre ».

Le développement des entreprises mixtes est aussi souhaité par les Chinois, qui reconnaissent qu'ils ont encore beaucoup à apprendre et à inventer dans ce domaine. Dès 1979, un « code sur les entreprises mixtes à capitaux chinois et étrangers » était promulgué et, en septembre 1980, l'Assemblée nationale adoptait un code sur les bénéfices de ces firmes et sur les taxes des revenus individuels.

On compte actuellement vingt-huit entreprises de ce type totalisant 240 millions de dollars d'investissements. En outre, trois cents contrats d'entreprises coopératives ont été approuvés par le gouvernement, qui représentent des investissements étrangers d'environ 500 millions de dollars. Il s'agit là surtout d'accords signés avec des compatriotes de Hongkong, de Macao et des Chinois d'outre-mer.

Il existe également des entreprises mixtes à l'étranger : leur capital représente environ 18 millions de dollars (dont 5 millions de dollars étrangers). Enfin, des accords ont été signés avec treize pays et quarante-huit sociétés étrangères pour l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières au large des côtes chinoises.

Pour que s'intensifie ce type de relations extérieures, les Chinois ont en préparation tout un arsenal de nouveaux règlements portant aussi bien sur l'enregistrement plus aisé de ces entreprises mixtes que sur la gestion particulière en matière de travail, d'occupation de terrains, sur les crédits de la Banque de Chine, etc. Des négociations sont ouvertes avec le Japon sur la double imposition, avec les Etats-Unis sur la protection des investissements. Sur ces mêmes chapitres, d'autres pourparlers vont suivre avec des pays européens et asiatiques.

Dans sa volonté de s'ouvrir davantage à l'étranger, la Chine veut « rassurer » le plus possible et il était touchant d'entendre un des parlementaires de Pékin dire que son pays manque un peu d'expérience, s'excusant presque de ne pas avoir « fait ses classes » capitalistes. Pour l'horoscope chinois, l'année 1981 est celle du coq, qui doit normalement réparer un certain nombre de dommages causés précédemment. Nul doute que la Chine ne compte plus seulement « sur ses propres forces » pour y parvenir.

PIERRE DROUIN.

(1) Selon d'autres sources, le taux actuel serait du double.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

17 SEPTEMBRE

Reprise technique

Le dollar en dessous de 5,50 F

Après quatres séances de baisse ininterrompue et en recul de 4 % au total, une réaction technique était à prévoir et c'est bien ce qui s'est passé le jeudi 17 septembre à la Bourse de Paris.

En hausse de 0,3 % environ à l'ouverture, l'indicateur instantané a porté ce pourcentage à 1 % en cours de séance après que quelques investisseurs institutionnels eurent décidé « de prendre le train en marche ».

Conséquence directe, un certain nombre de titres s'adjugent des gains confortables, les valeurs bancaires étant particulièrement courtisées

Ainsi, B.C.T. est en progrès de 7 %, Locindus et Roussel-Uclaf de 6 %, Pricel, Bail Équipement de 5 % et Compagnie bancaire de 4 %, tandis qu'à l'inverse, Saulnes et Cetelem cèdent 6 %, Pétroles B.P., Maisons Phénix et Raffinage 3 % environ.

Une fois encore, le fait marquant aura été la chute du dollar qui repasse la barre des 5,50 F pour s'établir à 5,48 F après 5,51 F en fin de matinée et 5,60 F la veille.

Cette baisse de la monnaie américaine, imputable à la détente observée sur les taux d'intérêt aux États-Unis a pour effet de déterminer une « surcote record » de 30 % de la devise-titre (7,10 F environ) par rapport au dollar-devise.

Sur le marché de l'or, le ton est plus calme en dépit de la hausse du cours métal à Londres où il s'est situé à 456 dollars l'once dans la matinée contre 449,75 la veille. A Paris, le lingot gagne 490 F, à 93 985 F tandis que le napoléon se contente d'un gain symbolique (0,10 F), à 930 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

PROMODES. — Le résultat d'exploitation consolidé du groupe a *progressé* de 16 % durant le premier semestre 1981 par rapport à la même période de l'exercice précédent pour atteindre 97,4 millions de francs contre 83,9 millions, tandis que le bénéfice courant ressortait à 43,4 millions de francs, contre 36,4 millions, en hausse de 19 %, la part du groupe reflétant une progression moindre (12 %), à 32,6 millions de francs contre *29,2 millions*

Dans le même temps, le chiffre d'affaires consolidé (*hors taxes*) *du groupe* s'est hissé à 6,82 milliards de francs, traduisant ainsi une augmentation de 24 % sur la période précédente de 1980.

Abordant les perspectives qui s'ouvrent à lui, le groupe de distribution annonce de prochaines ouvertures de magasins, à la fois par la branche Continent (trois hypermarchés près de Roubaix, de Reims et dans la banlieue parisienne) et par la branche Champion (à Marignane), l'expansion à l'étranger se poursuivant avec un cinquième magasin Continent à Valladolid.

DARTY. — Le groupe vient d'ouvrir trois magasins sur les sept nouvelles surfaces prévues à court terme, les deux premières ayant lieu à Strasbourg, à l'initiative de Darty Alsace-Lorraine, déjà implantée à Metz, Nancy, Thionville et Forbach, le chiffre d'affaires réalisé dans *cette région ayant atteint 155 millions* de francs en 1980/1981, soit une augmentation de près de 28 % sur l'exercice précédent. Par ailleurs, Darty Ile-de-France vient d'inaugurer, le 11 septembre, son magasin de la place de la République, à Paris, portant ainsi à 30 le nombre de magasins dans cette région, laquelle a enregistré un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de francs *pour l'exercice 1980/1981*.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	15 sept.	16 sept.
Valeurs françaises	92,4	91,3
Valeurs étrangères	145,7	143,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	96,1	95,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 17 sept. .... 17,5 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	16/9	17/9
1 dollar (en yens)	228,70	226,60

NEW-YORK

Encore en baisse

Wall Street a poursuivi mercredi son mouvement de baisse pour la troisième séance consécutive, délaissant complètement la récente détente intervenue sur les taux d'intérêt, à la fois en matière de taux de base bancaire (*prime rate*) et de fonds fédéraux. L'indice Dow Jones des industrielles a ainsi abandonné 6,75 points, à 851,60, après avoir perdu près de 8 points la veille: les baisses apparaissant encore particulièrement nombreuses : 1 096 contre *404*, tandis que *383* titres étaient inchangés.

Incontestablement, les propos tenus par le président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, devant la commission bancaire du Sénat américain ont jeté un froid. Non seulement le « patron du Fed » a réitéré une nouvelle fois son opposition à toute velléité de relâchement de la politique *de contrôle que cet organisme entend* suivre, mais la réduction des dépenses de l'Etat annoncée jusqu'à présent par l'administration Reagan est encore insuffisante, estime-t-il.

Ce n'est qu'en équilibrant le budget et non pas en rendant le crédit plus facile que l'on pourra favoriser une baisse des taux d'intérêt sans relancer l'inflation, a-t-il déclaré en substance. Un sévère réquisitoire qui a eu pour effet de faire chuter un peu plus les cours de Bourse, tandis que le volume des échanges progressait à 43,66 millions d'actions contre 38,58 millions la veille, montants encore bien modestes.

VALEURS	Cours 15 sept.	Cours 16 sept.
Alcoa	25 1/2	25 1/2
A.T.T.	55 3/8	58 1/4
Boeing	25 1/2	25
Chase Manhattan Bank	50 3/4	50 1/2
Du Pont de Nemours	40 3/8	39 7/8
Eastman Kodak	64 1/4	63 3/8
Exxon	31 7/8	31 7/8
Ford	19 3/4	19 7/8
General Electric	54	53 1/2
General Foods	28 1/4	28 3/8
General Motors	46 1/4	45 5/8
Goodyear	17 7/8	17 7/8
I.B.M.	56 1/2	54 3/4
I.T.T.	28 1/4	28 1/8
Mobil Oil	27 5/8	27 1/2
Pfizer	42 1/4	42 1/4
Schlumberger	56	55 3/8
Texaco	35 3/8	35 1/4
U.A.L. Inc.	19	18 3/4
Union Carbide	48 1/2	47 3/8
U.S. Steel	28 3/4	28 3/4
Westinghouse	27 1/4	27 1/4
Xerox Corp.	48 1/8	47 3/4

BOURSE DE PARIS 17 SEPTEMBRE COMPTANT

Étrangères

SICAV

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17/9	Cours des billets aux guichets : Achat	Cours des billets aux guichets : Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 587	5 465	5 420	5 680
Allemagne (100 DM)	239 970	239 940	232	244
Belgique (100 F)	*14 855*	*14 880*	*12 850*	13 550
Pays-Bas (100 fl.)	218 970	218 880	208	220
Danemark (100 krd)	76 350	76 200	73	78
Norvège (100 k)	95 040	93 990	91	96
Grande-Bretagne (£ 1)	10 307	10 102	9 900	10 500
Grèce (100 drachmes)	9 780	9 786	....	....
Italie (1 000 lires)	4 748	4 740	4 650	5 050
Suisse (100 fr.)	279 250	279 620	276	288
Suède (100 krs)	*100 150*	98 290	96	*101 500*
Autriche (100 sch)	34 180	34 155	33 200	34 800
Espagne (100 pes.)	5 910	5 880	5 650	6 050
Portugal (100 esc.)	8 560	8 500	7	8
Canada ($ can 1)	4 658	4 535	4 570	4 800
Japon (100 yens)	2 458	2 416	2 350	2 420

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17/9
Or fin (kilo en barre)	93300	93500
Or fin (en lingot)	93495	93985
Pièce française (20 fr)	*929 90*	930
Pièce française (10 fr)	510	501 50
Pièce suisse (20 fr)	781	800
Pièce latine (20 fr)	750	780
Souverain	844	840
Pièce de 20 dollars	*4198 60*	4080
Pièce de 10 dollars	2070	2099 80
Pièce de 5 dollars	*899 90*	*900 10*
Pièce de 50 pesos	3900	3900
Pièce de 10 florins	750	742

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Demain *Le Monde* publiera :

- IDÉES : Société.
- AUTRICHE : LA CONCERTATION A L'EPREUVE, début de deux articles de B. Brigouleix et de M. Boyer.
- TOURISME : le malaise de l'administration.

LE CONGRÈS DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS GÉNÉRAUX

M. ROCARD : à la région, le développement économique au département, l'animation

Tours. — Le cinquante-deuxième *congrès de l'assemblée des présidents des conseils généraux* s'est ouvert mercredi 16 septembre *à Tours, soit quatre jours* après l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi sur les droits et libertés des collectivités locales. Ce texte confie notamment aux présidents des conseils généraux le pouvoir exécutif départemental, jusque-là exercé par les préfets.

Lors de la séance d'ouverture, le président de l'assemblée, M. Léon Jozeau-Marigné, sénateur et président du conseil général de la Manche, n'a pas manqué de souligner le *« rôle irremplaçable du département, qui,* a-t-il déclaré, *nous amène à refuser que la région supplante un jour le département ».* Il a ajouté : *« La transformation de la région en collectivité locale ne saurait, en aucun cas, conduire à une sorte de dépérissement du département ou à sa remise en cause. La réforme régionale doit se traduire peut-être par un transfert des compétences de l'Etat vers la région, mais non par un glissement insidieux de celles du département vers la région, quand bien même celle-ci serait promue au rang de collectivité territoriale de plein exercice. »*

Après la présentation des rapports de M. Paul-Louis Tenaillon (U.D.F.-C.D.S.), président du conseil général des Yvelines, sur l'informatique dans les départements, et de M. Louis Besson (P.S.), député et président du conseil général de la Savoie, sur

De notre envoyée spéciale

les modalités des aides apportées aux communes par les assemblées départementales, et l'intervention de Mme Avice, ministre chargé de la jeunesse et des sports, un large débat s'instaure mercredi après-midi à partir d'une déclaration de M. Rocard.

Le ministre du Plan et de l'aménagement du territoire souligne le rôle *« déterminant »* des collectivités locales en matière d'emploi, et il précise qu'à ses yeux *« le développement économique réel ne sera possible que de la région ».* Il explique : *« Les problèmes de l'emploi sont liés le plus souvent à des situations géographiques qui n'épousent que rarement les découpages administratifs : le développement économique réel ne sera possible que s'il est endogène, inscrit dans l'histoire et les cultures locales, organisé autour de filières qui ne peuvent exister dans l'espace généralement trop restreint du département, et, pour financer les investissements des entreprises, il faut mobiliser l'épargne régionale. »*

« A la région, le développement économique, au département, l'animation », affirme M. Rocard. Il estime que la région doit être un « relais » et non un écran entre l'action nationale et locale, et que le département peut se charger de l'instruction des dossiers économiques et de la déconcentration des aides régionales. S'ajoute à ces attributions — dit-il — le rôle de détecter les *entreprises en difficulté,* d'organiser les structures d'accueil, de prospecter les entreprises nouvelles et d'organiser la planification.

Plusieurs intervenants ayant mis l'accent sur les risques de conflit entre région et département, M. Rocard estime que la clarification des fonctions et des responsabilités de chacun sera de nature à les écarter. Il ajoute que *« la clé réside dans la capacité de l'Etat à décentraliser aujourd'hui ses attributions, même en matière de gestion ».* Il souligne que le facteur essentiel du développement économique et social des collectivités territoriales est *« la qualité de la politique économique nationale ».* Il considère que *« l'acuité et l'anxiété »* de certains s'expliquent notamment par *« une situation économique tout à fait tendue et lourde »* et qui ne pourra pas — poursuit-il — connaître d'amélioration *« seulement à travers les régions ».*

En réponse à M. Henri Goetschy, sénateur centriste et président du *conseil* général du Haut-Rhin, d'une part il se déclare favorable à la négociation de contrats entre les régions frontalières et leurs homologues étrangères. Il affirme, d'autre part, que le Plan n'exercera pas une nouvelle tutelle sur les collectivités : *« Le Plan sera le chiffreur de l'effort national de solidarité »,* dit-il.

ANNE CHAUSSEBOURG.

M. MITTERRAND : une étroite collaboration plutôt qu'une compétition

Jeudi matin 17 septembre, les congressistes ont entendu un message de M. François Mitterrand, dont voici le texte :

« Au moment où l'assemblée des présidents de conseils généraux tient son 52e congrès et témoigne ainsi de son activité, je tiens à vous exprimer ma confiance dans l'avenir du département et à adresser mon salut aux présidents des assemblées de nos départements de métropole et d'outre-mer.

» En créant le département, l'Assemblée constituante n'a pas rompu avec l'histoire. Car les principes de liberté affirmés par la Déclaration des droits de l'homme conduisaient tout naturellement à mettre un terme aux excès du centralisme des provinces royales. Tout au long du dix-neuvième siècle, et alors que les choses ne bougeaient guère qu'au rythme des secousses révolutionnaires, la collectivité départementale n'a pas cessé d'évoluer et de s'affirmer.

» Aussi, au lendemain de Sedan — et ce n'est pas le moindre paradoxe !, — l'Assemblée nationale n'a pu combattre Paris et sa Commune qu'en libérant et en démocratisant le département. Bien plus, six mois plus tard, le conseil général reçoit la mission redoutable d'assurer la permanence de la nation en cas de circonstances exceptionnelles. Ainsi, avec la commune, le département est-il devenu l'un des fondements de notre démocratie locale.

» Il constitue aujourd'hui l'un des éléments importants de la grande œuvre de décentralisation que j'ai proposée au pays et que le gouvernement et le Parlement se sont déjà largement employés à concrétiser. J'ai dit « l'un des éléments » : car la décentralisation en comporte plusieurs et se fonde sur trois étages de collectivités qui ne sont pas concurrentes mais au contraire étroitement complémentaires. C'est pourquoi le projet de loi voté à une large majorité par l'Assemblée nationale et maintenant soumis au Sénat traite de ces trois collectivités, leur apporte le même degré de liberté et de démocratie et devance même, pour ce qui est de la région, le texte plus complet qui doit en faire une véritable collectivité territoriale.

» Certes, le caractère le plus novateur de ce premier projet concerne principalement le département et la région puisque leurs élus reçoivent le pouvoir de préparer et d'exécuter les délibérations des Assemblées, aux lieu et place du préfet. C'est là un grand pas en avant dans lequel on aurait tort de voir un quelconque geste de défiance à l'égard des préfets. Dans l'ensemble, les préfets ont bien servi l'Etat. Pourtant, à quelques années de la fin du siècle, leur rôle ne correspond plus à l'aspiration légitime de la population et de ses élus qui veulent être majeurs et responsables.

» Mais loin d'être une version diminuée de nos actuels préfets, les commissaires de la République, dégagés de l'administration courante de la région et du département, dispensés d'une tutelle communale parfois tatillonne, pourront mieux se consacrer à appliquer les lois, à administrer les affaires de l'Etat et à veiller aux intérêts nationaux. D'autant qu'ils auront autorité sur l'ensemble des services ministériels locaux.

» A brève échéance, d'autres projets de loi viendront préciser et compléter les compétences des collectivités territoriales et leur apporteront des ressources à la mesure de leurs nouvelles responsabilités. Toutefois, dès 1982, l'Etat consentira un effort financier important pour dégager les communes et les départements de leurs charges en matière de police, de justice et d'indemnités de logement aux instituteurs, tandis que sera instituée une dotation culturelle. Toutes les collectivités communales, départementales et régionales sont concernées par la réforme qui comportera les adaptations nécessaires à certaines particularités locales, spécialement outre-mer.

» L'application de ces nouvelles règles nécessitera le concours étroit de tous les élus, de nos conseils municipaux, généraux et régionaux, et particulièrement de ceux qui, tels les présidents et les membres des bureaux des conseils généraux, vont hériter d'ici peu des attributions dévolues aux préfets. Beaucoup pensent sans doute que c'est une lourde tâche qui les attend. Tel n'est pas mon sentiment. Car c'est un *honneur* pleinement mérité qui est fait aux présidents et aux bureaux des conseils généraux et régionaux que de devenir demain les véritables responsables de l'exécution des décisions de leurs assemblées. C'est une juste reconnaissance de leurs capacités que de voir le gouvernement et le Parlement leur faire confiance, quelles que soient leurs opinions politiques, pour faire franchir cette importante étape à nos institutions locales. Et c'est la preuve que sont enfin reconnus leur compétence et leur dévouement.

» Qu'on me permette pour terminer de formuler deux vœux. Le département est une communauté enracinée dans notre histoire à laquelle nos compatriotes sont profondément attachés et dont j'ai pu mesurer, pour avoir été longtemps l'un des vôtres, combien elle est vivante et irremplaçable. Pourtant le département doit surmonter son long passé et sa grande expérience des affaires locales pour demeurer à sa place, sans chercher à concurrencer et à compromettre la nouvelle collectivité régionale indispensable aux temps modernes.

» Mon premier vœu est donc l'instauration d'une étroite collaboration plutôt qu'une compétition entre le conseil régional et le conseil départemental. Mon second vœu, c'est que cette réforme soit un succès pour toutes nos collectivités, afin qu'elles sachent demeurer proches du citoyen, libres et toujours plus ouvertes sur la démocratie. Je ne doute pas qu'à cet égard le département, qui a su franchir le Premier Empire, les monarchies et le Second Empire, saura être un témoignage et un exemple. »

LE JAPON CONTINUE D'ACCROITRE SON EXCÉDENT COMMERCIAL A L'ÉGARD DE LA C.E.E.

La balance commerciale du Japon est restée excédentaire en août pour le septième mois consécutif, malgré la diminution des ventes d'automobiles. Selon le ministère japonais des finances, les exportations ont globalement augmenté de 13,2 % par rapport au mois d'août 1980, s'établissant à 11 775 millions de dollars, tandis que les importations ont baissé de 1,5, s'situant à 11 036 millions de dollars. L'excédent commercial a donc été de 739 millions de dollars contre 1,51 milliard en juillet.

Les ventes d'automobiles ont diminué de 5,3 % en août par rapport à août 1980, atteignant 1,8 milliard de dollars en valeur, pour 430 489 unités (— 12,3 %). Malgré ce résultat, le Japon a enregistré un excédent de 1,4 milliard à l'égard des Etats-Unis et de 678 millions de dollars vis-à-vis de la C.E.E. Le surplus avec les Dix continue de croître à un rythme supérieur à celui de 1980. Durant les huit premiers mois de 1981, il a atteint 7 milliards de dollars, soit 33 % de plus que pour la même période de l'an dernier.

Le Japon a exporté pour 11,3 milliards de dollars vers la C.E.E. pendant les sept premiers mois de cette année et a importé pour 5 milliards, soit un excédent de 6,3 milliards contre 4,7 milliards de janvier à juillet 1980. Vis-à-vis des Etats-Unis, l'excédent japonais a été pour les sept premiers mois de 1981 de 7,44 milliards.

LES VIOLENCES DANS LES BANLIEUES LYONNAISES

M. Hernu dénonce des « provocations de l'extrême droite »

M. Charles Hernu, ministre de la défense, maire de Villeurbanne (Rhône), a mis en cause des « provocations de l'extrême droite » *à propos des violences qui se produisent depuis le début de l'été dans plusieurs communes de la banlieue lyonnaise. M. Hernu a fait cette déclaration après la réunion, mercredi 16 septembre à Paris, autour du ministre de l'intérieur, des maires des cinq communes concernées. Cette accusation fait suite à la création, à Villeurbanne, d'un* « comité de défense » *créé par une dizaine d'habitants qui ont affirmé disposer de fusils.*

Pendant une heure trente, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, le préfet de police de Lyon et les maires des cinq communes touchées par la violence ont étudié les moyens d'y remédier (1). A l'issue de cette réunion, M. Defferre a déclaré : *« Nous avons envisagé un certain nombre de mesures dans l'immédiat, à court terme, à moyen terme et à long terme. Je ne peux donner ici, aujourd'hui, des précisions sur ces mesures. J'ai l'intention de parler de ce problème avec un certain nombre de ministres, car je ne suis pas le seul ministre concerné. Nous sommes en face d'un problème important et grave et je ne veux rien dire qui puisse gêner la solution de ce problème. »*

De son côté, M. Capiévic, maire (P.C.F.) de Vaulx-en-Velin, a indiqué : *« Pour la première fois, nous avons été reçus et écoutés. J'ai la conviction que nous avons été entendus. »*

Dans la soirée, M. Hernu a publié le communiqué suivant :

« Autant pendant l'été les troubles étaient le fait de quelques jeunes désœuvrés, très peu nombreux, autant aujourd'hui il s'agit apparemment de tout autre chose. Des informations convergentes indiquent en effet que nous sommes devant des provocations à caractère politique suscitées par des personnes se réclamant ouvertement de l'extrême droite.

» Un de leurs objectifs est de créer l'insécurité pour justifier ensuite l'organisation de comités d'autodéfense, car, après la victoire des forces populaires, certains voudraient bien déstabiliser les communes à direction de gauche, qu'il s'agisse des communistes ou des socialistes. »

Sur le terrain, de nouveaux incidents se sont produits mercredi soir selon le scénario immuable : vols d'automobiles, « rodéos » dans les rues des banlieues, incendie des véhicules, brefs heurts avec la police. Depuis lundi, quatorze véhicules ont ainsi été incendiés et soixante-douze depuis le début de l'été.

Les membres du comité de défense créé dans une cité de Villeurbanne ont rédigé une pétition dans laquelle ils réclament la démission de M. Hernu et *« l'expulsion des trublions ».*

[Les accusations de M. Hernu s'appuient sur une série de faits récents : la création d'un comité d'autodéfense, la diffusion de tracts ouvertement racistes (« Article premier. — L'immigré a raison ; Article 2. — L'immigré a toujours raison... »), *le constat d'actions* manifestement inspirées de l'extérieur. M. Jean-Régis Bozius, directeur du cabinet du maire de Villeurbanne, étaye le communiqué de M. Hernu par des faits concrets : *« Par exemple, « on » demande à* cinq ou six jeunes filles arabes de se rendre chez les commerçants du quartier *des gratte-ciel,* de cracher sur les étalages et de faire du scandale à la moindre réaction... Le lendemain, *les commerçants ont* un tract à caractère fasciste dans leur boîte aux lettres, c'est de la provocation-type. »

La personnalité du responsable du comité de défense, M. Serge Guini — qui a posé avec un fusil *devant* des photographes, — ne semble pas étrangère à ces affirmations municipales. *M. Guini,* qui ne cache pas ses sympathies pour l'extrême droite, même s'il ne semble pas être inscrit à un parti précis, a accordé une interview à Radio Monte-Carlo. La virulence de ses propos a conduit la direction de R.M.-C. à renoncer à les diffuser à l'antenne.

A la préfecture de police du Rhône, on se refuse à tout commentaire, estimant « avoir tout dit sur ces affaires ». — C. R.]

(1) Il s'agit de MM. Charles Hernu (P.S., Villeurbanne), Marcel Houel (P.C.F., Vénissieux), Jean Capiévic (P.C.F., Vaulx-en-Velin), André Sousi (P.S., Bron) et Camille Vallin (P.C.F., Givors).

Le numéro du « Monde » daté 17 septembre 1981 a été tiré à 621 004 exemplaires.

A B C D E F G

